

Ministère des Affaires étrangères et européennes

ASSEMBLÉE DES
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

**9E SESSION PLENIERE DE
L'ASSEMBLEE**

SEPTEMBRE 2008

Hôtel du Ministre - 37, quai d'Orsay 75007 Paris

UICP- 16, rue Jean Rey 75015 Paris

SOMMAIRE

9e session plénière de l'Assemblée
du 22 au 27 septembre 2008

LUNDI 22 SEPTEMBRE 2008 - MATIN

Ouverture de la séance sous la présidence de Monsieur Antoine VALENZA, Premier vice-Président de l'AFE	8
Présentation du rapport du Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France	9
1. <i>Évolution des structures de la DFAE, au cours de l'année passée</i>	9
1.1. Évolution de nos rapports avec le ministère de l'Immigration.....	9
1.2. Le Centre de Crise.....	9
1.3. La montée en puissance de l'adoption internationale.....	10
2. <i>L'articulation du Livre blanc et la Révision Générale des Politiques Publiques</i>	10
3. <i>Perspectives budgétaires</i>	11
Questions-réponses	12
Allocution de Monsieur Bernard KOUCHNER, Ministre des Affaires étrangères et européennes	19
1. <i>Sécurité des Français à l'étranger</i>	20
2. <i>L'accompagnement de la scolarisation des enfants français à l'étranger</i>	21
3. <i>La poursuite de l'amélioration de la qualité des services rendus aux ressortissants étrangers</i>	22
4. <i>Les priorités consulaires de la présidence française de l'Union européenne</i>	24
Questions-réponses	24

JEUDI 25 SEPTEMBRE 2008 - MATIN

Ouverture sous la présidence de Madame Claudine LEPAGE, Vice-Présidente de l'AFE	31
Point sur les commissions administratives	31
Questions-réponses	32
Approbation du compte rendu du bureau de juin 2008	33
Présentation de la synthèse des travaux de la commission temporaire des Anciens Combattants	33
1. <i>Élection de notre nouveau Président</i>	35
2. <i>Commémoration du 90ème anniversaire de l'armistice de 1918</i>	35
3. <i>Intervention de Monsieur Gérard Paganelli, Chef du bureau des études générales au Ministère de la Défense</i>	35
3.1. Les contingents annuels de la Légion d'honneur et de l'Ordre national du mérite attribués aux Anciens combattants résidant hors de France.....	36
3.2. Instruction médicales des dossiers de pension à l'étranger.....	36
3.3. La recherche des sépultures françaises en Algérie.....	37
Questions-réponses	37
Examen des vœux de la commission temporaire des Anciens Combattants	39
<i>Vœu n° COMB/V. 1/08.09 relatif à la levée de la forclusion relative aux anciens combattants d'Afrique du Nord</i>	39

<i>Voeu n° COMB/V. 2/08.09 relatif à l'attribution de la Médaille militaire aux Harkis titulaires de la Valeur militaire et résidant hors de France</i>	39
<i>Voeu n° COMB/V. 3/08.09 relatif au rétablissement du traitement lié à la Médaille militaire, adopté à l'unanimité en commission</i>	39
<i>Voeu n° COMB/V. 4/08.09 relatif aux pensions militaires de retraite</i>	39
<i>Motion n° COMB/M. 1/08.09</i>	39

Intervention de Monsieur Jean-Paul LE DIVENAH, Directeur de Cabinet de Madame Valérie LETARD, Secrétaire d'État chargée de la solidarité	40
1. <i>Le handicap</i>	41
1.1. Allocation aux adultes handicapés.....	41
1.2. Prestation de compensation.....	42
1.3. Enfants handicapés.....	42
1.4. Scolarisation des enfants.....	43
2. <i>Cinquième risque de protection sociale</i>	43
2.1. Construire un droit universel à un plan personnalisé de compensation.....	44
2.2. Liberté de choix.....	44
2.3. Financement.....	44

Questions-réponses	45
---------------------------------	----

Présentation de la synthèse des travaux de la commission des Affaires sociales	50
1. <i>La CFE</i>	51
2. <i>Le fonds d'action sociale et le Programme 151</i>	51
3. <i>L'enfance en détresse à l'étranger</i>	51
4. <i>Actualité de la CNAV</i>	52
5. <i>Affiliation à l'assurance-vieillesse volontaire deux ans après le départ en expatriation</i>	52
6. <i>Actualité des conventions de Sécurité sociale et retraites africaines à payer</i>	53

Questions-réponses	53
---------------------------------	----

JEUDI 25 SEPTEMBRE 2008 - APRES-MIDI

Ouverture sous la présidence de Madame Claudine SCHMID, vice-Présidente de l'AFE	58
Poursuite du débat sur le rapport du Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France	58
Point d'information par le Comité de suivi du vote électronique	67
Questions-réponses	67
Présentation du rapport de la commission temporaire sur la Participation électorale	69
Examen des résolutions de la commission temporaire de la Participation électorale	70
<i>Résolution n° PAR/R.1/08.09 relative à dix propositions pour améliorer la participation électorale des Français établis hors de France au scrutin à l'étranger</i>	70
<i>Résolution n° PAR/R.2/08.09 relative au suivi de la mise en oeuvre des dix propositions pour améliorer la participation électorale des Français établis hors de France au scrutin à l'étranger</i>	71
Présentation de la synthèse des travaux de la commission de l'Union européenne	73
Questions-réponses	75
Examen du voeu de la commission de l'Union européenne	81
<i>Voeu n° UE/VI/208.09 relatif à la délivrance en France métropolitaine des cartes nationales d'identité et des passeports pour les Français de l'étranger</i>	81

VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2008 - MATIN

Ouverture sous la présidence de Monsieur Antoine VALENZA, Premier vice-Président de l'AFE	84
Présentation de la synthèse des travaux de la commission temporaire de la Sécurité des Français à l'étranger	84
1. <i>Le Centre de Crise</i>	85
1.1. Rappel historique.....	85
1.2. Création du centre.....	85
1.3. Personnels.....	85
1.4. Budget.....	85
1.5. Cas individuels.....	86
1.6. Rôle de l'Assemblée des Français de l'étranger et des conseillers AFE en matière de sécurité.....	86
1.7. Dimension internationale et européenne.....	86
2. <i>Indemnisation des biens spoliés en cas de guerre, de troubles civils ou de catastrophes naturelles</i>	86
Questions-réponses	87
Examen des résolutions de la commission temporaire de la Sécurité des Français à l'étranger	94
<i>Résolution n° SEC/R.1/08.09 relative aux crédits et moyens affectés à la sécurité des Français de l'étranger</i>	94
Présentation de la synthèse des travaux de la commission des Affaires culturelles, de l'Enseignement et de l'Audiovisuel	94
1. <i>L'Avenir de l'enseignement français à l'étranger</i>	95
2. <i>L'audiovisuel extérieur</i>	97
2.1. TV5 Monde.....	97
2.2. Euronews.....	98
Questions-réponses	98
Examen des résolutions de la commission des Affaires culturelles, de l'Enseignement et de l'Audiovisuel	104
<i>Résolution n° 1/09.08 relative à la consolidation des moyens de l'Agence</i>	104
<i>Résolution n° 2/09.08 relative à l'application du décret 2007/1796 aux centres et instituts culturels</i>	107
<i>Vœu n° 1/09.08 relatif à l'intégration des enfants handicapés dans les établissements du réseau d'enseignement français à l'étranger</i>	109
Reprise de l'examen des résolutions de la commission temporaire de la Sécurité des Français de l'étranger	109
<i>Résolution n° SEC/R.1/08.09 relative aux crédits et moyens affectés à la sécurité des Français de l'étranger</i>	109
<i>Résolution n° SEC/R.2/08.09 relative à la mission des Conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger en matière de sécurité</i>	110
<i>Résolution n° SEC/R.3/08.09 relative à la prorogation du mandat de la Commission temporaire de la Sécurité des Français de l'étranger</i>	111

VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2008 - APRES-MIDI

Ouverture sous la présidence de Madame Claudine LEPAGE, Vice-Présidente de l'AFE	112
Présentation de la synthèse des travaux de la commission des Finances et des Affaires économiques	112
Examen des résolutions et vœux de la commission des Finances et des Affaires économiques	112
<i>Résolution n° FIN/R.1/09.08 relative à la mise en place d'un indicateur de satisfaction des usagers des services consulaires dans le Projet Annuel de Performance du Programme 151</i>	112
<i>Vœu n° FIN/V.1/09.08 relatif au budget du programme 151</i>	113
Reprise de la présentation de la synthèse des travaux de la commission des Finances et des Affaires économiques	113
1. <i>Budget des Français de l'étranger</i>	113
1.1. Intervention de Monsieur ARTHUIS.....	113
1.2. Intervention de Monsieur CATTAL.....	114
1.3. Intervention de Monsieur GAILLY.....	115
2. <i>La fiscalité</i>	115
2.1. Le Centre des impôts des non-résidents.....	115
2.2. Les conventions fiscales.....	115
3. <i>L'aide publique au développement</i>	115
4. <i>L'emploi et la formation</i>	115
5. <i>Budget de l'AFE</i>	116
Questions-réponses	116
Allocution de Madame Anne-Marie IDRAC, Secrétaire d'Etat chargée du commerce extérieur	117
1. <i>Trois mots d'ordre</i>	118
1.1. Travailler plus.....	118
1.2. Investir plus.....	118
1.3. Dépenser moins.....	119
2. <i>Nos entreprises à l'international</i>	119
3. <i>Des handicaps structurels</i>	120
3.1. Le nombre d'entreprises exportatrices.....	120
3.2. Leurs capacités d'innovation.....	120
4. <i>Le dispositif public d'appui de nos entreprises à l'international</i>	120
4.1. Les chambres de commerce.....	121
4.2. UBIFRANCE.....	121
4.3. Les chambres de commerce à l'étranger.....	121
5. <i>Le portage</i>	122
6. <i>Le Volontariat International Entreprise</i>	123
7. <i>L'assurance-prospection des Français de l'étranger</i>	123
8. <i>La situation</i>	123
Questions-réponses	124
Séance des questions orales et d'actualité	130
Questions orales	130

Question orale n° 1 de Monsieur Marc VILLARD, membre élu de la circonscription électorale de Bangkok, relative au service de facilitation d'obtention de visas pour hommes d'affaires	130
Question orale n° 2 de Monsieur Michel TESTARD, membre élu de la circonscription électorale de Bangkok, relative aux certificats de vie et aux relations avec les Caisses d'assurance vieillesse	130
Question orale n° 3 de Monsieur François NICOULLAUD, membre désigné, relative au licenciement de recrutés locaux	131
Question orale n° 4 de Monsieur François NICOULLAUD, membre désigné, relative aux recrutés locaux dans la mouvance de l'AEFE	133
Question orale n° 5 de Monsieur le Dominique DEPRIESTER, membre élu dans la circonscription électorale de Rome, relative au dysfonctionnement de la procédure d'affectation dans un établissement scolaire, au retour d'une expatriation	134
Question orale n° 6 de Madame Annick BAKHTRI, membre élu de la circonscription électorale de Tunis, relative à l'avance sur frais de scolarité pour les demandeurs de bourses	134
Question orale n° 7 de Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo, relative à l'avantage familial pour les personnels « résidents » des établissements scolaires de l'AEFE	135
Question orale n° 8 de Monsieur Pierre GIRAULT, membre élu de la circonscription électorale de Mexico, relative au recouvrement des impôts des non résidents et aux difficultés voire à l'impossibilité d'effectuer un virement bancaire à partir de l'étranger sans communication par l'Administration afférente des coordonnées	135
Question orale n° 9 de Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative à la prise en compte par les services fiscaux français des taux d'invalidité reconnus dans l'Union Européenne	135
Question orale n° 10 de Madame Claudine SCHMID, membre élu de la circonscription électorale de Genève, relative au Centre de Crise et à la sécurité des personnes	136
Question orale n° 11 de Madame Denise REVERS-HADDAD, membre élu de la circonscription électorale de Beyrouth, relative à la revalorisation de l'aide sociale au regard du coût de la vie	136
Question orale n° 12 de Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative au projet de loi de Finances pour 2009	136
Question orale n° 13 de Monsieur Jean-Jacques RATEAU, membre élu de la circonscription électorale de Bruxelles, relative à la diffusion de l'annuaire diplomatique	138
Question orale n° 14 de Monsieur le Sénateur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative aux démarches administratives dans une zone frontalière	139
Question orale n° 15 de Madame Martine SCHOEPPNER, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative à l'inscription au registre	139
Question orale n° 16 de Madame Martine SCHOEPPNER, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative aux permanences et à la délivrance des CNIS	139
Question orale n° 17 de Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo, relative à la célébration du XIV juillet à l'étranger	140
Question orale n° 18 de Madame Monique MORALES, membre élu de la circonscription électorale de Madrid, relative au fichier Edvige	143
Question orale n° 19 de Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative à la brigade franco-allemande	143
Question orale n° 20 de Monsieur Louis SARRAZIN, membre élu de la circonscription électorale de Vienne, relative à la Maison de la France	143
Questions diverses	143

SAMEDI 27 SEPTEMBRE 2008 - MATIN

Ouverture sous la présidence de Madame Claudine SCHMID, vice-Présidente de l'AFE	146
Point d'information sur le réunion du collègue des Vice-présidents élargi	146
Présentation de la synthèse des travaux de la commission des Lois et Règlements	147
1. <i>La représentation des Français de l'étranger</i>	148
2. <i>Le suivi des textes adoptés en mars 2008</i>	148
2.1. En matière non-électorale.....	149
2.2. En matière électorale.....	149
3. <i>Refonte du règlement intérieur</i>	150
4. <i>Divers</i>	150
Questions-réponses	150
Examen des résolutions de la commission des Lois et Règlements	169
<i>Résolution n° LOI/R.1/08.09 relative à la concertation avec l'Assemblée des Français de l'étranger pour la mise en œuvre de la représentation des Français de l'étranger à l'Assemblée Nationale</i>	169
<i>Résolution n° LOI/R.2/08.09 relative aux députés des Français de l'étranger</i>	172
<i>Résolution n° LOI/R.3/08.09 relative au règlement intérieur</i>	177
En formation de bureau, sous la présidence de Monsieur Antoine VALENZA, Premier vice-Président de l'AFE	179
Projet d'ordre du jour du prochain bureau de décembre 2008	179

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
9E SESSION PLENIERE DE L'ASSEMBLÉE
DU 22 AU 27 SEPTEMBRE 2008

LUNDI 22 SEPTEMBRE 2008 - MATIN

*La séance est ouverte à 9 h 45 sous la présidence de Monsieur Antoine VALENZA,
Premier vice-Président de l'AFE.*

Monsieur le Président

Monsieur le Directeur des Français à l'étranger, Mesdames et Messieurs les Sénateurs, Mesdames et Messieurs les Conseillers et chers amis, aujourd'hui débutent les travaux de la neuvième session de l'Assemblée des Français de l'étranger qui, tout à l'heure, sera ouverte officiellement par son Président, Monsieur Bernard KOUCHNER, Ministre des affaires étrangères.

Nous souhaitons féliciter nos quatre collègues élus ou réélus au Sénat : Madame Claudine LEPAGE, Messieurs Robert DEL PICCHIA, André FERRAND, et Christophe FRASSA.

Je voudrais qu'un hommage particulier soit rendu aux Sénateurs Pierre BIARNES et Paulette BRISEPIERRE, qui ont été élus la même année au Sénat, en 1989 ; ils n'ont pas demandé le renouvellement de leur mandat. Paulette BRISEPIERRE a été la première femme élue au Conseil supérieur des Français de l'étranger, en 1967. Elle a donc siégé pendant quarante et un ans sur les bancs de cette assemblée. Par sa présence, son dynamisme et son dévouement au service des Français de l'étranger – et ceux du Maroc en particulier – elle est un exemple. Elle ne quitte pas tout à fait l'Assemblée des Français de l'étranger et le Sénat, car elle sera amenée à travailler avec nous, dans le cadre de la mission que lui a confiée le Premier ministre.

Je souhaite également la bienvenue à Monsieur Yvon OMNES et Jacques TROMPE-BAGUENARD, qui succèdent au regretté Robert CORON et à Nicole CHAABAN, démissionnaire.

Enfin, je voudrais assurer notre collègue, le Sénateur Christiane KAMMERMANN, de notre profonde sympathie et de nos sincères pensées pour le décès de son mari.

Avant de céder la parole à notre directeur, Monsieur Alain CATTÀ, pour la présentation de son rapport, je tiens à remercier l'ensemble de l'équipe du Secrétariat général, qui n'a ménagé aucun effort, afin que les travaux de notre Assemblée se déroulent dans les moins mauvaises conditions possibles, dans les locaux exigus qui nous sont réservés, à l'Union Internationale des Chemins de Fer.

Mes remerciements s'adressent plus particulièrement à Monsieur Alain BRICARD, notre nouveau secrétaire général et à son adjoint, Monsieur François COURANT, à qui je souhaite la bienvenue au sein de notre Assemblée et plein succès dans leurs nouvelles fonctions.

Je vous rappelle qu'en ce moment, se déroule ici même, au deuxième étage, les opérations de vote pour le renouvellement du Conseil d'admission de la Caisse des Français de l'étranger. N'oubliez pas d'aller voter avant de quitter le Quai d'Orsay. Je vous remercie.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain CATTÀ, Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France.

PRESENTATION DU RAPPORT DU DIRECTEUR DES FRANÇAIS A L'ETRANGER ET DES ETRANGERS EN FRANCE

Monsieur Alain CATTÀ, Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France

Monsieur le Président, Merci. Madame la Présidente, je voudrais également vous saluer. Permettez-moi de m'associer aux félicitations qui ont été adressées par le Président Antoine VALENZA aux sénateurs et sénatrices brillamment élus ou réélus hier.

Les locaux de l'Union Internationale des Chemins de Fer ne sont pas aussi adéquats que nous l'aurions voulu, mais la date des sénatoriales ayant été changée à la dernière minute, le planning de location des salles ne nous a pas permis d'avoir exactement les configurations que nous aurions souhaitées. Je suis convaincu malgré tout que vos travaux iront bon train.

Vous avez reçu le rapport pour l'année 2007 de la Direction des Français à l'étranger. J'en considère la lecture acquise de tous et je vous suggérerai un certain nombre de réflexions sur l'évolution de la direction, de nos métiers, de votre rôle avec nous, au service des Français de l'étranger.

Quelles sont les incidences des évolutions des structures de la direction les plus récentes sur nos métiers ? Quelles sont les incidences du livre blanc et de la rationalisation de la gestion des politiques publiques sur nos fonctions, notre réseau, notre outil d'une façon générale ? Quels sont les points forts, mais aussi les points faibles, du budget de notre direction et donc des Français de l'étranger pour les années 2009, 2010 et 2011, puisqu'il s'agit dorénavant d'un budget triennal ? Le Ministre reviendra tout à l'heure sur un certain nombre de ces aspects. Qu'il me soit permis de réfléchir avec vous sur un certain nombre d'entre eux.

1. ÉVOLUTION DES STRUCTURES DE LA DFAE, AU COURS DE L'ANNEE PASSEE

Elles sont au nombre de trois, avec chacune des incidences sur nos métiers : l'évolution de nos rapports avec le ministère de l'Immigration, la création du centre de crise en juillet dernier et la montée en puissance de l'adoption internationale.

1.1. Évolution de nos rapports avec le ministère de l'Immigration

L'année 2007 a été largement marquée par l'évolution de nos rapports avec le ministère de l'Immigration. Ceci n'est pas sans incidence sur nos métiers, y compris au service des Français de l'étranger, puisqu'une grande partie de nos emplois – un peu moins du tiers – sont consacrés à la gestion des visas, le reste l'étant aux Français de l'étranger.

Le décret d'attribution de Monsieur HORTEFEUX confie à celui-ci, mais aussi au Ministre des affaires étrangères, une égale compétence en matière de détermination de la politique des visas. Au fil des mois, les moyens concrets d'exécution de cette politique ont été confiés au Ministre de l'Immigration. Le Comité de modernisation, au printemps dernier, en a ainsi disposé en disant que le Ministre de l'Immigration était responsable de la mise en œuvre opérationnelle de la politique des visas. Cela signifie, au jour le jour, une collaboration entre les services des uns et des autres, en veillant à ce que les OTP, la masse de travail consacrée à l'Administration des visas – qui constitue effectivement une priorité du Gouvernement – ne vienne pas diminuer les possibilités de service de nos communautés à l'étranger. Vous pouvez compter sur le Ministre des affaires étrangères et sur ses services, pour en tenir le plus grand compte.

1.2. Le Centre de Crise

Le Ministre a inauguré, le 2 juillet dernier, cette nouvelle entité qui résulte de la fusion de deux volets de notre action en matière de crise : la sous-direction des personnes et la délégation à l'action humanitaire – les aspects humanitaires ne pouvant bien souvent, trop souvent, être distingués des aspects purement consulaires de la gestion des crises.

Quelles seront les incidences de la création de cette entité, qui se veut performante, bien outillée sur nos métiers ? Sur le plan budgétaire, la Direction des Français à l'étranger ne gèrera pas, à moins que le Parlement n'en décide autrement, les crédits consacrés aux crises, y compris dans les aspects Français de l'étranger. Le programme 105 est le depositaire des crédits gérés par ma direction, et plus particulièrement par la sous-direction des personnes. S'agissant de l'action humanitaire, les crédits restent nichés sur le programme 209 de l'action humanitaire, dont la tutelle est assurée par la DG CID. Cette dualité de programmes est-elle une bonne ou une mauvaise chose ? L'ancien Directeur budgétaire que je suis me permet de penser que cela n'est pas tout à fait l'idéal. Nous verrons, dans les mois qui viennent, comment fonctionne tout ceci. S'agissant des élus que vous êtes, vous restez responsables à nos côtés, de la rédaction des plans de sécurité dans les postes. Nous avons rappelé

aux ambassadeurs, la nécessité de vous associer, aussi étroitement que possible, à cette fonction essentielle et là, les changements de structure n'ont pas d'incidence sur vos responsabilités en ce domaine.

1.3 La montée en puissance de l'adoption internationale

Comme la plupart des pays adoptants, le nôtre est confronté à une baisse très préoccupante de ses possibilités d'adoption. Pour mémoire, nous avons réalisé près de 4100 adoptions en 2006 ; ce chiffre est tombé à 3100 en 2007. Mais, nous ne sommes pas les seuls confrontés à cette évolution. Celle-ci s'explique par un certain nombre d'évolutions de structures tenant aux pays originaires de l'adoption. Cela dit, force est de constater, avec le rapport de Monsieur Colombani, auquel le Président de la République avait confié, à la fin de l'année dernière, une mission de réflexion sur ce thème, que nos institutions ne fonctionnent pas à merveille en la matière. C'est le moins que nous puissions dire : foisonnements exagérés d'organismes ou d'institutions qui pilotent ce dossier ; mauvaise coordination, le plus souvent, ou coordination insuffisante en la matière ; absence de visibilité de l'autorité centrale chargée de la mise en œuvre de la convention de La Haye sur l'adoption internationale ; multiplicité des organismes chargés des adoptions ; très grande latitude des départements pour accorder les agréments ; bref, un peu d'ordre devait être mis dans tout cela. Nous nous y employons, sur la base des conclusions du rapport Colombani, qui ont été avalisées par un récent Conseil des ministres, aussi bien par la Secrétaire d'État à la Famille, que par Madame Rama YADE, chacune dans son domaine étant chargée de cette remise sur pied des structures de l'adoption.

Notre but sera, sous la houlette d'un ambassadeur qui a été chargé de cette mission à mes côtés, Jean-Paul MONCHAU, de donner à une véritable autorité internationale, qui au moins pour l'instant, sera le secrétariat général de l'adoption internationale, les moyens d'exercer sa tutelle en matière d'adoption internationale.

Au total, si l'on regarde ces évolutions de structure depuis l'année 2007, l'on s'aperçoit que la Direction des Français à l'étranger est en train de se resserrer sur son cœur de métier, qui est la gestion, l'accompagnement des communautés françaises à l'étranger, mais aussi l'élaboration, en tout cas la participation à l'élaboration de l'environnement juridique dans lequel se meuvent nos communautés. C'est notamment le rôle du service de Jean-Louis ZOËL, le Service des Affaires civiles et judiciaires.

2. L'ARTICULATION DU LIVRE BLANC ET LA REVISION GENERALE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Si l'on prend cette dernière, on a coutume de dire qu'il s'agit d'un ensemble d'économies destinées à étrangler le service public, en tout cas à réduire son champ d'action et ceci suscite légitimement bien des inquiétudes. À dire vrai, la RGPP s'adosse sur le Livre Blanc, confié pour le ministère des Affaires étrangères, à Alain JUPPÉ et à Louis SCHWEITZER, à replacer dans une perspective à long terme, les évolutions des métiers de notre diplomatie, en consacrant un chapitre à l'action consulaire et aux communautés françaises de l'étranger. Ainsi, j'aimerais vous montrer comment, dans la perspective de ce Livre Blanc, viennent se nicher les principales orientations de la RGPP, telles que retenues pour les trois prochaines années.

En Europe, l'on parle de la suppression des consulats, avec l'intégration consulaire, les progrès de la coordination à 27 dans ce domaine. Nul ne doute que dans les quinze, vingt années qui viennent, nous n'aurons plus de consulat en Europe. Personnellement, je ne le crois pas. Certes, les métiers de nos consuls et de nos consuls généraux, en Europe, vont petit à petit, tendre vers une vocation d'influence, de contacts politiques. Tout ceci est exact, mais il y a, me semble-t-il, deux verrous qui viennent protéger le réseau consulaire en Europe. Le premier, c'est la Convention de Vienne sur la protection consulaire. Cet instrument juridique international fait que chaque État doit à chaque citoyen, la protection consulaire, qui implique au quotidien, les actions que vous connaissez bien. Le deuxième verrou tient au génie français, à la spécificité de notre action en matière consulaire et à l'action du législateur lui-même, notamment en matière d'état civil. Nous sommes l'un des pays les plus exigeants en matière de vérification des données en termes de mariage, par exemple, à l'occasion des transcriptions. Les choses se sont plutôt resserrées au cours des dernières années. Les tâches consulaires en matière de transcription se sont alourdies, y compris en Europe. Aussi, à ceux qui viendraient nous dire que le réseau consulaire est condamné en Europe, je dis que peut-être nos arrières petits-enfants, en effet, verront-ils cette évolution. En ce qui nous concerne, certainement pas.

S'agissant de l'évolution du réseau ailleurs dans le monde, je pense pouvoir regrouper les missions que nous a confiées le Comité de modernisation autour de trois mots assez simples dans leur définition, mais plus difficiles à mettre en œuvre. Il faut ouvrir des consulats là où le justifient les évolutions de la présence de nos communautés françaises. Depuis 2005, nous avons ouvert cinq consulats : en Chine, en Russie, en Inde. Nous sommes capables d'ouvrir, mais il s'agit aussi de regrouper, là où les évolutions de l'informatique le permettent et là où l'évolution juridique le permet. Ainsi, en Europe même, nous réfléchissons à un regroupement d'un certain nombre de consulats, sans diminution des missions qui seront confiées au pôle autour duquel ces

regroupements s'effectueront (Vienne, États Baltes). Bien entendu, la protection consulaire dans chacune des missions excentrées restera assumée comme elle l'est aujourd'hui.

Ce regroupement ne concerne pas que l'Europe. Nous en aurons probablement également d'autres exemples ailleurs. Je songe à l'Amérique Centrale et à l'Amérique latine. Nous avons un grand pôle de développement à instaurer à Panama – en dehors du Mexique qui conservera sa vocation -, un autre à instaurer dans le cône Sud, à Buenos Aires, à partir du Paraguay et de l'Uruguay.

J'aurai mauvaise grâce à vous dire également que les transformations sont à l'ordre du jour. En Europe, là encore, et nous avons progressé au cours de ces derniers mois. Les préfectures, pour toutes les communautés françaises frontalières, devront avoir des compétences plus étendues qu'elles ne l'ont aujourd'hui, en matière notamment de délivrance de titres de voyage et de titres d'identité. Je suis allé récemment à Strasbourg pour mettre au point avec le préfet du Bas Rhin, ces compétences en matière de diligemment des passeports, avec la mairie de Strasbourg en matière de délivrance des cartes d'identité des Français qui sont domiciliés dans une fraction de l'Euro district d'Ortenau. C'est chose faite : à partir du 1er janvier, ce sont la mairie de Strasbourg et la préfecture du Bas Rhin qui permettront à nos compatriotes de déposer leur demande à leur guichet, leur évitant ainsi de faire quatre cents kilomètres aller et quatre cents kilomètres retour à Munich pour obtenir ces documents.

La transformation des métiers consulaires, c'est bien évidemment aussi, l'introduction et la généralisation de l'informatique consulaire. C'est un peu la « tarte à la crème », mais c'est quelque chose de tout à fait important. C'est, du reste, un des points forts de notre budget pour l'an prochain. Nous y reviendrons en commission.

L'an dernier, découvrant le métier, je vous avais vendu un produit que je ne connaissais pas, en vous disant : « Racine va tout faire ». En réalité, le service d'Odile SOUPISON a été confronté à de très réelles difficultés avec les postes, qu'un certain nombre d'entre vous, notamment pour ceux qui viennent d'Afrique, connaissent bien. Je ne dis pas que toutes les difficultés inhérentes au fonctionnement de Racine et du guichet d'Administration électronique sont résolues, mais enfin, nous avons quand même fait de très réels progrès, en améliorant notamment la capacité d'acheminement par réseau informatique, des données gérées par ces applications.

La RGPP, ce n'est pas seulement l'introduction de l'informatique. C'est aussi une meilleure spécialisation des tâches. Vous avez peut-être vu dans les papiers qui ont circulé à son sujet, que nous allions installer à Nantes, une véritable préfecture des Français de l'étranger. Je n'aime pas ce terme, parce qu'il ne correspond pas à la réalité. Mais, il recouvre quand même une évolution, qui est celle de la centralisation, dans les années à venir, à Nantes, de compétences en matière d'état civil, encore aujourd'hui dévolues aux consulats. Je songe notamment aux transcriptions des actes pour l'ensemble du Maghreb. L'expérience algérienne est une expérience positive. Nous allons donc petit à petit essayer, avec le même succès, de l'étendre aux trois États du Maghreb. Pourquoi n'avons-nous pas commencé par l'Europe ? Parce que, paradoxalement, les choses sont plus difficiles en Europe, notamment pour des raisons de divergence juridique, et bien entendu, aussi, de langue.

3. PERSPECTIVES BUDGETAIRES

Pour l'année 2009, en volume, notre budget ne diminuera pas. Pour les années 2010 et 2011, il faudra effectivement exercer une grande attention sur un certain nombre de points.

Vous remarquerez dans cette Loi de Finances, que les crédits du CDC, un certain nombre de crédits qui étaient liés à l'informatique visas et transférés au ministère de l'Immigration, disparaissent du programme 151. Rien n'est plus normal.

S'agissant maintenant de ce programme, je tiens à remercier les parlementaires, également les conseillers qui nous ont aidés sur ce sujet, il n'est pas remis en question pour l'année 2009. C'est, je le crois, du reste, un excellent moyen de synthèse de l'ensemble des concours de l'État aux Français de l'étranger dont vous disposez. Si dans les mois qui viennent, par exemple à l'occasion d'une discussion de prochaine Loi de Finances ou de révision de l'architecture qui nous est aujourd'hui proposée pour les années 2010-2011, ce programme devait être sérieusement mis en cause, je crois que les Français de l'étranger et les parlementaires perdraient un instrument précieux et d'appréciation.

S'agissant des points forts de l'année 2009, il y a l'informatique consulaire, surtout l'action en faveur des enfants français, puisque les crédits consacrés à la prise en charge – donc à la gratuité – et aux bourses, vont augmenter d'une vingtaine de millions d'euros l'an prochain, puis à nouveau de la même somme en 2010, puis à nouveau de la même somme en 2011, date à laquelle la prise en charge pour l'ensemble du second cycle du secondaire, sera terminée. En quelques chiffres : 67 millions d'euros en 2008, 86 en 2009, 106 en 2011, 126-127 par la suite.

À présent, les terminales ont été prises en charge, les premières ont été lancées à la rentrée. L'an prochain, nous passerons aux secondes. Le rythme d'exécution de cette prise en charge est un peu plus rapide pour les communautés françaises de l'hémisphère sud, puisque, au fond, dès le premier janvier, l'on prend bien sûr en charge l'année principalement concernée,

mais on devance également, au moins d'un trimestre, celle de l'année suivante, de sorte qu'au prochain trimestre, il y aura terminale, première, seconde, dans l'hémisphère sud.

S'agissant des crédits d'aides aux Français les plus démunis, le ministre s'est engagé, l'an dernier, vous vous en souvenez, le Président de la République également, à faire en sorte que ces actions soient maintenues, autant que faire se pouvait, rationalisées. Et c'est un véritable défi auquel nous sommes confrontés. Pour l'année 2009, nous maintiendrons en volume ces actions, aussi bien envers les Français les plus démunis de façon permanente, que pour ceux – je songe notamment aux enfants, aux personnes isolées – qui sont confrontés à des situations temporaires de grande difficulté.

Je remercie d'ores et déjà par avance la Commission nationale pour l'action sociale, de s'associer avec mes services, pour réfléchir aussi en amont que possible, à l'évolution des critères d'attribution de ces aides. Je ne vous cacherais pas qu'il va falloir que nous accompagnions en Europe, une évolution sensible. Il n'y a aucune raison de maintenir là où nos États partenaires font sensiblement la même chose que nous au sein de l'hexagone, des aides qui peuvent être redistribuées ailleurs dans le monde, intelligemment.

En matière d'emploi, bien sûr, nous maintiendrons les actions de mise en perspective des demandeurs et des offreurs, donc des entreprises et surtout, les actions de formation qui, dans un certain nombre de pays, je songe notamment à Madagascar, mais pas seulement, en Afrique d'une façon générale, sont essentielles pour l'intégration des jeunes Français de l'étranger.

Quels sont les points d'inquiétudes ? Ce sont, me semble-t-il, l'évolution d'un certain nombre de crédits sociaux en 2010-2011. Rationaliser, cela est bien ; mais, on ne peut pas maintenir aussi bien en étendue les prestations, ni les maintenir en qualité, si nous sommes confrontés à des baisses trop sensibles de crédits. Là encore, il nous faudra, pour les années 2010 et 2011, être particulièrement vigilants, parce que si nous disposons aujourd'hui d'environ vingt millions d'euros pour l'action sociale dans son ensemble du département, donc de ma direction, les perspectives, aujourd'hui, ce sont quatorze millions d'euros d'ici à trois ans. Bien sûr, par redéploiement, nous pouvons limiter cette évolution. Mais, vous réalisez bien que sur des sommes aussi faibles, ces possibilités de redéploiement ne sont pas évidentes.

Ces propos viennent compléter le rapport que vous avez eu depuis quelques semaines. Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une très bonne semaine de travail.

QUESTIONS-REponses

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Directeur, pour ces compléments à votre rapport que nous avons tous. Je prends les demandes de prise de parole.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur John MAC COLL.

Monsieur John MAC COLL, membre élu de la circonscription de Sydney

Monsieur le Directeur, je désire apporter un éclairage sur les chiffres concernant la population française en Australie. Il était mentionné que la population en Australie avait baissé de plus de 16 % en 2007. Ce chiffre s'explique parce que beaucoup de nos compatriotes n'ont pas réalisé que leur inscription était arrivée à expiration. Grâce à l'action du Consul général de France à Sydney, Monsieur Lionel MAJESTÉ-LARROUY, il est arrivé en Australie avoir plus de cinq mille inscriptions en six mois. Ainsi, au premier août, nous sommes passés de quatorze mille inscriptions à plus de dix-huit mille et nous sommes sur un taux de croissance de cinq à sept pour cent. Je voulais quand même le mentionner, parce que de nombreuses communautés à l'étranger, risquent au regard des échéances électorales futures, avec de nombreux compatriotes qui risquent d'être pris de cours en ce qui concerne l'expiration de leur inscription, de faire en sorte, peut-être avec nos consulats, grâce à un travail d'information, de contact, qu'ils soient à jour. Je vous remercie.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre OLIVIERO.

Monsieur Pierre OLIVIERO, membre élu de la circonscription de Genève

Sur la même question, à la page 26, tout à fait en bas à droite, je vous cite :

D'après les études menées à partir de sources statistiques locales, le pays d'Europe accueillant la communauté française la plus importante n'est pas la Suisse, mais la Belgique ». Permettez-moi de ne pas être d'accord avec vous et de vous en donner les raisons.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain CATTÀ.

Monsieur Alain CATTÀ

Merci Monsieur le Président. Nous n'allons pas nous lancer dans une guerre de statistique. Certes, les chiffres d'inscription sont objectivement mesurables ; les chiffres touchant les estimations tiennent simplement au fait que beaucoup de nos compatriotes, notamment en Europe, ne sont pas inscrits auprès de nos consulats – et je le regrette - ; je ne doute pas que l'on fasse un effort, en Suisse comme ailleurs, pour les amener à s'inscrire. S'agissant de l'Australie, vous avez raison de souligner tout l'intérêt du travail consulaire en la matière. J'en profite pour dire qu'en liaison avec vous, nous allons mener, d'ici à la fin de l'année, un très important effort de sensibilisation des communautés françaises de l'étranger pour s'inscrire sur les listes électorales, et pas seulement auprès des consulats, notamment dans la perspective des élections du mois de juin prochain. Qu'il me soit d'ailleurs permis de remercier l'assemblée, en tout cas ceux d'entre vous qui participent à l'architecture de l'application informatique du vote électronique. Le Sénateur DEL PICCHIA, mes services et moi-même travaillons main dans la main avec la CNIL. Je ne doute pas que nous arrivions à la fois à tenir les échéances très courtes et à offrir un service de qualité aux Français pour ces prochaines élections. Donc oui, la plus grande attention est en effet donnée et les instructions ont été rappelées aux ambassadeurs et aux consuls, pour cette question des inscriptions de nos compatriotes à l'étranger.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Monique MORALES.

Madame Monique MORALES, membre élu de la circonscription de Madrid

Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Directeur, vous avez parlé des plans de sécurité, sur lesquels les conseillers doivent être consultés. Je voudrais insister sur le mot consultation des conseillers. Pour les plans de sécurité, comme tout autre projet qui concerne toutes les communautés françaises à l'étranger, malheureusement, nous ne le sommes que très rarement, voire jamais, dans beaucoup de pays. Je vous demanderai donc de rappeler à vos services que dans les textes, il est bien spécifié que les conseillers doivent être consultés, pour tout ce qui concerne les communautés françaises. Je vous remercie.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain CATTÀ.

Monsieur Alain CATTÀ

Merci, Monsieur le Président. Madame MORALES, je vous donne cent pour cent raison. À l'occasion de nos déplacements, mes collaborateurs et moi-même ne cessons de rappeler cette évidence aux consuls et aux ambassadeurs, pas seulement d'ailleurs parce que cela constitue une obligation légale, mais par bon sens même. Ce sont les conseillers des Français de l'étranger qui connaissent leurs communautés, qui savent où sont les gens, sur qui on peut compter, le cas échéant, pour nommer telle ou telle personnalité chef d'îlot, qui sont le mieux à même de dire : voilà un bon centre de regroupement, en voilà un autre qui ne nous paraît pas aussi efficace et ainsi de suite. Nous n'avons aucune espèce de réticence, tout au contraire, à faire en sorte que vous soyez associés à ces plans de sécurité. Le problème, c'est qu'il va falloir que l'an prochain, dans le cadre de la nouvelle structure Centre de Crise, vous puissiez faire passer ce message tout aussi efficacement que vous le faites auprès du Directeur des Français de l'étranger aujourd'hui.

Monsieur le Président

Monsieur le Directeur, l'intervention de Madame MORALES concernait certainement les plans de sécurité, mais cela était beaucoup plus large. Il s'agissait de tout ce qui concerne les communautés françaises à l'étranger. Il faut faire passer un message fort aux postes, afin que les conseillers soient consultés, dans une véritable consultation, en réunion régulière avec le chef de poste. Un minimum d'une réunion par trimestre s'impose.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François NICOULLAUD.

Monsieur François NICOULLAUD, membre désigné

Monsieur le Président, la vie républicaine ne s'arrête jamais. Nous venons de franchir l'étape des élections sénatoriales et déjà, nous avons le regard fixé vers les élections à l'Assemblée des Français de l'étranger de juin 2009. Notre assemblée a produit un remarquable effort de réflexion sur la façon dont nous pourrions améliorer les procédures de déroulement de cette élection, de façon à augmenter notamment la participation. Un avant-projet de loi a été élaboré ; un avant-projet de décret, un avant-projet d'arrêté. Ces textes sont sur la table de l'Administration depuis mars dernier. Sur l'avant-projet de loi, nous ne faisons aucune illusion ; mais, en ce qui concerne l'avant-projet de décret et l'avant-projet d'arrêté, ils pourraient passer tels quels. Nous sommes dans le cadre du pouvoir réglementaire autonome, que compte faire l'Administration, pour que ces textes puissent être mis en vigueur rapidement, pour que l'Administration puisse les mettre en œuvre posément et qu'ils ne soient pas adoptés, le cas échéant, au dernier moment. Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain CATTÀ.

Monsieur Alain CATTÀ

Merci, Monsieur le Président. Pour répondre à Monsieur François NICOULLAUD, bien entendu, nous savons que la commission a bien travaillé sur le sujet. Nous reparlerons dans le détail de cette question en commission. Qu'il me soit simplement permis de dire, à ce stade, deux choses : d'abord, tout le monde le sait, ici, dans cette salle, le congrès ayant adopté une nouvelle constitution, en tout cas, ayant profondément révisé la Constitution du 4 octobre 1958, il nous faut faire très attention à ce que les propositions de loi que nous prendrons, y compris sur le fonctionnement et l'organisation de l'AFE, soient compatibles avec la nouvelle architecture constitutionnelle. Ensuite, oui, il y a d'ores et déjà un certain nombre de points qui, dans le domaine réglementaire, passeront avant la fin de l'année. Nous en reparlerons ensemble si vous voulez. Ce n'est peut-être pas le lieu ici, mais cela sera fait sur cinq ou six points. Odile SOUPISON et son équipe ont déjà beaucoup travaillé sur la question. Bien avant les élections du mois de juin, certaines de ces questions réglementaires seront réglées. Pour autant, nous devons veiller à ce que l'environnement juridique, y compris dans le domaine réglementaire, qui précède cette consultation de juin, ne vienne pas rendre encore plus difficile, le travail de mise au point de l'application informatique que nous préparons pour le vote électronique. Il s'agit là d'un point très sensible : il faut que la société qui aura mission de mettre au point, dès le mois de décembre – parce que nous sommes en train de procéder à la consultation des entreprises chargées de cette affaire. Il faudra donc que l'environnement juridique sur lequel travaille la société à laquelle nous allons confier cette tâche soit stable. Nous ferons en sorte que cela soit le cas.

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Sénatrice Monique CERISIER-ben GUIGA.

Madame Monique CERISIER-ben GUIGA, Sénatrice représentant les Français établis hors de France

Monsieur le Directeur, j'ai écouté votre exposé avec beaucoup d'attention et j'avais lu votre rapport. Je voudrais vous faire part de l'inquiétude que peut ressentir toute personne qui connaît les conditions de fonctionnement actuelles de nos consulats. Vous nous avez annoncé une amélioration des logiciels Racine et Gael. Dans les six pays d'Afrique subsaharienne que j'ai visités au premier semestre de cette année, ces logiciels fonctionnaient mal, essentiellement parce que le serveur étant à Paris et les liaisons insuffisantes entre ces pays et Paris, cela ne pouvait pas fonctionner. Que pouvons-nous y changer ?

D'autre part, sur l'état civil regroupé à Nantes, ce qui avait été fait à partir de 1994, sous la pression des événements va donc devenir la règle. Or, pour les usagers, cela représente des délais de transcription qui s'allongent, quels que soient les moyens informatiques. De plus, les consulats concernés devront continuer à recevoir les citoyens pour prendre les données de la transcription. Je voudrais croire que cela va alléger leur tâche, mais je crains que cela ne soit pas très efficace. Il faudra changer les textes réglementaires, pour que les consuls ne fassent pas des faux, comme le font nos consuls d'Algérie depuis 1994, qui signent les actes d'état civil, comme si c'était eux qui les avaient préparés, ce qui n'est pas le cas.

Je m'inquiète énormément des crédits d'aide sociale. Quand j'avais remis mon rapport au Premier ministre, en 1999, sur l'aide sociale aux Français de l'étranger, je signalais déjà que 80 % de ces crédits étaient absorbés par des aides statiques. Dans ces conditions, nous ne pouvions pas faire d'action sociale. Depuis 2002, les crédits d'aide sociale ont stagné, c'est-à-dire qu'en réalité, ils ont baissé. Dorénavant, ce sont probablement 90 à 95 % de ces crédits d'aide sociale qui sont absorbés par l'aide aux personnes âgées, aux handicapés et il ne reste pratiquement plus rien, pour la réponse aux cas spécifiques. Nous pouvons tous être inquiets sur les années 2010-2011. D'ores et déjà, nous ne dépensons plus que quinze millions d'euros par an, quand nous en dépensons plus avant. Je ne vois pas comment la situation pourrait rester convenable, décente. Dans les pays de l'Union européenne nouvellement admis, il n'y a pas d'aide sociale locale.

Ce qui est vrai pour environ six pays de l'Union européenne ne l'est pas pour les vingt et un autres.

Enfin, comment nos consulats vont-ils réaliser le travail administratif nouveau géré par la prise en charge et la croissance de demande de bourses sur critères sociaux, que provoque la mesure de prise en charge ?

Monsieur le Président donne la parole à Alain CATTÀ.

Monsieur Alain CATTÀ

Je suis accablé... impressionné, Madame la Sénatrice. S'agissant d'abord des problèmes informatiques que nous avons connus et dont d'ailleurs il convient de bien souligner que pour certains pays, ils sont toujours sur la table. Lorsque j'ai pris mes fonctions, j'ai demandé à ce que le point soit fait avec la DSI, ici, de l'utilisation des crédits que la DFAE avait mis à son profit pour développer ses applications. Ma première priorité a été non pas de développer des applications nouvelles – exception faite du vote électronique – mais de faire en sorte que celles qui avaient été initiées marchent.

Dans ce domaine, nous avons demandé à la DSI d'accroître ses capacités d'acheminement de données, c'est-à-dire en réalité de passer ces informations par tuyaux et non plus par satellites. Les tuyaux sont les fibres optiques, tout cela coûte extrêmement cher, mais dans un certain nombre de pays, nous y sommes parvenus. Nous ne pouvons pas dire que la situation, aujourd'hui, soit aussi mauvaise qu'il y a un an. Il y a encore des pays où des améliorations sont à apporter.

S'agissant des problèmes de gestion de l'état civil et notamment de transcription, il n'entre pas dans nos intentions de faire en sorte que, à Nantes, l'ensemble des actes d'état civil soit directement dressé là. L'expérience algérienne fonctionne bien et il n'y a donc aucune raison de ne pas l'étendre, avec des gains de productivité limités, mais qui sont quand même très sensibles. Ainsi, je prévois par exemple sur l'ensemble du Maghreb, à plus d'une dizaine d'ETP, le gain en ETP que cette extension de la compétence nantaise pourrait nous valoir. Vous vous souvenez, Madame la Sénatrice, que lorsqu'en 1994, cette mesure avait été édictée, le bureau de transcription Algérie agissait en quelque sorte par délégation de nos consuls en Algérie. Cette situation est dépassée sur le plan juridique, puisque le service de l'état civil dispose d'une véritable compétence réglementaire pour ce faire.

S'agissant du travail des consuls sur place, au Maghreb et en Algérie particulièrement, nous avons donné instruction à nos consuls « de ne pas en rajouter ». La loi leur permet, lorsqu'il y a doute, lorsqu'il y a suspicion de manquement à la véracité en matière d'union, de convoquer les époux, pour s'assurer de la réalité de cette union. Dans un certain nombre de postes, en Algérie, nous avons constaté que ces convocations étaient inutilement généralisées. Nous avons demandé à ce qu'elles soient circonscrites simplement lorsqu'il y avait véritablement doute. Mais, de là à dire, comme vous l'avez souligné, que les consuls feront des faux, en tout cas laissé entendre, non, je ne peux le laisser passer. Nous en reparlerons, si vous le souhaitez, de façon que l'on puisse circonscrire un peu la chose, mais cela ne me paraît pas tout à fait être le cas.

S'agissant des aides sociales, je partage votre inquiétude. Je l'ai dit tout à l'heure sans ambages, nous pouvons en effet rationaliser, améliorer la qualité, réfléchir à une redistribution de ces aides d'une région à l'autre, mais ces exercices ont des limites. S'ils sont siphonnés à un point tel que l'on ne puisse plus les mener, alors, nous sommes confrontés à un véritable problème. Pour l'année 2009, j'affirme qu'il n'y a pas de problème. Pour les années 2010 et 2011, en effet, la question se pose de savoir ce que nous ferons pour abonder les crédits d'aide sociale aux communautés françaises défavorisées. Il s'agit là d'une compétence ministérielle. Le ministre, à l'intérieur de son budget, fait ce qu'il veut. Donc, si nous estimons que sur tel ou tel programme – et je n'en nomme aucun – des possibilités de redéploiement au projet des Français de l'étranger existent, je compte sur les parlementaires et les conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger pour le faire valoir, à compter des mois de mai et juin 2009.

Pour les bourses et la prise en charge, là encore, pas de difficulté de financement pour les années 2009 et probablement au-delà pour le second cycle du secondaire. Vous connaissez les difficultés que cette mesure implique. Le ministre a écrit au Ministre du budget pour attirer son attention sur la double nécessité de plafonner les revenus des familles et les droits de scolarité à partir desquels la prise en charge était calculée. Je ne doute pas qu'il faudra tôt ou tard y venir.

S'agissant du travail de la Commission nationale des bourses, ces crédits sont chez moi. J'entends remettre complètement à plat les critères de distribution des bourses. Il ne me paraît par exemple pas normal que, dans la détermination du revenu net – je dis bien du revenu net – pris en compte pour le calcul d'une bourse attribuée à une famille, soit compté intégralement le loyer dépensé par cette famille et ceci, quel que soit le pays. Ceci revient simplement à dire que c'est le contribuable qui paie le loyer, par le truchement des bourses, d'une famille à un endroit donné. Il va falloir que nous remettions tout cela sur le métier.

Monsieur le Président

L'assemblée vous approuve, Monsieur le Directeur, pour cette mesure qui va certainement simplifier les choses.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Richard YUNG.

Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Monsieur le Directeur, vous savez l'attachement que nous tous avons pour votre direction. Vous êtes notre Alma Mater, en quelque sorte ; du monde entier, les regards se tournent vers vous... Dans la situation actuelle, nous avons quelques inquiétudes sur la place de votre direction, dans le nouvel organigramme du ministère. Le ministre a annoncé un nouvel organigramme du ministère, lors des journées du réseau ; la création d'une Direction générale de la mondialisation, d'autres directions. Mais, nous ne voyons pas encore où va se situer la Direction des Français à l'étranger. Or, cela est pour nous évidemment – et pour vous certainement – une question lourde. Vous l'avez vous-même abordé, nous sentons qu'il y a des volontés de couper peut-être à la périphérie. Vous avez cité les visas, le Centre de Crise. Il existe peut-être d'autres tentations, qui viseraient à diminuer le périmètre de la Direction des Français de l'étranger. Ce sont des choses qui ne nous plaisent pas du tout et sur lesquelles nous serions évidemment, le cas échéant, prêts à agir, dans la mesure de nos modestes forces. Pouvez-vous nous rassurer, nous dire quels sont les plans envisagés en la matière pour la Direction et de façon connexe, pour ce qui concerne la structure budgétaire qui va avec ?

Le scandale des certificats de nationalité continue. Non seulement, il continue, mais il s'aggrave. Nous voyons tous que les délais continuent à s'allonger. Nous étions à dix-huit mois, il y a un an et demi, deux ans ; nous sommes probablement plutôt à vingt et un, vingt-deux mois à présent. Nous savons bien que votre Direction n'en est pas responsable. Nous avons commis un rapport qui proposait notamment de transporter le service de la nationalité à Nantes, pour créer un véritable pôle de l'état civil à l'étranger. Je ne veux pas dire que le service de l'état civil doit passer sous la direction du ministère des Affaires étrangères, puisqu'il appartient à la justice, mais on peut très bien imaginer qu'ils travaillent côte à côte et en utilisant les mêmes outils, etc.

Nous avons eu l'impression que ce rapport a suivi le chemin traditionnel des rapports : si nous sommes optimistes, nous dirons qu'il est en haut d'une étagère ; pessimistes, il est classé verticalement. Les choses ont-elles bougé là-dessus ? Comment faire avancer ce dossier ?

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain CATTÀ.

Monsieur Alain CATTÀ

Monsieur le Sénateur, je dois faire face à une inquiétude et à un scandale.

S'agissant de l'avenir de la DFAE, lorsqu'on ne parle pas d'une direction, c'est qu'elle se porte plutôt bien. Lorsque l'on met sur le métier à peu près complètement une architecture, comme l'a fait le ministre il y a quelques semaines, devant les ambassadeurs, cela prouve qu'il y a un problème urgent à résoudre, à savoir celui de l'adaptation des structures de ce ministère aux défis d'une diplomatie moderne – je songe notamment aux grands dossiers horizontaux.

S'agissant de la DFAE, vous avez raison de dire que la mise sur pied du ministère de l'Immigration nous a ôté, à peu de choses près, toute compétence en matière de gestion des étrangers en France. Sur l'affaire du Centre de Crise, nous allons voir comment, dans les mois qui viennent, se développe l'articulation de ma direction avec ce centre et notamment comment elle se développe avec les représentants des Français de l'étranger que vous êtes. Si cela ne va pas, nous nous en apercevrons très vite et il faudra modifier l'emplacement du Centre de Crise dans l'organigramme. Je n'ai pas de réponse à cette question ; l'expérience le dira. Pour l'instant, le ministre souhaite rattacher ce centre, pour des raisons politiques d'affichage, au secrétariat général de ce ministère.

Le scandale de la nationalité : je le partage totalement avec vous. Non pas que votre rapport soit en bas ou en haut de l'escabeau, mais lorsque je me suis rendu en Algérie, il y a quelques mois, je me suis en effet aperçu qu'à l'occasion du renouvellement de leur document de voyage ou de leur titre d'identité, des Français se faisaient refuser ce renouvellement, tout simplement. Ils n'étaient pas capables de produire des copies ou des extraits d'acte de naissance, portant en marge le fait qu'ils étaient Français, alors même que ces extraits étaient gérés et établis par le service central de l'état civil. On croit rêver !

Nous nous en sommes inquiétés auprès de la Rue du Château des Rentiers, qui n'est pas une juridiction, mais un service administratif de la Chancellerie, responsable du fonctionnement hasardeux, en termes de délais, de la délivrance du certificat de nationalité. Nous avons obtenu de la Rue du Château des Rentiers, que nos consuls puissent agir intelligemment, c'est-à-dire que lorsqu'ils ont sous les yeux, un extrait d'acte de naissance établi par une autorité française et géré par un organisme français, l'on délivre immédiatement et sans davantage s'interroger, le document de voyage ou le titre d'identité dont nous parlions tout à l'heure.

Le problème est sinon résolu, tout au moins largement résolu en Algérie. Nous allons voir ailleurs. C'est quand même déjà quelque chose.

S'agissant de l'émergence d'un pôle de la nationalité à Nantes, cette affaire ne dépend pas du directeur des Français de l'étranger. Cela rentre quand même dans le cadre des missions RGPP des deux ministères.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur CADIC.

Monsieur Olivier CADIC, membre élu de la circonscription de Londres

Monsieur le Directeur, à la lecture de votre rapport très complet dont je vous remercie, je souhaite vous faire part de mes préoccupations concernant la mission emploi formation professionnelle. Plus des deux tiers des six mille offres et des quatre mille placements déclarés ont été réalisés en Europe. Un quart des placements du monde a été réalisé à Londres. À titre de comparaison, le réseau EURES, qui fédère tous les services publics emploi de l'Europe affiche à ce jour, près de 1,1 million d'offres d'emploi en Europe et met à disposition, dans chaque pays, des conseillers emploi parlant français. À titre d'exemple, ils sont 28 en Allemagne et 18 au Royaume-Uni. Les Français peuvent donc accéder librement à toutes les offres d'emploi déposées en Europe, auprès des services publics pour l'emploi européen, sur le site EURES.

Au consulat à Londres, les offres d'emplois sont réservées aux seuls Français établis au Royaume-Uni. Réserver des offres d'emplois selon un critère de nationalité est en contradiction, non seulement avec nos engagements européens, mais aussi avec un des principes élémentaires de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. La discrimination atteint aussi les Français de France. Les Français de France paient les impôts qui financent les traitements des salariés de la bourse emploi Londres. Mais, les Français de France n'ont pas un accès libre aux offres qui sont recueillies par ce bureau emploi. Je vous joins copie de l'impression de la page « condition d'accès aux services » avec le logo du ministère des Affaires étrangères, pour preuve de ce que j'avance.

À l'heure où la France préside l'Europe, à l'heure où le monde va célébrer le souvenir de René Cassin et de sa Déclaration universelle des droits de l'Homme, ne pourrions-nous pas envisager de mettre un terme à une organisation qui favorise la préférence nationale en matière d'emploi ? Enfin, je pense que les employeurs doivent juger les candidats sur leurs seules compétences. Newton disait : « Les hommes construisent trop de murs et pas assez de ponts ». Je pense que ce serait un pont, si toutes nos offres d'emplois recueillies étaient transmises au réseau EURES, pour qu'elles soient disponibles pour tout le monde.

Enfin, je découvre en page 65, qu'une bourse d'emploi a été créée à Oslo, en novembre 2007. La Norvège met à notre service trois conseillers EURES parlant le français, dont deux à Oslo et affiche un taux de chômage de 1,5 %. Le rapport fait apparaître en page 114, zéro placement en 2006 et en 2007 à Oslo. Quel service va apporter cette bourse d'emploi, que n'apportent pas les services à emploi norvégiens et combien cela va-t-il coûter au département en 2008.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain CATTÀ.

Monsieur Alain CATTÀ

S'agissant de Londres, qui est un dossier complexe, je vous renvoie au service d'Eric LAMOUREUX. Nous sommes en train de regarder, avec le consulat, comment nous pouvons améliorer ce système. La Chambre de commerce de Londres ne nous a pas beaucoup aidés en la matière, en dépit des invites que nous lui avons faites.

S'agissant de la préférence donnée à la nationalité, vous avez sûrement raison de souligner la nécessité d'élargir au maximum les choses. Mais, moi, je travaille pour les Français de l'étranger. Alors, il faut peut-être commencer par là.

Troisièmement, s'agissant de l'Europe, nous avons bien conscience de ce que les structures locales sont, dans un certain nombre de pays, mieux adaptées à la préoccupation des Français, qui cherchent un travail hors de nos frontières, que les services de l'État. C'est la raison pour laquelle, dans les années qui viennent, nous nous dégagerons d'un certain nombre de pays où au fond, les services locaux sont à même de faire le travail que nous y faisons. D'ailleurs, ce redéploiement est la condition sine qua non, pour que nous soyons présents en Afrique, à Madagascar, dans les pays émergents, etc.

S'agissant de la Norvège, c'est une bourse toute nouvelle. Nous avons accepté de la mettre sur pied, même si le taux de chômage y est particulièrement faible, parce que nous estimons qu'il n'est pas aussi facile que cela, pour un Français désireux de s'établir à Oslo, de trouver du travail. Si dans les deux ou trois années qui viennent, au maximum, cette bourse ne rend pas les services que nous en attendons, comme d'autres en Europe, nous mettrons un terme à son activité.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-José CARON.

Madame Marie-José CARON, membre élu de la circonscription de Stockholm

Je veux juste répondre sur la création de la bourse d'emploi à Oslo. Il ne me semble pas nécessaire, pour améliorer les conditions d'emploi à Londres, de tirer sur une création de bourse à Oslo qui, effectivement, risque de rendre des services à l'avenir. L'ambassadrice qui était en poste à Oslo a bien appuyé cette création. Cette idée était bonne, parce qu'elle permettra aussi à des Français, de peut-être y prendre la direction de grandes entreprises.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Claude CHAPAT.

Monsieur Claude CHAPAT, membre élu de la circonscription de Berlin

Je vous remercie. S'agissant des personnes qui habitent une zone frontalière et qui pourront désormais aller chercher leurs papiers d'identité dans une préfecture française, il s'agira tout d'abord de la région voisine de Strasbourg, l'Ortenaukreis, dans le Baden- Württemberg. Allons-nous bientôt élargir ce dispositif aux autres zones frontalières ? C'est une très bonne nouvelle, puisque cela répond à une requête formulée depuis longtemps.

Sur la question des bourses, vous avez dit qu'il était anormal que l'État français contribue à financer le loyer de certaines personnes. Je ne trouve pas plus normal que l'État français contribue très largement à financer l'acquisition à la propriété de certains objets immobiliers. J'ai vu en commission de bourse, des gens qui étaient en cours d'acquisition d'une maison de 350.000 euros et qui ont obtenu à peu près 70 % de bourses, simplement en raison de traites très lourdes à payer. Cela est aussi anormal.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain CATTÀ.

Monsieur Alain CATTÀ

Monsieur le Président, le temps nous est compté. Pour répondre rapidement, nous allons étendre autant que faire se pourra le système mis au point à Strasbourg pour Ortenau, notamment aux régions frontalières d'Espagne et d'Italie.

S'agissant de la remise à plat des critères d'attribution des bourses, votre remarque est tout à fait fondée. Nous allons regarder cela avec la nouvelle directrice de l'agence, dans les semaines qui viennent.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Fwad HASNAOUI.

Monsieur Fwad HASNAOUI, membre élu de la circonscription d'Alger

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Directeur, en page 88 du rapport de la DFAE, vous faites mention d'une commission mixte qui a eu lieu au mois d'avril. Le texte a été amputé. Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir compléter ce texte ou éventuellement insérer un erratum. Merci.

Monsieur le Président

Monsieur le Directeur, si nous n'avons pas le temps de terminer ce débat, parce que nous avons encore six ou sept demandes de prise de parole, pourrions-nous le continuer au cours de la semaine, à l'occasion de votre présence en assemblée plénière ? Nous allons être interrompus par l'arrivée du ministre.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain CATTÀ.

Monsieur Alain CATTÀ

Je n'ai pas de réponse particulière. Nous ferons un erratum s'il est demandé.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean PUJOL.

Monsieur Jean PUJOL, membre élu de la circonscription d'Andorre

D'abord, Monsieur le Directeur, je voudrais rétablir une tradition, parce que j'ai l'impression que nous sommes en train de la perdre, même si nous sommes en époque de rupture, c'est celle de féliciter le Directeur pour son rapport. J'ai trouvé en particulier que son contenu était plus clair que jamais. Je vous en remercie et je vous en félicite.

Je voulais rajouter un point assez récurrent et qui m'inquiète un peu : la liste électorale consulaire est devenue la pierre angulaire de notre démocratie française dans les pays étrangers pour les communautés françaises. Or, cette liste n'a d'intérêt, du point de vue démocratique et du point de vue de la République française, que si elle est fiable. Or, un des problèmes qui nuit à cette fiabilité et qui fait d'ailleurs que les appréciations sur la participation électorale doivent être relativisées – dans la mesure où elle est calculée en fonction d'une liste -, si cette liste n'est pas vraiment rigoureuse, les résultats de participation n'ont pas beaucoup de sens. Un des problèmes auquel nous sommes confrontés – et dont nous avons discuté sans l'avoir résolu en commission – est celui de la notion d'établissement. Les Français qui peuvent être sur la liste consulaire sont les Français établis dans le pays en question. Or, cette notion d'établissement n'a pas véritablement de connotation administrative et en particulier n'est pas en cohérence avec d'autres critères – fiscaux – sur la notion de résidence ou non résidence. Alors, ne faudrait-il pas essayer de rapprocher les critères, parce que les différences de critères en matière administrative, sont toujours des leviers puissants pour que les Administrations y trouvent des problématiques ? Ne serait-il pas souhaitable d'essayer de progresser dans cette voie, ce qui aurait le double avantage de la cohérence administrative et celui de la fiabilité de la liste.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain CATTÀ.

Monsieur Alain CATTÀ

En un mot, vous avez tout à fait raison de souligner l'importance de ces listes électorales consulaires. On a bien vu, au cours des exercices passés, à quel point il était important qu'elles soient bien tenues. Nous avons déjà résolu – nous sommes en train de le faire – le problème des radiations automatiques à l'occasion de ces révisions. Pour les critères d'établissement, je suis tout à fait ouvert au fait que nous en discutons avec les élus que vous êtes et avec les autres Administrations concernées. Nous regarderons ce problème en commission, si vous le voulez bien, cette semaine.

(Applaudissements à l'arrivée de Monsieur Bernard KOUCHNER.)

Monsieur VALENZA passe la présidence à Monsieur Bernard KOUCHNER, Ministre des Affaires étrangères et européennes et Président de l'Assemblée des Français de l'étranger.

**INTERVENTION DE MONSIEUR BERNARD KOUCHNER,
PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES**

Monsieur Bernard KOUCHNER, Ministre des Affaires étrangères et européennes et Président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Mesdames les Sénatrices, Messieurs les Sénateurs, Mesdames et Messieurs les Conseillers, chères et chers amis, il y a donc, je le sentais, plusieurs façons de fêter un anniversaire. L'on peut vouloir prendre le temps de regarder en arrière et de contempler – ne serait-ce qu'un moment, les chemins parcourus. Mais, cette année où nous célébrons le soixantième anniversaire de l'assemblée qui réunit les Français de l'étranger, un livre paraît qui, pour la première fois, retrace son histoire et son action. Je me réjouis que cet ouvrage contribue à mieux faire connaître le rôle essentiel que vous jouez pour notre pays, merci.

Mais, un anniversaire, c'est aussi une occasion particulière de se tourner résolument vers l'avenir et je préfère cette solution. Nous allons donc considérer les grandes orientations de votre action, de notre action. Chers amis, c'est pour moi un honneur d'ouvrir les travaux de votre assemblée et de revenir avec vous sur l'action du ministère au service de la France et des Français de l'étranger.

J'évoquerai sans plus attendre les élections sénatoriales, qui se sont déroulées hier. Permettez-moi de féliciter Madame Claudine LEPAGE, Monsieur Christophe FRASSA, pour leurs élections, ainsi que Messieurs André FERRAND et Robert DEL PICCHIA pour leur réélection. Tous mes vœux les accompagnent dans leur mandat, et je ne doute pas que Madame LEPAGE, déjà vice-présidente de votre assemblée et Monsieur FRASSA, qui est désormais l'un de nos plus jeunes sénateurs, sauront apporter aux communautés françaises de l'étranger, le soutien précieux de leurs expériences.

Cette cérémonie me donne aussi l'occasion de saluer la mémoire de Madame Catherine URBAN-INIESTA et de Monsieur Bernard CORON, qui nous ont quittés cette année. Permettez-moi enfin d'accueillir les nouveaux conseillers qui nous ont rejoint depuis un an : Monsieur Pascal CHAZOT, Monsieur Paul GRAF, Monsieur Daniel OLLAGNIER, Monsieur Yvon OMNES et Monsieur Jacques TROMPE-BAGUENARD, ainsi que Monsieur Jean-Marie LANGLET, qui refait cette année, son entrée dans notre Assemblée. Cette liste n'est pas finie, mais je m'arrête là pour le moment. Je veux par-dessus rendre hommage à vous tous, élus des Français de l'étranger. Comme celles et ceux que vous représentez, comme ces deux millions de Français qui font le pari d'une mondialisation positive, vous portez à travers le monde, l'image d'une France audacieuse, sûre de ses talents, décidée à réussir. Vous êtes l'atout maître de notre stratégie d'influence sur la scène internationale. Par vos succès, par les risques que vous avez su prendre, vous redonnez à nos compatriotes, à ces Français que l'on dit « de France », la confiance en l'avenir qui leur a parfois manqué dans le passé. Aujourd'hui, c'est avec vous et grâce à vous que la France comprend enfin que rien de ce qu'il se passe dans le monde, ne doit lui être étrangère.

L'année dernière, j'ai évoqué avec vous de grands projets. L'heure est donc venue de dresser un bilan de l'action de ce ministère au service des Français de l'étranger et de préciser avec vous, les contours de nos ambitions.

Je sais l'importance que vous accordez à l'élection de députés représentant les Français de l'étranger. Le Conseil des ministres du 17 septembre a approuvé un projet de loi organique qui ouvre la voie à l'élection de députés des Français de l'étranger. Pour vous et pour les membres du Conseil supérieur des Français de l'étranger, auxquels vous avez succédé, c'est le couronnement d'années de travail. Je ne peux que me réjouir de ce succès. Nos compatriotes expatriés pourront faire entendre leur voix dans la politique nationale, de même manière que n'importe quel Français.

Ce projet a donné lieu à de nombreuses réactions au sein de votre assemblée. C'est finalement le scrutin uninominal majoritaire à deux tours qui a été retenu. Le nombre des représentants des Français de l'étranger et les contours de leurs circonscriptions seront fixés par des ordonnances que le Gouvernement s'est engagé à prendre dans l'année suivant la publication de la loi d'habilitation. Alain MARLEIX est très attaché à organiser une concertation approfondie avec l'Assemblée des Français de l'étranger. Votre commission des lois et la commission temporaire de la participation électorale auront donc un rôle essentiel à jouer pour définir tout cela. Vos recommandations sont très attendues. Cette réforme importante ne se fera pas sans vous.

La commission qui verra le jour, conformément à la nouvelle rédaction de l'article 25 de notre Constitution comptera sur vos contributions. Dans la même perspective, les Sénateurs des Français de l'étranger seront bientôt reçus à Matignon pour donner leur point de vue sur ce dossier. Le Premier ministre a récemment confié à Madame Paulette BRISEPIERRE, une réflexion qui s'inscrit dans le droit fil de cette volonté de concertation. Je ne doute pas que l'expérience reconnue de Madame BRISEPIERRE, viendra conforter les travaux de Messieurs HUSS et SEINGRY, menés avec rigueur pour améliorer la participation des Français de l'étranger à la vie politique de notre nation.

C'est avec cette réforme à l'esprit que je voudrais évoquer avec vous l'action menée par le ministère des Affaires étrangères et européennes, au service de trois priorités : la sécurité, l'accompagnement de la scolarisation des enfants français à l'étranger, notamment la solidarité envers les plus démunis.

1. SECURITE DES FRANÇAIS A L'ETRANGER

Cette sécurité a constitué une priorité du ministère des Affaires étrangères au cours des douze derniers mois. Le nouveau Centre de Crise que j'ai inauguré au sein de ce ministère est en ordre de marche ou pratiquement – quelques problèmes de téléphones, de techniciens, etc. – depuis le 1er juillet. Avec ce Centre, nous disposons désormais d'un instrument efficace de gestion des crises semblable à ceux que détiennent depuis longtemps nos principaux partenaires.

Depuis le début de l'année, une cinquantaine d'agents travaillent vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept au ministère, dans des locaux tous proches de mon cabinet. Ils ont déjà été à la manœuvre à de nombreuses reprises : ainsi tout récemment en Géorgie, la France a pu prendre en charge le retour de 472 personnes, dont 300 dits ressortissants français. Souvent, nous nous mettons à la disposition de tous les expatriés, pour leur porter assistance.

L'année qui vient de s'écouler a été marquée par de nombreuses prises d'otages et des disparitions, hélas. Tout a été mis en œuvre pour organiser la veille opérationnelle et les gestions des crises. Le ministère n'a pas ménagé ses efforts pour suivre les situations individuelles délicates – et elles le sont souvent. En mars dernier, nous avons ainsi assuré le retour en France de 557 de nos compatriotes du Tchad et de près d'un millier de ressortissants étrangers représentant 76 nationalités. Dans un monde où l'accélération prodigieuse des mouvements des hommes éparille nos ressortissants sur la surface du globe, la sécurité de deux millions et plus de nos compatriotes, qui vivent, travaillent et voyagent à l'étranger, nous a contraints à repenser notre capacité de réaction aux crises.

D'ailleurs, si vous êtes en rapport avec la cellule de crise et que vous constatez quelques petits problèmes, je vous demande de nous les signaler, pour que nous tentions d'y porter remède.

Les succès que nous avons remportés ont été possibles grâce à la forte implication de nos postes diplomatiques et consulaires, pour l'établissement des plans de sécurité et d'évacuation des communautés françaises dans leur pays de résidence. Et, ces plans sont opérationnels. Je veux ici saluer le rôle essentiel des conseillers de l'Assemblée des Français de l'étranger. Par leur connaissance du terrain, ils apportent un soutien de premier ordre à nos ambassadeurs et à nos consuls, je vous en remercie. La Direction des Français à l'étranger a rappelé à tous nos chefs de postes la nécessité de vous associer à l'élaboration de nos plans de sécurité. Si ce n'est pas le cas, encore une fois, dites-le nous. Votre présence, en cas de crise, au côté de nos ambassadeurs et de nos consuls est une évidence et une nécessité. Il faut absolument que ce soit pris au sérieux. Si cela ne l'est pas, je souhaite le savoir, pour intervenir personnellement. Les ambassadeurs et les responsables ne sont pas en poste ad vitam eternam. Je dis les choses comme je le pense. Les ambassadeurs, en particulier, et tous les agents, sont au service, certes des relations particulières que nous entretenons avec un pays, mais aussi et surtout parfois, dans certains postes, avec la communauté française. Faites le moi savoir.

2. L'ACCOMPAGNEMENT DE LA SCOLARISATION DES ENFANTS FRANÇAIS A L'ETRANGER

Autre priorité de l'action de ce ministère, depuis 2007, cette scolarisation est une question qui vous tient à cœur. Le réseau des établissements gérés directement ou conventionnés avec l'Agence pour l'Enseignement du Français à l'étranger, mais aussi des établissements de la Mission Laïque française et autres institutions homologuées ou encore des écoles qui travaillent avec le Centre National d'Enseignement à Distance sont essentiels. C'est la part essentielle de notre mission à l'étranger, de notre diplomatie d'influence. Ce réseau constitue donc l'outil d'influence incomparable par sa densité, son étendue, sa mixité, sa qualité et l'originalité de son financement. Il a une place importante dans les conclusions du Livre blanc sur la politique étrangère et européenne qu'Alain JUPPÉ et Louis SCHWEITZER ont récemment présentées au Président de la République. C'est une évidence, mais ils les ont rappelées. Et je vous assure que dès que je le peux – et je continuerai de le faire ; cela dépend du temps qui m'est imparti dans chacun des pays – je m'efforce de visiter les établissements d'enseignement et les centres culturels. Et, à chaque visite, j'en suis très heureux, parce que cela fonctionne et qu'il y a une atmosphère très particulière. Ainsi, comptez sur moi pour continuer à défendre ces établissements.

Lors de la dernière rentrée des classes, les 452 établissements qui forment ce réseau ont accueilli plus de 165.000 élèves, dont 78.000 jeunes français. Je vous demande de voir 78.000/165.000. Tenez-en compte dans vos travaux futurs.

Ces dernières années, nous avons eu une hausse sans précédent du nombre d'enfants français, de l'ordre de 5 % par an. C'est un signe de plus, de la vitalité du mouvement d'expatriation de nos compatriotes. Notre pays a le devoir de les accompagner. Dès 2007, le Président de la République a marqué sa volonté de faciliter la scolarisation, dans les réseaux de l'Agence pour l'Enseignement du Français à l'étranger, en privilégiant trois objectifs : la prise en charge par la collectivité nationale, des frais de scolarité des élèves français, pour les classes du second cycle du lycée – cela commencé par la terminale – ; l'amélioration des bourses scolaires pour les élèves des classes de collège et les écoles primaires ; l'extension du réseau de l'enseignement français à l'étranger. Cette réforme est désormais en marche.

La prise en charge des frais de scolarité des élèves du second cycle du secondaire, mise en place à partir du 1er septembre 2007 pour les classes de terminale, sera achevée en 2010. Elle concerne un peu plus de la moitié des 4215 élèves scolarisés dans le réseau. Au cours des prochains mois, les engagements du Président de la République prendront effet : les élèves de première, dans l'hémisphère nord, ont déjà bénéficié de cette réforme. En janvier 2009, ils seront rejoints par leurs camarades de seconde de l'hémisphère sud. Ce grand chantier a évidemment soulevé des difficultés. Comment financer cette réforme à long terme ? La gratuité de tous les cycles scolaires d'ici dix ans, exigera de nous un effort financier colossal et difficile à mettre en œuvre. C'est une raison pour laquelle, avec Eric WOERTH, nous avons alerté le Président de la République et souhaité que l'on tienne compte des revenus des familles et du montant des droits de scolarité perçus par les établissements, et éventuellement même, des attributions de bourses et de l'amélioration possible de ces attributions.

Mais, ce débat porte aussi sur la philosophie même de notre système d'enseignement, qui permet à la fois de scolariser nos jeunes compatriotes et d'accueillir les enfants étrangers. Cette mission contribue, de manière essentielle, au rayonnement de notre pays à l'étranger. J'y suis personnellement très attaché et je ne voudrais pas que les mesures dont bénéficient les enfants de nos expatriés, aient pour conséquence, d'écarter les enfants étrangers.

Les travaux de la commission sur l'avenir de l'enseignement du Français à l'étranger, ont souligné le rôle essentiel que devra jouer l'association de l'enseignement dans l'évolution du réseau. Ils ont également démontré l'importance des filières bilingues et des modes de financement innovants. Je m'y étais engagé l'an dernier, les Etats Généraux de l'enseignement français à l'étranger se tiendront le deux octobre prochain. L'Assemblée des Français de l'étranger y sera conviée.

Je souhaite que ces Etats Généraux constituent un tournant pour l'évolution de notre réseau d'enseignement à l'étranger. Ainsi, je souhaite qu'il permette son amélioration dans ce qui reste encore possible. Au cours de cette session, votre commission des affaires culturelles et de l'enseignement aura l'occasion de s'exprimer. Nous vous donnons la parole, prenez-la. Je ne préjuge en rien de ce que vous proposerez. D'ailleurs, le 2 octobre, je viendrai clore ces travaux.

3. LA POURSUITE DE L'AMELIORATION DE LA QUALITE DES SERVICES RENDUS AUX RESSORTISSANTS

ETRANGERS

Cette ambition à la capacité d'adaptation du réseau consulaire à l'étranger est indispensable. Notre réseau consulaire doit vivre et s'adapter de façon permanente, premièrement à la répartition et aux besoins de nos compatriotes expatriés et de leurs familles. Je pense en particulier à la croissance de nos communautés, qui ne fait que commencer dans les pays émergents. S'adapter aussi à la montée en puissance des pouvoirs locaux de toute nature, auprès desquels nos postes consulaires constituent le relais naturel de notre diplomatie d'influence. Enfin, s'adapter aux progrès de la citoyenneté européenne, qui auront très bientôt des conséquences profondes, sur le sens et le contenu des services consulaires en Europe. J'ai eu l'occasion d'en parler à tous nos partenaires, les vingt-six autres pays et les choses avancent beaucoup plus vite qu'on ne le croit, en particulier dans l'espace Schengen.

À ces impératifs s'ajoutent évidemment des considérations d'ordre budgétaire : pas plus qu'un autre, le ministère, ici, ne peut les ignorer. Le réseau consulaire n'a pas attendu la fameuse Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) pour se réformer, je le sais. Il y a déjà quelques années que son remodelage tient compte des éléments que je viens de rappeler. Son histoire très récente le démontre bien, qu'il s'agisse de la réforme de la carte consulaire en Europe et de la création de grands pôles consulaires autour de postes renforcés ; qu'il s'agisse de la transformation de postes en consulats généraux à gestion simplifiée, qui sont aujourd'hui au nombre de 17 ; qu'il s'agisse du redéploiement du réseau vers les pays émergents ou cinq postes ont été ouverts en quatre ans, en Chine, en Russie, en Inde ; et enfin, qu'il s'agisse du développement de la formule de consulats mixtes à vocation consulaire, à l'image de Bangalore et de Calcutta, qui sont en train d'ouvrir ; et bien d'autres choses d'ailleurs – ceux que l'on appelle des postes diplomatiques et qui se transformeront bientôt en consulats.

Il y a là des résistances que vous comprenez. Je voudrais ici dissiper une inquiétude. À en croire certains, l'État s'apprêterait, pour des raisons budgétaires, à fermer un certain nombre de consulats et donc, à renoncer à certaines de ses responsabilités vis-à-vis de nos compatriotes à l'étranger. Ces deux considérations de bon sens devraient, me semble-t-il, suffire à dissiper les craintes. Tout d'abord, nos obligations en matière de protection consulaire, sont universelles et les Conventions de Vienne les rendent impératives. Où que ce soit dans le monde, en Europe et hors d'Europe, nous continuerons à accorder aux Français résidents ou de passage, l'aide et la protection que leur situation peut exiger. Par ailleurs, les obligations que le législateur impose en matière d'état civil, par exemple, font que la disparition du réseau consulaire, même en Europe, n'est pas pour demain. Ce qu'il faut, c'est rationaliser, tenir compte de moyens modernes de communication, qui devraient toucher aussi les consulats quand même – ce n'est pas trop dur. Bien entendu, cela n'exclut pas les adaptations de la carte consulaire et même l'exige. Il s'agit aujourd'hui pour nous d'aller plus loin et d'étendre certaines des formules qui ont été expérimentées avec succès, afin de poursuivre le redéploiement du réseau vers les pays émergents.

Parmi les réformes inscrites à l'ordre du jour de ces trois prochaines années, je voudrais évoquer la dernière étape de la transformation du réseau en Europe. Elle passera par la création de pôles consulaires régionaux. Leur activité ne sera pas limitée à un seul pays, mais s'ouvrira à plusieurs pays voisins. Je vous l'avais dit l'année dernière, nous avons, avec l'Italie et avec l'Espagne déjà, énormément avancé dans ce domaine. Dans un premier temps, cette réforme interviendra en Europe centrale, autour de Vienne, ainsi que dans les Pays baltes. Cette formule sera étendue à plusieurs régions hors d'Europe, comme par exemple en Amérique latine, autour de Buenos Aires, Panama et Mexico ; en Afrique orientale, autour de Nairobi ; en Afrique du Sud-est ; autour de Bangkok. Quelques postes subiront des restructurations plus profondes. La fermeture, pour une minorité d'entre eux ; pour d'autres, la transformation en consulat à gestion simplifiée, section consulaire d'ambassade ou chancellerie détachée. Toutes les décisions ne sont pas encore arrêtées, mais ce mouvement ne devrait pas affecter considérablement le réseau. Votre Assemblée sera naturellement consultée sur ces sujets de modification de la carte consulaire.

Enfin, il a été décidé de lancer rapidement le projet de regroupement à Nantes, d'une grande partie de l'activité d'état civil de nos postes consulaires : dans les pays du Maghreb, comme cela s'est déjà fait pour l'Algérie et peut-être, dans un second temps, dans les pays de l'Union européenne. Il ne s'agit pas de couper les Français de l'étranger de leurs services consulaires. Nous voulons au contraire leur garantir, par des moyens informatisés, une meilleure réactivité, dans le traitement des registres consulaires.

Les différentes perspectives que je viens de vous présenter seront complétées par une adaptation du réseau des 517 consuls honoraires, afin de mieux l'insérer dans notre disposition d'action à l'étranger en faveur de nos compatriotes. Ainsi, je les visite très souvent et je suis très frappé par la qualité de nos consuls honoraires. Cette espèce de volonté qu'ils ont est une garantie de la pérennité de cette qualité. Afin de mieux gérer le dispositif dans son ensemble, cette mise à plat du réseau des agences consulaires est en cours, dans le souci de maintenir la qualité et la proximité. Elle est d'autant plus nécessaire qu'en 2009, la mise en place du passeport biométrique exigera de nos compatriotes, qu'ils se déplacent personnellement pour la demande et la restitution du titre. Nous souhaitons permettre à certains consuls honoraires, selon l'importance de la communauté française résidente, d'exercer des compétences élargies au nom du consul. Cette réforme essentielle s'attache à une meilleure définition juridique des compétences et responsabilités des agents consulaires. Des consuls honoraires, plus encore que par le passé, seront des relais de l'action de nos postes au service de nos compatriotes.

Vous le voyez, le travail ne manque pas dans le domaine de l'adaptation et de la recomposition du réseau consulaire. Je sais que vous le comprenez. Je compte sur vous pour en expliquer les conséquences à nos ressortissants, mais aussi pour les accompagner, dans la mesure de vos moyens.

L'amélioration du service public offert à nos compatriotes à l'étranger passe aussi par une modernisation des outils de gestion, avec l'apparition de procédures comme le consulat itinérant. Les tournées consulaires ou la gestion de crise seront facilitées quand les agents auront la possibilité d'accéder à distance à leurs outils informatiques. Ce dispositif viendra compléter les procédures permettant aux plus de 60.000 Français inscrits au registre mondial, d'effectuer certaines démarches administratives par Internet. Nous moderniser, tel est l'objectif que nous devons poursuivre sans relâche. La mise en place d'un dispositif de vote électronique dans la perspective du renouvellement partiel de l'Assemblée des Français de l'étranger de juin 2009 sera l'un des aspects de cette modernisation. L'accélération de la délivrance de documents d'état civil répondra aux mêmes objectifs.

Autre nouveauté : nos ressortissants résidant dans une zone frontalière devraient bientôt avoir la possibilité, s'ils le souhaitent de déposer leur demande de passeport et de carte d'identité auprès des préfectures frontalières. Ce sera le cas dans les prochaines semaines des quelque 2700 Français inscrits dans l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau. Ils pourront s'adresser à la mairie de Strasbourg, sans être obligés de se déplacer auprès de notre consulat à Munich.

La modernisation des méthodes de travail ou l'adaptation du réseau ne sauraient nous faire oublier notre devoir de solidarité envers les plus démunis de nos compatriotes à l'étranger. Ce dispositif fait partie du service public que nous devons offrir à l'étranger. Dans son discours aux Français établis hors de France, le Président de la République a ainsi rappelé, je cite :

Notre solidarité nationale ne peut en effet s'arrêter aux frontières géographiques de notre pays.

L'année dernière, je vous avais indiqué que l'action sociale en faveur de nos compatriotes à l'étranger allait demeurer une priorité. Cette action doit évidemment tenir compte du contexte budgétaire particulier que vous connaissez. Depuis plusieurs années, ce ministère dispose d'une enveloppe annuelle stable d'environ vingt millions d'euros. Cette enveloppe sera maintenue, comme en 2008, à un niveau équivalent dans le cadre du budget triennal 2009-2011. Il nous faudra faire des choix affirmés et redéployer des crédits, pour ne pas faire porter cette contrainte budgétaire sur notre action sociale. Dans ce contexte, les options susceptibles d'être retenues devraient porter en priorité sur les préoccupations des Français les plus en difficultés : personnes âgées, famille démunie, parents de jeunes enfants ou actifs en demande de réinsertion sociale et formation professionnelle. Les dispositifs de financement innovants, complémentaires de ceux de l'État, devront être favorisés, inventés même. La solution viendra d'un renforcement de la coordination de l'action des sociétés de bienfaisance, avec celle des consulats, des partenariats avec les chambres de commerce et d'industrie pour l'emploi, mais aussi des liens avec les entreprises offrant une formation professionnelle.

Enfin, comme cela est déjà le cas depuis quelques années, les postes consulaires, avec le concours des commissions locales, devront redoubler de vigilance dans la gestion de leurs enveloppes sociales. En s'efforçant d'instruire le plus rigoureusement possible les demandes d'aides, là encore, votre connaissance du terrain et des communautés françaises nous semble essentielle. Dans le même temps, les progrès de l'intégration européenne devraient cependant desserrer quelque peu les contraintes. Au fur et à mesure que les vingt-six prendront à leur charge tout ou partie des aides que nous accordons à nos compatriotes en Europe. Cette évolution sera progressive, mais elle s'impose, elle va dans le sens de l'histoire de notre intégration européenne. C'est une des priorités que j'ai fixées au Directeur des Français à l'étranger et des étrangers en France pour le volet consulaire de la présidence française de l'Union européenne et Alain CATTÀ s'en occupe.

Je tiens à le féliciter, en même temps que ses équipes, pour le travail remarquable accompli depuis le 1er juillet. Il a notamment ouvert la présidence française de l'Union européenne par une réunion à Paris, les 1er et 2 juillet, des directeurs des affaires consulaires des États membres de l'Union européenne, ce qui va dans le sens de ce que je vous ai signalé précédemment.

4. LES PRIORITÉS CONSULAIRES DE LA PRÉSIDENTE FRANÇAISE DE L'UNION EUROPÉENNE

Ces priorités s'articulent autour de quatre grands axes : la mise en commun de nos moyens consulaires avec nos partenaires européens - colocalisation, service des visas Schengen, etc. ; l'intégration de l'activité consulaire en Europe – cette réflexion s'appuie sur le rapport remis par Monsieur Alain LAMASSOURE et fera l'objet d'un séminaire à Strasbourg le 27 octobre prochain ; la création d'un réseau européen de formation consulaire, qui permettra l'émergence d'une véritable culture consulaire européenne, en appui des coopérations évoquées ci-dessus ; la sécurité de nos concitoyens européens en dehors de l'Union européenne au travers de l'État pilote qui coordonne la protection des ressortissants européens. Tout comme la France avait assumé ce rôle au Tchad, nous souhaitons que d'autres États prennent en charge nos compatriotes à l'étranger, dans les zones où nous sommes moins présents qu'eux. C'est d'ailleurs un des sujets que vous discuterez le 30 septembre, dans le cadre de la journée Europe en mouvement, avec des représentants des sociétés civiles des 26 autres États de l'Union européenne. Cette initiative doit beaucoup à Madame Anne MONSEU-DUCARME et à Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA. Je vous en félicite et je serai heureux de lire ses conclusions.

Je serai heureux aussi de retrouver nombre d'entre vous qui auront pu rester à Paris, pour les États Généraux de l'enseignement du français à l'étranger, le 2 octobre prochain.

Il me reste à vous inviter à la traditionnelle photo de famille, sur ce perron, après quelques questions. Pour ce faire, je passe la parole à Madame MORALES et à Monsieur Gérard PELISSON.

QUESTIONS-REPOSES

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gérard PELISSON.

Monsieur Gérard PELISSON, membre désigné

Monsieur le Président, mes chers collègues. Je voudrais tout d'abord aborder quelques thèmes avec beaucoup de modestie, car vous les avez tous abordés, avec beaucoup plus de talent et vous les avez approfondis beaucoup plus longuement que je ne saurais le faire. Mais, quitte à enfoncer des portes ouvertes, je vais vous exprimer les souhaits de notre groupe.

Tout d'abord, je souhaite féliciter les quatre sénateurs élus. Je voudrais également saluer la mémoire du Docteur Roger KAMMERMANN, décédé la semaine dernière, qui, pendant un quart de siècle, s'est dévoué sans compter auprès de son épouse pour nos compatriotes du Liban.

Vous venez d'évoquer l'amélioration du service public offert à nos compatriotes. Je tiens à vous féliciter pour la modernisation des outils de gestion et pour l'adaptation des procédures administratives, ainsi que votre décision de mettre en place les priorités consulaires de la présidence française de l'Union européenne. Mais, les trois grands sujets qui sont la principale préoccupation de nos compatriotes, ce sont ceux que vous avez évoqués : la sécurité, l'enseignement et l'aide sociale. La situation sécuritaire dans le monde, continue à se détériorer. Cela est une évidence. Je voudrais d'abord exprimer notre reconnaissance aux forces françaises qui interviennent dans les pays où existent des risques pour nos compatriotes, mais aussi pour défendre les valeurs auxquelles nous sommes attachés.

Notre reconnaissance sera aussi au service des personnels des ambassades et des consulats qui ont la charge de la sécurité, de la communication et de l'information, en cas de crise ou de catastrophe naturelle. Et, à ce titre, je tiens à vous remercier, Monsieur le Ministre, pour la réorganisation du Centre de Crise du ministère. Son rôle est primordial, puisque nous disposons ainsi, d'une structure hautement professionnelle, de la gestion des crises, capable de les anticiper et de les gérer. Nous voulons simplement nous assurer que si les consulats dépendent pour la sécurité, de deux ordonnateurs, ceci n'ait pas de conséquence préjudiciable pour nos compatriotes en cas de crise. Il est rassurant pour les Français loin de leur patrie, de savoir qu'un tel centre existe, mais aussi rassurant pour les parents et proches, en France, qui savent où s'adresser, en cas de besoin. Nos remerciements vont également à tous ceux qui y participent et entre autres, aux bénévoles.

En second lieu, je voudrais évoquer un sujet qui suscite beaucoup d'interrogations : il s'agit de la prise en charge par l'État, des frais de scolarité des classes des lycées. À ce jour, les instructions ont été données pour la prise en charge des classes de

terminale, de première et de seconde ; des budgets ont été votés pour ces catégories et uniquement pour celles-là. À partir de cette rentrée de septembre 2008, la mesure est appliquée dans les classes de terminale et de première. La seconde en bénéficiera en 2009. Mais, vous avez largement couvert ce sujet. Quant à l'éventualité d'aller au-delà pour les autres classes, elle n'est pas encore dans l'actualité concrète, mais cette mesure doit s'inscrire dans une politique cohérente et un budget adapté, bien évidemment, en sensible augmentation. Trois années ont été projetées et budgétées. Sur cette base concrète, il sera possible d'analyser, dans les mois à venir, l'impact budgétaire, les mouvements d'effectifs et les dysfonctionnements. Nous pourrions alors tirer des conclusions et proposer des améliorations si nécessaire.

Nous sommes bien conscients des enjeux et de l'énorme effort financier consenti en faveur des familles par cette mesure. Mais, dans un souci d'égalité de traitement, nous ne pouvons soutenir la proposition de mettre en place un plafond des revenus des familles. En revanche, pour les élèves des classes jusqu'en troisième, qui ne sont donc pas pris en charge par l'État, nous souhaitons l'augmentation des budgets des bourses scolaires, ainsi que la modification des critères d'obtention qui, aujourd'hui, laissent sur le bord du chemin encore trente familles, vous en avez parlé. Enfin, considérant que la Direction des Français de l'étranger est notre interlocuteur naturel et dans l'intérêt des Français de l'étranger, tant d'un point de vue de clarté, que de cohérence et d'efficacité, nous vous demandons de rassembler les crédits les concernant au sein d'un même programme, qui leur sera spécifiquement dédié, le programme 151.

En troisième lieu, Monsieur le Ministre, j'attire de nouveau votre attention sur l'aide sociale : l'aide aux plus favorisés doit être renforcée. À plusieurs reprises, il a été demandé que le budget d'action sociale du ministère soit augmenté, mais bien sûr, sans effet jusqu'à présent. Afin de réduire l'écart de traitement en matière d'aide sociale entre les Français de l'étranger et les Français résidant en France, en particulier pour les handicapés, les personnes âgées et les enfants en détresse, nous souhaitons la mise en place d'un plan quinquennal de doublement des crédits du pôle social, ce qui, budgétairement, représente des montants extrêmement modestes. Puisque l'on parle actuellement d'un budget de l'ordre de seize millions d'euros, doubler cet effort en cinq ans est incomparablement plus modeste que les autres mesures qui sont prises en faveur des Français de l'étranger.

Un autre sujet que je voudrais évoquer concerne l'indemnisation des biens de nos compatriotes, dans les pays où sévissent des crises politiques.

Le ministère des Affaires étrangères et le CEFR font un travail remarquable en matière de rapatriement et d'accueil temporaire, mais cela ne suffit pas et nos compatriotes devraient pouvoir être indemnisés de la perte de leurs biens, par exemple par l'intermédiaire d'une assurance spécifique. Il s'agit d'un chantier complexe, mais il nous appartient de l'étudier et de le mettre en œuvre.

Vous avez couvert le problème de sièges de députés pour les Français de l'étranger. Ceux-ci sont inscrits dans le marbre de la Constitution. Nous souhaiterions que le projet de loi – mais, vous l'avez également indiqué – mettant en place la commission indépendante qui conduira à l'ordonnance fixant ses principes électoraux prévoie qu'un de ses membres soit expert des spécificités des Français de l'étranger et de leur problématique de vote. Nous souhaitons que le projet de loi spécifie la consultation de notre Assemblée que vous présidez, Monsieur le Ministre, pour le nombre des députés des Français de l'étranger et la délimitation des circonscriptions électorales. À cette fin, le groupe UFE demandera à la commission des lois et règlements de notre Assemblée, de voter une résolution en ce sens. Nous comptons sur vous, Monsieur le Ministre, pour la défendre, avant que le projet de loi ne soit déposé au Parlement.

Concernant la réforme de notre Assemblée, deux avant-projets de textes modifiant la loi du 17 juin 1982 et le décret du 6 avril 1984 ont été adoptés à l'unanimité en mars dernier et soumis pour étude à l'Administration. Ces deux textes apportent, chacun dans leur domaine, des avancées notables dans l'organisation et le fonctionnement de notre Assemblée d'une part et dans les modalités d'élection de ses membres d'autre part. Nous attachons beaucoup d'importance à ce que ces nouvelles mesures, qui sont le reflet d'un consensus au sein de l'AFE, puissent entrer en vigueur lors des prochaines élections de juin 2009.

Enfin, en juin prochain auront lieu les élections des conseillers de la zone A. Le nombre de votants est régulièrement trop peu significatif. Nous devons lancer une campagne d'information par voie de médias des Français de l'étranger et de nos consulats sur la signification de notre institution, et nous vous demandons de mener à son terme, la mise en place du vote par voie électronique qui permet à un plus grand nombre de Français de s'exprimer.

Voilà résumés, Monsieur le Ministre, la position et les souhaits du groupe UFE.

Madame Monique MORALES

Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Ministre, comme mes collègues, je tiens à féliciter les nouveaux élus parmi les Sénateurs et nous comptons sur leur travail, dont je suis certaine qu'il sera acharné, pour défendre les intérêts des communautés françaises.

Monsieur le Ministre, permettez-moi tout d'abord de vous remercier d'être présent parmi nous aujourd'hui, afin d'écouter directement les représentants élus des Français de l'étranger. Je suis certaine que vous saurez aussi être leur porte-parole auprès du Président de la République et de l'ensemble du Gouvernement. Ce Président de la République et ce Gouvernement qui, si vous me le permettez, n'en finissent pas de nous surprendre ! Ainsi encore, mercredi dernier, nous apprenions que le Gouvernement a décidé de recourir aux ordonnances, pour la mise en œuvre du découpage des circonscriptions législatives et de l'Institution des députés des Français de l'étranger. Le groupe français du monde ADFE se réjouit bien entendu de la réforme constitutionnelle instaurant la représentation par des députés, de tous les Français, quel que soit leur lieu de résidence. Mais, nous sommes stupéfaits de constater le peu de considération qui est accordé au Parlement. Et nous estimons que le choix de cette procédure, qui revient à priver les représentants du peuple de tout pouvoir de contrôle n'est pas sain pour la démocratie. Quant au nombre de députés retenus pour représenter les Français de l'étranger, s'il est maintenu à huit, il ne correspond pas au ratio députés/habitants, tel qu'il existe en France. Pourtant, le Conseil Constitutionnel avait fixé des règles claires, fondées sur le principe d'égalité, dans la représentation démographique. Ce principe d'égalité entre Français de France et Français établis hors des frontières, si souvent évoqué par le Président de la République, devrait conduire à la création de douze sièges. D'autre part, le scrutin majoritaire uninominal à deux tours qui serait retenu nous paraît impossible à réaliser, concernant les Français de l'étranger, du fait même de la dispersion des électeurs, des incertitudes de la voie postale, sans parler des frais exceptionnels et donc dissuasifs, auxquels doivent faire face nombre de nos compatriotes, pour se rendre au bureau de vote deux semaines de suite.

Pour mémoire, l'Assemblée des Français de l'étranger, tous groupes confondus, sans sa Résolution adoptée à l'unanimité il y a juste un an, en septembre 2007, préconisait déjà le scrutin proportionnel, tant il est évident que, organisé sur un seul dimanche, ce scrutin est le seul permettant de palier ces difficultés, dans des conditions d'équité indiscutables. Sachez que nous serons sans indulgence sur le plan contentieux, pour les élections qui se trouveraient ainsi décrédibilisées. Mais, j'applaudis vos paroles réconfortantes, quant à l'application des mesures de mise en œuvre de cette réforme électorale et l'implication que vous souhaitez de l'AFE. Et j'espère donc que vos paroles seront suivies d'effet.

Enfin, pour terminer sur ce thème, nous espérons que le bon sens l'emportera, quant au découpage électoral et que les critères retenus pour la division du monde en huit circonscriptions seront clairs et vérifiables et qu'ils n'auront qu'un seul et unique objectif : parvenir à une représentativité la plus fidèle possible de nos compatriotes établis hors de France.

J'aimerais aborder maintenant devant vous, un autre sujet essentiel aux yeux de nos communautés françaises à l'étranger : l'enseignement français à l'étranger. Notre groupe prend acte de la mise en place de la mesure de prise en charge des frais de scolarité des classes de terminale et de première, conforme à la promesse électorale du Président de la République. Néanmoins, nous souhaitons rappeler que l'article 1er du décret de la création de l'Agence pour l'Enseignement du Français à l'étranger définit un objectif prioritaire : la scolarisation des enfants français à l'étranger. Et notre priorité reste celle-là. Scolariser tous les enfants français dans le réseau, et ce, dès leur plus jeune âge, faire en sorte qu'ils puissent y terminer leur scolarité et qu'aucun d'entre eux n'en soit écarté pour des raisons économiques. Or, notre expérience sur le terrain à nous tous, conseillers des Français de l'étranger, nous permet de dire que nombreux sont ceux qui ne peuvent accéder à cet enseignement et que nombreux sont ceux qui se voient contraints d'abandonner en cours de route, parce que les revenus de leurs parents ne permettent ni de couvrir des frais de scolarité à la progression galopante, ni d'être éligibles à une bourse scolaire. Cette situation, Monsieur le Ministre, est inacceptable. Alors que c'est ici que doit résider la véritable égalité, concept si cher à notre Président... C'est pourquoi, dans un souci de justice sociale et d'égalité des chances, auquel tous les Français sont attachés, nous demandons que le budget des bourses à caractère social soit abondé à hauteur des besoins avérés. Vos paroles nous rassurent : les crédits annoncés sont en augmentation. Mais, vont-ils véritablement suffire aux besoins ?

La France possède aujourd'hui un réseau scolaire unique au monde. Son expansion est souhaitée, afin de lui permettre de remplir sa double mission : scolarisation des enfants français, mais aussi participation à la diffusion de la langue et de la culture française à travers le monde. De nombreux projets fument ici et là. Pourtant, et de façon contradictoire et inquiétante, des nuages s'amoncellent, qui pourraient mettre en péril l'ensemble du système et donc, la mise en œuvre de cette double mission. Nous voulons parler, bien sûr, des problèmes financiers, qui grèvent considérablement les budgets des établissements, les contraignant à augmenter de façon alarmante les frais de scolarité (20 % déjà en septembre pour beaucoup d'établissements). Comment en sommes-nous arrivés là ? Je ne prendrai qu'un exemple : le décret de décembre 2007, qui a supprimé, je dirais, en catimini, l'exonération pour les établissements, des cotisations de pension des personnels titulaires. Trois solutions avaient pourtant été envisagées et proposées par notre Assemblée : une abrogation pure et simple du décret ; le versement d'une subvention équivalente aux frais supplémentaires ou bien la prise en charge du salaire des enseignants par le ministère de l'Éducation nationale. Malheureusement, la solution retenue est la création d'une nouvelle taxe de 6 %, dont 3 % sont destinés à compenser cette charge supplémentaire. Mais, elle ne semble pas couvrir, dès aujourd'hui, la somme nécessaire. Que dire alors de l'avenir ? Je le vois sombre, tant pour la mission de scolarisation des enfants français, que pour le rayonnement de

notre culture, mise à mal par la diminution de la mixité, pourtant inestimable source de richesse et par une rupture de l'équilibre entre le recrutement des titulaires et le recrutement des locaux.

Attention, plusieurs établissements ont déjà demandé leur déconventionnement, suite à la mise en place de cette nouvelle taxe. Nous craignons fort que ce ne soit que le commencement et que les effets destructeurs, même à court terme, de cette mesure, ont été mal évalués.

Monsieur le Ministre, nous tirons la sonnette d'alarme tant qu'il est encore temps, tant pour le réseau scolaire que pour les réseaux des centres culturels, également concernés. Je rappelle que Bercy souligne que l'Agence pour l'Enseignement du Français à l'étranger est le problème majeur du ministère des Affaires étrangères... Notre groupe Français du monde ADFE ne peut se résoudre à ce qu'un réseau d'une telle valeur et d'une telle richesse puisse être ainsi mis en péril. Soyez sans crainte : vous avez dit que nous prendrons la parole aux États Généraux de l'enseignement ; nous la prendrons, cela est certain. Mais, nous espérons encore plus être écoutés.

Je me dois, cette année encore, d'aborder devant vous, nos craintes devant l'évolution des réseaux diplomatiques et consulaires, à la lumière, notamment, des conclusions du livre blanc et des recommandations de la RGPP et de votre récent discours aux Ambassadeurs. Vous avez longuement parlé de la réforme. Ce rétrécissement programmé, à notre avis, n'est rien d'autre que le signe du déclin de notre diplomatie et de la réduction de nos ambitions, de notre présence dans le monde. Ainsi, la RGPP prévoit-elle trois niveaux d'importance pour les ambassades : il faut envisager les implications politiques quant au sens même de notre diplomatie, dans les pays qui hériteront des postes de présence diplomatique, c'est-à-dire du degré minimal de la présence française à l'étranger.

Monsieur le Ministre, vous avez annoncé également, la poursuite de la fermeture de consulats en Europe, au nom des progrès de la citoyenneté européenne. Soit, mais si je puis me permettre, c'est danser plus vite que la musique, d'autant que plus que nombre de nos partenaires européens n'ont pas l'air tout à fait prêts à adopter une politique conjointe de gestion consulaire. Or, tant que nous n'aurons pas d'état civil européen, tant qu'un fonctionnaire allemand ou grec ne pourra délivrer un passeport à un Français, tant qu'il nous faudra porter secours à un compatriote âgé ou malade en Écosse ou en Irlande du Nord, nous aurons besoin de consulats et de vrais consulats et pas de ceux qui n'ont d'influence que le nom. S'il faut faire des économies, laissez au moins subsister, Monsieur le Ministre, et même développer un réseau de chancelleries détachées, pouvant au moins rendre à nos compatriotes, des services essentiels de proximité.

Sans parler des nécessités, pour la protection consulaire et pour apporter une amélioration au retard du traitement des dossiers d'état civil. Il y a des piles effarantes, dans nos consulats, de dossiers en attente. Vous avez parlé des consulats honoraires : oui, ils sont exceptionnels. Ils sont d'un dévouement à toute épreuve, d'accord. Laissons-les fonctionner. Mais, donnez-leur de quoi fonctionner, Monsieur le Ministre !

Un autre point sur lequel nous appelons votre attention : la façon, souvent lamentable, dont l'État français traite ses recrues locales à travers le monde. Cela est vrai pour votre ministère, pour d'autres ministères et aussi pour l'important employeur qu'est l'Agence pour l'Enseignement du Français à l'étranger et ses établissements conventionnés ou homologués. Parmi ces recrutés locaux, l'on parle beaucoup de Français, l'on compte beaucoup de Français et, bien entendu, beaucoup d'étrangers amis dans la France, dont nous ne pouvons nous désintéresser. Parfois, comme au Caire, les mauvais traitements prennent une telle ampleur, que vous êtes amené vous-même à vous y intéresser. Grâce à votre intervention, les torts ont été redressés. Mais, combien de « Caire silencieux » à travers le monde ? Il est donc grand temps que le ministère fixe des règles simples, claires, équitables, pour ses recrutés locaux, et surtout, qu'il les fasse appliquer.

Excusez-moi d'être un peu longue, Monsieur le Ministre, mais ce n'est pas tous les jours que nous avons la chance de vous avoir et que vous nous écoutiez.

Monsieur Bernard KOUCHNER

Et moi, Madame, la chance de vous écouter.

Madame Monique MORALES

Merci, Monsieur le Ministre.

Monsieur Bernard KOUCHNER

J'y vois plus de critiques que d'encouragements, mais cela est pareil, bien entendu...

Madame Monique MORALES

Encore un point, Monsieur le Ministre. Concernant les mesures sociales, tous les ans, nous faisons le même constat : le fonds d'action sociale est de plus en plus insuffisant, pour faire face aux besoins de nos compatriotes les plus démunis. Tous les ans, nous rendons hommage au travail extraordinaire accompli par la sous-direction des Affaires sociales. Car, ils jonglent avec un véritable budget peau de chagrin. Vous avez parlé de maintenir le budget à vingt millions. Je m'en félicite, parce que notre directeur nous avait annoncé une baisse de vingt à quatorze millions sur trois ans.

Monsieur Bernard KOUCHNER

Là, je n'ai pas été mauvais...

Madame Monique MORALES

Vous avez été très bon, Monsieur le Ministre. Mais, sachez que ce ne sera pas suffisant, et je rejoins Monsieur PELISSON.

Je n'insisterai pas sur les propos lors du débat sur le rapport du Monsieur le Directeur, vous aurez tout le loisir de le consulter et je ne veux pas être trop pessimiste malgré tout. En revanche, Monsieur le Ministre, je voudrais vous poser une question concernant la Caisse des Français de l'étranger. Suite à une décision de son conseil d'Administration, qui souhaitait voir augmenter pour la troisième catégorie, la part de cotisation prise en charge par l'État de 33 à 50 %, le ministère avait déjà préparé un projet d'arrêté fixant ce nouveau taux et a sollicité une mesure nouvelle de 2,4 millions destinée à y faire face. Des nouvelles alarmantes nous étaient parvenues, remettant même en cause les 33 %. Pouvez-vous nous rassurer, Monsieur le Ministre ? Peut-on envisager, dans un délai raisonnable, une augmentation à 50 % ? Enfin, Monsieur le Ministre, comme vous le savez, les Français d'Afrique et des Amériques éliront en juin 2009 les représentants à l'Assemblée des Français de l'étranger. Notre Assemblée, par sa commission des lois et la commission temporaire créée à cet effet, a accompli un important travail de révision des procédures. Révision destinée à éliminer de nombreuses difficultés, ainsi que des sources d'irrégularité, dans le déroulement du scrutin et à augmenter la participation des électeurs. Ce travail a pris la forme de l'élaboration d'un avant-projet de loi, ainsi que d'un projet de décret et d'arrêté. Nous savons que la loi ne pourra être votée à temps pour 2009. Nous vous demandons de lancer sans plus tarder, la procédure d'élaboration et de signature. Mais, vous l'avez annoncée et nous nous en félicitons. Je voudrais rappeler ici que même si l'on développe le vote informatique, il ne concerne pas tous les Français de l'étranger, bien loin de là. Donc, il faudra envisager des mesures qui favorisent véritablement tous les Français de l'étranger, pour qu'ils puissent se rendre aux urnes dans de bonnes conditions.

Monsieur le Ministre, en conclusion, vous pouvez constater, tout au long de mon intervention, que nous sommes loin d'être satisfaits et même très inquiets. Mais, à l'heure où le rôle des Français de l'étranger est enfin mieux apprécié, où leur voix sera mieux entendue – grâce à leur représentation à l'Assemblée nationale –, pouvez-vous nous assurer que l'État français sera mieux les écouter ? Je vous remercie de votre attention.

Monsieur Bernard KOUCHNER

Quel succès, Madame, je vous félicite ! C'est toujours beaucoup plus facile, dans ce cas-là, d'être applaudie dans la demande... Dans l'offre, évidemment, on court quelque risque.

À propos de la Caisse et de la réduction à cinq cent mille euros du montant de l'aide de l'État, je voudrais vous dire qu'une avance supplémentaire lui sera consentie avant le 31 décembre et qu'il n'y aura pas de passage à 50 % du taux de la prise en charge par l'État, etc. Je vous rassure donc d'une certaine façon : nous aurons, je l'espère, cette avance supplémentaire. Mais, Madame, ce fut un drôle de combat. Vous m'avez félicité une fois, j'ai sursauté : qu'est-ce qu'il se passe ? Qu'avais-je fait de mal ? La réduction du déficit public ne vise pas seulement le ministère des Affaires étrangères et européennes. Et, quand même, vous avez constaté, Madame, Monsieur, que nous n'avons pas eu de diminution, ce qui est un exploit. D'accord, cela n'est pas assez, parce que nous aurions voulu une augmentation. Mais, déjà, il a fallu maintenir les crédits, bien entendu pour les Français de l'étranger et pour un certain nombre de dépenses sociales indispensables. J'espère que les choses iront mieux ; si l'on voit l'état du monde, je ne suis pas certain que l'année prochaine soit formidablement dynamique sur le plan économique. C'est quand même quelque chose que nous connaissons malheureusement dans le monde entier. Et cette fameuse globalisation, ce ministère de la mondialisation, doit tenir compte avant tout de la réalité. L'on peut toujours promettre et puis après, l'on accumule la dette sur la tête de nos enfants. Je sais que cela est facile à demander. J'essaie, je tente, je m'efforce de vous donner satisfaction. Mais, laissez-moi un espace. Déjà, si vous voyez comment nos collègues des autres ministères nous considèrent... Comme des vernis, des gens qui n'ont pas eu à défendre trop, finalement, la réduction qui leur était imposée. Les autres ont tous vu leur budget réduit. Pas le ministère de la justice. Oui, vous étiez déjà saignés à blanc, tout le monde se plaint... Arrêtez de vous plaindre : nous étions moins saignés que les autres et vous avez été, non seulement extrêmement

fidèles, mais extrêmement valeureux ; vous avez été un modèle. Il est vrai que les 11 % auxquels vous avez consentis ont été appliqués, alors qu'ailleurs ils ne l'étaient pas. Je vous en félicite, mais enfin, nous n'allons pas protester parce que vous êtes maltraités : vous êtes moins maltraités que les autres. Nous protestons parce que, tous ensemble, nous savons qu'il vaudrait mieux avoir plus d'argent que moins. Cela est sûr.

Maintenant, je voudrais répondre à quelques questions précises. D'abord, j'ai entendu vos critiques, Madame la Présidente ; dire que la diplomatie française, en ce moment, est moins présente ou moins entendue qu'il y a quelques années n'est franchement pas vrai. Je ne voudrais pas vous donner le dernier exemple de la Géorgie. Madame, avant, nous n'étions pas là. Nous étions absents. Maintenant, nous sommes présents partout et même dans des endroits où, peut-être, nous ne serions pas attendus autant qu'ailleurs. Vous avez tout à l'heure – Merci, Monsieur PELISSON – demandé que soient remerciées les troupes qui font leur travail avec difficulté dans bien des endroits. L'année dernière, nous avons lancé la première résolution à propos de la piraterie. Nous avons eu l'histoire du Ponant et nous sommes intervenus et la Cellule de Crise ; et il y a quelques jours encore, nous sommes intervenus pour le Carré d'As et la Cellule de Crise. Hier, proposition de résolution du Conseil de sécurité : encore déposée hier devant le Conseil de sécurité des Nations Unies pour que soit appliquée la résolution 18.16, c'est-à-dire la poursuite possible dans les eaux nationales certes, mais aussi que soit mise sur pied une force pour protéger les bateaux, etc. Ce sont deux exemples que je vous prends, parce que ce sont les derniers. Mais, ne dites pas, Madame, cela ne serait pas vrai, que notre diplomatie n'est pas présente. Elle est présente partout : en Afrique, en Asie, en Amérique latine. Nous faisons ce que nous pouvons, avec une surface qui n'a pas été réduite.

Je vous répondrai très précisément sur les questions que vous me posez, mais Madame, ne dites pas, parce que cela serait démoraliser les troupes, que la classification en trois ne correspond pas à des catégories. Je vous l'assure, nous avons vu les pays qui font partie des quelques troisièmes catégories. Mais, vous diriez vous-même, en pensant à ces pays, qu'il n'y a pas autre chose à faire. Ce sont des pays où rien ne se passe. Ce sont des pays où nous sommes présents, cependant. Nous n'avons pas réduit le caractère universel de notre diplomatie. Il ne faut surtout pas accrédi-ter l'idée qu'être responsable d'un poste où il y a huit à dix personnes, alors que l'on fait son travail avec acharnement, est moins bien que d'être responsable de sept cents, en ce moment, en Allemagne ou ailleurs. Cela s'équilibrera, nous pourrons faire place aux jeunes et les roulements, les changements d'un poste à l'autre, se feront à l'intérieur de la même vocation, à travers d'autres activités qui sont très complémentaires. Réussir à ne pas supprimer des postes diplomatiques a été relativement un exploit. Tout le monde voulait. Regardez ce qu'il se passe, avec nos collègues britanniques – qui ne sont vraiment pas les derniers dans le monde - : ils ont réduit considérablement, beaucoup plus que nous. Alors, cela n'est pas facile et il est vrai que des demandes sont tout à fait justifiées de votre part. Et, je regrette de ne pas pouvoir toujours y faire face.

Sur le fonds d'indemnité, j'ai bien entendu, Monsieur le Président, ce que vous disiez à propos de la gratuité dans les établissements et le souci de ne pas recourir aux bourses. J'attends le 2 octobre. Personnellement, cela le choque un peu. Il y a tellement d'élèves locaux dans nos établissements et cela va forcément les pénaliser. Alors, je suis le seul à avoir parlé au Président de la République en lui disant ma façon de penser à propos de cette mesure, qui a l'air d'une mesure d'équité – proposée à gauche comme à droite –, mais pas de la même façon. Elle est donc passée comme une mesure naturelle. Ma demande concernait l'équilibre que je jugeais un peu fragile : vous y avez répondu en disant : « Nous allons voir ce qu'il se passe avec les bourses ». Cette première réponse me paraît assez satisfaisante. Il faut vraiment que l'on ne pénalise pas les inscrits locaux à nos établissements. Sinon, notre politique d'influence s'en ressentira. Et surtout, nous devons faire face à un volume financier. Je n'en dis pas plus maintenant. Chaque fois que j'ai l'occasion de poser la question – et cela arrive souvent – dans des pays où nos établissements sont performants et extrêmement renommés – et cela est très majoritairement le cas -, je suis un peu troublé, parce que certains m'ont dit précisément que le recrutement local baissait. J'attends avec beaucoup d'intérêt la réunion de l'Agence pour l'Enseignement du Français à l'étranger.

Sur l'indemnisation des Français, en dehors de la Suisse, ce type de fonctionnement n'existe nulle part ailleurs dans le monde. Nous souhaitons innover en la matière. Des discussions sont en cours entre les Finances, les Affaires étrangères et la Banque Transatlantique, pour essayer de mettre sur pied et d'innover dans ce domaine. Les circonstances économiques ne sont pas bonnes, mais nous nous acharnons à trouver quelque chose. Monsieur CATTÀ, voyez-vous une conclusion à cela ?

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain CATTÀ.

Monsieur Alain CATTÀ

Oui, Monsieur le Ministre, en ajoutant simplement que nous nous appuyons aussi sur les travaux de Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM, qui a déposé une proposition de loi sur ce sujet. Ceci est évidemment de nature à nous permettre d'avoir la bonne main sur le ministère des Finances, pour avancer dans nos conversations déjà entamées sur ce sujet.

Monsieur Bernard KOUCHNER

Il s'agit d'un sujet tout à fait important dans le monde que nous vivons.

Quant à la réforme constitutionnelle, les articles 24 et 25, le Gouvernement met en place une commission *ad hoc* dont le rôle sera de définir des critères sur le découpage des circonscriptions, sur la répartition des députés par circonscription. Je n'avais pas entendu parler de huit, mais d'entre huit et douze. Pourquoi cela ne serait-il pas douze ? Tout dépendra des travaux de la commission. Vos associations devraient être associées et je m'en ferai le porte-parole.

Je suis un peu acharné, non pas sur l'histoire des bourses, mais il faut concilier les deux choses. Je voudrais que l'on tente d'appliquer le principe d'égalité. J'ai rencontré tant de familles qui, à un certain niveau, ne pouvaient pas du tout s'inscrire au lycée. Quand la gratuité arrivera dans ces classes, si elle y arrive, elle sera une bonne chose, mais en même temps, cela ne me satisfait pas. Nous en reparlerons après le 2 octobre ; c'est un fardeau sur mes épaules. Je n'arrive pas à me faire à cette égalité un peu boiteuse.

Je répare un oubli, une omission, un scandale : j'ai beaucoup parlé de l'Agence pour l'Enseignement du Français à l'étranger et je n'ai pas salué le remplacement de Madame Maryse BOSSIERE, par Anne-Marie DESCOTES.

Merci beaucoup.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain CATTÀ.

Monsieur Alain CATTÀ

Je voudrais simplement vous demander, puisque les élections au conseil d'Administration de la Caisse des Français de l'étranger ont lieu aujourd'hui, de ne pas oublier de voter deux fois, une fois pour les assurés et une fois pour la représentation de l'AFE. Il semble que certains d'entre vous l'aient oublié.

La séance est levée à 12 h 20.

JEUDI 25 SEPTEMBRE 2008 - MATIN

La séance est ouverte à 9 h 20 sous la présidence de Madame Claudine LEPAGE, vice-Présidente de l'AFE.

Madame la Présidente

J'ai appris la nouvelle du décès de Monsieur Antoine SOUNDIRAM, qui est un ancien collègue au CSFE pour la circonscription électorale de Pondichéry. Monsieur SOUNDIRAM est décédé le 21 septembre et je vous demande de respecter un moment de silence à sa mémoire.

L'Assemblée observe une minute de silence.

Je commencerai par une autre information administrative : une modification de l'ordre du jour. Cet après-midi, nous commencerons nos travaux à 14 h 30 et nous continuerons le débat avec le Directeur sur son rapport, qui avait été interrompu, lundi, par l'arrivée du ministre. Ensuite, nous continuerons par la synthèse de la commission sur la participation électorale. Enfin, nous passerons à celle de l'Union européenne.

Ce soir, tous les membres de l'Assemblée sont invités pour une visite et une réception à la Mairie de Paris. Quelqu'un sera là à l'entrée pour vous permettre de pénétrer dans les lieux. Il serait recommandé d'arriver vers 18h20, pour que la visite puisse commencer à l'heure.

Nous allons passer au point sur les commissions administratives. Monsieur DEMARQUIS n'est pas là ce matin. Mais, Madame Christine FOUCART et Monsieur Amaury FAIVRE D'ARCIER viendront vous en parler.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Christine FOUCART, Adjointe au Sous-Directeur de l'administration des Français.

POINT SUR LES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES

Madame Christine FOUCART, Adjointe au Sous-Directeur de l'administration des Français

Merci, Madame la Présidente. Avant de passer en revue les propositions de renouvellement des commissions administratives, je voudrais faire un point sur les conditions de renouvellement et rappeler que lorsqu'un membre d'une commission administrative n'est plus en mesure de siéger – soit parce qu'il va quitter la circonscription, soit parce qu'il démissionne – c'est ce membre qui doit en informer le poste consulaire ou l'ambassade et c'est l'ambassade qui, sur la liste électorale, choisit un électeur qu'elle propose à l'avis des élus. Lorsque les élus ne sont pas dans la circonscription, je les remercie de pouvoir donner le plus rapidement possible un avis au poste. Nous avons un poste qui attend les avis des élus, à N'Djamena, parce qu'il n'a pas pu avoir l'accord de l'ensemble des élus concernés.

La première circonscription est celle de Washington et du consulat général de Boston, dans laquelle Monsieur Nicolas BRINDEL quitte la circonscription. Monsieur Hervé SEUX est proposé à son remplacement, étant entendu que tous les membres élus ont donné un accord.

S'agissant de Londres, Monsieur Jean-Charles PREVEL, qui était titulaire 2, quitte la circonscription. On propose son remplacement par Madame BAT MENSAH épouse ACOGNY, avec également l'accord de l'ensemble des membres.

La circonscription électorale de Vienne : Madame Réjane DEZETAVE, épouse MODES était premier titulaire. Elle démissionne et serait remplacée par Madame Elisabeth KERVARREC, qui était première suppléante, étant remplacée elle-même à ce poste par Monsieur Pierre AVEDIKIAN. Là également, accord des trois membres élus.

Pour la circonscription électorale de Moscou, Madame Laurence HANIN, épouse JAMOT quitte la circonscription. Elle était titulaire 2, serait remplacée par Madame Isabelle LECAMUS, épouse HOURDIN (accord du membre élu).

A Almaty, deux changements pour deux départs de la circonscription : Madame Noëlle BOUVARD, qui était titulaire 2 quitte la circonscription et serait remplacée par Monsieur Christophe MENGER. Monsieur Alain L'HOURL, qui était suppléant 1 quitte également la circonscription et serait remplacé par Monsieur François-Olivier CAILLEAU (Accord du membre concerné).

Circonscription électorale de New Delhi : trois départs de la circonscription : Monsieur Marc FOURREAU, qui était titulaire 2, serait remplacé par Madame Micheline JANEZIC ; Madame Fabienne CETRAN, qui était suppléant 1, serait remplacée par Madame Janine BELLET, épouse COFFRANT ; Monsieur Daniel GEISSENHOFFER, qui quitte également la circonscription, serait remplacé par Monsieur Bernard VALEZY (accord des membres élus).

A Pondichéry, Monsieur VELOT, décédé, serait remplacé en tant que suppléant 1, par Monsieur Eugène DASSOU (accord des membres élus).

Au Cap, Monsieur Patrick MASUE, qui démissionne, serait remplacé en tant que titulaire 1, par Monsieur Lionel DREYFUS (accord du membre élu).

Sur Johannesburg, beaucoup de changements : nous avons trois départs de la circonscription. En conséquence, le suppléant 2, Monsieur Robert DELIGNY deviendrait titulaire 1, en remplacement de Christian GOURJUX. En titulaire 2, nous aurions Madame Valérie SELLIER, épouse VAN NIEKERK, en remplacement de Monsieur Armand de CHERADE ; en suppléant 1, Madame Laura LAGUIERCE, en remplacement de Monsieur Marc GREILSAMER et Madame Françoise LEBRUN, épouse SEIGLE qui remplacerait Monsieur DELIGNY (accord des élus).

N'Djamena est en attente des membres élus. Je ne sais pas si Messieurs OMNES, KONDO, ZIPFEL et TROMPE-BAGUENARD sont dans la salle. Nous avons Monsieur Jean-Yves DANET, qui est titulaire 1 et qui quitte la circonscription. Il serait remplacé par Monsieur Bruno KERGUEN. Sommes-nous en mesure de donner un accord aujourd'hui ? Ce sera le bureau de décembre.

Madame la Présidente s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de prise de parole, Madame la Présidente met aux voix l'approbation du projet. Celui-ci est adopté.

QUESTIONS-REPOSES

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur NIZET.

Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription de Tokyo

Une simple question sur le fonctionnement des commissions administratives. Désormais, dans les commissions administratives, il me semble que les titulaires et suppléants doivent siéger, conformément à une réglementation qui date de l'an dernier. Or, elle ne semble pas être appliquée par les postes consulaires.

Madame Christine FOUCART

Je vais le vérifier. Vous aurez l'information en début d'après-midi, lors de la présentation de la fin du rapport du directeur.

Monsieur Francis NIZET

D'autre part, j'ai cru voir également passer une circulaire de Monsieur CATTÀ, annonçant un plus grand nombre de commissions administratives, ainsi qu'une consigne donnant l'aval aux représentants de cette commission, en cas de doute, de n'absolument pas éliminer des noms « douteux » des listes consulaires.

Madame Christine FOUCART

Tout à fait. Suite aux décisions prises lors de l'Assemblée plénière de mars, nous avons fait en avril ou mai, un télégramme circulaire aux postes, en leur demandant, là où cela s'avère nécessaire, de tenir plusieurs commissions administratives informelles pour commencer à travailler sur les Français qui sont radiés du registre, pour le renouvellement des inscriptions. Plusieurs postes ont déjà réuni leurs commissions administratives en septembre, le feront en octobre, sans doute également en novembre, pour pouvoir avoir amorcé le travail et pouvoir prendre des décisions en connaissance de cause, lors de la commission de début janvier.

Monsieur Francis NIZET

En tout cas, pour la présence des titulaires et suppléants, l'information est très importante. Il serait important que le secrétariat général nous la confirme.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean LACHAUD.

Monsieur Jean LACHAUD, membre élu de la circonscription de Washington

Merci, Madame la Présidente. Je tiens à porter à l'attention de l'Assemblée, que depuis la transformation du consulat de la Nouvelle-Orléans en Consulat d'influence, la liste électorale de la Nouvelle-Orléans a été rattachée à celle de Houston, qui est à une heure d'avion, sans pour autant que la commission administrative ait les moyens d'en tenir compte. La liste électorale de la Nouvelle-Orléans est désormais validée par des personnes de Houston. Pour les Européens, c'est comme si nous demandions à la commission administrative de Vienne, de valider la liste électorale de Barcelone. Ce problème est très sérieux. Comment des personnes qui habitent à plusieurs centaines de kilomètres, dans un État différent, peuvent valider une liste électorale de personnes qu'ils ne connaissent pas.

Madame Christine FOUCART

C'est le principe des listes électorales consulaires et consulats à gestion simplifiée, qui sont effectivement tenues par le poste consulaire de rattachement. Mais, rien n'empêche les commissions administratives et évidemment le poste de Houston – qui intelligemment doit le faire, je n'en doute pas – de prendre contact avec le poste de la Nouvelle-Orléans et des personnalités qui peuvent donner un avis sur la présence ou non des Français dans la circonscription.

Madame la Présidente s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de prise de parole, Madame la Présidente propose le point suivant de l'ordre du jour.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU BUREAU DE JUIN 2008**Madame la Présidente**

Madame la Présidente s'informe des demandes des éventuelles remarques. En l'absence de remarque, Madame la Présidente met aux voix l'approbation du compte rendu. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Je tiens à vous informer de la démission du Commandant LOUSTAU en tant que Président de la commission des anciens combattants. Après vote au sein de cette commission, le nouveau Président est Monsieur Alexandre LAURENT. Nous allons donc passer à la présentation de la synthèse de la commission des Anciens combattants.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alexandre LAURENT, président de la commission temporaire des anciens combattants.

**PRESENTATION DE LA SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE
LA COMMISSION TEMPORAIRE DES ANCIENS COMBATTANTS****Monsieur Alexandre LAURENT, Président de la commission temporaire des Anciens Combattants**

Merci, Madame la Présidente.

Avant de vous faire part de mon propos, je voudrais vous lire une lettre de l'ancien Président, du Commandant LOUSTAU, qui vient de m'arriver ce matin.

Madame le Président, Mesdames, Messieurs les Sénateurs, mes chers Collègues,

Devant décorer un de mes harkis, je ne peux assister à votre réunion, dont l'horaire correspond à celui de la cérémonie militaire où ma présence est obligatoire. Je le regrette sincèrement et vous prie de bien vouloir excuser cette absence involontaire.

Ayant, avec l'accord de nos collègues, remis la présidence de la commission temporaire des Anciens Combattants, à Monsieur Alexandre LAURENT, je lui souhaite le succès dans sa nouvelle fonction, dont il connaît parfaitement les rouages et l'importance, pour être déjà membre de l'ONAC de Bruxelles depuis de longues années.

Avant de quitter ma présidence, je voudrais remercier avec beaucoup de chaleur, les collègues qui m'ont aidé avec efficacité et amitié dans mon travail de chaque jour ou dans mes interventions au profit de nos camarades Anciens combattants et de leurs familles. Je demeurerai à votre disposition, dans un avenir immédiat, pour aider et appuyer vos actions dans les domaines concernant nos compatriotes à l'étranger, ou les ressortissants de l'ex-empire français, de nos protectorats ou territoires sous mandat.

Avant de quitter ma fonction, je m'incline avec ferveur et tristesse, devant mes jeunes camarades tombés en Afghanistan. Je crois avoir servi avec civisme. Je désirerais, si cela est possible, vous conserver comme amis et n'avoir déçu personne.

Je tiens à vous confirmer ma fidèle et sincère considération personnelle.

Le Commandant LOUSTAU est le plus jeune officier à avoir été fait Commandeur de la Légion d'honneur au feu. Ce Monsieur mérite respect.

(Applaudissements).

Madame la Présidente

Je vous demanderai de bien vouloir éteindre vos téléphones portables et, si vous devez avoir une conversation, de le faire dehors. Merci.

Monsieur Alexandre LAURENT

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Sénateurs, chers collègues,

Permettez-moi personnellement tout d'abord, de remercier le Commandant LOUSTAU, pour l'accomplissement de sa mission, au sein de l'Assemblée des Français de l'étranger durant ces vingt ans passés dans la commission des Anciens combattants. Là, je m'adresse au Commandant LOUSTAU, fidèle à la tradition militaire, qui veut que lorsqu'une mission nous est confiée, on l'exécute avec honneur et fidélité : vous avez rempli votre mission au-delà de toute espérance, allant rencontrer nos Anciens, en Orient, en Afrique, en Amérique, afin de connaître leurs vrais besoins et attentes dans leur famille. Pour moi, Commandant, vous faites partie de la « race des Seigneurs », car vous avez défendu les valeurs de la France, jusqu'à engager votre vie. Merci, Commandant LOUSTAU.

Aujourd'hui, une page vient de se tourner et il nous faut regarder vers l'avenir. Il m'a été confié par mes pairs, la lourde charge de conduire cette commission. Je remercie les membres de cette commission de la confiance qu'ils m'ont manifestée lors du vote du Président dans cette commission. Succéder à un monument de la taille du Commandant LOUSTAU relève de mission difficile. Je sais cependant pouvoir compter sur les membres de la commission, pour continuer l'œuvre entreprise par mon prédécesseur.

J'en ai terminé avec mon propos. Je dois simplement vous dire deux choses. D'abord, nous sommes au regret que vous n'ayez pas en ce moment, le rapport de la commission des Anciens combattants. Il est actuellement à l'impression. Vous allez le recevoir plus tard. Nous allons vous le lire, vous présenter les vœux. Vous aurez tout à l'heure une annexe qui fait partie de ce rapport. Je vous remercie.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jacques JANSON, Rapporteur de la commission temporaire des Anciens Combattants.

Monsieur Jacques JANSON, Rapporteur de la commission temporaire des Anciens Combattants

Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, le temps est invention ou il n'est rien du tout. Le manque de temps qui a lourdement hypothéqué les travaux de la commission des Anciens combattants nous a permis de vérifier la justesse de cette maxime de BERGSON. En effet, notre commission ayant fourni un contingent important de scrutateurs, d'assesseurs et de représentants de listes lors de l'élection à la Caisse des Français de l'étranger, nos travaux ont commencé avec une heure de retard. Par ailleurs, les élections au Sénat, consécutives au renouvellement du tiers des Sénateurs, nous ont privés de la présence des Sénateurs membres de notre commission et de celle du Sénateur Marcel-Pierre CLEACH, qui devait nous entretenir de sa proposition de loi relative à l'attribution de la carte du combattant aux militaires ayant eu quatre mois de présence en Algérie avant le 1er juillet 1964.

1. ÉLECTION DE NOTRE NOUVEAU PRÉSIDENT

Compte tenu de ces impedimenta, nous avons dû reporter l'élection de notre nouveau président au second jour de la réunion de commission. Élection du nouveau président de la commission des Anciens combattants, après vingt années au sein de la commission des Anciens combattants, comme rapporteur puis comme président, le Commandant Henry-Jean LOUSTAU a décidé d'alléger le fardeau de ses responsabilités. Il a donc quitté la présidence de notre commission, dont il reste membre, en tant que membre désigné Président de l'AFACS.

Durant ces deux décennies, notre commission dont l'histoire se confond avec celle du Président LOUSTAU et plus largement avec celle de l'Assemblée des Français de l'étranger a obtenu successivement le retour des corps des soldats français tombés et enterrés en Indochine. Deux augmentations de 2 % chacune des retraites ou des pensions cristallisées des Anciens combattants d'Outre-mer, l'amélioration sensible des pressions d'invalidité ; la dé cristallisation totale de la retraite du combattant et les pressions d'invalidité des Anciens combattants d'Outre-mer ; la régularisation des supplétifs, les harkis réfugiés à l'étranger ; le retour des archives de la Croix-Rouge française d'Espagne durant la Seconde Guerre mondiale, à la Direction des Archives militaires du Fort de Vincennes.

Le 24 septembre 2008 – hier – la commission a élu au poste de Président, Monsieur Alexandre LAURENT. Étaient candidats Messieurs Alexandre LAURENT (UFE) et Louis SARRAZIN (ADFE). Le vote a eu lieu à bulletin secret et il a donné les résultats suivants : nombre de votants 28, chiffre exprimé 28, Alexandre LAURENT 18, Louis SARRAZIN 9, Bulletin nul 1. Monsieur Fwad HASNAOUI, au nom du groupe ADFE, s'est joint au groupe UFE, pour féliciter le nouveau président. Monsieur Alain NAEDER, doyen de la commission, au nom des membres de celle-ci, a rendu hommage au Président Henry-Jean LOUSTAU.

2. COMMEMORATION DU 90EME ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE DE 1918

Notre premier invité, le Général Jean-Pierre BEAUCHESNE, membre du conseil d'Administration de l'Office national des Anciens combattants, nous a entretenus des cérémonies entourant cette commémoration. Il a constaté que nous passons progressivement du domaine du témoignage – celui des témoins directs de la Première Guerre mondiale, qui ne sont plus que quatre ou cinq de par le monde – à celui de l'Histoire que nous devons enseigner aux jeunes générations, lesquelles deviendront les principales dépositaires du devoir de mémoire. L'audition du Général BEAUCHESNE a suscité de nombreux témoignages de la part des membres de la commission, sur les célébrations du 11 novembre, dans leur pays d'élection, notamment aux États-Unis, au Canada, en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Sénégal, au Maroc, en Tunisie, en Roumanie et au Luxembourg. Ces célébrations varient d'un pays à l'autre, selon qu'il s'agit d'un pays ayant participé à la Première Guerre mondiale ou non ; selon aussi l'intérêt de l'ambassadeur et des consuls généraux, vis-à-vis du monde combattant. Le Général BEAUCHESNE a félicité les membres de la commission pour leur travail sur le terrain et les a encouragés à poursuivre leurs efforts. Charles BALESI a exprimé le souhait que soit créé un secrétariat chargé de centraliser l'information. Le Général BEAUCHESNE a souligné le caractère international que revêtira la célébration du 11 novembre 2008, sous la présidence européenne de la France. L'intention d'inviter les Anciens combattants de nos anciennes colonies a besoin, pour se concrétiser, d'espèces sonnantes et trébuchantes. L'argent peut être le nerf de la guerre, mais aussi celui de la paix.

3. INTERVENTION DE MONSIEUR GERARD PAGANELLI, CHEF DU BUREAU DES ETUDES GENERALES AU MINISTERE DE LA DEFENSE

Monsieur Gérard PAGANELLI a répondu à trois questions formulées par la commission.

3.1. Les contingents annuels de la Légion d'honneur et de l'Ordre national du mérite attribués aux Anciens combattants résidant hors de France

Les dossiers concernant les Anciens combattants résidant hors de France sont instruits par le Bureau des décorations et soumises à l'approbation du Grand chancelier de la Légion d'honneur. Les militaires sont répartis entre deux contingents, qui font l'objet d'une décision de la présidence de la République, à savoir d'une part les militaires actifs et d'autre part, les réservistes et les Anciens combattants. Selon le Bureau des décorations, le contingent destiné aux réservistes et aux Anciens combattants paraît suffisant pour pouvoir prendre en compte les demandes des personnes remplissant les conditions d'obtention des distinctions. Il ne voit donc pas l'utilité de créer un dossier spécifique à cet égard. Chaque année, les Anciens combattants de notre ex-empire, bénéficient d'une cinquantaine de médailles militaires et de plusieurs croix de la Légion d'Honneur. Toutefois, la majorité des membres de la commission des Anciens combattants, témoins à l'appui, ne partage pas cette vision optimiste de l'Administration. Aussi, Monsieur PAGANELLI a-t-il invité les membres, les élus, à signaler les cas particuliers, n'ayant apparemment pas reçu un traitement équitable.

Le Général BEAUCHESNE et des membres de la commission ont pointé du doigt les difficultés qu'ils rencontrent pour faire décorer des membres des associations d'Anciens combattants, très dévoués certes, mais ne répondant pas aux exigences du Secrétariat d'État aux Anciens combattants.

3.2. Instruction médicales des dossiers de pension à l'étranger

L'instruction des dossiers de pension sur les plans administratif et médical est assurée par les services des ressortissants résidant à l'étranger à Château-Chinon. Ce service instruit les demandes et fait procéder aux expertises. Il est compétent pour proposer au ministère du Budget, des attributions de pension ou pour prendre des décisions de rejet, lorsqu'il s'agit des militaires appelés. Dans le cas des militaires de carrière, après instruction, le service des ressortissants à l'étranger, transmet les dossiers pour décision, à la Direction des Ressources Humaines du ministère de la Défense, en fait à la sous-direction des pensions à La Rochelle.

En Algérie, au Maroc et en Tunisie, il y a des experts auprès de l'Ambassade, agréés dans le service des Anciens combattants. Des experts supplémentaires doivent être recrutés pour l'Algérie. Pour les autres pays, l'expert est désigné par le consulat, à la demande du service de Château-Chinon. Il existe une notice à l'attention des consulats, sur l'organisation des expertises. Les frais de transport sont pris en charge. Les délais de traitement des dossiers, qui étaient longs pour l'Algérie, se sont considérablement améliorés, depuis la réouverture du service des Anciens combattants et victimes de guerre d'Algérie. Dans certains pays d'Afrique, les expertises peuvent être assurées par des médecins militaires français. Globalement, il n'existe pas de problème particulier de délai, sauf évidemment quand l'intéressé ne répond pas aux convocations. En 2008, Château-Chinon a traité 1145 dossiers – chiffre arrêté au mois d'août de cette année – comparativement à 1200 en 2007. Les rejets et attributions sont de l'ordre de 50 %. 567 concessions, contre 578 projets, toutes catégories confondues.

En ce qui concerne ce qui a trait aux invalides, il y a eu 483 concessions et 445 rejets, 603 protocoles d'expertise ont été envoyés - et comme vous le savez, un protocole peut correspondre à plusieurs expertises -, 1309 feuilles d'expertise ont été reçues à ce jour. En ce qui concerne l'attribution de la Carte du combattant aux militaires ayant eu quatre mois de présence en Algérie avant le 1er juillet 1964, le Code des pensions militaires des invalides et veuves de guerre – il s'agit de l'article 253 – prévoit l'attribution de la Carte du combattant, sous réserve de remplir les conditions prévues à l'article R 224, pour les militaires ayant servi en Algérie entre le 31 octobre 1954 et le 2 juillet 1962. La prolongation de cette période de référence jusqu'en 1964 fait actuellement l'objet d'un examen attentif par le Cabinet du Secrétariat d'État aux Anciens combattants, en relation avec le service historique de la défense. S'il n'est pas encore possible de préjuger des résultats de cette étude, celle-ci constitue néanmoins une priorité du cabinet.

Le Sénateur de la Sarthe, Marcel-Pierre CLEACH, a fait une proposition de loi en 1982 sur le même sujet. Les avis de la commission des Anciens combattants à ce sujet sont partagés.

3.3. La recherche des sépultures françaises en Algérie

Notre collègue d'Algérie, Fwad HASNAOUI, avait souhaité que la commission invita Monsieur Michel-Louis VINAS, qui a développé un outil de recherche et de diffusion de l'information sur les sépultures françaises en Algérie. Il nous est apparu, ainsi que nous l'a fait remarquer notre collègue d'Algérie également, Jean DONET, que cette présentation devrait se faire conjointement avec des représentants d'associations qui œuvrent sur le terrain, parfois depuis des années, en faveur du devoir de mémoire. Associations telles que le Souvenir français, les trois associations mémorielles en Algérie, qui couvrent les secteurs Centre, Ouest et Est, l'Association pour la Sauvegarde des cimetières en Algérie, etc.

Enfin, le rapport a été adopté à l'unanimité par les membres de la commission des Anciens combattants.

QUESTIONS-REPOSES

Madame la Présidente

Je vous remercie, Monsieur le Rapporteur. *Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Pierre OLIVIERO.*

Monsieur Pierre OLIVIERO, membre élu de la circonscription de Genève

Quel est le titre de Monsieur VINAS ? Nous n'en avons pas parlé. Nous ne savons pas qui il est. Par ailleurs, ce n'est pas le 31 octobre 1954, mais le 1er novembre 1954.

Monsieur Jacques JANSON

Nous en prenons note.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Fwad HASNAOUI.

Monsieur Fwad HASNAOUI, membre élu de la circonscription d'Alger

Monsieur VINAS est Français pied noir, né en Algérie, Pied noir depuis trois générations. Il vit actuellement dans la Région parisienne. Il a une entreprise d'informatique et il a développé un logiciel – puisque, bien sûr, un grand nombre de nos collègues à l'Assemblée des Français de l'étranger sont nés en Algérie ou y ont une relation directe. C'est pour cette raison que j'ai jugé opportun de présenter ce logiciel de recherche de sépultures, avec bien sûr, la possibilité de suivre la généalogie de nos compatriotes intéressés.

Madame la Présidente donne la parole à Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM.

Madame Joëlle GARRIAUD-MAYLAM, Sénatrice représentant les Français établis hors de France

Merci. J'avais également une demande de précision, parce qu'à propos de l'attribution de la carte du combattant aux militaires ayant eu quatre mois de présence en Algérie, vous nous dites, Monsieur le Rapporteur, que les avis de la commission des Anciens combattants à ce sujet sont partagés. Évidemment, il s'agit de quelque chose d'assez rare : lorsqu'il y a une disposition en faveur de Français de l'étranger, il y a généralement une certaine unanimité. Je crois qu'il serait bon que l'Assemblée puisse être au courant des raisons exposées par ceux qui émettent un avis négatif.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alexandre LAURENT.

Monsieur Alexandre LAURENT

Je m'adresse particulièrement aux Anciens combattants ayant combattu en Algérie. La Guerre d'Algérie a commencé le 1er novembre 1954. Elle s'est terminée le 1er juillet 1962. Nous n'avons obtenu la carte de combattant qu'en 1974. Nous étions d'abord dans un système de maintien d'ordre. On obtient la carte de combattants pour ceux qui ont fait 90 jours en unité combattante. Ensuite, on est passé à 12 jours – je vous passe les détails – en unité combattante. Et puis, dernièrement, on nous dit : « Ecoutez, avec quatre mois, vous pouvez avoir la carte de combattant, parce qu'on va s'aligner sur ce qui a été fait avec les gendarmes ». Un gendarme qui a passé quatre mois en Algérie est considéré ayant été dans un territoire d'insécurité et à ce titre, pouvait obtenir la carte de combattant au bout de quatre mois de présence. Il est vrai qu'il paraissait logique que les Anciens combattants eux-mêmes ayant été confrontés à d'autres, puissent aussi bénéficier de ce rapport. Maintenant, on nous dit : « Il faudrait quand même aller plus loin ». Pas 1er juillet 1962, mais en juillet 1964. Je ne sais pas si vous vous rendez compte, pour ceux qui ont combattu, souffert dans leur chair, de voir la valeur de cette carte de combattant diminuer d'année en

année. C'est de là que vient la difficulté pour certains d'accepter cela. Je ne sais pas quelle va être l'issue, avec la proposition de 1982, mais voilà le sentiment que nous avons, nous, les Anciens combattants d'Algérie, sachant que la Guerre s'est terminée le 1er juillet 1962. La carte de combattant est attribuée à des Anciens combattants. Que doit-on considérer après 1962 ? Puisque déjà, une association en France prône la fin des combats le 19 mars 1962 : nous ne sommes pas du tout d'accord. C'est un problème qui va perdurer jusqu'à ce que notre génération disparaisse. Il faut donc avoir une réflexion profonde et savoir que nous, Anciens combattants, sommes sensibilisés à cette valeur de carte de combattant. N'oublions pas que la carte de combattant est aussi assortie de la croix du combattant, qui est un titre de guerre. Je ne sais pas si vous vous rendez compte : donner la carte de combattant après 1962 et avoir un titre de guerre ? Et en plus, elle est assortie d'une retraite. Oh, pas énorme, certes, à peu près 480 euros par an.

Je soumets ce problème à votre réflexion. C'est vous qui en jugerez.

Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM

Je voulais vous remercier de ces précisions, qui me semblaient tout à fait essentielles pour l'ensemble de l'Assemblée.

Madame la Présidente

Merci en effet, Monsieur le Président.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT, membre élu de la circonscription de Luxembourg

Malheureusement, mon cher Alexandre, tu n'oublieras pas qu'il y a eu quand même des centaines et des centaines de morts et de disparus après le 1er juillet 1962. Malheureusement, ce carnage ne s'est pas arrêté, hélas, le 1er juillet 1962.

Monsieur Alexandre LAURENT

Cela est vrai. Nous pouvons considérer qu'il y a eu des actions après 1962. Alors, il faut savoir qu'à partir du moment où l'on crée l'indépendance de l'Algérie, qui est fêtée chaque année le 5 juillet, depuis 1962, je vous pose la question : quelle est la responsabilité de la France dans un pays indépendant ? Si nous avons à réclamer quelque chose, ce sera au Gouvernement algérien, qui n'a pas su maintenir la paix dans son territoire. Où en sommes-nous aujourd'hui dans le monde ? Nous sommes dans un monde où le terrorisme vit au jour le jour. Ne vous faites pas d'illusion. Nous sommes quelque part dans la Troisième Guerre mondiale et, celle-là, c'est ce que nous avons vécu en Algérie : nous ne savions pas d'où cela aller tomber, autant pour les civils que pour les militaires. C'est une période de l'Histoire de France. Mais, n'ajoutons pas quelque chose qui ne nous concerne plus. Si l'on a des griefs à l'encontre d'un Gouvernement, adressons-nous à lui. Mais non, à l'indépendance, nous n'avons plus rien à voir avec l'Algérie. Nous ne pouvons pas considérer continuer à défendre. Si l'on prend cela en compte en 1964, combien viendront jusqu'en 1966, 1970, 1974, voire les derniers ? Réfléchissons, restons dans les textes. Je ne vois pas comment le ministère de la Défense, où se trouve le Secrétariat d'État aux Anciens combattants, va pouvoir donner raison à cette date ?

Madame la Présidente donne la parole à Madame Joëlle GARRIAUD-MAYLAM.

Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM

Il me semblerait quand même important, si Monsieur le Rapporteur et le Président en sont d'accord, d'essayer de résumer cette position en quelques lignes, parce que cela paraît vraiment très important et suscite des interrogations.

Monsieur Alexandre LAURENT

Le Rapporteur me signale qu'effectivement, le titre de reconnaissance de la Nation va jusqu'en juillet 1964. Ce titre permet au titulaire de se présenter au secours de l'Office national des Anciens combattants. Gardons à la carte de combattant sa spécificité et l'honneur qu'elle revêt d'être attribuée à des Anciens combattants.

Madame la Présidente

Excusez-moi d'accélérer ce débat très intéressant et douloureux. Notre invité suivant est déjà arrivé.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean JANSON.

EXAMEN DES VŒUX DE LA COMMISSION TEMPORAIRE DES ANCIENS COMBATTANTS

Vœu n° COMB/V. 1/08.09

Monsieur Jacques JANSON donne lecture du vœu n° COMB/V. 1/08.09 relatif à la levée de la forclusion relative aux anciens combattants d'Afrique du Nord, adopté en commission.

En l'absence de demandes de prise de parole, Madame la Présidente met aux voix du vœu n° 1/08.09 relatif à la levée de la forclusion relative aux anciens combattants d'Afrique du Nord. Le vœu est adopté à l'unanimité.

Vœu n° COMB/V. 2/08.09

Monsieur Jacques JANSON donne lecture du vœu n° COMB/V. 2/08.09 relatif à l'attribution de la Médaille militaire aux Harkis titulaires de la Valeur militaire et résidant hors de France, adopté en commission. Madame la Présidente s'informe des demandes de parole. Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jacques JANSON.

Monsieur Jacques JANSON

Je voudrais rappeler à notre collègue que la Carte de combattant est un titre de guerre. La Valeur militaire aussi.

Madame la Présidente

Nous n'allons pas reprendre le débat de la commission.

Madame la Présidente met aux voix le vœu n° COMB/V. 2/08.09 relatif à l'attribution de la Médaille militaire aux Harkis titulaires de la Valeur militaire et résidant hors de France. Le vœu est adopté à l'unanimité moins deux abstentions.

Vœu n° COMB/V. 3/08.09

Monsieur Jacques JANSON donne lecture du vœu n° COMB/V. 3/08.09 relatif au rétablissement du traitement lié à la Médaille militaire, adopté à l'unanimité en commission.

En l'absence de demandes de prise de parole, Madame la Présidente met aux voix le vote du vœu n° 3/08.09 relatif à la décrystallisation des pensions militaires de retraite. Le vœu est adopté à l'unanimité.

Vœu n° COMB/V. 4/08.09

Monsieur Jacques JANSON donne lecture du vœu n° COMB/V. 4/08.09 relatif aux pensions militaires de retraite, non voté en commission, pour soumissions tardive.

Madame la Présidente estime que ce vœu sera renvoyé au bureau de décembre.

Motion n° COMB/M. 1/08.09

Madame la Présidente annonce que les motions ne sont pas votées en Assemblée plénière. Monsieur Jacques JANSON indique que la première a été adoptée à l'unanimité en commission. Les deux autres n'ont pas fait l'objet d'un affichage, ni d'une discussion. Elles seront reportées à la prochaine Assemblée plénière.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT

Merci, Madame la Présidente. Simplement sur un problème rédactionnel : il s'agit de soutien par la France aux initiatives et non pas des initiatives.

Madame la Présidente

Cela sera corrigé.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Françoise LINDEMANN.

Madame Françoise LINDEMANN, membre élu la circonscription de Brasilia

Merci, Madame la Présidente. Je voudrais simplement donner une information. Cette semaine, on m'a parlé de ranimer la flamme. J'aimerais savoir, Monsieur le Président, à quelle heure et quel jour cela est-il prévu.

Monsieur Alexandre LAURENT

Cela est prévu le vendredi, donc demain, à 19h00.

Madame la Présidente

Je vous remercie. S'il n'y a pas d'autre demande de parole, nous allons passer à la suite de l'ordre du jour. Je vous remercie, Monsieur le Rapporteur et Monsieur le Président.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Paul LE DIVENAH, Directeur de Cabinet de Madame Valérie LETARD, Secrétaire d'État chargée de la solidarité.

**INTERVENTION DE MONSIEUR JEAN-PAUL LE DIVENAH,
DIRECTEUR DE CABINET DE MADAME VALERIE LETARD,
SECRETARE D'ÉTAT CHARGÉE DE LA SOLIDARITE**

Monsieur Jean-Paul LE DIVENAH, Directeur de Cabinet de Madame Valérie LETARD, Secrétaire d'État chargée de la solidarité

Merci beaucoup. Mesdames et Messieurs les Sénateurs, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les vice-Présidents, Mesdames, Messieurs. Je vous remercie à mon tour, de m'accueillir à l'occasion de l'Assemblée des Français de l'étranger. Je me réjouis de cette occasion qui m'est donnée de vous rencontrer et de faire votre connaissance, pour évoquer avec vous un sujet particulièrement sensible et difficile. Je tiens au préalable à présenter les excuses de Madame Valérie LETARD, qui est Secrétaire d'État à la solidarité. Elle n'a pas pu se joindre à vous ce matin, mais elle est parfaitement au courant de vos préoccupations, notamment par le biais des résolutions que vous avez adoptées, mais aussi et surtout, par l'intermédiaire des Sénateurs qui font un travail de relance incessant et qui sont de puissants stimulants auprès de nous, pour faire avancer les dossiers qui vous sont chers.

Les champs de compétences de Madame LETARD sont les suivants : elle a à traiter de la question des personnes handicapées – et ce sera le cœur de mon propos, puisqu'il s'agit bien évidemment du sujet sur lequel vous attendez un certain nombre de précisions - ; elle s'occupe également de la question des personnes âgées en perte d'autonomie, sans les volets retraite et emploi des seniors, qui relèvent des attributions de Xavier BERTRAND, qui est son ministre de tutelle ; elle s'occupe également des questions de parité homme-femme et de droit des femmes de manière globale.

Le thème qui m'amène à intervenir devant vous aujourd'hui se rapporte plus précisément aux personnes handicapées, et notamment à la question de l'application de la loi du 11 février 2005, relative à la politique du handicap, loi fondamentale et très importante pour le monde du handicap et à la non-application de cette loi, pour ce qui concerne les Français de l'étranger.

Lors de votre sixième session de mars 2007, vous avez adopté une résolution présentée au nom de la commission des Affaires sociales, intitulée « personnes handicapées en France et à l'étranger ». Je vous ferai part de notre analyse. Ce sera le cœur de mon propos.

Comme convenu également avec le Président de la commission, Monsieur SAVERY, j'évoquerai également le dossier du cinquième risque de protection sociale, et, en fonction du temps imparti, comme des deux interventions qui vont suivre la mienne, je réponderai, le cas échéant, aux questions soulevées.

1. LE HANDICAP

Venons-en tout d'abord à la résolution de mars 2007 que vous aviez adoptée. Si je prends la teneur générale de cette résolution, son constat et les regrets que cette résolution exprime sont totalement liés à la non-application, ou en tout cas à une application très partielle de la loi de 2005 aux Français de l'étranger. Ainsi, l'on voit en gros caractères, dans la résolution :

Pas pour les Français de l'étranger.

Ce n'est pas facile pour moi de répondre. Je pense que vous présumez un certain nombre d'entre elles. Je vais revenir dessus et essayer de les assortir de quelques propositions.

La loi du 11 février 2005, comme toutes les lois qui fixent des dispositifs d'aide sociale ou des prestations, fixe comme condition administrative, la résidence sur le territoire français. C'est un principe de base assez intangible. Cela est valable pour les Français ou les personnes de nationalité étrangère, qui résident régulièrement sur le territoire français.

Pour les étrangers résidant en France, d'ailleurs, il n'est pas tenu compte de la législation de leur pays, pour mettre en œuvre les prestations qui leur sont offertes en France. Pour les Français qui résident à l'étranger, donc à peu près la moitié d'entre vous, pour ce qui concerne l'Union européenne en tout cas, il y a application des règles de pays de l'Union européenne où vous résidez, qui ne sont pas toujours d'ailleurs, sur le plan de la question du handicap, des prestations aussi avancées ou intéressantes que celles qui sont délivrées en France. En tout cas, elles sont directement applicables pour les Français qui habitent les pays de l'Union européenne. Bien évidemment, lorsqu'il y a accord de réciprocité, il y a application des prestations sociales qui sont accordées pour les résidents du pays, à l'ensemble des Français résidant dans ce pays. Mais, là aussi, il peut s'agir de prestations qui ne sont pas forcément très puissantes ou intéressantes pour vous-même. Et puis, il y a tous les autres pays, pour lesquels il n'existe pas d'accord de réciprocité. C'est là qu'intervient le ministère des Affaires étrangères, qui met en place des mesures calquées sur une partie des droits s'appliquant aux personnes handicapées en France, mais seulement pour une partie de ces mesures.

Votre commission a procédé à une analyse comparative entre les dispositions de la loi de 2005 et ce qui est mis en œuvre dans les différents pays étrangers. Je vais reprendre successivement les différents chapitres de votre résolution.

1.1. Allocation aux adultes handicapés

Son montant moyen en France est de l'ordre de 628 euros et vient d'être augmenté conformément aux promesses du Président de la République, qui s'est engagé à revaloriser l'AAH de 25 % en cinq ans. Après 1,1 % au 1er janvier, celle-ci vient d'augmenter de 3,9 % au 1er septembre 2008 et donc, va passer à 650 et quelques euros. La mise en œuvre de cette promesse est donc engagée, avec des incidences budgétaires très importantes pour le budget de l'État, mais qui sont prises en compte, malgré les difficultés actuelles, dans le projet de Loi de finances pour 2009, qui va être adopté par le Conseil des ministres de ce vendredi.

En ce qui concerne l'allocation de l'AAH, pour les Français de l'étranger, comme toute personne handicapée, une personne française handicapée doit bénéficier au préalable d'une carte d'invalidité qui permet de s'assurer qu'il y a un réel taux d'incapacité qui permette d'ouvrir droit à l'allocation.

La grande différence, en ce qui concerne l'AAH, est d'abord, qu'il faut avoir un taux d'incapacité de 80 % au moins, pour en bénéficier à l'étranger, alors qu'en France, elle peut être attribuée dès lors que le taux est de 50 à 79 %. Ensuite, une personne handicapée française à l'étranger ne bénéficie pas d'une garantie de ressource, qui est versée avec un certain nombre de conditions en France, qui ne sont pas transposables à l'étranger ; c'est pour cela que cette garantie de ressource n'est pas accordée et qu'elle est réservée aux handicapés ayant un taux supérieur de 80 %. La majoration pour vie autonome est applicable en dessous de 80 %.

Au préalable de mon exposé, j'aurais dû m'excuser par avance, parce que c'est une présentation technique d'un sujet sensible, mais il est important de pouvoir rentrer un petit peu dans le détail de ces mesures.

Pourquoi n'y a-t-il pas application de ces compléments de ressources ? Cela s'explique par le fait que les conditions d'emploi parce que c'est souvent lié à la situation de la personne handicapée, au regard du marché du travail. Et, comme les conditions d'emploi à l'étranger sont très différentes de celles qui prévalent sur le territoire français et que la référence à un taux d'incapacité revêt un caractère plus évaluatif et ne requiert pas d'une façon systématique la rencontre des personnes et l'appréciation portée sur les capacités et l'environnement dans lequel elles évoluent, il n'est pas possible de faire toute cette évaluation. Aussi, la question des compléments de ressource reste totalement suspendue à la condition de résidence en France.

Ainsi, les personnes qui ont un taux d'incapacité supérieur à 80 % bénéficient d'à peu près l'équivalent de ce qu'il se fait en France, avec des prestations un peu moindres, puisque leur montant est lié au niveau de vie et aux conditions de vie dans le pays de résidence.

Je reviendrai cependant tout à l'heure sur un point lié à la carte d'invalidité.

1.2. Prestation de compensation

La prestation de compensation est une des avancées majeures de la loi de 2005. Elle est liée au fait qu'une personne handicapée vit dans des conditions environnementales qui font qu'elle ne peut pas évoluer comme une personne valide et qu'il faut lui offrir un certain nombre de prestations qui permettent de compenser son handicap le plus possible, par rapport aux personnes valides.

Là aussi, c'est une prestation applicable aux seuls résidents, puisqu'il s'agit de répondre aux besoins individualisés des personnes et qu'en outre, elle est versée par les Conseils généraux, les départements, dans lesquels résident des personnes handicapées. Cette prestation fait l'objet d'un contrôle d'effectivité de la part des départements. C'est-à-dire qu'en contrepartie de la prestation compensation du handicap, les personnes doivent justifier de l'embauche d'une tierce personne ou de factures qui indiquent qu'elles ont aménagé leur logement ou acheté des aides techniques avec la prestation de compensation.

Avant la loi de 2005, il y avait l'allocation compensatrice pour tierce personne, qui est toujours en vigueur, puisque les personnes peuvent opter entre la prestation de compensation du handicap et l'allocation de compensation pour tierce personne. Reste une prestation qui est un peu l'équivalent de cette allocation compensatrice de tierce personne, qui est versée par le ministère des Affaires étrangères. Comme le souligne votre résolution, les personnes handicapées françaises résidant à l'étranger peuvent bénéficier de cette aide complémentaire continue, qui peut s'assimiler à cette allocation compensatrice pour cette personne. Mais, c'est une aide forfaitaire. Ce n'est pas une aide liée en contrepartie du recrutement obligatoire et de justificatifs.

Les Français qui résident à l'étranger peuvent aussi bénéficier d'une aide complémentaire discontinuée, lorsqu'il y a nécessité d'un accompagnement pour certains actes de la vie courante ou lorsque la personne doit faire face à des dépenses médicales particulièrement élevées. Ces aides complémentaires sont appréciées par un médecin-conseil du poste consulaire, en prise réelle avec la réalité du handicap de la personne. Mais, cette appréciation était aussi éclairée par la COTOREP, qui délivrait aux Français de l'étranger, des cartes d'invalidité portant la mention cécité ou tierce personne. Or, ces deux mentions ne figurent plus dans la nouvelle réglementation des cartes d'invalidité, qui a substitué à la mention tierce personne, celle de besoin d'accompagnement. Or, cela pose un problème, puisque pour les Français de l'étranger, cela continue à être une carte d'invalidité tierce personne, qui ne donne aucun droit en France, alors que sur le territoire français, c'est une carte d'invalidité besoin d'accompagnement. Nous aurons besoin de travailler là-dessus, en termes de coopération que nous devons engager avec le ministère des Affaires étrangères, pour améliorer cette situation. Les textes doivent être mis au goût du jour, pour pouvoir faire en sorte que tout le monde ait le même type de carte d'invalidité. En effet, avoir cette carte d'invalidité est aussi un critère essentiel pour l'ouverture des droits des postes consulaires.

1.3. Enfants handicapés

C'est le parallèle avec la nature des prestations dont bénéficient ou non les adultes handicapés français résidant à l'étranger et notamment pour tout ce qui concerne le volet aide complémentaire : aide complémentaire continue ou discontinuée.

L'aide complémentaire en question est un peu analogue avec l'allocation pour les enfants handicapés versée par la Caisse nationale d'Allocations familiales. J'évoquais tout à l'heure la prestation de compensation du handicap, qui n'est pour l'instant applicable qu'aux adultes handicapés. Depuis le 1er avril dernier, elle évolue pour devenir applicable aux enfants. Mais, il est vrai que définir le besoin de compensation pour un enfant est très différent de la définition que l'on peut faire pour un adulte. Les besoins d'un enfant de trois ans ne sont pas les mêmes qu'à six ou dix ans. Ces besoins sont en évolution continue. Aussi, nous réfléchissons à la mise en place d'une prestation de compensation du handicap pour les enfants, qui soit complète et qui couvre tous les aspects de la vie et de l'évolution d'un enfant. Nous devons regarder dans quelles mesures, là aussi, nous pouvons travailler avec le ministère des Affaires étrangères, pour pouvoir faire en sorte qu'à l'occasion de cette réflexion, nous puissions aussi voir dans quelles mesures les enfants français à l'étranger n'échappent pas à un certain nombre de prestations qui pourraient être intéressantes pour eux.

1.4. Scolarisation des enfants

Les dispositions relatives à l'obligation d'inscription dans l'établissement scolaire proche du domicile familial, qui figure dans la loi du 11 février 2005 ne peuvent bien sûr pas être imposées à un État dont le système éducatif relève de sa propre compétence. Un certain nombre de dispositions prévues par la loi et que votre Assemblée comme n'étant pas applicables aux Français de l'étranger, ne paraissent pas en effet pouvoir être transposées à l'étranger. C'est pour cela que j'insiste sur la PCH enfant, dont il est délicat d'apprécier ce qui relève de la compensation, pour ce qui a trait aux besoins éducatifs de l'enfant. C'est vraiment un des points sensibles et, dans la mesure où les enfants qui sont à l'étranger et qui ne peuvent pas accéder au système de scolaire du pays de résidence, nous devons trouver un dispositif qui permettrait tout de même de répondre le plus complètement possible à ces besoins éducatifs.

Un certain nombre de charges et d'obligations reposent sur les établissements scolaires ou sur les universités, pour les étudiants : tout ce qui concerne les matériels pédagogiques adaptés, l'accompagnement par des personnels d'aide à la vie scolaire. Nous devons le prendre en compte dans la conception du système universitaire ou scolaire, dans lequel il serait difficile à un autre État de s'ingérer.

Sur la question de la carte d'invalidité, jusqu'à la loi de 2005, ces cartes étaient délivrées par l'État dans chaque département, à travers les COTOREP. Pour les Français de l'étranger, plusieurs solutions avaient été trouvées, notamment pour les États riverains, avec la COTOREP du département le plus proche ou, dans un certain nombre de cas, une COTOREP de référence (souvent celle de Paris). Dans la mesure où ce sont les départements et les Conseils généraux qui sont compétents en la matière, il est difficile d'imposer à un département, même limitrophe d'un pays où réside des Français, d'imposer que ce pays doive prendre en charge des Français de l'étranger. Nous devons donc trouver un dispositif en lien avec le ministère des Affaires étrangères, où favoriser à travers l'assemblée des départements de France, une idée qui pourrait être celle du volontariat : un certain nombre de départements et de maisons départementales, pour les personnes handicapées, qui ont remplacé les COTOREP, seraient volontaires pour étudier et prendre en compte la situation de Français résidant à l'étranger et qui seraient chargés d'instruire la demande de carte d'invalidité, avec les mentions que j'indiquais tout à l'heure, pour les Français résidant à l'étranger. Telles sont les mesures sur lesquelles nous sommes en train de réfléchir, pour pouvoir trouver des MDPH compétentes pour attribuer ces cartes d'invalidité.

En résumé, nous souhaitons d'abord réaffirmer qu'il n'est pas possible de modifier la législation ou de déroger fondamentalement au principe de résidence sur le territoire français, pour l'attribution de certaines prestations sociales, notamment dans le domaine du handicap, ainsi des prestations versées par les départements, mais aussi de celles qui relèvent des Allocations familiales ou de celles de l'État. Ensuite, nous souhaiterions travailler – poussés par vos résolutions, il faut bien le reconnaître – sur les dispositifs de substitution qui existent et qui sont loin d'être négligeables pour actualiser un certain nombre de prestations. Le ministère de la Solidarité est tout à fait disposé à apporter son aide au MAE pour procéder à un examen approfondi, destiné à tirer les enseignements de la Loi du 11 février 2005, tout en ménageant les conditions d'une attribution simplifiée par les consulats. Par ailleurs, la loi de 2005 apporte des solutions personnalisées aux personnes en situation de handicap, qu'il est difficile de transposer pour les Français de l'étranger, dans la mesure où nous ne pouvons pas mettre des MDPH partout, ni les instances qui sont au-dessus de celles-ci. Alors, nous recherchons un système équitable et simple et faisons appel au volontariat pour trouver des MDPH qui seraient intéressées pour travailler avec un système de compensation et d'indemnisation que nous mettrions en place, en faveur des Français de l'étranger en situation de handicap et souvent dans des conditions très difficiles, beaucoup plus difficiles. Ainsi, j'ai bien retenu dans la résolution que vous avez adoptée, le fait que vous saluiez les progrès réalisés en faveur des personnes handicapées résidentes en France, qui malheureusement, n'étaient pas appliqués pour les Français en situation de handicap à l'étranger, pour lesquels il faut effectivement trouver un certain nombre de solutions.

J'en ai terminé, Monsieur le Président, pour la partie concernant le handicap. Mais, j'ai peut-être dépassé mon temps de parole et donc, je suis plutôt à votre disposition, pour écouter les deux interventions. Sinon, j'aurais cinq minutes à vous demander pour présenter le volet cinquième risque de protection sociale.

2. CINQUIEME RISQUE DE PROTECTION SOCIALE

Notre système de protection sociale peut être décrié et a ses limites, mais est aussi envié dans un certain nombre de pays, avec d'un côté le système d'assurance-maladie, pas trop mauvais, malgré les déficits et un certain nombre de difficultés ; un système concernant les accidents du travail et les maladies professionnelles ; celui de la retraite ; celui de la famille. Nous avons là un spectre déjà très large, qui permet de couvrir tous les risques, ou en tout cas les questions liées à souci de protection sociale.

Mais, il manque un maillon dans ce dispositif déjà très nourri : la prise en compte de la perte d'autonomie, liée avec l'avancée en âge heureuse de notre pays, qui, dans les dernières années de la vie, se traduit quand même par des soucis liés notamment à la maladie d'Alzheimer, à des difficultés de se mouvoir, de pouvoir assumer comme auparavant, l'ensemble des actes essentiels de l'existence. Ceci est lié à l'avancée en âge, mais aussi au souci de prendre en compte l'évolution des handicaps, l'émergence de nouvelles catégories de personnes handicapées, liées au fait qu'il y a, certes, moins d'accidents de la route, mais les progrès de la médecine font que des gens qui auraient peut-être perdu la vue ou qui auraient été très gravement handicapés, sont handicapés mais ont conservé la vie ; le fait des naissances prématurées, avec des enfants qui naissent avant terme, qui, dans un certain nombre de cas, présentent des handicaps. Il y a donc une évolution du handicap. Il y a aussi le fait que les personnes handicapées vieillissent – et c'est une chose heureuse. Tout un monde évolue, celui de notre société moderne et nous n'avons pas forcément une réponse globale à apporter à cette évolution et à cette augmentation en nombre très sensible, du nombre de personnes qui sont confrontées à une perte d'autonomie qui est, par essence, évolutive.

L'idée du cinquième risque part de ce constat. Elle repose sur quelques principes. Nous sommes actuellement, au cours de ce dernier quadrimestre 2008, dans une phase de concertation avec l'ensemble des partenaires qui réfléchissent depuis un moment sur ces questions. Cette phase va donner lieu à l'élaboration d'un projet de loi qu'il est prévu de transmettre au Parlement, pour un débat qui se déroulerait au cours du 1er semestre 2009. Nous avons donc devant nous la perspective d'un texte de loi important, qui serait adopté probablement à la fin du 1er semestre 2009, en vue d'une application progressive au 1er janvier 2010.

Quelques principes guident notre réflexion.

2.1. Construire un droit universel à un plan personnalisé de compensation.

Il ne s'agit pas d'un droit universel à compensation, mais d'un plan personnalisé. Ce n'est pas forcément le même droit pour tout le monde. Le plan personnalisé de compensation est important. Il tiendrait effectivement compte du taux d'invalidité ou d'incapacité de la personne, de l'âge, de son environnement familial - parce que le plan de prestations ne serait pas le même, selon que la personne a un environnement familial favorable ou est isolée -, physique – une personne isolée n'a pas forcément les mêmes conditions de vie qu'une autre qui vit dans un ensemble plus dense sur le plan urbain -, des ressources des personnes, de leur patrimoine, etc. Un plan qui soit vraiment fonction des besoins de la personne et qui permette d'évoluer en fonction de l'autonomie ou de la perte d'autonomie de la personne en question.

2.2. Liberté de choix

La liberté de choix entre le domicile et les établissements suppose de développer des emplois qualifiés. Madame LETARD a d'ailleurs présenté un plan des métiers de la dépendance ou de la perte d'autonomie qui consiste à dire que, dans notre pays, d'ici dix ans, il manque quatre cent mille emplois dans le domaine des services aux personnes en perte d'autonomie, deux cent mille départs à la retraite et deux cent mille emplois nouveaux créés, du fait des besoins auxquels il faut répondre.

Le développement de l'emploi suppose aussi le développement des services à domicile, ainsi que le développement des établissements pour personnes âgées. Ainsi, nous avons décidé de financer un établissement à Gaillac, essentiellement destiné aux Français de l'étranger.

2.3. Financement

Le financement doit reposer sur le socle de la solidarité nationale, mais n'écarte pas – et c'est sans doute là une innovation qu'il ne sera pas facile de faire passer – que l'on incite les personnes à recourir à des assurances permettant de couvrir l'éventuel besoin de perte d'autonomie à terme. Un travail étroit à ce sujet avec le monde des assurances, assorti d'un certain nombre d'incitations fiscales, permettrait de faire en sorte que les personnes puissent recourir à des assurances, pour se prémunir d'un risque de perte d'autonomie, qui devient assez sensible à partir de 85 ans.

Il s'agirait aussi de travailler à la possibilité d'un gage patrimonial pour couvrir les frais liés à la perte d'autonomie. Sans rentrer dans les détails, il ne s'agit pas cependant ici d'instaurer par ce biais, un recours sur succession lui-même.

Voici un petit aperçu des éléments que je voulais vous proposer afin que vous les ayez en mémoire et que vous sachiez ce sur quoi nous sommes en train de travailler actuellement, parce que nous considérons qu'il s'agit d'une loi fondamentale, très importante pour l'avenir des personnes handicapées et de nos aînés, avec les trois principes que je viens de vous indiquer.

J'en ai terminé. Je serai disponible pour répondre à des courriers, à des interrogations auxquelles je n'aurais pas répondu lors de cette intervention. Merci.

QUESTIONS-REPOSES

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY, membre élu de la circonscription de Rabat

Monsieur le Directeur, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Vous devez vous douter que c'est avec une grande satisfaction que ces problèmes qui ont été abordés dans les travaux de la commission des Affaires sociales commencent à prendre forme. Pendant une certaine période, nous avons été désespérés d'un manque de réponses à nos résolutions. Votre présence ici est la preuve que les pouvoirs publics vont enfin s'intéresser à la situation des personnes handicapées. Avec les mesures prises en France, nous avions souhaité, par ce travail comparatif, de vous faire toucher du doigt, qu'un fossé énorme existait encore pour les personnes handicapées, les personnes dépendantes, entre ce qu'il se passe en France et ce qu'il se passe à l'étranger.

Cette étude vous a certainement convaincu point par point. Mais, il manquait encore beaucoup de choses. Nous savons pertinemment que tout ne pourra pas être transplanté à l'étranger – ne serait-ce que sur le plan des institutions et surtout sur le plan des équipements. Par contre, en matière de handicap, nous pensons qu'un effort doit quand même être fait en termes d'aides. Or, pour l'instant, le seul moyen que nous avons pu constater est qu'il existe une aide financière, ainsi qu'une aide physique, dans la mesure où l'on aide plus ou moins, les enfants handicapés dans certains établissements. Mais, ce n'est qu'un balbutiement.

En 2007, l'enveloppe budgétaire mise à la disposition du ministère des Affaires étrangères – et je salue ici la présence de Monsieur LAMOUREUX qui, sur ce point, est en contact direct avec les Français de l'étranger – était de l'ordre de 5,5 millions. Quand on pense qu'il existe 1632 personnes handicapées, y compris les enfants, cela ne donne qu'une moyenne de 272 euros par an et par personne. On est donc loin d'avoir une allocation similaire à ce qu'il se passe en France ; il fallait le marquer. D'où la proposition de notre commission, qu'un effort budgétaire soit réalisé pour ces personnes handicapées, attendu que mis à part l'allocation de handicapés et l'aide pour une tierce personne, un grand nombre d'allocations complémentaires que je n'énumérerai pas, qui figurent dans nos rapports, sont inexistantes pour les Français de l'étranger.

Nous sommes aujourd'hui très heureux que cette initiative de la part de Madame la Secrétaire d'État, vous envoyant la représenter ici, puisse marquer un début de dispositions qui, je l'espère, au nom de la commission, pourront être prises prochainement.

Mais, il y a aussi un point sur lequel je tiens à manifester notre étonnement. À partir du moment où cette loi du 11 février 2005 a été promulguée, nous avons constaté – et c'était le but de notre intervention auprès de l'Assemblée des Français de l'étranger par le canal de notre commission – avec étonnement que rien n'était prévu pour les Français de l'étranger. Or, vous l'avez bien dit, c'est le principe de la territorialité. Nous n'arrivons pas à comprendre que la loi de Modernisation sociale, sortie en 2002, contient un article important consacré au système de protection sociale des Français de l'étranger, avec des réformes importantes. Alors, nous, ici, Français de l'étranger, n'arrivons pas à comprendre pourquoi, dans cette loi, les Français de l'étranger n'ont pas été oubliés – ils n'étaient pourtant pas sur le territoire -, mais qu'ils l'aient été en 2005. C'est certainement là une volonté politique !

Nous sommes satisfaits de votre intervention, dans la mesure où des encouragements ont été évoqués. Nous attendrons avec impatience ses résultats pour les handicapés, ainsi que pour les problèmes de dépendance.

Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier Madame la Sénatrice Christiane KAMMERMANN ici présente – à qui nous présentons toutes nos condoléances -, ainsi qu'à Monsieur Ramon CASAMITJANA, pour les efforts réalisés pour les Français de l'étranger, par la création de certains établissements qui pourront recevoir. Ce qui prouve que malgré l'absence d'un texte sur les Français de l'étranger, nous sommes arrivés à obtenir quelque chose.

Monsieur Ramon CASAMITJANA, membre désigné

Je souhaite apporter quelques informations complémentaires sur les maisons de retraite ouvertes aux Français de l'étranger. D'abord, je voudrai renouveler mes remerciements à Monsieur LE DIVENAH, à notre amie la Sénatrice Christiane KAMMERMANN, qui est beaucoup montée au créneau. Je la remercie encore au nom du CEFR. Sachez quand même que le CEFR, en ce qui concerne les personnes âgées, quand j'en ai pris la présidence, il y a une dizaine d'années, nous avons 308 lits de capacité dont aucun pour les maladies d'Alzheimer. A ce jour, nous avons, en chiffres ronds 400 lits, dont 30 unités Alzheimer. En particulier, nous avons ouvert un établissement tout neuf à Mont Redon, près de Narbonne. Sont en projets, outre l'établissement de Gaillac, deux autres, ce qui devrait porter notre capacité, à l'horizon de trois ans de plus, à cinq cents lits, dont 54 unités Alzheimer. Évidemment, ces établissements sont ouverts à tous les citoyens de métropole ou de l'étranger, mais, comme l'a dit Monsieur LE DIVENAH, leur finalité a d'abord été de rendre service aux Français de l'étranger. Sur ce plan, ces établissements existent. Ils sont ouverts à toute personne, sans condition de ressource, étant entendu que ceux qui sont éligibles à l'aide sociale, ne paie qu'une prestation fonction de leur revenu. Par ailleurs, ce sont des établissements de très grande qualité.

La difficulté que nous avons maintenant pour construire des établissements, pour les personnes âgées, mais aussi dans le domaine de l'action sociale, c'est que les lois de décentralisation n'ont pas pris en compte la spécificité des Français de l'étranger. Il y a dix ans, avant les lois sur la décentralisation, lorsque, par exemple, il a fallu recevoir les Français rapatriés d'Indochine, le préfet de l'Essonne (ou de la Seine et Marne à l'époque) a donc donné l'autorisation et le permis de construire, pour créer un établissement à Évry, destiné notamment aux Français âgés revenant d'Indochine. Aujourd'hui, avec les lois de décentralisation, pour tout ce domaine d'action sociale, les décisions relèvent des autorités locales, départements, régions, communes, etc. Cela donne à peu près le résultat suivant : lorsque je me déplace pour dire non seulement pour les personnes âgées, mais pour l'insertion, l'action sociale, les départements me disent - dernièrement, j'ai voulu un centre à Nantes -, le Comité régional qui décide de ces questions au niveau de la région m'a dit : « Attendez, les rapatriés, c'est l'État. Nous régions, nous occupons des gens de la région ; nous, département, nous occupons des gens du département ; nous, commune, nous occupons des gens de la commune ». Voilà comment cela se passe. Alors, comment faire, en pratique ? Je dois négocier avec les communes, pour trouver un maire de bonne volonté, qui accepte l'implantation d'un centre, aussi bien centre d'hébergement que maison de retraite sur sa commune. Cela a été le cas à Nantes, où le maire Jean-Marc AYRAULT a accepté. Cela n'a pas été le cas à Marseille. Cela a été le cas à Roubaix. Le maire de Gaillac a accepté, en disant qu'il faudrait quand même y mettre quelques personnes de sa commune. De surcroît, il a offert le terrain pour l'euro symbolique, comme le maire de Mont Redon. Cela revient à dire que si autrefois, avant les lois de décentralisation, j'avais un besoin d'équipement de cent lits, l'autorité de l'État faisait que j'avais le permis de construire pour cent lits. Aujourd'hui, si je vends la même capacité, il faut que je négocie un chiffre rond avec dix communes, qui accepteront dix établissements avec dix Français rapatriés dans chacune d'elle. Voyez la difficulté de la chose, parce que les lois de décentralisation n'ont pas prévu précisément cette spécificité des Français rapatriés. Ou alors, il faut d'abord leur dire : « Messieurs, installez-vous dans une commune et dans deux, trois, quatre ans, quand vous serez reconnu comme citoyen à part entière de cette commune, alors vous aurez droit à toutes les aides classiques droit commun décernées par les collectivités locales ».

Madame la Présidente

Je vous remercie de ces précisions. Nous avons prévu un débat organisé avec un porte-parole de chacun des groupes, mais je pense, Madame le Sénateur, que vous voulez vous exprimer sur ce point.

Madame la Présidente donne la parole à Madame la Sénatrice Christiane KAMMERMANN.

Madame Christiane KAMMERMANN, Sénatrice représentant les Français établis hors de France

Je voudrais simplement vous dire que nous avons énormément de chance d'avoir un ministre comme Valérie LETARD, ainsi que son équipe, Monsieur LE DIVENAH et Madame de HEREDIA, qui n'ont pas hésité à nous aider. Quand je suis allée la voir, elle a immédiatement accepté la signature de cette institution de Gaillac.

Je voudrais aussi remercier publiquement Monsieur CASAMITJANA, car il est bénévole et il travaille énormément pour les Français de l'étranger qui arrivent des pays en guerre. Il est toujours là. Les Français en difficultés qui arrivent en France : il fait un travail considérable. Nous pourrions l'applaudir.

Je vous demande de remercier encore une fois Valérie qui est une amie, et qui est toujours prête à nous aider.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Marie-Françoise de TASSIGNY.

Madame Marie-Françoise de TASSIGNY, membre élu de la circonscription de Genève

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Directeur de Cabinet, le groupe UFE que je représente, s'interroge sur l'iniquité qui prévaut entre les Français de métropole et ceux de l'étranger concernant le handicap. Même, j'ai secrètement espéré que vous arriviez, avec toutes les solutions à nos problèmes. En effet, le législateur a en France apporté dans sa loi de février 2005, un soin très particulier à l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées. C'est une grande avancée pour les droits de l'Homme. Malheureusement, cette magnifique loi, qui alloue des mesures très nombreuses et variées aux personnes porteuses de handicap, a oublié sur le chemin – et ce n'est pas un euphémisme – de nombreux droits pour les Français expatriés. Je ne citerai que quelques exemples flagrants parmi d'autres, dont les Français de l'étranger ne bénéficient pas : le droit pour les personnes qui ne peuvent pas travailler, d'une garantie de ressource ; le droit pour les personnes qui vivent dans un logement indépendant, d'un complément par une majoration, pour assurer une vie autonome ; le droit très « infondamental », non accordé, d'obtention d'une majoration d'allocation de vie pour les parents isolés, pour leur permettre de cesser leur activité professionnelle, afin de veiller sur leurs enfants handicapés. Nous savons combien les parents sont souvent les meilleurs accompagnants, mais que perdre un revenu aggrave la situation déjà très douloureuse. Pourquoi ce sort pour les Français de l'étranger ?

De plus, cette loi novatrice a mis en place la gestion des fonds de compensation du handicap dans chaque maison départementale. Certains d'entre nous ont tapé aux portes de ces maisons départementales, certaines fois avec un léger succès, grâce à des relations privilégiées. Mais, très souvent, avec la triste révélation d'un vide juridique. Nous n'avons pas de réel point d'encrage.

Monsieur le Chef de Cabinet, vous comprendrez combien, nous, les Français de l'étranger, nous ne pouvons pas accepter cette situation, surtout au regard de l'égalité des chances et nous vous prions de déposer un projet de loi, certainement novateur, encore plus, concernant la situation spécifique des nombreux handicapés de l'étranger et, au pire, de faire évoluer rapidement la réglementation. Je vous remercie, Monsieur le Chef de Cabinet, d'être le porteur de notre requête.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Monique MORALES.

Madame Monique MORALES

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Directeur, merci d'être venu nous écouter et d'avoir répondu favorablement à l'invitation du Président de la commission des Affaires sociales. Vous avez entendu, déjà, certaines personnes s'exprimer. Je ne vais pas tenir des propos bien différents. Je vais souligner quand même au début les points positifs : la maison de Gaillac, bien sûr, c'est merveilleux. Mais, on ne peut pas se limiter à une maison. Il faudra continuer, établir un calendrier de construction, sans oublier à chaque fois les Français de l'étranger. On l'a fait une fois : continuons, bravo !

Pour ce qui est de l'allocation compensatrice pour les enfants handicapés, très bien : voilà quelque chose de positif. Mais, permettez-moi de vous dire qu'une fois encore, on ne peut pas être satisfaits. Vous évoquez un sacro-saint principe de territorialité. Nous n'en pouvons plus de ce principe. Parce qu'il y a aussi un sacro-saint principe d'égalité dont on nous rabâche les oreilles dans tous les discours : tous les Français sont égaux, les Français de France, les Français de l'étranger. Eh bien non ! Malheureusement, et nous en avons la preuve avec cette magnifique loi de 2005, qui a enfin pris en considération tous les handicapés de France – et je suppose qu'ils doivent en voir déjà les bénéfices – mais, pour les Français de l'étranger, il n'y a pas grand-chose. Et je rejoins ma collègue au sujet des maisons départementales du handicapé : bien souvent, nous n'avons pas de réponse. Nous n'en avons pas. Et, comme le disait Madame de TASSIGNY, c'est grâce à des relations personnelles, privées, que nous arrivons à ouvrir des portes. Même dans les consulats, ils ne savent pas s'il faut s'adresser à guichet unique, à un département. Ce n'est pas possible !

Vous avez parlé du volontariat départemental. Cela est très beau ; mais là, on est dans le monde utopique ! Car, je ne pense pas que les départements, étant donné leur budget déjà restreint, vont se précipiter pour aller aider les Français de l'étranger qui ont « fort mauvaise réputation, puisqu'ils sont tous riches ; de quoi vont-ils aller se plaindre et réclamer un financement » ? Non, la Presse nous a bien aidés dans ce sens. Donc non, Monsieur le Directeur. Ce qu'il nous faut, ce n'est pas une loi - une loi, c'est général -, c'est une loi spécifique pour les Français de l'étranger. Il faut pouvoir rentrer dans le cadre de la solidarité nationale à travers une loi spécifique, qui permettra aux personnes qui en ont le plus besoin, d'être enfin considérées comme des Français à part entière, comme la loi de 2005 l'a fait pour les Français de France. Je vous remercie.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Directeur de Cabinet.

Monsieur Jean-Paul LE DIVENAH

Madame MORALES, remettre en cause comme vous le dites le sacro-saint principe de territorialité, vous pouvez être certain que je ne vous l'annoncerai pas pour aujourd'hui. Notamment, un certain nombre de textes devraient alors être revisités. De même pour le principe d'égalité, dont le Conseil constitutionnel qu'il concerne des personnes placées dans une situation comparable. Car, on n'a pas forcément toujours les mêmes prestations, selon les catégories de personnes, parce qu'elles ne sont pas forcément placées dans une situation comparable. Je ne vais pas faire ici d'exégèse constitutionnelle, mais c'est un principe d'égalité qu'il faut également regarder à la lumière de la jurisprudence en vigueur en la matière.

Globalement, sur vos interventions, Madame de TASSIGNY et Madame MORALES, je n'ai pas répondu par avance à vos rêves, espoirs, ni à l'ensemble des demandes ou regrets qui figurent dans la résolution de mars 2007. Ce que nous sommes capables de faire, c'est certainement de veiller à ce que l'on puisse améliorer la situation à travers peut-être un certain nombre de dispositifs qui existent – coopération décentralisée avec les collectivités locales de manière générale, avec le ministère des Affaires étrangères, cette réflexion que je proposais de conduire en ce qui concerne la prestation de compensation du handicap en faveur des enfants, la question du volontariat. Bien évidemment, ce n'est pas un volontariat sur la thématique descendance sociale ; j'aurais plutôt dû parler de partenariat. Sur la base du volontariat d'un certain nombre de départements, comment mettre en place un partenariat avec des compensations financières, parce que, vous avez raison, les Maisons départementales du handicap n'ont pas forcément toutes les capacités qui permettraient comme cela, spontanément, parce qu'elles ont bon cœur, d'intervenir en faveur des Français de l'étranger. Il s'agirait d'un partenariat dans lequel il faudrait regarder dans quelles mesures les efforts supplémentaires qu'elles accomplissent soient compensés par des recrutements de personnel que nous favorisons.

Il existe un certain nombre de solutions, qu'il s'agisse de Madame de TASSIGNY ou de Madame MORALES, qui demandaient un projet de loi spécifique pour les personnes handicapées Français de l'étranger. Je vais me faire l'écho de votre demande, mais je ne sais pas comment elle sera accueillie. Mais, la leçon que j'en retire aussi, puisque vous m'avez laissé l'occasion d'évoquer la question du cinquième risque, c'est peut-être aussi que pour les textes qui sont en cours d'élaboration, l'on étudie comment, au passage de cette loi, prendre en compte la dimension Français de l'étranger. Monsieur SAVERY, j'ai retenu votre interrogation : « pourquoi la loi de modernisation sociale de 2002 a un chapitre qui prend en compte les Français de l'étranger et pourquoi depuis, on a fait comme s'ils n'existaient pas ». Je vais regarder cela, parce que je ne l'ai pas expertisé. Je pense qu'elle regarde et permet de prendre en compte un certain nombre de situations. Je ne pense pas qu'elle remette tout de même fondamentalement en cause la question du principe de territorialité, qui a le don de vous faire monter un peu... ce que je peux comprendre, mais qui a malgré tout un certain nombre de vertus.

J'écoute et j'entends un certain nombre de choses. Je m'en ferai bien évidemment l'écho. Un certain nombre de sujets ont été exprimés par vos interventions, Mesdames, et dans votre résolution de l'an dernier, qui méritent vraiment d'être regardées d'un peu plus près, parce qu'il y a quand même un certain nombre de prestations auxquelles vous n'avez aucun droit et qui laissent un certain nombre de personnes handicapées dans des situations de paupérisation et de difficultés pour faire face à des besoins essentiels de l'existence terribles. C'est celles-là qu'il nous faudrait prendre en compte le plus rapidement possible. Donc, pas de promesse sur un projet de loi spécifique ; en revanche, un engagement sur la prise en compte des situations que je vous ai exposées lors de mon intervention et de la présente réponse.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY

Monsieur le Directeur, nous savons que votre temps est compté, mais avant de nous séparer, nous allons peut-être profiter que, compte tenu de la situation actuelle, à savoir que le Président de la République s'est énormément investi dans le plan Alzheimer, dans la presse, nous avons bien sûr lu qu'en ce moment, des réunions de travail s'ouvrent sous la coupe de celui-ci. Un texte de loi doit être en préparation. Nous pensons que c'est le moment opportun de vous demander d'être notre interprète pour que dans cette future loi concernant le plan Alzheimer, nous ne soyons pas oubliés une nouvelle fois. Nous vous remercions.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Marie-José CARON.

Madame Marie-José CARON, membre élu de la circonscription de Stockholm

Monsieur le Secrétaire de Cabinet, serait-il envisageable d'avoir une aide de l'État français pour construire en Europe ou dans les autres pays du monde, des maisons de retraite, pour les Français qui ne reviendront pas en France, mais qui sont quand même Français à part entière ?

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Ramatchandirane TIROU.

Monsieur Ramatchandirane TIROU

Monsieur le Directeur, je suis de Pondichéry, nous sommes presque cinq cents militaires retraités et anciens combattants, qui cotisons régulièrement à la Caisse de Sécurité sociale et nos frais médicaux ne nous sont pas remboursés. Ce matin, en début de séance, nous avons observé une minute de silence, pour Monsieur Anton SOUNDIRAM. Ce « Grand homme » était malade ; il n'avait pas assez de moyens, ne pouvait pas avoir de soins convenables, parce que la Sécurité sociale ne remboursait pas ses frais. C'est le cas de tous les Pondichériens. Est-ce normal ? Personnellement, je paie 60 euros par mois et mes frais médicaux ne me sont pas remboursés.

Madame la Présidente donne la parole à Francis NIZET.

Monsieur Francis NIZET

Nous avons évoqué hier, en commission des Affaires culturelles et de l'enseignement, le mauvais suivi fait par l'Agence pour l'Enseignement du Français à l'étranger, des quelques élèves des établissements français à l'étranger, de leurs handicaps et de leurs difficultés à aborder l'enseignement. Je vous invite modestement à prendre attache avec l'agence et sa tutelle, pour voir s'il n'y aurait pas des actions transversales à mener dans ce domaine.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Jeannine SANDMAYER.

Madame Jeannine SANDMAYER, membre élu de la circonscription de Sydney

Bonjour, Monsieur le Secrétaire.

Vous avez dit que la mention sur la carte d'invalidité avait changé et justement, dernièrement, au consulat, j'ai déposé un dossier de demande. Du fait qu'il n'était pas mentionné « tierce personne », l'allocation a été refusée. Alors, maintenant, comment se présentent les cartes ? Quelle va être la mention ? Parce que j'ai l'impression que le ministère des Affaires étrangères n'est pas au courant du changement de cette mention sur la carte. Or, cela est très important pour les personnes qui font des demandes au consulat.

Monsieur Jean-Paul LE DIVENAH

Ce sont quatre questions de nature différentes.

Madame CARON, pour construire une maison de retraite pour des Français à l'étranger qui ne reviendront pas, je ne sais pas comment nous pouvons faire. Cette idée est assez intéressante. Il y a bien des lycées français ; pourquoi pas des maisons de retraite françaises ? Telle est la signification de votre observation...

Madame Marie-José CARON

Cela aurait l'intérêt supplémentaire d'employer des personnels francophones. Dans tous les pays du monde, des personnes peuvent travailler en tant que soutien. Parce que ce que recherchent les Français de l'étranger en fin de vie ou en cas de problèmes, c'est aussi de retrouver leur culture.

Monsieur Jean-Paul LE DIVENAH

J'imagine que cette demande concerne des pays où il n'y aurait pas une infrastructure existante pour répondre à ces besoins. Dans l'Union européenne par exemple, il existe des établissements pour personnes âgées dépendantes qui peuvent accueillir les Français. Ce n'est pas cela ? Je viendrai vous voir tout à l'heure.

Pour ce qui concerne Monsieur de Pondichéry, je ne peux répondre à votre question sur les frais médicaux non remboursés, parce que je ne suis pas du ministère de la Santé. Je ne comprends pas bien votre situation et cela mériterait que je pose la question à la CNAM.

Je prendrai contact pour l'Agence pour l'Enseignement du Français à l'étranger, puisqu'il me paraît intéressant de voir comment coopérer avec eux, de même que je proposais tout à l'heure de pouvoir coopérer avec le ministère des Affaires étrangères. Cela m'amène d'ailleurs à re-évoquer la question de la mention sur la carte d'invalidité. La nouvelle mention remplaçant la mention « tierce personne » que réclame le consul est « besoin d'accompagnement ». Le monde du handicap a souhaité que ce soit plutôt cette dénomination. C'est là que j'insiste sur le fait que nous avons vraiment besoin de prendre contact avec le ministère des Affaires étrangères pour voir comment nous pouvons faire en sorte que les pratiques soient harmonisées. La loi pour la carte d'invalidité dit : « mention besoin d'accompagnement » ; pour les Français de l'étranger, c'est toujours « tierce personne ». De ce fait, personne ne se met d'accord sur les prestations à offrir. Cette incohérence doit être réglée.

Madame la Présidente

Je vous remercie, Monsieur le Directeur, d'être venu nous entendre et des ouvertures que vous nous avez laissé entrevoir. J'espère qu'elles pourront se concrétiser et aussi que cette première rencontre avec l'Assemblée dans son ensemble, sera suivie de nombreuses autres. Merci, Monsieur le Directeur.

Nous n'avons pas terminé les travaux de cette matinée. Nous allons poursuivre avec l'examen de la synthèse de la commission des Affaires sociales.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Guy Savery, Président de la commission des Affaires sociales.

PRESENTATION DE LA SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Monsieur Guy SAVERY, Président de la commission des Affaires sociales

Merci, Madame la Présidente.

Chers amis, chers collègues, comme je vous le disais tout à l'heure, nous pouvons nous satisfaire qu'une réaction ait pu avoir lieu au niveau ministériel. Parce que ce problème concernant les personnes handicapées et la dépendance était un des gros soucis de notre commission, mais également d'un grand nombre de nos collègues qui siègent à l'Assemblée.

Pour ceux qui seraient encore intéressés par ce problème important, vous pouvez vous référer au rapport réalisé lors de l'assemblée plénière de mars 2007, où vous avez l'intégralité de l'étude comparative réalisée pour la situation des handicapés, entre ce qu'il se passe en France et à l'étranger. C'est un document intéressant ; vous l'avez reçu en son temps ; pour ceux qui ne l'ont pas, il est disponible au Secrétariat général, voire sur Internet.

À présent, nous allons aborder les travaux de la commission des Affaires sociales. Avant de passer la parole, Madame la Présidente, à Monsieur le Rapporteur, la commission a estimé au mois de septembre que ce rapport est un rapport de synthèse et non pas un rapport aussi important qu'au mois de mars. Le rapport que vous avez sur la table est un rapport des travaux de la commission. Pour aller un peu plus vite, nous avons pensé qu'une note de synthèse résumerait davantage ce compte rendu de nos travaux.

Madame la Présidente, je vous laisse la parole.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Michel DUCAUD, Rapporteur de la commission des Affaires sociales.

Monsieur Michel DUCAUD, Rapporteur de la commission des Affaires sociales

Le Président Guy SAVERY ouvre la séance rappelant que la commission, il y a trois ans, avait décidé d'étudier et de faire des propositions sur un certain nombre de thèmes.

Aujourd'hui il est temps de faire un constat sur les résultats obtenus.

S'agissant des personnes handicapées, la commission avait pris la résolution ASR 1 du 16 mars 2007. Nous n'avions obtenu aucune satisfaction. Il y avait une totale ignorance de la part du ministère intéressé, jusqu'à la remarquable intervention de ce jour.

S'agissant de l'assurance-chômage, nous avons pris la résolution ASR 2 du 16 mars 2007 et nous sommes au regret de constater qu'il n'y a aucune avancée et aucun espoir, selon le ministère.

S'agissant des retraites africaines, des progrès ont été accomplis avec des résultats encourageants.

S'agissant de l'assurance-vieillesse, la filiation refusée après un séjour de plus de deux ans hors du territoire français existe toujours. Il n'y a donc malheureusement aucune avancée.

S'agissant de l'enfance en détresse, la commission se félicite de la position prise par le ministère des Affaires étrangères dès 2006 et de l'augmentation progressive de l'enveloppe consacrée à cet effet. La commission a auditionné les personnalités ayant répondu favorablement à son invitation. Au titre de la Caisse des Français de l'étranger, elle a auditionné Monsieur Michel TOUVEREY, Directeur de la CFE.

1. LA CFE

Le renouvellement des administrateurs de la Caisse a eu lieu le lundi 22 septembre 2008. Il a été noté une augmentation du nombre d'administrateurs en provenance d'Asie.

S'agissant de l'effectif des adhérents, ils sont en progression constante depuis ces trois dernières années, en particulier au Maroc, en Chine, au Royaume-Uni et aux États-Unis.

La suspension de la rétroactivité, depuis le 1er janvier 2008, a permis l'adhésion de 2258 nouveaux adhérents, dont 40 % sont des salariés et deux tiers d'entre eux sont en troisième catégorie. S'agissant de la situation de la troisième catégorie aidée, il y a un regain d'adhésion suite à la suspension qui vient d'être évoquée de la rétroactivité.

La situation financière de la caisse révèle pour 2007, un solde positif de dix huit millions d'euros avant alimentation des réserves. Le montant affecté à ces réserves pour cet exercice est de 11,8 millions d'euros, suite aux recommandations d'un cabinet d'auditeurs.

S'agissant de la gestion de la caisse, des retards dans le traitement des remboursements sont reconnus. Le conseil d'Administration et la direction ont demandé au ministère de tutelle d'augmenter le nombre d'agents. Le nombre accordé est en effet nettement insuffisant par rapport aux besoins.

Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT, Président du conseil d'Administration de la CFE, précise que suite au renouvellement du conseil d'Administration, il est prévu en janvier 2009, un séminaire et une réflexion sur les orientations à donner durant les six prochaines années. La baisse des cotisations est une action de solidarité en faveur de nos compatriotes, mais également une mesure en faveur des salariés des entreprises portées vers l'international. Cette diminution des cotisations a déjà fait son effet ; d'importantes entreprises se sont récemment affiliées à la CFE.

2. LE FONDS D'ACTION SOCIALE ET LE PROGRAMME 151

Le fonds d'action sociale et le programme 151 ont permis l'audition de Monsieur Eric LAMOUREUX, sous-directeur des Affaires sociales, de l'Expatriation et la Maison des Français de l'étranger et de Monsieur Didier BOÏKO. Le fonds d'action sociale de la DFAE dans le programme 151 dispose d'un montant total de 120 millions d'euros. Sur ces 120 millions d'euros, 67 sont affectés à l'enseignement, 20 sont réservés au fonds d'aide sociale et le restant constitue les crédits d'intervention. La gestion du programme 151 concerne l'Administration consulaire, l'aide à la scolarisation, la circulation des personnes et l'informatique.

Les CCPAS ont pu être gérées, en matière de crédits, grâce à la fongibilité de la LOLF. Il est recommandé que les taux d'allocation qui seront proposés pour 2009 devront être réalistes.

En matière de rapatriement sanitaire, il est précisé qu'il existe une permanence au ministère des Affaires étrangères, au sein de la cellule de crise qui peut traiter de ces problèmes.

3. L'ENFANCE EN DETRESSE A L'ETRANGER

L'intervenant remarquable, Monsieur Mahrez ABASSI, Magistrat, adjoint au sous-directeur de la Coopération Internationale en droit de la famille était assisté de Mme Claudine SERRE, Chef du Bureau de la protection des mineurs et de

la famille. Dans son exposé M. ABASSI a défini ce que l'on entend par enfance en danger, quelles étaient les institutions compétentes et quels sont les fondements juridiques de l'intervention possible.

C'est ainsi qu'il a donné de l'enfance en danger une définition polymorphe, c'est-à-dire qui concerne toute forme de maltraitance, toute situation de violence - pas seulement sexuelle - qui conduit, entre autres, à des difficultés scolaires.

Précisant la juridiction compétente, il a rappelé l'importance d'avoir des équipes pluridisciplinaires - Ministère de la Justice, MAEE, Ministère des Affaires Sociales... - et souligné le rôle primordial de la Défenseure des Enfants, qui a la capacité de demander des comptes à toutes les institutions concernées.

En matière de créances alimentaires, tous les moyens légaux disponibles sont mis en oeuvre pour leur recouvrement. Par exemple, le Procureur de la République peut demander la saisie sur les salaires du parent défaillant.

Il précise que lorsque le tribunal compétent est difficile à déterminer, on peut toujours recourir au Parquet des mineurs à Paris. L'aide juridictionnelle est toujours possible, même lorsque la mère ne possède pas la nationalité française.

D'autre part, il nous informe que le Bureau de la Protection du Mineur et de la Famille a été mis en place en janvier 2008. Il fonctionne en partenariat avec la Défenseure des enfants sur la base d'un protocole de travail. M. ABASSI insiste sur l'importance de rechercher la collaboration des autorités judiciaires locales, car le principe de la protection des mineurs est universel. Le rôle des consulats est aussi primordial.

S'agissant des fondements juridiques, le recouvrement des créances alimentaires est régi par la Convention de New York de 1956. Si un pays n'est pas signataire de la Convention, c'est le consulat qui doit intervenir.

Les autres conventions applicables sont : celle de La Haye de 1980 sur les enlèvements d'enfants et celle de La Haye de 1993 sur l'adoption internationale.

4. ACTUALITE DE LA CNAV

La Commission a reçu Madame Élise GANEM, responsable du département des Relations Internationales et Coordination de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, qui a remplacé Madame KAMIONKOWSKI.

Madame Élise GANEM a exposé à la Commission les principaux projets de réforme qui concernent les retraités et a rappelé les axes fixés par le Gouvernement. S'agissant de l'ensemble des actions à destination des Français de l'étranger, elle a annoncé la création de Pôles Internationaux de référence qui regroupent certains pays auprès de certaines CRAM. Par exemple, les retraités d'Israël dépendent de la CRAM de Clermont-Ferrand et ceux des pays scandinaves de celle de Nantes. La liste complète est disponible sur le site de la CNAV.

Madame Élise GANEM nous indique qu'elle a l'intention d'organiser des Journées d'Information pour le personnel des consulats et pour les Conseillers de l'AFE. Une lettre d'information de la CNAV destinée aux Français de l'Étranger doit être publiée début janvier 2009. Le dispositif est en cours de généralisation. L'édition de la Lettre d'Information de la CNAV pour les Français de l'étranger sera réalisée quatre fois par an.

S'agissant de l'exigence de 164 trimestres pour une retraite à taux plein pour les assurés nés à partir de 1952, elle pose des problèmes pratiques. La surcote appliquée aux assurés qui prennent leur retraite après 60 ans à taux plein devrait être augmentée à compter du 1er janvier 2009 de 3 à 5 %. Une journée d'Information retraite de la CNAV sera organisée en mars 2009.

Par ailleurs, les certificats de vie ne sont pas obligatoirement délivrés par le consulat ; ils peuvent l'être également par les autorités locales compétentes.

5. AFFILIATION A L'ASSURANCE-VIEILLESSE VOLONTAIRE DEUX ANS APRES LE DEPART EN EXPATRIATION

La Commission a reçu Madame Karine GISQUET, représentant le Chef de division des Affaires communautaires et internationales à la Direction de la Sécurité sociale et Monsieur Nicolas AGNOUX, Administrateur civil, chef de bureau à la Direction de la Sécurité sociale.

Madame Karine GISQUET, pour sa part, a été sollicitée pour donner des informations sur de la délivrance de la carte vitale aux pensionnés français de l'étranger, auxquels cette carte a été retirée. Le Président Guy SAVERY est intervenu et a estimé que la délivrance de cette carte doit être liée au titre de pension - et non au lieu de résidence - et doit donc être maintenue pour les retraités du régime général Français vivant à l'étranger. Cette carte est, certes, inutile à l'étranger, mais elle est par contre importante, quand les intéressés se retrouvent en France.

Monsieur Nicolas AGNOUX intervient à son tour sur l'affiliation à l'assurance-vieillesse volontaire deux ans après l'expatriation et sur l'application de l'article R740 du Code de la Sécurité sociale, véritable couperet qui ne permet plus cette adhésion. Notre Commission considère qu'un Français de l'étranger devrait pouvoir adhérer à l'assurance-vieillesse volontaire à tout moment et que ce délai de forclusion de deux ans devrait être levé. Monsieur AGNOUX précise qu'il sera levé prochainement par décret.

6. ACTUALITE DES CONVENTIONS DE SECURITE SOCIALE ET RETRAITES AFRICAINES A PAYER

Madame Assia SIXOU, sous-directrice des Conventions de l'entraide judiciaire et Monsieur Matthieu SCHUSTER de la sous-direction des Conventions de l'entraide judiciaire ont été auditionnés.

Le problème du versement des retraites par les caisses d'assurance-vieillesse de pays africains s'est nettement amélioré. L'Administration française s'est mobilisée et a obtenu des versements partiels (Congo, Gabon, Cameroun).

Concernant le Cameroun, 444 dossiers sont en cours de traitement.

S'agissant du Gabon, un suivi satisfaisant a pu être réalisé grâce aux Commissions Mixtes et le concours d'une association de retraités. La renégociation de la Convention n'est plus en cause. 136 dossiers restent en souffrance, ce qui représente une nette diminution par rapport aux dossiers antérieurs.

Pour le Congo, des difficultés existent du fait des capacités financières de l'État. Cette question a été évoquée personnellement par le Président de la République française en 2007. La DFAE a fait procéder à un audit qui a abouti à l'établissement de listes validées par l'État congolais. 778 dossiers représentant 14 milliards de francs CFA sont concernés. Un échéancier de paiement s'étale de décembre 2007 à décembre 2008, mais il n'a été respecté qu'à hauteur de 5,8 milliards de francs CFA.

Au sujet des négociations en cours en matière de conventions de Sécurité sociale, des négociations ont été ouvertes avec l'Australie et l'Inde. Une convention a été signée le 22 septembre 2008 avec l'Argentine.

Une véritable réflexion a été menée avec nos Ambassades lors des négociations avec ces pays émergents, dans le cadre de la coordination des systèmes vieillesse.

Pour le Brésil, les négociations ne reprendront qu'en 2009.

Avec le Maroc, les négociations pour le transfert des cotisations de Sécurité sociale ont abouti à un protocole annexe (en date du 22 octobre 2007) qui a prévu le libre transfert. Toutefois, ce protocole doit être ratifié par les parlements des deux pays. La mise en œuvre devrait prendre une année.

Avec l'Australie, les négociations en cours sont très difficiles avec les partenaires australiens. Des informations plus approfondies s'avèrent nécessaires avant la continuation des négociations.

La Commission tient à rappeler qu'il est non seulement prévu, mais indispensable, que ses membres soient consultés au moment de telles négociations, lorsqu'elles concernent les pays relevant de la circonscription qu'ils représentent.

QUESTIONS-REponses

Madame la Présidente

Monsieur le Rapporteur, nous vous remercions.

Madame la Présidente s'informe des demandes de parole. Madame la Présidente donne la parole à Madame Marie-Hélène PONTVIANNE.

Monsieur Marie-Hélène PONTVIANNE, membre élu de la circonscription de Mexico

Je vous remercie, Madame la Présidente.

À propos de la CNAV, dans ma circonscription, je me suis retrouvée confrontée à plusieurs dossiers d'épouses mexicaines de Français, qui perdent leur époux à 85 ans. Pour bénéficier de la retraite de réversion, la CNAV leur demande de justifier de leur nationalité française. Or, autrefois, l'acquisition de la nationalité se faisait automatiquement par mariage. Il n'y avait donc pas de transcription. Ils demandent la carte d'identité, un papier français ; la carte d'identité française. Or, la carte d'identité française, le consulat ne la délivre que s'il y a transcription à Nantes et Nantes demande de prouver... Il y a certainement un

moyen d'en sortir, mais j'aimerais bien que vous le donniez, le Passeport n'étant pas admis par la CNAV. Ou alors, il s'agit de personnes qui n'ont pas voyagé depuis vingt ou trente ans et dont le passeport n'est pas actuel. Elles sont inscrites au consulat depuis toujours et connues à ce titre.

Monsieur Guy SAVERY

Concernant les pensions de réversion, il est étonnant d'apprendre cela. Cette pension n'est pas attachée à la nationalité, mais au conjoint. Je ne sais pas pour quelles raisons... Nous avons la chance d'avoir la présence de Madame Élise GANEM, personne également très efficace, qui est à votre disposition à ce sujet. Notre commission peut vous communiquer son adresse. Il n'y a pas de raison qu'une personne qui perde son conjoint ne puisse pas toucher une pension de réversion, sauf autres problèmes matrimoniaux et autres.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Françoise LINDEMANN.

Madame Françoise LINDEMANN

À ce sujet justement, ce n'est pas lié à la nationalité, mais parfois, les mariages n'ont pas été transcrits. Alors, il suffit simplement d'envoyer un certificat de mariage local. La CNAV l'accepte en espagnol ou en portugais et à ce moment-là, la pension de réversion est versée.

Monsieur Guy SAVERY

Françoise, il doit y avoir un autre cas ici. Sinon, la caisse aurait demandé ce justificatif. On lui reconnaît qu'elle a certainement une pension de réversion, mais on ne veut la verser que si l'on prouve qu'elle est française. Cela n'a rien à voir et est tout à fait anormal.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Louis SARRAZIN.

Monsieur Louis SARRAZIN, membre élu de la circonscription de Vienne

Merci, Madame la Présidente.

J'ai quelques remarques sur le rapport, entre autres, j'aurais aimé avoir des clarifications sur deux phrases.

En page 4 :

Les taux d'allocation qui seront proposés pour 2009 devront être réalistes.

J'ai des difficultés. Je dois reconnaître que dans ma zone, entre autres, j'ai des taux qui ne sont pas très réalistes, parce que les monnaies ont eu la mauvaise idée de se réévaluer. Pour certains pays, c'est l'Union européenne et l'on me dit que cela est bloqué, mais j'ai de moins en moins d'allocataires et je vois des gens qui se trouvent dans des situations absolument terribles, parce que la couronne tchèque s'est réévaluée de 20 % ou que les zlotys polonais suivent une autre trajectoire.

D'autre part, que veut-on dire par :

Les CCPAS ont pu être gérées en matière de crédits, grâce à la fongibilité de la LOLF.

Monsieur Guy SAVERY

Ce rapport a repris les termes des responsables du MAE, ici présents. Je ne vois pas pour quelles raisons, Monsieur LAMOUREUX, Monsieur BOÏKO se trouvent pratiquement au fond de la salle, alors que votre place aurait dû être à côté ici. Monsieur BOÏKO, au nom du département, va certainement vous répondre.

Monsieur Didier BOÏKO, sous-direction des affaires sociales, de l'expatriation et de la Maison des Français de l'étranger

S'agissant en fait des taux au sein de l'Union européenne, je vais devoir vous rappeler que les CCPAS des postes aux États-Unis ne doivent pas proposer un nouveau taux de base, dans la mesure où ces taux sont gelés. Les directives européennes nous

empêchent de procéder à des augmentations de taux. Donc, quels que soient les mouvements de change ou d'inflation au sein de l'Union, le problème ne se pose plus au sein de l'Union européenne. Les taux réalistes ne s'appliquent donc pas dans les pays de votre zone. Je parlais simplement des autres pays qui sont concernés par des réévaluations possibles du taux de base.

Madame la Présidente

Monsieur SARRAZIN, êtes-vous satisfait de la réponse ?

Monsieur Louis SARRAZIN

(Hors micro) Non.

Monsieur Guy SAVERY

Monsieur BOÏKO nous informe que tout est gelé en Europe, compte tenu des accords communautaires. Alors, pourquoi maintient-on ces chiffres et sont-ils toujours abordés lors des travaux de la commission permanente de la Protection sociale ? S'agit-il de les conserver et pour quelles raisons ou les éliminer, puisque l'on ne peut plus les appliquer ?

Monsieur Didier BOÏKO

En fait, c'est une décision qui ne date pas d'aujourd'hui. La décision de geler les taux remonte à 1998. À l'époque, un principe de complémentarité des aides a été retenu et maintenu jusqu'à présent. Des aides différentielles sont attribuées par rapport aux aides locales. D'année en année, on voit très bien, notamment dans les pays d'Europe du sud et principalement en Espagne, que le nombre d'allocataires diminue parce que les aides espagnoles rattrapent le taux de base actuellement applicable en Espagne. Il est vrai qu'actuellement, le problème se pose davantage en Europe centrale, où les aides locales sont inexistantes ou très faibles. Mais, c'est quelque chose qui ne date pas d'aujourd'hui. Effectivement, nous versons ces aides à la limite de l'illégalité, mais nous continuons de le faire.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Jacques RATEAU.

Monsieur Jean-Jacques RATEAU, membre élu de la circonscription de Bruxelles

Il me semble que les taux, dans l'Union européenne, sont fixés vis-à-vis de l'euro pour ce qui concerne les pays de l'Eurogroupe. Mais, pour ce qui est des pays qui n'ont pas adopté l'euro comme monnaie nationale, je crois que les taux sont tout à fait variables. Je pense par exemple au Royaume-Uni, où la livre sterling continue... En ce qui nous concerne, on a peut-être gelé les taux, cela est possible, mais un peu étonnant.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur BOÏKO.

Monsieur Didier BOÏKO

En fait, le gel des taux est bien antérieur à la mise en place de l'euro, puisqu'ils le sont depuis 1998. Ce n'est donc absolument pas lié à la zone euro. C'est lié au fait qu'un pays appartienne à l'Union européenne, mais pas au fait qu'il appartienne ou non à la zone euro.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Marie-Hélène BEYE.

Madame Marie-Hélène BEYE, membre élu de la circonscription de Bamako

Je voudrais revenir sur le problème du prélèvement qui est effectué sur les allocations de solidarité. Nous avons eu l'occasion d'en parler avec Monsieur LAMOUREUX, lors de son passage à Bamako et je lui avais fait remarquer qu'il me semblait un petit peu anormal que l'on prélève à chaque membre du couple, 45 euros - je crois que ce sont 15 % de l'allocation. D'ailleurs, nous avons remarqué que quand un couple doit payer un loyer, ce n'est pas le mari qui paie le loyer et la femme qui paie le loyer. Le loyer est payé par couple. Alors, pourquoi doit-on prélever 45 euros au mari, 45 euros à la femme, quand ils sont tous les deux allocataires. Cela représente des sommes très importantes, surtout dans nos pays, où la vie augmente à un rythme que vous ne soupçonnez même pas, dont il n'est jamais tenu compte, bien qu'on en fasse la remarque dans nos

demandes. Je souhaiterais quand même que l'on se penche à nouveau sur ce problème. Prélever 45 euros à chaque membre du couple sur une petite allocation, cela représente un gros trou dans le budget.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur BOÏKO.

Monsieur BOÏKO

Pour répondre à votre question, ce problème a été évoqué lors de la dernière commission permanente pour la protection sociale qui s'est tenue en mars dernier. Il a été convenu qu'une fraction de l'allocation doit être consacrée au logement, dès lors que vous n'avez pas un loyer à payer, donc vous ne consacrez aucune charge à votre logement. S'il s'agit d'un couple, c'est la même chose : si le couple est propriétaire de son logement, il n'a donc aucun loyer à payer. Placez-vous dans la situation d'un couple qui est locataire de son appartement. Si vous n'appliquez qu'un abattement, une allocation, ce sera totalement inéquitable, par rapport à un couple qui s'acquitte d'un loyer dans un appartement qui serait aussi grand que le couple propriétaire. C'est donc simplement une raison d'équité entre les personnes et uniquement cela. Sachant que dans une allocation, une fraction concerne le logement, la nourriture, l'habillement et la santé. Donc, la fraction logement, soit vous vous acquittez d'un loyer, soit vous n'avez aucune charge locative.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Marie-Hélène BEYE.

Madame Marie-Hélène BEYE

Cet argument nous a été servi de nombreuses fois, un souci d'équité entre les personnes qui ne paient pas de loyer parce qu'ils sont propriétaires ou hébergés et celles qui sont en location. Mais, tout cela dépend des contextes dans lesquels on se trouve. En ce qui concerne nos pays d'Afrique, une personne qui est propriétaire, c'est un bien grand mot, parce que la propriété, cela représente quatre murs en brique, avec souvent un toit de tôle, qui a été construite après beaucoup d'efforts et de sacrifices. Alors, ces gens-là arrivent à 65 ans, on leur propose 1900 anciens francs français d'allocation, sur lesquels on prélève quand même 45 euros. Que l'on prélève cela pour le couple, admettons, par souci d'équité, mais 45 euros à chaque membre du couple, cela fait quand même une belle somme. Alors, je veux bien qu'il y ait une participation, parce qu'à un moment donné de leur vie, ils ont fait l'effort et le sacrifice de se construire une maison.

L'autre élément du problème que l'on nous avance est qu'ils peuvent être hébergés chez des amis. Mais, quand ils sont hébergés, ils participent à la vie de la maison. Soit ils vont payer cent kilos de riz, soit ils vont prendre en charge une facture d'électricité, mais ils paient quelque chose. Ils ne sont pas hébergés gratuitement. Alors, j'insiste beaucoup sur ce double prélèvement.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur BOÏKO.

Monsieur BOÏKO

Ce qu'il faut regarder, c'est le montant du loyer pour un couple. Est-ce qu'un couple peut se loger à Bamako pour 90 euros ? Si le montant du loyer pour un couple est de 120 euros, cela signifie qu'un couple locataire va avoir 120 euros consacrés au logement. Il faut comparer par rapport à un couple propriétaire où 90 euros sont maintenus. S'il y a un problème de pourcentage d'abattement, c'est-à-dire si 90 euros sont trop importants au regard des loyers pratiqués au Mali, la possibilité que vous avez, au niveau du CCPAS, et nous pouvons en tenir compte au niveau de la DFAE, c'est d'ajuster le pourcentage d'abattement en ce qui concerne le logement. Actuellement, le pourcentage d'abattement est de 15 %. Si, au regard des loyers pratiqués au Mali, ce pourcentage vous paraît trop élevé, vous pouvez tout à fait proposer à la DFAE un pourcentage moindre, de 12 ou 13 % ou de 10 %. À ce moment-là, nous en tiendrons compte et l'abattement sera minoré.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Sylvain SEMHOUN.

Monsieur Sylvain SEMHOUN, membre élu de la circonscription de Tel-Aviv

À chaque fois que l'on doit attribuer une aide ou un secours, il n'est jamais tenu compte de la composition de la famille, ni du quotient familial. Ainsi, quand l'on additionne les revenus d'un couple, bien sûr, cela dépasse les 500 euros prévus, et l'on ne tient pas compte du fait qu'il y a des enfants dans la famille, on n'a jamais tenu compte du quotient familial. Pourquoi ?

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur BOÏKO.

Monsieur BOÏKO

Effectivement, les allocations sont individuelles, comme le minimum vieillesse français. Si vous attribuez 628 euros à une personne âgée en France, quelle que soit la composition de la famille, ce minimum vieillesse sera de 628 euros. Je dirai aussi, pour atténuer vos propos, que l'on ne tient pas compte de la composition de la famille, mais parfois, il n'est pas tenu compte non plus, des aides familiales qui peuvent être apportées au sein d'une même famille. C'est-à-dire qu'une allocation à taux plein est versée à certains membres de la famille, alors même que les enfants sont à même de travailler ou pourraient travailler et vivent de l'allocation. Cela joue dans les deux sens.

Madame la Présidente s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de prise de parole, Madame la Présidente propose de conclure la séance.

Monsieur Guy SAVERY

Je voudrais d'abord présenter nos excuses à Monsieur LAMOUREUX et ses équipes. Vous nous avez fourni un tableau concernant l'enfance en détresse. Il sera bien sûr joint en annexe et je voudrais profiter de cette occasion, pour dire encore tous les efforts que vous faites, en « jonglant » avec des sommes en fonction de vos moyens. Et, chaque fois, en ce qui concerne les enfants en détresse, vous arrivez toujours à trouver des solutions et des moyens. Cette enveloppe augmente donc régulièrement et je sais que vous êtes très attaché à donner satisfaction, non seulement à ces enfants qui en ont besoin, mais également à tous nos compatriotes. Les conseillers ici présents sommes sensibilisés par la situation des enfants en détresse. Certes, beaucoup reste à faire, mais vous le faites.

Madame la Présidente, je voudrais terminer en disant que c'est toujours avec émotion que je me retrouve sur cette estrade, pour me féliciter de cette ambiance extraordinaire qui existe au sein de notre commission. Travailler dans de telles conditions fait chaud au cœur. Je tiens à en remercier tous les membres de la commission.

Madame la Présidente

Nous avons terminé les travaux de ce matin. Je vous rappelle qu'ils reprennent à 14 h 30 précises. Je vous remercie.

JEUDI 25 SEPTEMBRE 2008 - APRES-MIDI

La séance est ouverte à 14 h 35 sous la présidence de Madame Claudine SCHMID, vice-Présidente de l'AFE.

Madame la Présidente

Chers collègues, nous allons entamer nos travaux de cet après-midi. Auparavant, je souhaiterais vous faire une communication. Il y a eu une permutation de membres concernant la commission des Affaires économiques et des finances. Monsieur Marceau KAUB a rejoint cette commission et Madame LEPAGE, qui en était membre, remplace Monsieur KAUB à la commission de l'Union européenne.

Par ailleurs, cette commission a élu vice-Président Monsieur Pierre GIRAULT, en remplacement de Madame Nicole CHAABAN. Monsieur Pierre GIRAULT est dorénavant membre du bureau de notre Assemblée.

Nous avons également reçu une demande d'honorariat. Je vous demande donc si vous acceptez que Monsieur Paul CLAVE élu à Berlin de 1982 à 2007 soit membre honoraire de notre Assemblée.

Madame la Présidente met aux voix cette proposition. Monsieur Paul CLAVE est élu membre honoraire de l'Assemblée à l'unanimité.

POURSUITE DU DEBAT SUR LE RAPPORT DU DIRECTEUR DES FRANÇAIS A L'ETRANGER ET DES ETRANGERS EN FRANCE

Madame la Présidente s'informe des demandes de parole. Madame la Présidente donne la parole à Madame Marie-Hélène PONTVIANNE.

Monsieur Marie-Hélène PONTVIANNE

Monsieur le Directeur, ma question était à propos de votre chapitre dans le rapport sur le regroupement consulaire. Je voulais savoir comment vous alliez concilier les regroupements consulaires régionaux avec les exigences croissantes en matière de papiers d'identité et de présence physique, afin d'éviter que l'on demande à nos compatriotes de se déplacer d'un pays à l'autre pour réaliser la moindre démarche personnelle. S'agit-il de faire déplacer du personnel d'un pays à l'autre ?

Monsieur Alain CATTÀ

Madame la Présidente, merci. La réponse est simple. Dans tous les lieux où nous allons mettre en place, au cours des trois années qui viennent, un pôle régional, il restera naturellement sur place un guichet susceptible de recueillir les demandes de renouvellement de titres de nos compatriotes. Ils n'auront pas à se déplacer sur des centaines de kilomètres pour traiter leurs affaires. Je rappelle également que dans les régions frontalières et pour faciliter la vie de nos compatriotes, il est prévu que les titres d'identité et de voyage soient maintenant délivrés par les mairies françaises les plus proches ou par les préfectures concernées. Nous avons déjà engagé, pour le 1er janvier, le district de Strasbourg-Ortenau. Je compte assez rapidement, avec le ministère de l'Intérieur, faire la même chose pour le nord de la Catalogne, avec la préfecture de Perpignan.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT

Merci, Madame la Présidente. Simplement pour mémoire, Monsieur le Directeur, puisque nous en avons parlé en commission, rappeler l'absolue nécessité que les nouveaux conseillers ou agents consulaires, quand ils partent à l'étranger, soient pourvus des règlements, circulaires afférents aux relations avec l'élu, de façon systématique, afin qu'ils ne puissent pas exciper de la méconnaissance de ces règlements pour différentes raisons. J'insiste à nouveau sur ce point. Je sais que votre réponse est favorable. C'était simplement pour mémoire.

Monsieur Alain CATTÀ

Monsieur GIRAULT, l'aparté que je viens d'avoir avec Madame SOUPISON était simplement pour m'assurer que d'une manière très concrète, nous pourrions fournir ces matériels – c'est le bon sens même – à tous ceux qui partent. Nous le doublerons aussi d'un télégramme de rappel aux postes. Ce que nous pourrions faire, c'est non seulement d'évoquer par télégramme le point que vous venez de relever, mais aussi tous les autres, c'est-à-dire, au fond, la relation d'un chef de poste, qu'il soit ambassadeur ou consul général, avec les élus, dans les domaines de la sécurité, des comités spécialisés que nous connaissons bien, etc. Il faut balayer tout cela et faire en sorte que ces instructions soient bien rappelées.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Richard ALVAREZ.

Monsieur Richard ALVAREZ, membre élu de la circonscription de Dakar

Monsieur le Directeur, je vous ai adressé un courrier ce matin et j'aimerais savoir si vous avez déjà quelques réponses à nous donner.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain CATTÀ.

Monsieur Alain CATTÀ

Madame la Présidente, je voudrais d'abord remercier Monsieur ALVAREZ pour son courrier, qui soulève un certain nombre d'observations de ma part, en attendant que je puisse naturellement les lui formuler avec la courtoisie et la diligence nécessaire.

Premièrement, s'agissant de la valise diplomatique, je rappelle que les crédits du contribuable sont mis à la disposition du ministre des Affaires étrangères pour acheminer du courrier administratif et pas d'envoi personnel. Les instructions du Secrétaire général et du Ministre sur ce point sont tout à fait claires. Il est normal que nous veillions à leur application. Encore faut-il le faire d'une manière conviviale. C'est ce que nous allons essayer de faire. En tout cas, sur le fond et sans que les abus aient été trop importants, un rappel à l'ordre s'impose, de même que nous le faisons périodiquement, à l'égard de tous les usagers, qu'il s'agisse des autres ministères ou du public de la valise diplomatique.

Dans cette lettre, vous avez souligné que la République dépensait beaucoup d'argent pour le Sommet de Versailles. Je ne manquerai pas de transmettre au Président de la République, la pertinence de votre remarque.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Francis NIZET.

Monsieur Francis NIZET

Quelle est la situation, au regard des conditions de séjour de nos élèves du lycée français de Pékin ?

Par ailleurs, dans le même ordre d'idées, quelle est la situation générale des conjoints de Chinois en Chine, qui ne bénéficient pas de la possibilité d'avoir des titres de séjour longs et permanents, comme cela devrait être le cas, vis-à-vis de la réciprocité, puisqu'en France, nous accordons ce genre de facilités aux conjoints chinois d'époux français ? Ainsi, pour ceux qui ne sont pas au courant, une épouse ou un époux d'un conjoint chinois en Chine n'a aucun titre de séjour permanent et doit renouveler son visa, dans des conditions parfois délicates, tous les ans et justifier d'un patrimoine, d'un emploi ou d'une réserve conséquente en banque pour pouvoir demeurer sur le territoire chinois auprès de son époux.

Où en sommes-nous quant à l'organisation du XIV juillet et des subventions attribuées à cette situation ? Est-ce que les vives réactions des élus, tant des Sénateurs que des conseillers sur le terrain ont été entendues ? Est-ce que l'on compte bien redonner au XIV juillet 2009 son caractère populaire et rassembleur, qu'il a perdu en 2008, au grand regret de tous ?

Monsieur Alain CATTÀ

Madame la Présidente, d'abord, je voudrais remercier Monsieur NIZET de rester extrêmement attentif au statut juridique des Français de la communauté de Chine, pays que je connais particulièrement pour y avoir séjourné.

Sur les deux points que vous avez évoqués et qui concernent le statut des Français, d'abord des élèves ayant atteint l'âge de la majorité, ensuite celui des conjoints de Chinois, j'ai saisi le ministère de l'Immigration, qui est également compétent sur cette affaire, de la nécessité d'une concertation avec le ministère des Affaires étrangères, afin que les instructions d'ouverture de négociation ou en tout cas de pourparlers avec le département des Affaires consulaires puisse s'engager.

S'agissant de l'éventuelle réciprocité des mesures que continueraient à prendre, compte tenu de ce qu'ils ont commencé à faire, que nous pourrions donc nous-mêmes envisager de prendre, il s'agit ici d'un problème politique, j'ai posé cette question en interministériel. Vous aurez une réponse dans les semaines qui viennent. Je sais qu'il y a quelques jours, le ministère de l'Immigration n'était pas très partant pour « affronter le géant chinois », mais nous allons reprendre notre bâton de pèlerin et regarder ce que nous pouvons faire sur ces deux points.

S'agissant des crédits du XIV juillet, il faut distinguer les réceptions des ambassadeurs de celles des consuls généraux. Sur le second point, ma direction a pu, en volume, reconduire dans toute leur dimension, en 2008, les réceptions organisées pour nos compatriotes. Pour les réceptions organisées par les ambassadeurs, qui sont inscrites quant à leur crédit sur un programme différent du mien, les contraintes ont été telles qu'il a fallu diminuer très sensiblement les enveloppes dédiées au 14 juillet. Je suis le tout premier à le constater. Chaque ambassadeur, à l'intérieur des limites de son enveloppe, organise du mieux qu'il le peut ses réceptions. Je ne peux que laisser à Hervé LASDOUS le soin, pour l'année prochaine, de vous écouter et d'essayer de faire en sorte que les angles soient arrondis, mais je ne pense pas qu'il ait beaucoup plus d'argent qu'il n'en ait eu cette année.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Sylvain SEMHOUN.

Monsieur Sylvain SEMHOUN

Monsieur le Directeur, bonjour. En date du 11 juillet 2008, vous avez envoyé à tout un chacun, une note d'information à l'attention de mesdames et messieurs les membres de l'Assemblée des Français de l'étranger et l'objet était la justification de la nationalité française à l'occasion de démarches administratives. Il s'avère que depuis le temps, l'on s'obstine toujours dans les consulats, et en l'occurrence à Jérusalem, à demander les certificats de nationalité française, alors que la personne est immatriculée régulièrement, qu'elle a sa carte d'identité française, son passeport français, son livret de mariage français, ses enfants déclarés au consulat de Jérusalem ; mais, pour une démarche administrative, on lui exige le certificat de nationalité française.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain CATTÀ.

Monsieur Alain CATTÀ

Madame la Présidente, merci. Je suis tout à fait conscient de la difficulté que vous soulevez. Je l'ai, du reste, déjà indiqué en commission, même en plénière. Vous n'êtes pas les seuls à être confrontés à ces difficultés. Je songe notamment à l'Algérie où un certain nombre de binationaux, au cours des mois précédents, se sont présentés auprès de nos consulats pour obtenir le renouvellement de leur carte d'identité ou même de leur passeport, avec à l'appui, naturellement, le cas échéant, un extrait de date de naissance ou tout autre document d'état civil prouvant leur filiation française et qui se sont vu opposer de la part de l'Administration, l'exigence d'un certificat de nationalité française.

Ce document est délivré soit par les Tribunaux de grande instance, soit par une Administration qui dépend de la Chancellerie, située rue du Château des Rentiers, dans le 1er arrondissement de Paris. Or, cette Administration est un peu lente à la réaction, puisque les délais d'instruction des CNF peuvent aller jusqu'à dix-huit mois.

Il y a donc d'abord un problème de longueur pour l'obtention de ces documents ; secondement un problème d'opportunité de l'exigence du document en question. Aux Affaires étrangères, nous estimons que dès lors que la filiation française ne fait aucun doute, c'est-à-dire que l'intéressé est en effet en possession d'un acte de mariage, transcrit par exemple par le consulat ou par un autre consulat, quelque part, dans notre réseau, il n'y a pas lieu de demander un CNF. Nous avons envoyé des instructions très claires à nos consulats.

Je me tourne vers Madame SOUPISON pour savoir si ses instructions n'ont concerné que l'Algérie ou si nous l'avons fait pour l'ensemble de la planète, mais je ne crois pas. Cela concernait l'ensemble des postes. En conclusion, dès lors qu'il n'y a pas d'argument qui soit de nature à faire peser un doute avéré et suffisant sur la nationalité de nos compatriotes, il n'y a pas, dans ces conditions, lieu d'exiger d'eux un certificat de nationalité française. Autrement dit si, dans votre circonscription, quelqu'un vient auprès d'un de nos consulats avec un acte d'état civil estampillé par l'autorité française, celui-ci n'a même pas besoin de porter en marge l'existence de la nationalité française. L'acte en lui-même suffit. Si vous avez la moindre difficulté, dites-le-nous par mail et, naturellement, les mesures seront prises. Nous ferons d'ailleurs un bilan, m'indique Madame SOUPISON, pour le bureau de décembre, sur cette question.

Monsieur Sylvain SEMHOUN

Pour mémoire, j'ai demandé pour lui le certificat de nationalité française, bien qu'il ait un acte de naissance français et qu'il se soit marié devant l'Ambassadeur de France à Tel-Aviv. Voici la réponse du service de nationalité :

Je vous prie de bien vouloir m'adresser les documents suivants : acte de mariage de vos arrière grands-parents paternels ; acte de mariage de vos grands-parents paternels ; acte de mariage de vos parents ; acte de naissance de vos arrière grands-parents paternels ; acte de naissance de vos grands-parents paternels ; acte de naissance de vos parents.

Ceci s'adressait à un Monsieur de 80 ans.

Monsieur Alain CATTÀ

Je conviens avec vous de l'absurdité de cette lettre ! Je vous propose de nous en laisser copie, afin que d'ici la fin de la semaine, cette affaire soit traitée.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT

Merci, Madame la Présidente. Sur ce point, j'ai une anecdote merveilleuse. Au Luxembourg, j'ai une mamie qui a 80 et quelques années, qui est née de père et de mère français, dans le cadre des troupes françaises qui ont été envoyés dans la Ruhr. À l'époque, l'enregistrement d'état civil a été fait dans des villes rasées à la fin de la guerre. Elle a néanmoins obtenu une carte d'identité, etc. Et, maintenant, pour le renouvellement, on le lui refuse et on lui dit : « *Madame, prouvez-nous que vous êtes française* ».

Nous nous sommes trouvés devant des cas où la réponse est impossible à donner.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain CATTÀ.

Monsieur Alain CATTÀ

Je voudrais rassurer Monsieur GIRAULT, en disant que j'estime qu'il n'y a pas de problème impossible à résoudre. S'il est vraiment avéré le cas que vous venez de rappeler, nous avons un service à Nantes, le Service central de l'état civil, qui peut, à condition d'obtenir de votre correspondante un certain nombre de précisions, reconstituer les actes disparus.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Marie-Hélène BEYE.

Monsieur Marie-Hélène BEYE

Merci, Monsieur le Directeur. C'est une autre anecdote, mais qui se situe en France. Je voudrais savoir si vous avez pouvoir pour remédier à ce genre de situation.

Il y a une quinzaine de jours, une jeune femme française est venue du Mali – elle était en France depuis trois mois – pour accoucher et dix jours après, elle est allée entreprendre les formalités pour avoir le passeport pour son enfant, afin qu'elle puisse rentrer au Mali. Elle s'était munie de son acte de naissance personnel, de son acte de mariage, de son livret de famille, de sa carte d'immatriculation consulaire. Son mari, qui était venu la rejoindre, avait les mêmes documents : carte d'identité française, acte de naissance français, même livret de famille évidemment. Et la personne de la préfecture qui devait établir le passeport lui a dit :

Oui, mais est-ce que vous avez votre certificat de nationalité ?

Alors, il a dit :

Oui, j'en ai la photocopie.

Parce que fort de l'expérience vécue il y a deux ans et demi, elle avait pris la photocopie de son certificat de nationalité. On lui a dit :

C'est la photocopie, il nous faut l'original.

Elle lui a dit :

Écoutez, Madame, je n'ai pas l'habitude de me promener avec un original de certificat de nationalité, parce que si on le perd, cela est très grave.

Je voulais savoir si dans les préfectures de notre bonne République, on doit demander le certificat de nationalité, à une Française qui vous présente de tels papiers.

Monsieur Alain CATTÀ

Madame la Présidente, comme vous l'aurez constaté, nous avons donné des instructions à nos postes consulaires, pour que la loi soit intelligemment appliquée. Je ne peux que demander à mon collègue Francis Etienne, si vous le souhaitez, Directeur de l'Immigration, en liaison avec le ministère de l'Intérieur, bien sûr, d'essayer d'en faire autant en France. Je ne peux rien d'autre.

Madame la Présidente donne la parole à Claude MAC GAW.

Monsieur Claude MAC GAW, membre élu de la circonscription de Tanarive

Monsieur le Directeur, excusez-moi de ne pas me mettre debout, parce que j'ai des problèmes.

Je voudrais savoir si une femme française accouchant d'un enfant naturel à Paris est obligée de reconnaître son enfant au tribunal.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Louis ZOËL, Directeur adjoint à la direction des Français à l'étranger et des étrangers en France.

Monsieur Jean-Louis ZOËL, Directeur adjoint à la direction des Français à l'étranger et des étrangers en France*

Je n'ai pas la réponse. En tout cas, je ne pense pas qu'elle soit obligée de le reconnaître au tribunal.

Monsieur Claude MAC GAW

Je vais vous raconter une histoire que j'ai dû subir. Une femme française est venue passer ses vacances à Madagascar. Elle a rencontré l'amour de sa vie et au bout de neuf mois, elle a accouché d'un beau petit garçon. Ses parents vivant toujours à Paris, elle a eu un beau petit garçon et elle est morte en accouchant. Donc, cet enfant n'a pas été reconnu par sa mère, ce qui fait que le Consulat de Tananarive a refusé de reconnaître cet enfant comme étant un Français. La grand-mère de cet enfant est par deux fois venue à Tananarive pour récupérer son enfant. Elle n'a pas pu le faire. Heureusement que le dossier est arrivé chez moi. J'en ai fait part au ministère des Affaires étrangères, qui a dû ordonner au consulat de Tananarive de donner immédiatement le visa pour que cet enfant puisse rejoindre ses grands-parents à Paris. La chose est réglée aujourd'hui, mais je me suis posé la question : est ce qu'une femme française qui accouche d'un enfant à Paris est obligée de reconnaître son enfant au tribunal, puisque c'est ce que l'on reprochait à cette dame qui, malheureusement, est décédée en accouchant et n'a donc pas eu le temps de reconnaître son fils au Tribunal de Tananarive.

Monsieur Jean-Louis ZOËL

Nous regarderons ce cas précis, mais je pense que tout dépend du certificat médical qui a dû être établi à l'hôpital. L'enfant a bien eu un acte de naissance en France. Non ? La première réponse juridique, l'enfant étant né à Madagascar, de savoir qui est sa mère. C'est la loi malgache qui devrait répondre. L'accouchement ayant lieu à Tananarive, sur le sol malgache est que l'enfant doit être déclaré à Tananarive.

Monsieur Claude MAC GAW

A Tananarive, avec un passeport français, une carte d'identité française, etc. Elle était une touriste de passage.

Monsieur Jean-Louis ZOËL

Une affaire qui a lieu sur le sol malgache ne peut pas être une affaire purement franco-française. Mais, je ne donne pas raison au Consul. Nous sommes déjà intervenus pour régler ce cas. La réponse purement juridique est que lors d'une naissance sur le sol d'un pays souverain, c'est la loi locale qu'il faut regarder pour déterminer qui est la mère. Y a-t-il eu un certificat médical attestant que l'enfant est né de cette personne ? Nous avons apparemment pu régler le problème, et donner instructions au Consul d'obtempérer.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Claudine LEPAGE.

Madame Claudine LEPAGE, membre élu de la circonscription de Munich

Merci, Madame la Présidente.

Sur la question que je vais poser, je m'attendais à trouver la réponse dans le rapport de Monsieur le Directeur. Malheureusement, ça n'a pas été le cas. Peut-être n'ai-je pas lu avec suffisamment d'attention. En 2005, des Comités de Gestion Consulaire ont été créés dans différents postes (sept à l'époque), mis en place à titre pilote. Ils traitaient des questions d'aide sociale, d'emploi et un bilan devait être fait pour savoir quel est le sort que l'on pouvait leur offrir. Il y en avait un à Francfort, Tunis, Dakar, Tel-Aviv, Bangkok, Barcelone. On entend des choses très contradictoires de la part de nos collègues de ces différents postes. J'aurais aimé savoir quel est le bilan tiré par votre direction, sur l'activité de ces comités de gestion consulaire et quel est leur avenir.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Éric LAMOUREUX.

Monsieur Éric LAMOUREUX, Sous-directeur des affaires sociales, de l'expatriation et de la Maison des Français de l'étranger

Je vous ferai une réponse très directe et très simple. Je suis moi-même arrivé il y a un an sur ces fonctions et, d'ores et déjà, l'expérience semblait « enterrée ». La philosophie de départ consistait à faire en sorte que les différentes instances qui se préoccupent de questions sociales et d'emploi soient réunies au sein d'une même instance pour, en quelque sorte générer des synergies sur des questions qui relèvent toutes de l'insertion socioéconomique de Français en difficultés. Cela a été mis en place dans un certain nombre de pays. Dans l'ensemble de ces pays, les comités continuent de se réunir en une seule réunion, qui traite à la fois de l'ensemble des questions sociales et des questions d'emploi. Mais, il est vrai et il faut le reconnaître très clairement, qu'on n'a pas tiré de conclusion, depuis quelques années, de cette expérience.

J'ai le sentiment quand même, pour avoir assisté à celui de Barcelone par exemple, qu'il y a intérêt à réunir en une même réunion, une ou deux fois dans l'année, des personnalités diverses du milieu économique pour ce qui est de l'emploi, du milieu social, pour réfléchir ensemble, avec le Consul général, sur ces questions.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Monique MORALES.

Madame Monique MORALES

Merci, Madame la Présidente.

Au sujet de Barcelone, nous avons appris, à notre grande surprise, que le Comité pour la formation professionnelle et l'emploi serait supprimé à partir du 31 décembre. Cela a été fait sans que nous soyons consultés – comme d'habitude – sur le bien-fondé de la mesure...

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Éric LAMOUREUX.

Monsieur Éric LAMOUREUX

Sur Barcelone, les décisions dans le domaine de l'emploi sont prises en commission permanente annuelle. La prochaine se tiendra au mois de mars. Lors de la précédente, du mois de mars 2008, le dossier de Barcelone a été étudié. Si je me souviens bien, nous avons décidé de continuer notre soutien à cette bourse, sous réserve que des moyens soient redonnés à notre conseiller emploi, pour fonctionner normalement dans son travail de prospective et de recherche de placement. Je n'ai pas d'information à ce jour sur la fermeture effective, décision qui aurait été prise par le Consul général – peut-être avez-vous des informations que je n'ai pas. En tout état de cause, cela devrait être discuté dans le Comité consulaire dont nous venons de parler, avec les élus, comme cela avait d'ailleurs été le cas, à l'automne dernier, lorsque je m'étais déplacé à Barcelone.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Francis HUSS.

Monsieur Francis HUSS, membre élu de la circonscription de Madrid

Je crois savoir que le Consul général a déclaré qu'il ne demanderait pas le renouvellement des crédits nécessaires au fonctionnement de ce comité, qui, comme l'a dit ma collègue, a très bien fonctionné et a placé de nombreux jeunes français à Barcelone, ces dernières années. Est-il possible de prendre une décision contre l'avis d'un consul général ?

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Éric LAMOUREUX.

Monsieur Éric LAMOUREUX

Nous allons recevoir les propositions budgétaires de Barcelone dans le courant de l'automne pour l'emploi et pour le social. Nous les examinerons lors de la commission du mois de mars. Ce sera l'occasion de débattre des performances du comité, qui sont effectivement peut-être en cause.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain CATTÀ.

Monsieur Alain CATTÀ

Madame LEPAGE est impatiente de reprendre la parole, Madame la Présidente, mais je voudrais simplement, à ce stade de la discussion, dire quand même ceci.

J'ai rencontré Monsieur BRICE il y a peu de temps, qui m'a exposé les problèmes de cette structure emploi à Barcelone. Il est clair, nous ne nous en sommes pas cachés, que lorsque – et là, je suis un peu désolé de reprendre ce que vient de dire notre ami Monsieur HUSS – lorsque les résultats ne sont pas à la hauteur des espérances, il faut en tirer, au bout d'un certain temps, les conclusions. Et c'est malheureusement le cas à Barcelone.

Nous avons la possibilité, en Espagne, de mettre en rapport, notamment par le biais de la Chambre de commerce, mais pas seulement, demandeurs Français et entrepreneurs susceptibles de les accueillir par d'autres moyens, ce qui n'est pas le cas, évidemment, hors d'Europe, dans de nombreux pays. Et, lorsque les résultats paraissent insuffisants, il nous paraît préférable de déplacer les ETP ailleurs, dans des zones où, effectivement, les besoins sont nettement plus criants.

Cela dit, ce n'est pas une règle que nous nous imposons à nous-mêmes sans exception, puisque vous le savez, nous avons ouvert, alors même que le marché du travail de l'emploi fonctionne de façon satisfaisante à Oslo, l'an dernier. Parce qu'un certain nombre de Français ont cherché en vain à se placer sur le marché norvégien. Là encore, si nous n'avons pas de résultats satisfaisants, nous fermerons.

Mais, la réponse doit être claire : un ETP à temps plein sur ces questions, avec une décélération à peu près constante du nombre de placements doit amener le Consul général à s'interroger sur la pertinence de cette structure et sur le redéploiement possible vers d'autres points de son action sociale, des crédits concernés.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Claudine LEPAGE.

Madame Claudine LEPAGE

Permettez-moi de revenir sur la question des Comités de gestion consulaire. Monsieur LAMOUREUX nous dit : « Je suis là depuis un an, je ne suis pas vraiment au courant ». À titre personnel, je le comprends ; simplement, permettez-moi de m'en étonner. Lorsque j'ai posé la question, en réunion consulaire, à Berlin, il y a quelques mois, Monsieur CATTA était d'ailleurs là, au Consulat général de Francfort, où se trouve l'un de ces fameux Comités, celui-ci m'a regardé d'un air étonné : « Je ne vois pas de quoi vous parlez ». De qui se moque-t-on ? On a mis en place cette structure en 2005. Pour une fois, nous avons été consultés sur la composition de ces Comités et on n'est pas capables, trois ans après, de nous faire un bilan. De qui se moque-t-on ? Cela est difficilement supportable !

Monsieur Alain CATTA

Madame LEPAGE, votre demande paraît tout à fait légitime. Nous ferons un bilan au bureau. Mais, je ne peux accepter l'expression « de qui se moque-t-on » ?

Il peut y avoir des dysfonctionnements à l'Administration centrale, d'autres dans un poste. Je pense que Bernard de MONTFERRAND et son équipe font correctement leur travail. Mais, nous leur demanderons effectivement, de même que dans les autres postes concernés par ces comités, comment, de leur point de vue, cette affaire a fonctionné. Donc, rendez-vous sur ce point en décembre.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Bernard ZIPFEL.

Monsieur Bernard ZIPFEL, membre élu de la circonscription de Yaoundé

Merci. Madame la Présidente, Monsieur le Directeur, quels conseils donner à une jeune femme vivant à l'étranger, en l'occurrence au Cameroun, en cours de divorce – le divorce étant signifié par un juge – dont le passeport de la fille mineure arrive à expiration. Pour pouvoir demander et retirer un passeport, il est nécessaire soit qu'elle ait la garde à 100 % - ce qui est impossible – soit avoir l'autorisation écrite du père par lettre. Le père de l'enfant ne fait pas d'effort pour envoyer cette lettre rapidement. À ce jour, cette dame est bloquée au Cameroun avec sa fille. Quels conseils lui donner pour pouvoir obtenir un passeport relativement rapidement ?

Madame la Présidente donne la parole à Madame Christine FOUCART.

Madame Christine FOUCART

Tant qu'il y a une autorité parentale partagée, il faut effectivement l'accord des deux parents pour obtenir un titre. Éventuellement, le poste peut essayer d'obtenir du papa qu'il signe cette autorisation. En dehors de cela, il n'est pas possible pour un poste, de délivrer un titre. Il existe trop de risques d'enfants enlevés. Nos collègues peuvent essayer d'obtenir du père, ce que la maman n'arrive pas à obtenir, mais difficilement plus que cela.

Madame la Présidente donne la parole à Daphna POZNANSKI

Madame Daphna POZNANSKI

Merci, Monsieur le Directeur. J'ai bien noté qu'un bilan serait réalisé sur les COGEC. Ne peut-on pas imaginer qu'il soit fait poste par poste pilote et que là où effectivement, cela a très bien marché, comme c'est le cas à Tel-Aviv, l'on puisse le conserver ? Je vous remercie.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain CATTA.

Monsieur Alain CATTA

Madame la Présidente, nous nous sommes engagés auprès de Madame LEPAGE de faire ce bilan. Je ne me suis pas engagé à supprimer les COGEC. Ceux qui fonctionnent bien perdureront. D'ailleurs, si l'expérience est tout à fait positive, nous l'étendrons.

Madame la Présidente donne la parole à Francis NIZET.

Monsieur Francis NIZET

Pour rebondir et revenir sur le fonctionnement des comités consulaires, il m'est apparu, lorsque j'étais nouvel élu, que le fonctionnement de ces comités était un petit peu inhomogène, en tout cas dans ma circonscription. Parfois, il était dressé un PV ; d'autres fois, pas. Quand un PV était dressé, il n'était pas toujours appelé à la signature des participants au Comité consulaire. J'avais posé une question orale en juin dernier, et il me semble que Monsieur CATTÀ avait répondu qu'il comptait bien envoyer aux postes un rappel sur les bonnes pratiques. Ce courrier a-t-il été envoyé ?

Par ailleurs, en ce qui concerne ces Comités consulaires, les représentants permanents n'ont pas de voix délibérative, ce qui est extrêmement gênant, lorsqu'on a des circonscriptions qui font trois mille kilomètres sur trois mille kilomètres et douze postes consulaires où il faut être partout, sachant que souvent, ces comités consulaires ont lieu ensemble. Est-ce que cette question de la voix des représentants permanents est dans le pipeline ?

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Éric LAMOUREUX.

Monsieur Éric LAMOUREUX

Pour venir en quelques mots sur le fonctionnement des Comités de gestion consulaire, j'ai le sentiment que cela fonctionne bien à Tel-Aviv. La philosophie de cette réforme, telle que je l'ai comprise, était de fédérer des énergies et des synergies autour d'une action commune qui est celle de l'insertion des populations françaises dans un pays. L'objectif n'était pas de créer de nouveaux outils, mais uniquement de réunir des gens et d'avoir une dynamique un peu différente, puisque, dans certains pays, l'on pouvait constater que pour telle et telle affaire, l'on se réunissait de manière différente, alors même que l'ensemble des partenaires d'un consulat peuvent tous contribuer de manière utile à la question de l'insertion socioéconomique de nos compatriotes. *De facto*, c'est ce qu'il se fait dans la plupart de ces Comités consulaires mis en place. J'ai vu fonctionner dans d'autres pays, le système traditionnel : quand il y a un comité emploi, il y a la réunion du comité emploi et successivement la réunion du comité social. C'est en général une occasion manquée de mettre autour d'une même table l'ensemble des partenaires du consulat et, de ce point de vue-là, on pourrait et on devrait sans doute favoriser la réunion de ces comités en une seule unité de gestion.

Sur la question du PV, nous avons répondu à cette question orale. Les instructions sont tout à fait claires là-dessus et nous venons de mettre en ligne les nouvelles instructions aux postes. Elles sont très claires. Chaque réunion du CCPEFP ou du CCPAS doit évidemment donner lieu à un procès-verbal. Il n'y a pas de caractère très précis sur le contenu de ce procès-verbal, mais on doit évidemment y trouver consignées l'ensemble des décisions prises. S'il y avait toutefois une défaillance dans ce domaine, vous pouvez vous en plaindre d'abord au chef de poste ; je n'ai pas le sentiment d'une difficulté majeure et structurelle sur le sujet. C'est d'ailleurs un des éléments que nous demandons et qui conditionnent l'examen du budget.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Fwad HASNAOUI.

Monsieur Fwad HASNAOUI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Directeur, j'aimerais vous interroger au sujet du traitement de personnes vivant en Union libre à l'étranger ou notamment conjoints de Français. Il semblerait que ces personnes ne soient pas traitées comme elles le sont dans les lois de la République et que le ministère des Affaires étrangères et celui des 3I, du développement solidaire, ne traitent pas ces personnes de la même manière. En effet, dans le sens de conjoint, le terme utilisé par l'Administration des Affaires étrangères ne signifie pas cocontractant dans une union maritale, mais simplement, comme le rappelle le Larousse :

Intimement uni.

Qu'en est-il notamment en matière de visa, puisque ces personnes sont obligées de payer des frais de visa, malgré le fait qu'elles soient conjoints de Français. Cela est valable qu'il s'agisse de personnes de sexe opposé ou de même sexe.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain CATTÀ.

Monsieur Alain CATTA

La loi est très claire. Seul donne droit à visa le mariage. En revanche, pour concubins ou Pacsés, la réponse est non.

Madame la Présidente

Merci, Monsieur le Directeur. Je vous remercie pour ces débats très intéressants et nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Francis HUSS.

POINT D'INFORMATION PAR LE COMITE DE SUIVI DU VOTE ELECTRONIQUE

Monsieur Francis HUSS, Représentant du Comité de suivi du vote électronique

L'Assemblée avait décidé, en mars dernier, la création de ce comité de suivi, de la mise en place du vote électronique, suite aux propositions de notre commission temporaire de la participation électorale. La composition de ce comité de suivi avait suivi une idée de prendre des gens très impliqués dans la rédaction du rapport et également résidants dans les pays limitrophes de la France, afin de faciliter les réunions. Il y avait donc le Président de la commission, le Rapporteur, le Sénateur DEL PICCHIA, son assistante Olivia RICHARD, Louis SARRAZIN et Tanguy LE BRETON. Nous avons rencontré différentes personnes, le plus fréquemment celles de la DFAE, qui était représentée par Madame SOUPISON, chef du service des Français à l'étranger, son adjointe Madame Christine FOUCART et Monsieur David BOULAY, chef de projet. Nous avons également, à cette occasion, rencontré la CNIL et les entreprises spécialisées qui ont été consultées.

Ces réunions ont eu lieu à cinq reprises, pas toujours au complet, en raison de l'éloignement, malgré le choix des membres de la commission. Une réunion n'a pas eu lieu, faute de présence de notre part.

Le processus de réalisation de nos recommandations a consisté à choisir une entreprise chargée d'établir le cahier des charges et l'appel d'offres. Tout en respectant les règles administratives, nous avons noté avec satisfaction, que l'Assemblée avait suivi scrupuleusement les recommandations de la commission temporaire.

Neuf sociétés ont répondu à l'appel d'offres. Quatre ont été retenues, sur des critères techniques, professionnels et financiers. Il a été établi avec elles un dialogue technique et, après remise de leur proposition dans quelques jours, il y aura deux auditions, les 20 et 21 octobre, puis les 29 et 30 octobre. Nous-mêmes réunirons de nouveau le comité de suivi le 6 novembre, pour en tenir compte et voir si tout à l'air de suivre nos recommandations et si les exigences fonctionnelles, techniques, ergonomiques d'un point de vue sécurité, l'efficacité du système, la simplicité pour les usages et la confidentialité à laquelle tient beaucoup la CNIL ont été respectés.

Nous aboutirons à un projet définitif fin novembre. Le marché sera notifié le 15 décembre. La démonstration sera faite à l'AFE début mars. Tout cela pour avoir quelque chose d'utile pour les élections du 9 juin prochain, utilisable pour les élections suivantes, si l'Administration y accède, essentiellement celles de l'AFE dans trois ans et celle des députés des Français de l'étranger, voire l'élection présidentielle.

Nous avons un petit peu débordé le cadre du vote par Internet, en examinant les documents que l'Administration compte envoyer pour encourager nos compatriotes à s'inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre ; pour encourager les gens à voter.

Il est important que beaucoup de monde s'inscrive sur les listes, pour justifier le nombre de députés que nous souhaitons avoir. En résumé, nous sommes très satisfaits de ce qu'il s'est passé. Nos propositions ont été prises en compte. Les responsables de l'Administration ont beaucoup travaillé. Nous continuerons à travailler ensemble. En particulier, après le 7 juin, nous verrons comment cela s'est passé et si nous atteignons un chiffre raisonnable de participation.

QUESTIONS-REponses

Madame la Présidente s'informe des demandes de parole. Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Robert DEL PICCHIA, Sénateur représentant les Français établis hors de France.

Monsieur Robert DEL PICCHIA, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Je voulais seulement ajouter un mot, Madame la Présidente, c'est que dans cette salle, on est souvent appelé à critiquer l'Administration. Et cela va de soi : ce n'est pas contre l'Administration, mais parce que les choses ne fonctionnent pas toujours selon nos souhaits. Cette fois, je voudrais mettre l'accent sur l'inverse et remercier l'Administration pour le bon fonctionnement. Parce que cela n'est pas facile. L'étape précédente n'avait pas fonctionné. C'était la raison pour laquelle nous nous étions prononcés pour la création d'un comité de suivi, pour voir comment les choses se passaient. Mais, c'est mieux qu'un comité de suivi, parce que ce n'est pas pour voir comment les choses se passent, mais c'est une véritable coopération entre l'Administration et l'AFE. C'est là le côté très positif, parce qu'à la limite, nous serons tous un peu responsables. Le but était d'être informés avant et non a posteriori, et de pouvoir contribuer à l'amélioration du système et du fonctionnement du système. Alors, je ne dis pas que nous allons réussir, parce que la réussite dépendra des résultats, en juin prochain. En attendant, l'étape actuelle est très positive. Espérons que nous réussirons, mais je voudrais les féliciter. Ils méritent bien des applaudissements. Merci.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain CATTÀ.

Monsieur Alain CATTÀ

Madame la Présidente, Merci.

Je voudrais, bien sûr, remercier le Comité de suivi de ces travaux, avec un mot spécial pour le Sénateur DEL PICCHIA, qui nous a notamment aidés à l'égard de la CNIL, à faire valoir un certain nombre de points.

Au-delà de ces remerciements, qui prennent acte de ce que la marche d'un dossier assurée de façon conjointe est quand même, sur des points aussi sensibles et politiques, une condition du succès. Je tiens donc à remercier personnellement tous les membres du comité qui se sont investis dans cette affaire complexe.

Ma deuxième observation touche au calendrier et aux contraintes qui pèsent sur nous d'ici la prochaine élection. Ce calendrier est effectivement étroit. Il faut que l'entreprise qui aura en définitive, dans le cadre de ce marché, dit à dialogue compétitif, aura été retenue, définisse un système dont l'architecture soit définitivement prête au mois de mars, la période janvier à mars étant consacrée à la définition de cette architecture.

Ceci m'amène à vous dire qu'une application de cette importance, qui est en quelque sorte la dernière chance, la dernière cartouche que nous pouvons en tirer pour assurer d'une façon pérenne, à l'avenir, le vote électronique, ne peut réussir que si nous fonctionnons dans un environnement juridique stable. Je ne dis pas cela pour le plaisir de le dire. La commission des Lois et du Règlement est engagée avec nous dans un processus de toilettage important, sérieux, approfondi, du décret portant organisation et fonctionnement de notre Assemblée. Tout ce qui pourra raisonnablement être mis en œuvre dans le cadre réglementaire d'ici à l'élection de 2009, je vous en donne ma parole, le sera.

En revanche, ce qui mettrait en danger, parce que les choses ne sont pas encore assez mûres, ou bien parce que les procédures que nous sommes obligés de suivre, notamment en interministériel ou au Conseil d'État sont trop longues, tout ce qui pourrait venir bousculer et mettre en cause le fonctionnement de cette application informatique, devrait être, avec bon sens, repoussé de quelques mois, c'est-à-dire après l'élection de juin 2009.

Aussi, je demande à l'Assemblée de bien réfléchir à cette contrainte qui pèse non seulement sur l'Administration, mais aussi sur vous.

Madame la Présidente rappelle que cette commission présente son rapport définitif. Elle donne la parole à Monsieur Georges-Francis SEINGRY, Rapporteur de la commission temporaire de la Participation électorale des Français établis hors de France.

**PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION TEMPORAIRE
DE LA PARTICIPATION ELECTORALE DES FRANÇAIS ETABLIS HORS DE FRANCE**

Monsieur Georges-Francis SEINGRY, Rapporteur de la commission temporaire de la Participation électorale des Français établis hors de France

Merci, Madame la Présidente. Je voudrais juste dire un mot à propos du comité de suivi. Effectivement, cela s'est passé dans un excellent climat. Parfois même, l'Administration va au-delà de nos demandes et, avec cela, beaucoup de bonne volonté, qui mérite réellement d'être soulignée.

Théoriquement, ce Comité de suivi n'aurait pas dû s'occuper de l'information. En réalité, l'Administration a préparé des maquettes de documents qu'elle nous a montrées pour l'information sur le prochain scrutin. Il s'agit d'abord d'information civique, à savoir l'appel à s'inscrire sur les listes électorales ; une communication se fera à partir de janvier, pour l'incitation à voter. Il y aura deux séries de spots publicitaires, l'un sur TV5 et l'autre sur RFI. Au départ, chaque série de spot devait coûter 18 000 euros. TV5, dans un geste de générosité, nous a offert ces spots. Nous n'aurons donc qu'à supporter les frais de passage sur RFI.

De même, l'Administration a également montré toute sa bonne volonté et son esprit de coopération, en envoyant, dès le 18 septembre, un télex diplomatique aux postes, en leur demandant de se mobiliser avec l'utilisation de tous les moyens, relais et canaux à leur disposition, pour sensibiliser la population française expatriée. C'est une véritable rencontre entre les souhaits de l'Assemblée et le dynamisme de l'Administration dans cette opération, pour qu'effectivement, le scrutin de juin 2009 soit une réussite.

En ce qui concerne le rapport lui-même, je voudrais, si vous me le permettez, adresser mes remerciements à tous les membres de l'Assemblée d'une part et d'autre part, plus particulièrement aux membres de la commission temporaire, qui ont vraiment beaucoup travaillé, bien travaillé, avec là aussi un esprit de coopération et avec une vue centrée sur nos préoccupations de terrain.

Nous n'allons pas regarder le rapport dans le détail, dans la mesure où j'en avais fait un commentaire article par article au mois de mars ; qu'au bureau de juin, j'en avais refait une synthèse et que vous m'aviez proposé un certain nombre d'ajouts, modifications ou précisions. Une première étape sera l'adoption du rapport, que je souhaite être à l'unanimité pour qu'il ait plus de poids à l'égard de nos autorités de tutelle ; la deuxième sera l'adoption d'une résolution invitant le ministre des Affaires étrangères et européennes à tout mettre en œuvre dans les plus brefs délais, pour que ces dix propositions trouvent leur application. Enfin, je proposerai l'adoption d'une résolution relative au suivi des mesures que nous proposons, entre aujourd'hui et le mois de juin.

Depuis mars 2008, les dix propositions n'ont pas évolué, à quelques nuances près. D'abord, nous avons fait un lissage du texte en commission temporaire, pour préciser un mot, enlever une phrase, changer tel mot qui pouvait avoir un contenu que tout le monde ne comprenait pas de la même façon. Nous avons incorporé les deux ou trois observations pertinentes qui avaient été faites lors du bureau de juin. Enfin, nous avons tenu compte, dans la mise à jour, de l'évolution qui s'était produite pendant ces deux ans, durant lesquels la commission temporaire s'était réunie. À titre d'exemple, les deux évolutions majeures dont nous avons tenu compte étaient le comité de suivi. Il aurait été un peu curieux de demander le comité de suivi, alors que le Directeur des Français de l'étranger avait accepté qu'il soit institué bien avant. Je remercie au passage Monsieur CATTÀ d'avoir précédé nos vœux et ainsi fait gagner de précieux mois. Même chose pour le cahier des charges : le projet de cahier des charges dont nous avons eu copie contient l'ensemble des dispositions que nous avons réclamées. Nous ne pouvons donc demander plus. C'est un climat extrêmement favorable et agréable pour travailler. Nous en avons tenu compte d'une petite phrase dans le rapport, pour souligner la chose.

Alors, à moins que vous n'ayez des questions de fond sur le rapport en question et si Madame la Présidente en est d'accord, je propose que nous votions l'adoption du rapport dans une première phase, rapport qui a été adopté à l'unanimité par la commission temporaire et qui sera transmis ensuite au ministre.

Madame la Présidente invite à des questions de fond sur le rapport. Elle estime que le rapport ne peut être soumis à un vote. Seules les résolutions peuvent l'être, elle en demande lecture.

EXAMEN DES RESOLUTIONS DE LA COMMISSION TEMPORAIRE DE LA PARTICIPATION ELECTORALE**Résolution n° PAR/R.1/08.09**

Monsieur Georges-Francis SEINGRY donne lecture de la résolution n° PAR/R.1/08.09 relative à dix propositions pour améliorer la participation électorale des Français établis hors de France au scrutin à l'étranger, adoptée à l'unanimité en commission.

Madame la Présidente s'enquiert des demandes de prise de parole.

Monsieur Pierre GIRAULT

Je crains que le Ministre des Affaires étrangères ne soit pas seul compétent dans ce domaine, mais que cela touche bien d'autres ministères.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Rapporteur.

Monsieur Georges-Francis SEINGRY

Dans la mesure où c'est le Ministre qui nous a demandés de lui remettre un rapport, c'est à lui que nous envoyons le rapport et que nous faisons notre résolution.

Monsieur Pierre GIRAULT

Les sous-directions sont du ressort du Ministre de l'intérieur.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain CATTÀ.

Monsieur Alain CATTÀ

Je crois que la réponse est contenue dans le texte même de la résolution. Prendre toutes les mesures n'exclut pas qu'elles doivent être prises en concertation, si cela l'exige, avec d'autres Administrations. Le Président, c'est-à-dire le Ministre, doit, en interministériel, débattre d'un certain nombre de ces propositions. Il le fera, ou nous le ferons pour lui.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Claudine LEPAGE.

Madame Claudine LEPAGE

Avant que nous passions au vote sur la résolution, je m'étonne un petit peu qu'il n'y ait pas de vote sur le rapport final de la commission temporaire. J'ai le souvenir très net que dans le passé, nous avons voté sur le rapport final et de la commission de la réforme et de la commission de la décentralisation appliquée aux Français de l'étranger. Ce n'est pas un rapport ordinaire d'une commission permanente.

Madame la Présidente

Notre règlement ne le prévoit pas.

Monsieur Alain CATTÀ

On considèrera peut-être que *de facto*, il est adopté, puisque la résolution elle-même le présuppose.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Robert le Sénateur DEL PICCHIA.

Monsieur le Sénateur Robert DEL PICCHIA

La remarque de ma collègue est fondée. Cela dit, si vous voulez le mettre au vote, je n'ai rien contre, mais on peut appliquer ce qu'il se passe pour les autres commissions. Cela donne plus de poids au rapport ? Cela dépend de la Présidente.

Madame la Présidente

Le règlement ne le prévoit pas. Il n'y a pas eu de demande de prise de parole. Nous pouvons considérer qu'il est donc adopté.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Christian COINTAT.

Monsieur Christian COINTAT, Sénateur représentant les Français établis hors de France

La meilleure façon d'être crédible, c'est d'abord de respecter ses propres règles. Et il est clair qu'un rapport comprend un exposé des motifs et un dispositif de vote. L'exposé des motifs est sous la responsabilité du rapporteur. Seul le dispositif de vote est soumis à l'approbation de l'Assemblée. Or, le dispositif de vote, ce sont les dix propositions et les dix propositions sont reprises par la résolution. Alors, soit l'on demande de voter la résolution par division, c'est-à-dire proposition par proposition, soit l'on vote l'ensemble. Or, comme tout le monde semble d'accord avec les dix propositions, voter l'ensemble signifie voter véritablement la demande formulée par la commission temporaire, d'apporter des solutions au problème qui était posé.

En l'absence d'autres demandes de prise de parole, Madame la Présidente met aux voix la résolution n° PAR/R.1/08.09 relative à dix propositions pour améliorer la participation électorale des Français établis hors de France au scrutin à l'étranger, adoptée à l'unanimité en commission. La résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame la Présidente invite Monsieur le Rapporteur à présenter la résolution suivante.

Résolution n° PAR/R.2/08.09

Monsieur Georges-Francis SEINGRY donne lecture de la résolution n° PAR/R.2/08.09 relative au suivi de la mise en œuvre des dix propositions pour améliorer la participation électorale des Français établis hors de France au scrutin à l'étranger, adoptée à l'unanimité en commission.

Madame la Présidente s'enquiert des demandes de prise de parole.

Monsieur le Sénateur Robert DEL PICCHIA

Madame la Présidente, j'approuve cette résolution, mais je me demande si elle n'est pas incomplète. La commission temporaire a reçu mandat jusqu'à cette période, pour faire un rapport et des propositions au ministre. Mais, qu'en est-il du suivi ? Normalement, la commission ne fait plus rien. Alors, l'on demande un suivi en invitant l'Administration à venir. Pourtant, la commission ne devrait-elle pas poursuivre ses travaux non pas jusqu'à l'élection, mais après l'élection. Parce que l'intérêt sera de voir si les propositions ont apporté quelque chose de nouveau et donc, de faire un bilan des prochaines élections, jusqu'en septembre de l'année prochaine. Ainsi, ne devrait-on pas, dans cette résolution, demander à ce que la commission temporaire poursuive, dans le but du suivi, ses travaux jusqu'en septembre 2009, en fasse un bilan devant l'Assemblée et au ministre, par un rapport qui nous serait remis en septembre 2009.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Christian COINTAT.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

Il ne faut pas trop jouer avec les commissions temporaires. Il en va toujours de la crédibilité d'une Assemblée. Une commission temporaire a été créée pour un objet précis. Cet objet précis, c'est le rapport que nous venons d'adopter. À partir du moment où ce rapport est adopté, la commission temporaire ayant rempli sa mission, elle cesse d'exister. Ce qui signifie qu'il faut une autre mission. Mais, cette mission, a-t-on intérêt à la demander maintenant pour une commission temporaire, ou ne ferait-on pas mieux, comme le propose elle-même la commission temporaire, de revenir dans le cadre normal et donc, de laisser à la commission des Lois le soin de remplir sa mission. Parce que c'est la mission de la commission des Lois.

Voilà pourquoi, personnellement, je trouve que le texte de la commission temporaire est parfaitement équilibré et logique avec sa propre création et ses propres réflexions. En conséquence, je voterai « des deux mains » le texte de la commission temporaire.

Madame la Présidente

Monsieur le Sénateur DEL PICCHIA, était-ce un amendement à la résolution que vous avez demandé formellement ?

Monsieur le Sénateur Robert DEL PICCHIA

Je proposais cet amendement. Maintenant, l'Assemblée est souveraine et décide. Cela n'enlève en rien des travaux de la commission des Lois, qui va de toute façon continuer son travail là-dessus. C'est uniquement sur le plan technique de fonction qu'une commission temporaire, telle qu'elle a été créée et un comité de suivi tel qu'il a été créé, à mon humble avis, pourrait peut-être mieux travailler techniquement, que toute une commission des lois, qui a bien entendu autre chose à faire aussi.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain CATTA.

Monsieur Alain CATTA

Pour prendre en compte le fond de la question tel que le Sénateur DEL PICCHIA vient de le rappeler, mais aussi la forme telle que le Sénateur COINTAT vient de la rappeler, je proposerais que le rapport de septembre prochain de l'Administration fasse un sort spécifique, dans un encart spécifique, aux dix propositions adoptées par la commission temporaire. Si l'Assemblée estime nécessaire, au vu du bilan qui lui en sera dressé, de reprendre le cadre d'une nouvelle institution – commission temporaire, groupe de travail – le suivi, sur la base de ce rapport, vous pourrez ainsi en décider, sans qu'il soit forcément besoin de conserver à la commission temporaire son existence présente.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Francis HUSS.

Monsieur Francis HUSS, Président de la commission temporaire de la participation électorale des Français établis hors de France.

Je préférerais répondre à cette question le 8 juin au matin. Si nous atteignons notre objectif de participation de l'ordre de 25 %, qui est simplement le double de ce qui a été essayé jusqu'à présent. Mais, nous pourrions également envisager de prolonger la mission du comité de suivi, qui est beaucoup plus informelle et qui peut faire un travail avec une action plus réduite et moins de personnes que la commission temporaire.

Madame la Présidente met l'amendement proposé par Monsieur le Sénateur Robert DEL PICCHIA aux voix.

Monsieur le Sénateur Robert DEL PICCHIA

Un amendement est quelque chose d'écrit que les gens doivent lire. Or, jusqu'à présent, nous ne l'avons pas fait. Je proposais un amendement sur le principe. Je ne le propose plus après avoir entendu Monsieur le Directeur, que je viens de féliciter. Je suis tout à fait d'accord avec sa proposition, mais également avec celle du Président pour le comité de suivi. Il faudrait quelque chose entre les deux qui, sur le plan technique, devrait permettre d'améliorer.

En l'absence d'autres demandes de prise de parole, Madame la Présidente met aux voix la résolution n° PAR/R.2/08.09 relative au comité de suivi. La résolution est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

Madame la Présidente donne la parole à Francis HUSS.

Monsieur Francis HUSS

Essentiellement pour remercier la participation de tous, le travail du Rapporteur et le travail que nous avons fait et vu faire par l'Administration.

Madame la Présidente

Chers collègues, les rapports de la commission de l'Union européenne sont en train d'être distribués. Nous allons continuer nos travaux dès que tout le monde sera en possession d'un exemplaire.

Chers collègues, nous allons continuer nos travaux par la présentation de la synthèse des travaux de la commission de l'Union européenne.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA, Président de la commission de l'Union européenne.

PRESENTATION DE LA SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE L'UNION EUROPÉENNE

Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA, Président de la commission de l'Union européenne

Merci, Madame la Présidente. Mesdames et Messieurs les Sénateurs, Chers Collègues,

La préparation de la réunion du 30 septembre autour de l'Europe en mouvement, qui va décliner un certain nombre de thèmes sur cette Europe que nous vivons au quotidien est donc arrivée à son terme. Je me permets de rappeler – et mon rappel n'est pas innocent – que cette réunion se passe au Quai d'Orsay. À ce propos, il est impératif que les membres de l'Assemblée des Français de l'étranger indiquent au secrétariat de l'Assemblée, leur présence mardi, pour des raisons de sécurité, parce qu'une liste sera déposée auprès de ces services et un contrôle sera fait. À moins que notre secrétariat accepte d'envoyer directement au service de sécurité du Quai d'Orsay, la liste des membres de l'Assemblée des Français de l'étranger qui, cette journée étant organisée par cette Assemblée, sont membres, selon moi, de droit de participer à cette journée.

Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétariat de l'Assemblée et tout particulièrement Madame RUSSET, avec qui j'ai travaillé depuis le 10 août, à coup de courriels. Je remercie également par ces mots, celui qui a inventé les courriels, qui nous a permis véritablement de travailler très rapidement.

Cette journée a été extrêmement longue à préparer, même laborieuse. Il nous a fallu véritablement convaincre un certain nombre d'États de nous envoyer leurs représentants. Mais, 24 États sur les 27 seront représentés – il y en a eu un dernier aujourd'hui, comme quoi tout se fait jusqu'au dernier moment – et entre 100 et 110 représentants des différents États seront là au Quai d'Orsay ce mardi.

Le Ministre des affaires étrangères en fera l'ouverture. Nous sommes allés le voir lundi, après le rapport du Directeur des Français à l'étranger. Le ministre avait un calendrier relativement chargé et a accepté, à 9h30 précises, de venir faire cette ouverture. La raison pour laquelle il nous faudra véritablement être là à 9h00. Mais, pour tous les membres de l'Assemblée qui seront présents, j'aurais un vœu tout à fait particulier. Nous allons faire venir 105 à 110 personnes, qui ne connaissent pas forcément les lieux. Il serait bon que nous traitions ces personnes, parfois venues de loin, en invitées et il serait bien que certains d'entre vous, s'ils le peuvent, à partir de 8h30 le matin, nous aident à amener les personnes vers les sièges qui leur sont réservés, ce qui permettrait ainsi peut-être de pouvoir démarrer à 9h30 et laisser au Ministre des affaires étrangères, la possibilité de faire son discours à l'heure. Il est ensuite à l'Élysée et ne pourra donc attendre longtemps.

Nous avons cette semaine rencontré les comités italiens de l'étranger, le Conseil des Italiens de l'étranger ; une réunion qui s'est passée à l'Hôtel LUTETIA et qui a été extrêmement fructueuse. Nous avons rencontré un certain nombre de personnes tout à fait désireuses de travailler maintenant en commun au niveau européen avec notre Assemblée des Français de l'étranger. Nous espérons d'ailleurs que cette première journée, telle qu'elle a été conçue au Quai d'Orsay, sera suivie d'une autre, vraisemblablement dans un autre pays – peut-être l'Italie, mais il est sans doute un peu trop tôt pour en parler aujourd'hui.

Même si le Ministre des affaires sociales n'est pas inclus dans le listing de la journée, le Ministre Xavier BERTRAND nous fera l'honneur et le plaisir d'assister en particulier à cette réunion, à partir de 16h00 dans l'après-midi.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Anne MONSEU-DUCARME.

Madame Anne MONSEU-DUCARME, Rapporteur de la commission de l'Union européenne

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, vous avez tout dit, donc je n'ai plus grand-chose à dire sur ma note de synthèse. Nous avons concentré nos travaux de septembre sur la finalisation de la rencontre de mardi, sur la rencontre que nous avons eue hier matin avec nos homologues Italiens, commission Europe de l'AFE et nous avons eu deux intervenants extérieurs qui nous ont présenté d'une part le réseau SOLVIT et d'autre part INFOBEST, qui sont des services d'information au citoyen.

Que n'as-tu pas dit sur la préparation de la rencontre du 30 septembre ? D'abord, ce n'est pas simplement depuis le mois d'août que nous travaillons sur cette rencontre, puisque nous l'avons initiée il y a un an. Elle a donc demandé un an de préparation. C'est un travail considérable, d'abord pour répertorier toutes ces personnes, à l'étranger, là où il n'y a pas d'association, d'élus comme nous ; même là où il y a des élus, il n'est pas tellement évident de rentrer en contact avec eux, les associations, les élus nationaux – députés et sénateurs étrangers. C'est pour cela que nous avons demandé d'avoir un vacataire qui puisse s'en occuper. Il n'y en a pas eu.

Les cartons d'invitation sont partis début juillet au 27 États, aux personnes que nous avons sériees pour le Parlement européen, à l'UEO et chacun a reçu les thématiques que vous trouverez en annexe 3 dans la note de synthèse : pour un meilleur accès à la justice et à l'Administration au niveau européen ; pour une meilleure protection du citoyen européen. Vous trouverez également dans le dossier le programme du 30 septembre et le listing – qui n'est pas tout à fait complet et qui a encore été modifié ce matin. Un dernier pays s'est inscrit ce matin. Nous avons 24 délégations nationales sur 27 États, le Parlement européen et l'UEO qui participeront à nos travaux, mardi.

Nous avons donc une centaine d'invités étrangers et nous serons en tout à peu près deux cents. Les orateurs ont bien entendu indiqué qu'ils participaient à nos travaux. Je pense que la présence des conseillers à l'AFE est très importante, puisque les seuls pays qui ont une représentation comme la nôtre sont l'Espagne, l'Italie et le Portugal. De nombreux pays sont en attente de savoir comment nous fonctionnons pour éventuellement pouvoir créer un organisme similaire au nôtre. Le fait d'avoir des conseillers de l'AFE venus de tous les pays du monde, qui rencontrent leurs « homologues » des 27 États, je pense que c'est assez intéressant pour pouvoir ensuite continuer à se voir.

J'ai annexé également à la note de synthèse, les 60 propositions du rapport LAMASSOURE. Monsieur LAMASSOURE est un des orateurs de mardi. Il s'agit du rapport qu'il a rendu au Président de la République, sur le meilleur accès aux citoyens, de ce droit européen. Il le critique en disant que cela ne fonctionne pas bien. Dans les textes, cela est parfait, mais finalement, sur le terrain, beaucoup reste à améliorer. Sa 27^{ème} proposition est le vœu que nous avons voté sur le référent européen, un fonctionnaire au sein des Administrations locales, en charge d'aider le citoyen qui est dans l'imbroglio de la législation communautaire et qui ne se retrouve plus, travaillant en réseau avec SOLVIT ou d'autres moyens existants.

Pour le 30 septembre, si vous avez quelque question, nous sommes à votre disposition. Les deux thèmes sont expliqués en annexe de la note.

Comme l'a dit Jean-Pierre, la réunion avec les Italiens était très instructive et intéressante. Nous nous sommes rendus compte – nous le présumons – que finalement, nous avons les mêmes préoccupations et qu'il serait bon de travailler ensemble un peu plus souvent. Nous avons abordé hier les problèmes de la rationalisation des consulats, la représentation politique dont ils ne sont pas contents, la délivrance des documents d'identité, du passeport européen, les problèmes frontaliers, la sécurité des européens établis dans les pays tiers, le plurilinguisme et le déficit de citoyenneté européenne. Nous nous reverrons probablement à l'une ou l'autre occasion.

Le but de la journée du 30 septembre n'est évidemment pas d'avoir une journée avec tous nos homologues pour débattre de problèmes sur les deux thèmes, mais d'avoir, à l'issue de la journée, un engagement qui soit une déclaration pour une politique pour les Européens établis en dehors de leur pays d'origine. Que chacun puisse transmettre dans son État, ainsi qu'aux autorités européennes et qu'un autre pays prenne le relais chaque année, pour faire le même genre de rencontre. Dans l'engagement, il y aurait différentes propositions qui pourraient voir le jour en faveur des européens établis hors de leur pays d'origine.

SOLVIT est un réseau Internet. Nous avons reçu les deux personnes en charge de SOLVIT France. SOLVIT France se tient à Paris. C'est un réseau efficace, qui existe dans les 27 États membres et trois autres : le Liechtenstein, l'Islande et la Norvège. C'est un système de résolution à l'amiable des litiges. Chaque fois qu'un citoyen a un problème, par rapport à l'application des règles communautaires, il peut s'adresser à SOLVIT en déposant une plainte. Il n'y a pas de formalisme. Un simple courriel suffit pour déposer plainte auprès de SOLVIT. L'on dépose plainte à son centre d'origine et SOLVIT se mettra en contact avec SOLVIT dans le pays où il y a un problème. Ce centre SOLVIT prendra contact avec l'Administration nationale concernée. On nous a indiqué ici que le délai de règlement des litiges était de deux mois ou soixante-dix jours. À Bruxelles, j'avais reçu SOLVIT Belgique, qui disait résoudre la plupart des litiges dans les dix jours. Les cas sont à peu près les mêmes partout. J'ai mis en annexe quatre des cas pratiques qui sont adressés à SOLVIT. Ainsi, SOLVIT autorise des touristes à affréter des bateaux de plaisance allemands en Italie ; SOLVIT garantit des droits d'entrée non discriminatoires dans les monastères romains ; SOLVIT défend les droits d'assurance-maladie des Bulgares... Vous avez chaque fois le cas, dont on vous donne une explication et en combien de temps il a été résolu.

Dès que le système judiciaire est saisi, SOLVIT n'est plus compétent. C'est un réseau à l'amiable de résolution des conflits. Les cas les plus fréquents concernent des questions de reconnaissance des qualifications professionnelles, le droit de séjour, la sécurité sociale, les droits à la retraite, l'immatriculation des véhicules, etc. Je vous ai mis le site Internet SOLVIT.

La deuxième aide au citoyen européen est INFOBEST. Je ne connaissais pas du tout ce réseau. Deux jeunes femmes très sympathiques sont venues de Mulhouse, Strasbourg et nous ont expliqué ce qu'était INFOBEST. Il existe quatre centres INFOBEST. C'est un système qui fonctionne sur trois pays transfrontaliers, sur la zone transfrontalière France, Allemagne, Suisse. La Suisse n'étant pas dans l'Union européenne, des conventions bilatérales existent entre la France/la Suisse, l'Allemagne/la Suisse et également des conventions avec l'Union européenne. Ces centres INFOBEST sont situés dans les anciens locaux des douanes, sur la route qui sépare la France, de l'Allemagne, de la Suisse. Elles nous ont dit qu'elles avaient encore les cellules, qui étaient inoccupées, mais qu'elles n'y mettaient pas les personnes qui venaient là pour leur poser des questions. Les transfrontaliers empruntent cette route tous les jours. Ils peuvent s'arrêter et poser toutes les questions auxquelles ils sont confrontés, notamment le statut du travailleur frontalier, la fiscalité, les problèmes des permis de conduire, l'immatriculation des véhicules, le système scolaire, les allocations familiales, les structures d'accueil. Il y a des entretiens individuels, ce qui n'empêche pas de saisir INFOBEST par email ou par téléphone. À la différence de SOLVIT, lorsque INFOBEST constate un vide juridique quelque part ou une contrariété entre des textes entre deux pays, INFOBEST saisit l'autorité compétente pour envisager une modification législative ou réglementaire.

Lorsqu'on a posé la question à SOLVIT, on leur a dit : « quand vous voyez qu'il y a quelque chose que vous ne pouvez pas résoudre, parce qu'il y aurait une incompatibilité entre certains textes », ils nous ont répondu, si je ne m'abuse, qu'ils n'alertaient pas une autre autorité pour informer de ce dérèglement. INFOBEST organise des conférences, des réunions d'information, soutient les projets de coopération transfrontalière, édite des brochures.

Nous avons une proposition de vœu, qui concerne la délivrance des cartes d'identité et des passeports dans les zones frontalières avec la France. Nous n'avons pas reçu de réponse en mars 2007. Nous venons d'apprendre qu'un dispositif expérimental va être mis en place au 1^{er} janvier 2009 pour la délivrance de ces documents d'identité dans l'eurodistrict de Strasbourg-Ortenau.

Notre vœu est que dans un premier temps, ce dispositif expérimental soit élargi aux autres eurodistricts existants et que dans un second temps, les Français qui résident dans toutes les bornes frontalières avec la France, puissent également obtenir la délivrance de leurs documents d'identité sur le territoire limitrophe.

QUESTIONS-REponses

Madame la Présidente donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER, membre élu de la circonscription de Munich

Je voudrais apporter quelques précisions sur le groupe INFOBEST : cela s'adresse effectivement en priorité aux frontaliers.

Vous avez évoqué Europe Direct dans votre rapport. Ce n'est pas seulement un seul bureau. Il y en a dans de très nombreuses villes, notamment en Allemagne. L'on peut citer également le Centre Européen des Consommateurs, qui ne s'occupe pas seulement de ce qui peut concerner la consommation. Il vient de publier une brochure très intéressante sur l'accès aux soins dans l'Union européenne.

J'aimerais également répondre à une question que nous avons évoquée la dernière fois, à propos du référent européen. J'avais dit que cela existait dans certains pays et vous aviez l'air d'en douter. Je vous ai donc apporté le nom, l'adresse et le téléphone de la référente en Allemagne.

L'autre question s'adresse à Monsieur le Directeur : dans l'optique de ces demandes de cartes d'identité et de passeport à Strasbourg, pour l'Ortenaukreiss, est-il bien prévu que les personnes qui demandent soient bien inscrites au consulat ? Cela avait été une demande très forte de la commission des Lois, pour que nous ne perdions pas ces Français de l'étranger, qui évidemment, pouvant avoir leurs papiers en France, ne s'inscriraient plus dans nos consulats.

Dernière remarque en ce qui concerne les élections, l'année prochaine, au Parlement européen. Je vous avais montré la dernière fois et je l'ai encore, une brochure qu'a déjà faite, depuis un an et demi, l'Europa Centrum, dont je suis une des administratrices et trésorière. Elle explique – et Monsieur le Directeur, peut-être cela serait de votre responsabilité, puisque vous êtes également responsable pour les étrangers en France – comment voter, comment s'inscrire sur les listes pour voter aux européennes, etc., quand on est étranger en France.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Anne MONSEU-DUCARME.

Madame Anne MONSEU-DUCARME

Sur la dernière question sur le Parlement européen, je ne vois pas le rapport avec notre rapport. Je vous remercie d'avoir rappelé que j'avais rédigé une note sur les services européens de renseignement et d'information pour les citoyens au mois de juillet, qui est en annexe 1 de la note de synthèse et qui reprend Europe Direct, SOLVIT. Ce n'était pas une note explicative de vingt pages, mais juste pour donner les informations, les numéros de téléphone, le site où chacun peut y aller. Évidemment, INFOBEST n'est pas dessus, puisqu'il est limité à la zone frontalière des trois pays en question.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain CATTÀ.

Monsieur Alain CATTÀ

Merci, Madame la Présidente.

Au sujet des procédures qui seront mises en œuvre à Strasbourg pour les Français de l'eurodistrict d'Ortenau, bien évidemment, le fait de pouvoir demander et de solliciter une carte d'identité ou un passeport à Strasbourg, auprès de notre préfecture dans le Bas-Rhin, ne dispense pas de l'inscription dans le consulat auquel on est par ailleurs rattaché. Cela dit, je ne peux pas forcer un Français à s'inscrire auprès de nos consulats. Le fait qu'il soit inscrit peut faciliter aussi ses démarches en matière de titre de transport ou d'identité à Strasbourg, puisqu'il apporte là la preuve de sa domiciliation dans le district d'Ortenau. Puisque, comme vous le savez, ce n'est pas l'ensemble des Français établis dans ce district qui sont concernés par cette mesure, mais seulement, au moins à titre expérimental, une partie d'entre eux.

Par ailleurs, les exigences demeurent les mêmes en matière de protection consulaire. Donc, nos compatriotes, même s'ils bénéficient de cette facilité qui leur sera offerte à compter du 1er janvier, ont tout intérêt à rester, pour ceux qui le sont déjà, inscrits et aux autres à le faire. Les mécanismes de la protection consulaire, les circonstances auxquelles cette protection consulaire peut, le cas échéant, répondre, bien évidemment, restent les mêmes.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT

Merci, Madame la Présidente.

Peut-on connaître les pays qui ont décliné l'invitation ?

Madame Anne MONSEU-DUCARME

La Tchéquie, la Lituanie et... j'ai oublié le troisième.

Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA

La République tchèque va prendre la présidence du Conseil européen après la France.

Monsieur Pierre GIRAULT

Pour INFOBEST, est-il envisagé d'étendre ce réseau aux pays des trois frontières : Luxembourg, Allemagne, France ? Troisième question : la délivrance des documents concernant nos compatriotes, je pense notamment à ceux habitant Arlon ou Trèves, qui viennent au Grand Duché de Luxembourg : est-il envisagé de leur donner les mêmes facilités ?

Madame la Présidente donne la parole à Madame Anne MONSEU-DUCARME.

Madame Anne MONSEU-DUCARME

Les trois pays qui n'ont pas répondu à notre invitation sont la République tchèque, la Lituanie et l'Estonie.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA.

Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA

Sur les zones frontalières, je parle peut-être sous la houlette de notre directeur, si l'on essaie de résoudre ce problème autour de Strasbourg, l'idée est vraisemblablement de le faire partout où il y a une bande frontalière.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Christian COINTAT.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

Madame la Présidente, je voudrais intervenir brièvement sur la journée du 30 septembre. Un proverbe arabe dit :

Si tes paroles ne valent pas plus que ton silence, alors tais-toi.

Comme je n'ai pas grand-chose à dire, je devrais me taire, mais je crois - comme vous allez le voir - que les paroles valent plus que mon silence, alors je vais m'exprimer. Simplement pour vous dire que je suis en admiration devant le travail considérable fait par le Président et le Rapporteur général de notre commission de l'Union européenne. Ils sont arrivés à faire quelque chose d'exceptionnel, en faisant venir l'Europe jusqu'à nous et dans le cadre de l'Assemblée des Français de l'étranger. Et cela mérite un coup de chapeau. Nous sommes toujours prompts à la critique. Pour une fois, nous pouvons donner des félicitations.

D'ailleurs, grâce à leur action, ils vont donner tout son sens à cette parole de notre collègue LAMASSOURE, qui est cité dans le rapport de la commission de l'Union, qui disait :

L'Europe, en nous permettant d'être au plus près, va nous permettre de voir plus loin.

Alors, merci, les Amis.

Madame la Présidente donne la parole à Jean-Pierre VILLAESCUSA.

Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA

Monsieur le Sénateur, vos paroles me vont droit au cœur, évidemment. Mais, je voudrais qu'on y associe également l'ensemble de la commission, parce que nous avons tous travaillé ensemble et en accord.

Puisque la parole m'est donnée, je vais copier un peu les mots du Sénateur DEL PICCHIA tout à l'heure : nous qui avons toujours tendance à critiquer l'Administration, je vais faire des remerciements, en premier temps à l'Ambassadeur BLANCHEMAISON qui a été Secrétaire général de la présidence française et qui a bien voulu nous écouter et porter crédit à ce projet que nous apportions ; également à Jean-Pierre JOUYET, que nous sommes allés voir à Bruxelles, à Vienne et qui a véritablement été enthousiasmé par ce projet. Je tiens véritablement à remercier le ministère des Affaires étrangères de nous avoir aidés à accomplir ce que nous pensions être extrêmement difficile à faire accepter.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain NAEDER.

Monsieur Alain NAEDER

J'ajouterai mes félicitations à celles des précédents orateurs sur la constitution de cette démarche qui prend corps et qui m'apparaît une réussite, en tout cas dans ses projets. Nous en verrons le suivi, bien entendu, mais je m'associe totalement à cette démarche.

Le rapport étant assez volumineux, je n'ai naturellement, depuis le temps qu'on me l'a remis, c'est-à-dire une minute avant le départ de la séance, pas eu le temps de le lire. J'en ai feuilleté les toutes premières pages et notamment porté mon attention sur le troisième paragraphe du chapitre 2 : réunions communes avec la commission Europe du CGTE. Je souhaiterais qu'il soit fait un ajout des questions qu'il s'agira de traiter pour arriver progressivement à des accords, notamment la délivrance des autorisations de résidence dans les différents pays de l'Union européenne, vis-à-vis des autres citoyens européens, lorsqu'ils passent de leur propre pays à un pays de l'Union européenne, pour y résider. Il existe des distorsions énormes sur les exigences demandées pour les citoyens européens qui devraient être une catégorie à part des autres émigrés qui viennent et que l'on oblige évidemment à une suite de formalités importantes – pour les identifier, d'abord, ce qui n'est pas le cas pour les citoyens européens, car ils arrivent avec leur identification nationale d'origine. Or, j'ai observé, notamment en Espagne, que ces formalités sont extrêmement compliquées et exactement les mêmes pour quelqu'un comme moi qui suis depuis plus de quarante ans en Espagne, que celles demandées à un émigré arrivé la veille par une barque. Il y aurait là un effort à faire pour une unification des formalités à exécuter d'une part. D'autre part, il devrait y avoir une séparation entre les citoyens européens et ceux des autres nationalités.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Francis HUSS.

Monsieur Francis HUSS

Bien que membre de l'Union européenne, je n'ai pas pu assister avec la réunion avec les Italiens et j'aurais voulu savoir leurs préoccupations du point de vue de leur représentation politique.

J'aurais une autre question d'ordre touristique : on a parlé de 150 participants à la journée du 30. A Versailles, les mêmes 150 sont-ils invités ? Non. Connaît-on le nombre de personnes ?

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA.

Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA

Lors de la séance de bureau de juin, nous avons imaginé que pour faire rester un certain nombre de nos collègues qui étaient ici, de proposer quelque chose. Avec Monsieur AILLAGON, ancien Ministre de la culture, Président de Versailles, l'intendant direct de Versailles a accepté d'ouvrir le château en visite privée le lundi, sous condition d'un nombre maximal d'une cinquantaine de personnes. J'ai envoyé un certain nombre de documents tout l'été. J'ai reçu des inscriptions. D'autres personnes m'ont dit qu'elles ne savaient pas qu'il fallait s'inscrire. Nous sommes maintenant à un niveau où il sera difficile de faire ouvrir davantage les portes de ce château. Le lundi étant un jour de fermeture, l'Intendant fera lui-même la visite du château. Il n'y a pas d'autre guide ce jour-là, d'où notre limite dans le nombre de personnes.

Madame Anne MONSEU-DUCARME

Sur la question des Italiens qui, malgré leur bonne représentation politique, puisqu'ils ont leur Conseil général des Italiens, qui est un peu notre homologue. Mardi, ils seront seize à la rencontre de leur comité de présidence. J'attire votre attention sur le fait que les Italiens, ayant appris il y a un an cette rencontre du 30 septembre, ont placé leur assemblée générale à Paris à la même date que notre session plénière. Mais, comme nous avons déplacé la nôtre, cela a posé un peu plus de problèmes pour notre rencontre d'hier. Ils ont fixé spécialement leur Assemblée Générale à Paris pour pouvoir assister à notre rencontre mardi. Normalement, nous n'acceptons pas 16 personnes d'une même délégation, mais deux ou trois. Venant d'aussi loin avec un tel effort, nous avons accepté leur comité de présidence. Ce ne seront donc pas les mêmes qu'hier, de la commission Europe.

Eux sont élus au Conseil général des Italiens, au deuxième degré, par les COMITES au premier degré. Ils ont des députés des Italiens de l'étranger et des Sénateurs des Italiens de l'étranger, mais ils disent que souvent, quand ils sont élus députés des Italiens de l'étranger, ils ne siègent plus au CGIE. Hier, il y avait deux députés avec nous : l'un siégeait encore au CGIE, l'autre a décidé de ne plus y siéger et, de ce fait, n'est plus au courant des problèmes de la base des Italiens, parce que le député, comme certains l'expliquaient hier, siègent au Parlement, en Italie et ne peut pas être en même temps partout dans le monde. Le CGIE étant comme nous l'AFE, le niveau intermédiaire où ils peuvent avoir tous les contacts utiles pour tout ce qui revient de la base.

C'était une de leurs critiques. Ils ne sont pas du tout parachutés, mais manquent de base, une fois qu'ils sont élus députés ou sénateurs.

Ensuite, ils se plaignaient du fait qu'ils n'avaient pas de rétribution financière pour siéger au CGIE et que quand ils sont en session à Paris, par exemple, une indemnité de 200 euros par jour couvre leurs frais de logement. Leurs frais de transport sont pris en charge, mais en dehors de cela, ils n'ont rien. Ils trouvaient donc que nous étions très favorisés. Il y avait d'autres critiques, dont je ne me souviens plus tellement.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Fwad HASNAOUI.

Monsieur Fwad HASNAOUI

Au risque de paraître hors sujet par rapport à l'ordre du jour, je profite de la rubrique divers pour faire une proposition à Monsieur le Président de la commission des Affaires européennes, qui serait de parler de l'Union pour la Méditerranée, projet cher au Président de la République et qui permettrait d'ouvrir la commission vers d'autres cieux. C'est un sujet très intéressant. Nombreux sont mes collègues qui pourraient servir de maillon de la chaîne de ces relations avec les pays du sud de la Méditerranée.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean PUJOL.

Monsieur Jean PUJOL

Également une intervention un peu atypique et un peu technique dont je m'excuse à l'avance. Je crois que cette condition, qui effectivement, réalise un travail éblouissant, pourrait apporter sa pierre à un édifice que, je crois, a entamé Monsieur LAMASSOURE qui, si je ne me trompe pas, travaille sur un projet de régime légal matrimonial européen. C'est un projet très ambitieux dont il faut se féliciter. Vous avez peut-être là l'opportunité de pouvoir consulter les collègues des organismes de représentation des citoyens de l'Union européenne dans les autres pays qui ont organisé cette représentation, sur des thèmes plus prosaïques et qui peuvent être plus importants, comme par exemple des questions de commission rogatoire internationale. Je crois que nous pourrions imaginer de voir s'il y avait une sensibilité pour créer des traités multilatéraux au niveau de l'Union européenne en matière de commission rogatoire internationale d'une part, d'autre part également en matière d'exécution de jugement. Vous savez les difficultés en la matière à l'étranger en général et dans l'Union européenne en particulier. Et, je crois savoir, dans le droit de la famille, en Allemagne en particulier, mais dans d'autres pays aussi, il est évident qu'aller dans le sens d'essayer d'impulser des conventions multilatérales en matière d'exécution des jugements, et plus généralement, d'ailleurs, des actes de procédures judiciaires serait un progrès énorme, moins ambitieux, certes, que celui de Monsieur LAMASSOURE, mais peut-être plus facile à réaliser.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Anne MONSEU-DUCARME.

Madame Anne MONSEU-DUCARME

La semaine dernière, j'assistais à un colloque à Bruxelles, où il y avait Alain LAMASSOURE, qui sera donc aussi là mardi, et Jacques BARROT qui sera aussi présent pour la clôture. Ce dernier a dit qu'il fallait, au niveau européen, supprimer l'*exequatur* des jugements, pour faire exécuter un jugement que l'on a obtenu dans un pays de l'Union européenne dans un autre pays de l'Union européenne, parce que cela n'est pas normal à l'intérieur de l'Union européenne ; qu'il fallait avancer sur le projet des successions transnationales, parce que c'est un problème capital. Nous vous avons parlé l'année dernière, du projet de règlement sur le droit applicable en matière de divorce. Malheureusement, ce règlement qui devait voir le jour pendant la présidence française ne le verra pas, parce que la Suède a mis son veto à ce projet de règlement. Pour le moment, les États sont en train d'imaginer une coopération renforcée, pour que chacun puisse être soumis au même droit et non pas à un forum shopping. En revanche, vous parliez du projet sur le régime légal matrimonial. Je n'en ai pas entendu parler, sauf du fait que les époux puissent choisir librement. Nombre de projets sont en cours, qui devraient normalement aboutir rapidement, sauf celui sur la loi applicable au divorce.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Christian COINTAT.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

À la suite de ce qui vient d'être dit, je voudrais rajouter que théoriquement, par exemple, en matière d'acte notarié, il n'est pas nécessaire, au niveau de l'Union européenne, d'avoir la pastille. Mais, régulièrement, les notaires demandent qu'elle y soit – à savoir le visa du ministère des Affaires étrangères du pays. Il y a donc encore des pratiques très éloignées de la loi. Cela viendra petit à petit.

J'ai demandé la parole pour revenir sur la réponse apportée par Monsieur le Directeur des Français de l'étranger à notre Rapporteur général de la commission des Lois, Madame SCHOEPPNER. En ce qui concerne le district de Strasbourg-Ortenau, je suis inquiet. Nous avons demandé depuis très longtemps qu'il y ait unicité de la République et que tout citoyen français, qu'il soit à l'étranger ou en France, quand il y a une préfecture à proximité de son lieu de résidence, même s'il réside à l'étranger et qu'il n'y a pas de consulat, puisse se faire délivrer ses papiers dans cette préfecture. C'est ce qui va être le cas à Strasbourg. Oui, mais demander que l'on puisse avoir un droit de délivrance de document est une chose ; que la préfecture puisse ne pas vérifier que la personne habite à l'étranger et est en règle auprès des autorités françaises en est une autre. Alors, vous dites qu'il suffit d'avoir un papier de résidence de la part des autorités allemandes. Il ne faut pas faire cela. La personne doit être en règle au consulat, sinon, alors, comme la plupart des Français se trouvent à moins de 250 km de la frontière française, nous allons perdre la moitié des citoyens français, qui n'aiment pas tellement aller faire de démarches administratives, et je les comprends, mais qui là, ayant une facilité de plus, auront le beurre, l'argent du beurre et le sourire de Marianne. Il faut donc être prudent.

Évidemment, je vous comprends, Monsieur le Directeur : cela vous fera du travail en moins. Les consulats auront moins de personnes à inscrire sur les registres. Oui, mais cela va nous faire perdre le contrôle, ne plus avoir la même force pour cette population française que nous représentons, car nous ne saurons plus vraiment qui est et qui est où. Il faut donc être très clairs. Lorsque la Préfecture de Strasbourg délivrera des papiers, si l'on ne réside pas en France, il faudra présenter le numéro d'inscription consulaire. Cela est indispensable pour que nous puissions véritablement connaître la population française à l'étranger et pour garantir que chacun, s'il a des droits, accomplit aussi ses devoirs.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain CATTÀ.

Monsieur Alain CATTÀ

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Sénateur, votre intervention pose des problèmes de fond. Le premier est celui de la progression de l'identité européenne, de la citoyenneté européenne et de l'évolution du rôle des consulats en Europe. On ne peut pas vouloir à la fois réduire la dépense et rationaliser les procédures et faire en sorte que, au fond, rien ne change. S'agissant du district d'Ortenau, encore une fois, une liste de communes sur lesquelles la mairie de Strasbourg, la préfecture du Bas-Rhin et nos consulats – notamment évidemment celui de Munich qui est le seul consulat de rattachement – se sont mis d'accord : cette liste de communes où sont établis nos concitoyens touchés par les mesures que je décrivais tout à l'heure, servira de base à l'exercice de leurs nouvelles compétences, par la préfecture et la mairie de Strasbourg.

Je le répète, l'inscription sur un registre consulaire n'est pas une obligation. C'est une garantie supplémentaire, en tout état de cause, de bon exercice de la protection consulaire. Vous avez sans doute eu écho des propos tenus par le Ministre des affaires étrangères, lors de la conférence des ambassadeurs sur l'avenir du métier consulaire en Europe. Il est clair que la journée de lundi consacra une partie de ses travaux à cette question. Il ne faut pas s'attendre à ce que dans vingt ou trente ans, nos concitoyens établis dans les zones frontalières soient obligés de s'inscrire au registre des Français établis hors de France, pour faire une démarche dans une préfecture ou une mairie de rattachement. Ceci n'est pas conforme à l'évolution souhaitée par les autorités de ce pays, sur le métier consulaire.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

(Hors micro) Nous en reparlerons, mais je peux vous dire que tout citoyen français doit être enregistré dans une commune. Il doit y avoir les mêmes dispositions pour les Français de l'étranger. Sinon, il y aura une inégalité devant la loi ; les citoyens échapperont au contrôle de l'INSEE, par exemple, pour la France et alors que nous allons avoir des députés des Français établis hors de France, il y a un minimum de cohérences à respecter. Donc, sur le plan parlementaire, nous reprendrons le dossier.

Monsieur Alain CATTÀ

Je tiens aussi à vous rassurer sur un point, Monsieur le Sénateur, qui est celui des cartes d'identité. Comme vous le savez, leur délivrance est régie par un décret de 1955, qui fait obligation à celui qui en fait réclamation, à résider dans la commune de délivrance. Comme évidemment les Français du district d'Ortenau ne sont pas domiciliés, par définition, à Strasbourg, c'est le

consulat de France à Munich qui sera chargé de l'acheminement des cartes d'identité. Donc, ceci répond au moins partiellement à votre préoccupation, car bien entendu, pour que cet acheminement se fasse, il faut être immatriculé.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François NICOULLAUD.

Monsieur François NICOULLAUD

Simplement un éclaircissement, Madame la Présidente, mais je me tourne vers le Sénateur COINTAT qui a dit que – et j'en suis un peu étonné – chaque citoyen français doit s'enregistrer. Je ne savais pas qu'il y avait un devoir d'inscription dans les communes. Pour ma part, je ne me suis jamais inscrit dans une commune. Je pose la question. Monsieur le Sénateur COINTAT voudra peut-être me répondre, si la présidente lui en donne la parole.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Christian COINTAT.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

Je lui ai apporté la réponse.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alexandre LAURENT.

Monsieur Alexandre LAURENT

Je trouve cela très bien pour les Français nés en France, mais que se passe-t-il pour les Français nés à l'étranger ? Parce que s'inscrire dans une commune en France sera difficile.

Madame la Présidente

Merci pour ce débat sur le rapport de la commission. Nous allons donc passer maintenant au vote sur le vœu.

EXAMEN DU VŒU DE LA COMMISSION DE L'UNION EUROPEENNE

Vœu n° UE/VI/08.09

Madame Anne MONSEU-DUCARME donne lecture du vœu n° UE/VI/08.09 relatif à la délivrance en France métropolitaine des cartes nationales d'identité et des passeports pour les Français de l'étranger.

Madame la Présidente s'informe des demandes de parole. Elle donne la parole à Monsieur Robert DEL PICCHIA.

Monsieur le Sénateur Robert DEL PICCHIA

Qu'entend-on par territoire français ? S'agit-il des départements limitrophes ? Pour moi, cela n'est pas très clair.

Monsieur Alain CATTÀ

Monsieur le Sénateur, il faut distinguer deux choses : tout d'abord la bande de territoire située hors de nos frontières. Pour le district d'Ortenau, les choses sont claires : il s'agit d'une énumération limitative de communes allemandes, donc situées de l'autre côté du Rhin, sur le territoire desquelles, en effet, nos concitoyens sont, s'ils le souhaitent, en mesure de s'adresser, pour leurs documents d'identité ou leurs documents de voyage, à la mairie de Strasbourg et à la Préfecture du Bas-Rhin. Il s'agit d'une limite limitative de communes. À l'avenir, est-ce que nous ferons la même chose dans les autres districts européens ? Est-ce que dans les autres zones frontalières, nous ferons de même ? Nous sommes engagés avec le ministère de l'Intérieur, avec une joute amicale, mais difficile sur ce terrain, le ministre de l'Intérieur faisant valoir qu'à moyens constants, il lui est parfois difficile d'assumer cette charge supplémentaire, surtout en période de rationalisation de la gestion des politiques publiques. S'agissant des communes ou collectivités d'une façon générale concernées en France, il s'agira naturellement des communes et des collectivités territoriales autres que les communes : je songe évidemment aux préfectures situées de l'autre côté, des

eurodistricts ou des bandes frontalières concernées. Ainsi de Perpignan pour le nord de la Catalogne, et donc la préfecture des Pyrénées-Orientales pour les passeports qui seraient demandés par nos concitoyens au Nord de Gérone.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Marie-Hélène PONTVIANNE.

Madame Marie-Hélène PONTVIANNE

Merci, Madame la Présidente.

Il me semble que Monsieur le Directeur nous a dit, il y a cinq minutes, que la préfecture de Strasbourg ne pourrait pas délivrer les cartes nationales d'identité, mais seulement les passeports. Il y a donc une erreur dans le vœu, puisque l'on parle de la mise en place, à partir du 1er janvier 2009, du dispositif expérimental de délégation de compétence pour délivrer les CNI et les passeports.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain CATTÀ.

Monsieur Alain CATTÀ

Attention, je souhaite apporter la précision suivante : encore une fois, le décret de 1955 sur les modalités de délivrance et de carte nationale d'identité oblige la mairie de rattachement du requérant à être en quelque sorte l'organisme d'envoi de la carte nationale d'identité. C'est la raison pour laquelle nous considérons qu'il appartiendra au consulat général à Munich d'adresser à nos concitoyens ces titres d'identité, après que la mairie de Strasbourg aura transmis à nos collègues à Munich ces documents.

Madame Marie-Hélène PONTVIANNE

Merci de ces précisions.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean PUJOL.

Monsieur Jean PUJOL

J'ai une observation sur la formulation qui me semble un peu vague, de la notion de premier temps et de second temps. Je me demande s'il ne faudrait pas ajouter quelques précisions, parce que cela enlève un petit peu du caractère finalement comminatoire du vœu, même si c'est un peu contradictoire. Je suppose que vous en avez déjà discuté en commission, mais j'avoue que cela ne fait pas très sérieux.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Anne MONSEU-DUCARME.

Madame Anne MONSEU-DUCARME

Nous en avons effectivement discuté en commission et avons pensé qu'il valait mieux le demander en deux temps. Je reste ouverte à toute proposition.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA.

Monsieur Jean-Pierre VILLAESCUSA

De toute façon, cela ne peut se faire qu'en deux temps.

Monsieur Alain CATTÀ

Pardonnez-moi, mais très humblement, je considérerais que l'Assemblée affaiblirait sa propre proposition, si elle ne tenait pas compte de cette contrainte.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean PUJOL.

Monsieur Jean PUJOL

Si c'est dans la nature des choses, le plus simple serait :

Soit étendu aux autres eurodistricts existants, puis au bénéfice des Français résidant dans les zones frontalières.

Madame la Présidente demande à Madame Anne MONSEU-DUCARME si elle accepte la modification. Celle-ci acquiesce.

Madame Anne MONSEU-DUCARME

Je relis la modification.

Émet le vœu que cette possibilité soit étendue aux autres eurodistricts existants, puis aux Français résidants dans les zones frontalières, à proximité de la France, pour obtenir leurs documents d'identité sur le territoire français limitrophe.

En l'absence d'autres demandes de prise de parole, Madame la Présidente met aux voix le vœu n°V1/.08/09 relatif à la délivrance en France métropolitaine des cartes nationales d'identité et des passeports pour les Français de l'étranger. Le vœu est adopté à l'unanimité.

Madame la Présidente

Nous avons terminé nos travaux pour aujourd'hui. Nous allons nous retrouver pour la visite de la Mairie de Paris et nous reprendrons nos travaux demain à 9h15. Bonne soirée à tous.

La séance est levée à 17 h 05.

VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2008 - MATIN

*La séance est ouverte à 9 h 25 sous la présidence de Monsieur Antoine VALENZA,
Premier vice-Président de l'AFE.*

Monsieur le Président

Nous allons reprendre nos travaux interrompus hier soir. Le premier point à l'ordre du jour est la présentation de la synthèse de la commission temporaire de la Sécurité des Français de l'étranger. Nous avons le plaisir d'accueillir Madame Muriel GENDRON, qui a bien voulu se joindre à nous. Elle appartient à la sous-direction de l'Administration des Français et est chargée plus par rapport de l'indemnisation des expatriés.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Maurice COURCIER, Président de la commission temporaire de la Sécurité.

PRESENTATION DE LA SYNTHESE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION TEMPORAIRE DE LA SECURITE DES FRANÇAIS A L'ETRANGER

Monsieur Maurice COURCIER, Président de la commission temporaire de la Sécurité des Français à l'étranger

Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, notre commission s'est réunie le lundi 27 septembre et elle a auditionné en premier lieu Monsieur Alain CATTA, Directeur de la DFAE, sur la création, en juillet 2008, du nouveau Centre de Crise et des questions budgétaires qui s'y rattachent. Les membres de notre commission élargie à d'autres conseillers de l'Assemblée qui s'y sont joints, ont pu visiter les locaux du Centre de Crise situé au Quai d'Orsay, où ils ont été reçus par Monsieur Patrick LACHAUSSÉE, directeur adjoint du Centre de Crise. Monsieur LACHAUSSÉE était l'ancien responsable à DFAE de la Sécurité et de la protection des Français de l'étranger. Monsieur LACHAUSSÉE a expliqué, avec la passion qui le caractérise et qu'on lui connaît, l'organisation et le fonctionnement de ce Centre de Crise. La Commission tient à remercier Messieurs CATTA et LACHAUSSÉE pour l'attention toute particulière qu'ils ont portée à nos travaux et pour leur disponibilité qui nous a permis d'effectuer une visite très instructive de ce Centre. Centre tant souhaité et voulu pour les Français de l'étranger, pour répondre à leur souci constant de sécurité. Un rêve qui devient une réalité. Il n'en va pas de même pour ce qui est du dossier épineux des indemnisations.

À cet effet, notre commission, a également entendu Madame Muriel GENDRON (sous-direction de l'Administration consulaire et de la protection des biens) qu'elle remercie également. Madame GENDRON nous a parlé de l'indemnisation des pertes de biens matériels subies par nos compatriotes en cas de guerre, de troubles politiques ou de catastrophes naturelles subis à l'étranger. Madame GENDRON a rendu compte de l'état de ses entretiens avec le ministère des Finances, de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, la direction des assurances et diverses assurances privées. Madame GENDRON a également communiqué à notre rapporteur, les conclusions d'une étude faite par les services de notre ambassade en Suisse, concernant le système d'assurance coopérative SOLISWISS dont les ressortissants helvétiques peuvent bénéficier.

À l'issue de cette séance plénière, notre commission a élaboré trois résolutions qu'elle présente à votre approbation et qui, j'en suis persuadé, seront votées à l'unanimité.

Notre commission, qui est de nature temporaire, a enfin délibéré de ses travaux ultérieurs en prévision du rapport définitif qu'elle devrait vous présenter à la session de mars 2009.

Je vous remercie.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Claire DURAND, Rapport de la commission temporaire de la Sécurité.

Madame Claire DURAND, Rapport de la commission temporaire de la Sécurité des Français à l'étranger

Merci, Monsieur le Rapporteur.

Chers collègues, mon exposé tiendra en deux parties : le Centre de Crise et l'indemnisation pour la perte des biens matériels.

1. LE CENTRE DE CRISE

Messieurs CATTÀ et LACHAUSSÉE nous ont expliqué l'organisation et le fonctionnement du Centre de Crise que notre commission a visité mercredi.

1.1. Rappel historique

Le centre a été en gestation pendant dix-sept ans, depuis 1991 et Monsieur LACHAUSSÉE a parlé d'un rêve enfin réalisé. Il y eut trois étapes. La première fut sous l'impulsion de Madame Isabelle RENOUARD, où l'idée prend forme ; la deuxième sous l'impulsion de Monsieur Jean-Pierre LAFON, qui continue à moderniser le département. À la fin des années 90, il y a eu une multiplication de crises : Congo, Centrafrique, Cambodge ; l'on crée alors une cellule de veille pour la sécurité des Français à l'étranger. La troisième étape, en réponse à une nouvelle multiplication des crises depuis 2001, la Côte d'Ivoire, le Liban, le Tsunami, le Tchad, les crises sont de plus en plus regardées par les médias, le COVAC est alors créé en juillet 2007 et le nouveau Centre de Crise inauguré le 2 juillet 2008.

1.2. Création du centre

Ce centre a été voulu par Monsieur Bernard KOUCHNER et il a fallu cinquante deux jours pour l'installer. Il est équipé de moyens de communication et de travail performants : visioconférence, téléconférence, matériel informatique. L'arrêté portant création du centre est en cours d'élaboration. Il est donc actuellement en phase de test et d'amélioration. Le Centre de Crise se substitue au COVAC et à la sous-direction des Affaires humanitaires. Il comporte trois pôles : un pôle de veille qui fonctionne 24h/24 et est chargé du suivi des points chauds en liaison avec les autres Administrations. Il est également chargé de la prévention des crises humanitaires. Deuxième pôle, un pôle opérations, qui va s'occuper des situations sur place en période de crise. Il traite notamment des personnes décédées, des otages, des disparitions. Le cas des détenus va dépendre à nouveau de la DFAE. Enfin, troisième pôle, un pôle de gestion chargé de l'appui logistique. Ce pôle sert de lien d'appui et de coordination avec les deux autres pôles. Il s'occupe de la coordination interministérielle et des relations avec les ONG, en vue d'établir un climat de confiance. Il s'occupe aussi de la relation avec les entreprises et les contacts. L'exemple de la crise en Haïti, les élus des Antilles ont proposé une aide, le MAE a procuré des moyens de transport.

Le responsable en charge du Centre de crise est Monsieur Stéphane GOMPERTZ, et son adjoint Monsieur Patrick LACHAUSSÉE.

1.3. Personnels

44 personnes travaillent au centre. Ce sont des professionnels des situations de crise. Des volontaires pourront également intervenir. Leur statut est différent de celui des fonctionnaires, car leurs frais sont entièrement pris en charge, mais ils ne sont pas couverts en cas d'accident. Ils doivent être prêts à partir du jour au lendemain.

Par contre, Monsieur LACHAUSSÉE a cité à titre d'exemple le cas du fonctionnaire qui se rend dans un pays d'Asie touché par le Tsunami. Le fonctionnaire reçoit une indemnité journalière de 35 euros, mais le logement est à sa charge, alors qu'une nuitée coûte environ 75 euros.

1.4. Budget

Les crédits de la gestion consulaire, dont le montant est de 1 600 000 euros, vont être rattachés au programme 105 et soustraits au programme 151. Les crédits de l'action humanitaire seront sur le programme 209.

Il est regrettable que l'on ait soustrait les crédits de la gestion consulaire du programme 151, car cela nuit à la lisibilité de nos actions en faveur des Français de l'étranger et tend à réduire le programme 151.

Monsieur CATTÀ nous a précisé que le cas de Madame BETTANCOURT n'a coûté aucun euro à la DFAE.

1.5. Cas individuels

Il n'y aura aucun changement pour le traitement des cas individuels.

Monsieur LACHAUSSÉE a fait état de ses préoccupations concernant les personnes qui se mettent en danger malgré les consignes de l'Administration. Il cite l'exemple du « Carré d'As », en Somalie, qui a mobilisé 90 personnes, dont certaines ont mis leur vie en danger, alors que les deux Français en cause avaient été avertis des risques qu'ils encouraient.

1.6. Rôle de l'Assemblée des Français de l'étranger et des conseillers AFE en matière de sécurité

Messieurs CATTÀ et LACHAUSSÉE ont confirmé que les conseillers à l'AFE ont une compétence globale en matière de sécurité. Monsieur CATTÀ a dit qu'une délibération collective est toujours utile puisqu'on est plus intelligent à plusieurs qu'en décidant tout seul.

Les conseillers doivent être associés à la constitution de la chaîne de sécurité, au choix des chefs d'îlots, au choix des lieux de regroupement et à l'élaboration des plans de sécurité. Les ambassades doivent réunir de façon régulière les comités de sécurité et y convoquer les conseillers à l'AFE. Les conseillers doivent également pouvoir rencontrer les missions d'inspection de sécurité dans leurs pays respectifs. Des instructions ont déjà été données en ce sens et seront renouvelées.

1.7. Dimension internationale et européenne

Messieurs CATTÀ et LACHAUSSÉE ont également évoqué la dimension internationale et européenne, des questions de sécurité qui nécessitent une coordination avec les organes internationaux.

2. INDEMNISATION DES BIENS SPOLIES EN CAS DE GUERRE, DE TROUBLES CIVILES OU DE CATASTROPHES NATURELLES

Nous avons entendu Madame GENDRON de la sous-direction de l'Administration consulaire et de la protection des biens, qui nous a informés de l'état du dossier, à partir des engagements du Président de la République, lors de sa campagne présidentielle.

Le MAE et le MINEFI ont créé un groupe de travail afin d'explorer la piste de l'assurance volontaire. Les résultats sont négatifs. Le MINEFI refuse la création d'un fonds public. Quant aux assureurs contactés, ils n'ont proposé que des contrats d'aide au retour, excluant les biens. Cette formule ne pouvait nous satisfaire. Madame GENDRON a rappelé le dispositif en vigueur, tels que l'assurance individuelle catastrophe naturelle. Une enquête menée en 2008 hors UE et OCDE montre que dans la plupart des pays, les assureurs locaux offrent une garantie catastrophe naturelle. L'indemnisation par les États de résidence, en cas de dépossession officielle - par exemple les naturalisations, expropriations et autres mesures similaires - outre les voies d'indemnisation, éventuellement par la législation locale, dont nos compatriotes pourraient, le cas échéant, bénéficier, il existe des accords bilatéraux de protection réciproque des investissements, avec 177 pays à ce jour. La responsabilité des États de résidence en cas de dépossession consécutive à des troubles civils ou aux guerres et enfin, l'indemnisation en France, au titre de la solidarité nationale par les civils. Ce dispositif s'applique en cas de vol, escroquerie, abus de confiance, extorsion de fonds, destruction et dégradation. Néanmoins, ces dispositifs n'apportent pas de réponse satisfaisante pour l'indemnisation des préjudices dus à des troubles politiques notamment.

Madame GENDRON nous a confirmé que la proposition de loi de Madame GARRIAUD-MAYLAM, que nous avons annexée au précédent rapport, était en cours d'examen à l'Élysée.

La Direction générale du Trésor public juge difficile de créer un dispositif assurantiel pour les troubles politiques. Une mutualité ne peut être atteinte qu'avec un grand nombre de cotisants pour un faible nombre de sinistrés. Il y a une réelle certitude sur la survenance des événements, puis les effets antisélection. Un expatrié n'a d'intérêt à prendre une assurance que s'il est dans un pays à risque. L'évaluation des pertes matérielles est impossible dans un pays en guerre, après évacuation et en l'absence de justificatif. On ne peut donc prévoir qu'une indemnité forfaitaire et un faible plafond. En outre, l'assurance ne rembourse qu'en cas de perte définitive.

AXA a été contacté par le ministère des Affaires étrangères et n'a pas donné suite. Par contre, la Banque Transatlantique semble intéressée, avec les Assurances du Crédit Mutuel. Seulement, les binationaux ne seraient pas assurés, ni les dommages causés en cas de trouble politique.

La commission apprécie les efforts de l'Administration pour tenter de trouver une solution dans un cadre contraint. Mais, cela ne répond pas aux engagements pris par le Président de la République. Il manque dans ce dossier, un véritablement

engagement politique et la commission est donc d'avis que sans un engagement public fort, tout système d'assurance privé ne comportant pas une garantie de l'État est promis à un avenir incertain.

Vous trouverez dans le rapport un exemple comparatif de l'assurance helvétique SOLISWISS. D'après l'enquête menée par l'Ambassade de France en Suisse, qui ne nous paraît pas complètement satisfaisante.

En mai 2008, Madame CERISIER-Ben GUIGA et Monsieur YUNG ont déposé une proposition de loi qui fait appel à la solidarité nationale pour deux types de dommages : les dommages corporels liés à des événements exceptionnels, tels que guerre, mouvements insurrectionnels, catastrophes environnementales et dommages matériels dus à de tels événements, selon des conditions strictes de ressource, de gravité et de situation matérielle avec un plafonnement de l'indemnisation. La gestion de ces risques serait dévolue au FGTI. De nouvelles ressources seraient créées : un prélèvement sur les contrats d'assistance à l'étranger et sur les droits de chancellerie. Vous trouverez cette proposition de loi en annexe 1.

L'annexe 2 est une question écrite du Sénateur COINTAT de février 2008 sur l'assurance-indemnisation des Français de l'étranger.

L'annexe 3 est une question d'actualité du Sénateur YUNG de mai 2008 sur la création d'un fonds d'indemnisation en faveur des Français de l'étranger.

Un petit excursus final : votre commission a commencé à se pencher sur la question de l'indemnisation des accidents subis par les conseillers à l'AFE dans l'exercice de leurs fonctions. Une feuille volante remplacera la page 16, parce qu'il y a eu une erreur concernant l'assurance dans l'hexagone. Le contrat signé avec la GMF comporte une contradiction interne, car il prévoit que sont indemnisables les risques subis dans le monde entier. Mais, dans la pratique, il me semble que ne sont pris en compte que les accidents lors des déplacements pour assister aux sessions de l'AFE. Nous demanderons à Monsieur le Secrétaire général de bien vouloir nous le confirmer tout à l'heure.

La commission demande que la couverture soit étendue aux pays d'établissement des conseillers, lorsqu'ils agissent dans l'exercice de leurs fonctions, en allant aux réunions consulaires ou de sécurité.

En conclusion de ce rapport, la commission apprécie l'intérêt manifesté ces dernières années par les pouvoirs publics, pour la sécurité des Français de l'étranger, considérée comme un objectif politique majeur mentionné dans le Livre blanc et inclus dans les orientations de la RGPP. La création du Centre de Crise, doté d'une équipe qualifiée et de moyens modernes de fonctionnement est un progrès important. Cette commission estime que le prochain effort des pouvoirs publics doit porter sur l'indemnisation de nos compatriotes, en cas de dommages matériels causés par des guerres, émeutes, troubles politiques et catastrophes naturelles. Une implication financière de l'État est indispensable, même en cas d'offre de produits d'assurance privée. Votre commission vous propose d'adopter sans attendre le rapport définitif, les trois résolutions suivantes.

QUESTIONS-REPOSES

Monsieur le Président

Si vous me le permettez, Madame le Rapporteur, nous pouvons d'abord débattre du rapport et passer aux résolutions ensuite. D'abord, nous allons demander à notre Secrétaire général de préciser le point de la page 16.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain BRICARD, Secrétaire général de l'AFE.

Monsieur Alain BRICARD, Secrétaire général de l'Assemblée des Français de l'étranger

Merci, Monsieur le Président.

J'ai là un exemplaire du contrat GMF qui a été souscrit par mon prédécesseur au début de l'année. L'article premier, objet de la garantie, déclare :

L'assureur garantit le paiement des indemnités définies ci-après, en cas d'accident corporel atteignant les membres du Conseil supérieur des Français de l'étranger...

Déjà sur ce point, il importe de mettre le contrat à jour.

... à l'occasion de leur participation aux réunions du Conseil ou des organes en dépendant. Sont également garantis les accidents survenus lors des déplacements pour se rendre à ces réunions. Par accident, il faut entendre toute lésion corporelle non intentionnelle de la part de la victime et provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure, y compris toute lésion corporelle occasionnée par la guerre. Risques exclus : outre les exclusions prévues aux conditions générales, à l'exception de l'alinéa : « les dommages occasionnés par la guerre », l'assureur ne garantit pas les accidents causés par le suicide ou la tentative de suicide de la victime. Article 3 étendu territoriale : les garanties du présent contrat s'exercent dans le monde entier.

Il faudra donc effectivement, à l'occasion du renouvellement de ce contrat, le mettre à jour en ce qui concerne la terminologie, puisque, évidemment, il n'y a plus de Conseil supérieur des Français de l'étranger ; participation aux réunions du Conseil doit s'entendre comme réunion de l'Assemblée ou des organes en dépendant. Sont inclus les accidents survenus lors des déplacements pour se rendre à ces réunions, ce qui concerne les réunions organisées pour l'Assemblée ou les organes en dépendant.

Monsieur le Président, est-ce que ceci répond à votre question ?

Monsieur le Président

Il est évident que le contrat n'est pas très clair en termes de terminologie. Il faut demander au partenaire assureur de bien préciser ce qu'il entend par « les organes dépendants ». Cela concerne-t-il les comités de bourse et comités consulaires ?

Monsieur Alain BRICARD

Je pense que l'on peut exclure cette interprétation, car les comités consulaires, de bourse, de CCPAS, etc., ne sont pas évidemment pas *stricto sensu* des organes dépendant de l'Assemblée, même si les membres de l'Assemblée sont appelés à y participer.

Monsieur le Président

Nous allons en débattre. Je vous donnerai la parole.

Monsieur le Président donne la parole à Madame le Rapporteur.

Madame Claire DURAND

Au sujet de l'assurance, ce qui nous importe, ce ne sont pas vraiment les déplacements vers les réunions, mais les déplacements dans nos circonscriptions, surtout certaines d'entre elles. Je parle de la mienne : je n'ai pas d'avion pour aller au Nigéria. Je dois prendre la route et au dernier comité de sécurité du consulat de France à Lagos, le Consul a énuméré toutes les attaques qu'il y avait eu. Il a dit notamment que la route la plus dangereuse était celle de la frontière du Bénin, pour arriver à Lagos. C'est ce qui nous importe le plus, dans nos circonscriptions.

Monsieur le Président

Lorsque vous allez à un comité consulaire, vous vous déplacez dans la circonscription électorale de la même manière.

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Madame la Présidente donne la parole à Madame Denise REVERS-HADDAD.

Madame Denise REVERS-HADDAD, membre élu de la circonscription de Beyrouth

Monsieur le Président, que veut dire :

Dans le monde entier ?

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Secrétaire général.

Monsieur Alain BRICARD

Monsieur le Président, je pense qu'à partir du moment où l'article 3 - étendue territoriale, dit :

Les garanties du présent contrat s'exercent dans le monde entier

Ceci veut dire que les déplacements effectués par les membres de l'Assemblée pour se rendre à leurs réunions, peuvent prendre leur départ n'importe où dans le monde entier.

Monsieur le Président

C'est une interprétation.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain NAEDER.

Monsieur Alain NAEDER

À l'appui de ce qu'a dit Madame le Rapporteur, il faudrait quand même faire préciser par l'assurance, un développement beaucoup plus large et plus précis, car les conseillers ne se déplacent pas seulement pour venir aux réunions à Paris. Ils se déplacent effectivement dans leurs circonscriptions aussi pour assister aux réunions consulaires, qui peuvent être loin du lieu de leur résidence ou de la capitale du pays où ils seraient, puisqu'il y a plusieurs consulats généraux dans une même circonscription. D'autre part, le devoir du conseiller est d'aller voir les groupes de Français qui peuvent habiter dans des régions plus ou moins lointaines de sa résidence. Son devoir est celui d'un député dans son département, à savoir de pouvoir circuler au contact des administrés. Il faudrait donc revoir cet article et, s'il manque des précisions, les faire inscrire. Si la limite de l'assurance actuelle est insuffisante, il faut l'étendre à ce type de déplacements courants.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Michèle BARBIER.

Madame Michèle BARBIER, membre élu de la circonscription de Montréal

Je pense qu'il y a dans votre intervention, Monsieur BRICARD, deux points qu'il faut voir assez rapidement.

Premièrement, en ce qui concerne la terminologie, il ne faut pas attendre le renouvellement du contrat, mais se mettre en contact avec la compagnie d'assurances, pour établir un avenant, afin que la terminologie soit adéquate.

Deuxièmement, il faudrait également voir avec elle, l'extension de la couverture pour les déplacements des conseillers à l'intérieur de leur circonscription. En cas de coût supplémentaire, il devrait être absorbé par l'AFE.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT

Un toilettage semble nécessaire quant à ce contrat d'assurance. Je suggère que l'on ait recours à une société de courtage tout à fait spécialisée pour négocier avec les assureurs, dans la mesure où, vraisemblablement, les uns et les autres, ne sommes pas spécialistes. Nous avons échappé par miracle à des accidents ou incidents au niveau de nos membres. Je ne voudrais pas que l'on attende l'accident pour rentrer en négociation.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alexandre LAURENT.

Monsieur Alexandre LAURENT

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais que l'on me rappelle si cela est toujours d'actualité. À Bruxelles, le Consul général nous a envoyé un document disant ceci :

À partir du moment où l'on est immatriculé dans le consulat, lorsqu'il nous arrive des attaques ou que l'on subit des traumatismes dus à des voyous ou autres, nous sommes indemnisés, le ressortissant français est indemnisé.

Alors, je veux bien que l'on aille plus loin avec notre assurance, mais si quelque chose existe déjà, je ne pense pas que l'on puisse cumuler les deux.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Président de la commission.

Monsieur Maurice COURCIER

Je suis tout à fait d'accord. Il ne s'agit pas de rajouter à ce qui existe déjà. Il s'agit des conditions d'exercice de notre mandat, qui a trait à une nature de risque particulière en termes d'accidents (route, aériens). Je pense en particulier au continent africain où les compagnies aériennes sont « blacklistées », et où nous les prenons tout de même pour aller voir nos compatriotes. Il faudra donc faire une amélioration, mais le point déterminant reste quand même, comme le rappelait Monsieur le Secrétaire général, « les organes en dépendant ». Est-ce que du côté de la Direction des Français à l'étranger, l'on considère que nos missions et notre présence dans les comités consulaires fait partie des organes dépendants ou pas ? Autant, l'on définit très bien le moment où la couverture, le risque, prend en compte la police elle-même, à partir du moment où l'on est dans le cadre d'une présence à l'Assemblée des Français de l'étranger. Il faudra aussi, si tant est que cela puisse se faire, que l'on indique également à notre assureur, les plages et les domaines qui concernent nos activités consulaires.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur André MASSIDA.

Monsieur André MASSIDA, membre élu de la circonscription de Djibouti

Le document que vous nous avez détaillé n'est qu'un avenant à un contrat d'assurance signé en 2002. Il serait utile que vous ayez le contrat d'assurance complet pour bien le lire, le détailler. Peut-être aurions-nous des précisions plus complètes sur l'étendue territoriale ou autres.

Monsieur le Président demande à Monsieur le Secrétaire s'il peut apporter une réponse. Devant la négative, il donne la parole à Monsieur Claude MAC GAW.

Monsieur Claude MAC GAW

Merci, Monsieur le Président.

Excusez-moi de ne pouvoir me lever, parce que j'ai deux cannes à subir depuis plus d'un an, suite à un accident qui n'a jamais été considéré comme tel et je m'aperçois que nous avons, en dehors du contrat de 1982, des avenants annuels qui ne sont portés à la connaissance d'aucun membre. La première connaissance, c'est aujourd'hui pour le dernier avenant de 2007. Comment pourrions-nous agir correctement vis-à-vis de cette garantie mutuelle. Il est dit en son article 6 que :

Sous peine de déchéance, tout sinistre doit être déclaré par écrit par la victime, dans les cinq jours qui suivent l'accident.

Pensez-vous qu'une victime, sous cinq jours, peut avoir la réaction d'écrire à la mutuelle, pour dire « je suis en difficultés », surtout quand elle habite Madagascar, qu'elle arrive ici et qu'elle a attendu, comme moi, pendant huit heures, une ambulance pour m'amener à un hôpital ? J'ai attendu jusqu'à 21h00 le même jour, pour être considéré comme étant hospitalisable. Ceci a duré quatre mois. Quatre mois après, quand j'ai demandé à la Direction des Français à l'étranger de vouloir me soutenir, ils m'ont dit : « Vous n'êtes pas soutenable ». Pendant quatre mois, j'ai une activité et une famille nombreuse, il a fallu que je subisse tout seul financièrement, tout ce qui m'était arrivé, alors que je venais tout simplement faire mon devoir de conseiller à Paris. Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Je vous remercie de ce témoignage, très émouvant. Notre Secrétaire général a peut-être une réponse à vous apporter.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Secrétaire général.

Monsieur Alain BRICARD

Merci, Monsieur le Président.

En ce qui concerne les déclarations de sinistre, je ne dirai rien sur votre dossier particulier que je ne connais pas, mais il importe d'apporter une correction à l'élément inquiétant que vous avez souligné, à savoir, l'article 6 précise bien, effectivement :

Sous peine de déchéance, tout sinistre doit être déclaré par écrit par la victime, dans les cinq jours qui suivent l'accident ou par le souscripteur, [c'est-à-dire le secrétariat général] dans les cinq jours où il a eu connaissance de l'accident.

Toutefois, l'alinéa suivant dit :

Aucune déchéance ne peut être opposée à la victime qui justifie qu'elle a été mise, par suite d'un cas fortuit ou d'une force majeure, dans l'impossibilité de faire sa déclaration dans le délai imparti.

Il est bien évident qu'un accidenté n'est pas nécessairement en mesure de faire une déclaration concernant son propre accident dans un délai de cinq jours, s'il est à l'hôpital, dans le coma, handicapé ou pour telle autre raison. Mais, dans ce cas, cet article 6 précise très clairement, que la déchéance des cinq jours ne peut pas lui être opposée.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Claude MAC GAW.

Monsieur Claude MAC GAW

S'agissant de mon propre cas, quelques heures après mon accident, mon collègue Michel DUCAUD a prévenu l'Assemblée, ainsi que l'Administration des Français de l'étranger, de mon accident. Pas par écrit, certes, mais la parole d'un conseiller ne devrait pas être mise en doute comme cela.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Claire DURAND.

Madame Claire DURAND

Monsieur le Président, merci. Je voudrais simplement répondre à l'intervention d'Alexandre LAURENT. Concernant les Français qui sont agressés à l'étranger, effectivement, il faut qu'ils s'adressent à la CIVI et ils sont dédommagés par le fonds de garantie, pour les accidents corporels uniquement.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Monique MORALES.

Madame Monique MORALES

Merci, Monsieur le Président.

Le problème que nous évoquons maintenant, cela fait quand même pas mal d'années que l'on en parle et reparle et nous n'avons toujours pas de réponse entièrement satisfaisante.

Si l'on tombe malade, une simple grippe, qui peut nécessiter une hospitalisation pendant le séjour à Paris, sommes-nous couverts ? Parce qu'on n'a pas toujours un accident, parfois une simple maladie. Est-il possible d'établir une liste la plus complète possible qui concerne l'exercice de nos fonctions ? Par exemple, lorsque l'on va dans un consulat qui n'est pas celui de notre ville de résidence pour le XIV juillet, s'agit-il de l'exercice de nos fonctions ? Lorsque l'on assiste à un Conseil d'établissement dont nous sommes membres de droit – les établissements scolaires à l'étranger – sommes-nous dans l'exercice de nos fonctions ? Pour moi oui, mais je veux en avoir la certitude. Alors, est-il possible d'établir, en consultant les conseillers, qui sont quand même les mieux placés sur le terrain, pour avoir une idée précise des conditions de couverture par cette assurance ? Allons-nous enfin avoir une sécurité et des choses claires écrites ? Merci.

Monsieur le Président

En effet, le problème est là. Tout à l'heure, Monsieur GIRAULT a fait une suggestion. Puisque nous ne sommes pas capables, au bout d'un certain nombre d'années, de maîtriser le sujet, nous pouvons peut-être le confier à une société de courtage. Monsieur le Secrétaire général, voilà.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain Pierre MIGNON.

Monsieur Alain Pierre MIGNON, membre élu de la circonscription de Bangkok

Monsieur le Président, je voudrais rebondir sur ce que vient de dire Madame MORALES, car en fait, si la couverture s'étend simplement à l'Assemblée, à nos réunions d'Assemblée et à nos visites de consulats, cela n'a aucun sens. Les uns et les autres sommes appelés en pleine nuit à aller voir des Français au milieu de la brousse en cas de tremblement de terre. Ainsi, l'Indonésie connaît un tremblement de terre tous les quinze jours. Sommes-nous assurés pour cela ? Nous connaissons tous l'intelligence avec laquelle nos amis assureurs rédigent leurs contrats. Il faut être très vigilant, parce que nous allons peut-être avoir seulement l'autorisation d'aller à nos réunions et s'il nous arrivait quelque part quelque chose lors d'une intervention ou d'une visite à nos compatriotes pour un tremblement de terre ou même pour des problèmes politiques sérieux, alors la compagnie nous dira : cela n'est pas compris.

Madame MORALES, vous avez raison, il faut faire une liste exhaustive et nous contacter pour que nous puissions vous y aider. Il y a beaucoup de choses à voir dans le détail. Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Françoise LINDEMANN.

Madame Françoise LINDEMANN

Merci, Monsieur le Président.

Je vais rebondir sur les propos de Madame Monique MORALES, surtout quand nous sommes à Paris. Nous parlons d'accident corporel, mais il est quand même arrivé plusieurs fois – et entre autres à cette session – que quelqu'un déclare une maladie en arrivant. Actuellement, un de nos collègues est à l'hôpital Georges Pompidou et nous ne savons pas s'il va être pris en charge par l'assurance de l'Assemblée ou pas. Il est retraité, je crois qu'il a une carte vitale, mais il y a quand même le complément. Pouvons-nous le savoir ? Accident corporel, c'est une chose, mais les maladies existent et peuvent se déclarer ainsi.

Dans notre Assemblée, je suis certaine que des personnes sont très bien placées pour savoir lire un contrat d'assurance. Nous ne sommes pas tous prêts à lire point par point un contrat d'assurance. Certains d'entre nous pourraient le lire avec notre Secrétaire général et faire un contrat bien formé.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain VALES.

Monsieur Alain VALES, membre élu de la circonscription de Lisbonne

J'appuie évidemment totalement l'idée de passer par un courtier, de façon à bien définir les couvertures. Cela me paraît absolument évident. D'autre part, je voudrais signaler, pour reprendre ce que vient de dire Françoise, que si jamais on a besoin de mes services, étant moi-même depuis toujours assureur, je peux éventuellement vous aider.

Je reviens sur les propos de Monsieur LAURENT. Je n'ai pas très bien compris : un Français qui est à l'étranger, inscrit dans un consulat, s'il subit une agression, est indemnisé. Cela me paraît curieux. Cela serait mieux pour les Français expatriés que pour les Français en France ?

Monsieur le Président donne la parole à Madame Claire DURAND.

Madame Claire DURAND

Si vous lisiez les rapports précédents, vous l'auriez su !

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Michel DUCAUD.

Monsieur Michel DUCAUD

J'ai demandé la parole, parce que je voudrais apporter témoignage qu'effectivement, nous avons rendez-vous avec Monsieur MAC GAW. Je suis allé le chercher en personne à son hôtel. Il s'est effondré à la sortie de sa chambre, également à la sortie de l'ascenseur. Nous étions cinq à le porter pour essayer de le faire attendre une ambulance. C'était le 13 mai 2007.

Dès que je suis arrivé, j'ai signalé que Monsieur MAC GAW, certainement, ne pourrait pas signer la feuille de présence et ne serait pas là, parce que nous avons été obligés de prendre des dispositions pour le faire hospitaliser de toute urgence. J'aimerais que cette déposition soit notée au procès-verbal de ce jour.

Monsieur le Président

Ce sera fait, Monsieur DUCAUD.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Claude CHAPAT.

Monsieur Claude CHAPAT

Je ne sais pas si ce que je vais dire apportera beaucoup à votre moulin, mais à mon avis, le problème tient au fait que nous n'existons pas, nous ne sommes rien, au regard de l'État français. Si nous avons un véritable statut d'élu, nous aurions une couverture, l'État nous couvrirait. Allez demander à un conseiller général et un conseiller régional, en France ; lorsqu'il se déplace, il est couvert et en plus, il a droit à une retraite. Nous, n'existons pas. Nous sommes obligés de recourir à des compagnies d'assurances privées, ce qui est tout à fait inadmissible lorsque, finalement, nous travaillons pour l'État. C'est un problème de fond qui touche plusieurs domaines, pas uniquement celui de l'assurance. Il faut que nous nous battions sur ce problème de reconnaissance du statut de l'élu.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Jacques RATEAU.

Monsieur Jean-Jacques RATEAU

Je voulais exactement le même thème que celui que vient de développer notre ami CHAPAT. Je voudrais le compléter en disant que depuis 1982, nous essayons, dans toutes les réformes qui affectent notre assemblée, de nous rapprocher des assemblées des élus. Nous pourrions certainement voir quelle est la situation de couverture dont bénéficient nos compatriotes des DOM-TOM, pour essayer d'obtenir la même chose.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Emmanuel MARCILHACY.

Monsieur Emmanuel MARCILHACY, membre élu de la circonscription de Montréal

Merci, Monsieur le Président.

J'aurais peut-être une proposition à faire, pour qu'on évite de tourner en rond et de donner du travail à la commission temporaire de la Sécurité.

Après tout ce qui a été dit, il serait intéressant de demander à la commission temporaire de Sécurité, d'établir en relation avec le Secrétariat général, une espèce de cahier des charges sur ce que nous pourrions avoir comme garantie, de façon précise. Après cela, effectivement, faire appel à un courtier pour avoir une couverture globale.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-Hélène BEYE.

Madame Marie-Hélène BEYE

Mon intervention n'a rien à voir avec cela. Je souhaiterais qu'à la page 8 de votre rapport, vous considériez que je ne suis pas la BELLE, mais BEYE.

Monsieur le Président

Nous apporterons la correction.

Tout à fait exceptionnellement et par dérogation spéciale, quelques secondes seront accordées à Monsieur GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT

Merci, Monsieur le Président.

Simplement, je me couvre de cendres et je présente mes plus vives excuses pour l'intervention que j'ai faite en aparté. Je voulais simplement rappeler, ému par la fibre républicaine qui est en moi, partagée par tous les collègues : nous ne travaillons pas pour l'État, mais pour la Nation, Monsieur CHAPAT.

EXAMEN DES RESOLUTIONS DE LA COMMISSION TEMPORAIRE DE LA SECURITE DES FRANÇAIS A L'ETRANGER

Résolution n° SEC/R.1/08.09

Madame Claire DURAND donne lecture de la résolution n° SEC/R.1/08.09 relative aux crédits et moyens affectés à la sécurité des Français de l'étranger, non votées à ce jour.

Monsieur le Président indique qu'en l'absence d'adoption en commission, les résolutions ne peuvent être présentées en assemblée plénière. Il indique donc qu'il sera nécessaire de réunir à nouveau la commission afin de voter les résolutions, puis les présenter à nouveau si possible le lendemain en séance plénière.

Monsieur le Président

Nous pouvons donc arrêter là l'examen de la synthèse de vos travaux et passer au point suivant de l'ordre du jour.

Le Président remercie le Président et le Rapporteur de la commission temporaire de la Sécurité, ainsi que Madame GENDRON. Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Maurice COURCIER.

Monsieur Maurice COURCIER

Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je profite de la présence de tous les membres de la commission temporaire de la sécurité, pour se réunir. Ces résolutions, si elles n'ont pas été votées, ont été annoncées et discutées. À ce titre, je propose à certains de se retrouver dans une salle qui sera certainement mise à notre disposition.

Monsieur le Président

Le deuxième point à l'ordre du jour appelle la présentation de la synthèse de la commission des Affaires culturelles et de l'enseignement. J'appelle le Président de cette commission et son Rapporteur.

PRESENTATION DE LA SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'AUDIOVISUEL

Monsieur John MAC COLL, Président de la commission des Affaires culturelles, de l'Enseignement et de l'Audiovisuel

Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, Chers amis, mes remerciements d'usage, tout d'abord, à François COURANT, le nouvel administrateur de notre commission, qui a brillamment fait son entrée. Un grand merci pour votre efficacité, François.

Je salue ici le travail de notre rapporteur, Soledad, qui n'a pas une tâche facile, vu la lourdeur des travaux. Des remerciements, maintenant, aux membres de la commission, qui par leur assiduité et leur active participation à nos travaux, ont permis une grande qualité dans nos débats avec les personnalités invitées.

En dépit des contraintes de temps, du peu de temps que nous avons, nous avons quand même réussi à bâtir un programme qui comporta des interventions majeures, en particulier celles de Monsieur Aubin de la MESSUZIÈRE, qui nous a présenté le rapport de la commission sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger, qu'il avait remis au Ministre des affaires étrangères, en juillet dernier, dans le cadre de la préparation des États Généraux, le 2 octobre prochain. Nous sommes plus que jamais tous concernés et préoccupés par la détérioration de la situation financière de l'Agence de l'enseignement français à l'étranger (AEFE) qui voit son budget réduit, alors qu'elle doit faire face à de plus grandes responsabilités, ce qui risque d'avoir un impact négatif sur la qualité de l'enseignement français à l'étranger et sur les frais de scolarité.

La nouvelle directrice de l'Agence, Madame Annie-Marie DESCOTES, est venue se présenter et nous a fait le point sur la situation précaire de l'Agence. Nous avons eu aussi Monsieur Jean-Luc MASSIN, qui nous a fait le point sur les bourses et la prise en charge par la collectivité nationale, des frais de scolarité, dans le second cycle des lycées.

Une résolution a été votée à l'unanimité par notre commission sur les moyens de l'Agence. Je fais aussi référence ici au récent Livre blanc sur la politique étrangère et européenne de la France, dans lequel Monsieur Alain JUPPÉ a écrit, concernant l'Agence pour l'Enseignement du Français à l'étranger :

L'essentiel de la charge reviendra à l'État, qui devra augmenter de manière très significative, sa subvention à l'AEFE.

Je pense qu'il sait ce dont il parle. L'intégration des enfants handicapés dans les établissements du réseau d'enseignement français à l'étranger nous préoccupe aussi. Un vœu a été voté à l'unanimité à ce sujet.

Quant à la situation de l'audiovisuel extérieur de la France, qui est aussi un grand sujet de préoccupation pour nous tous, nous avons réussi à obtenir la participation à nos travaux de la nouvelle Directrice générale de TV5 Monde, Madame Marie-Christine SARAGOSSE et de Monsieur Philippe CAYLA, Président d'Euronews.

Ces échanges fructueux avec l'Administration, c'est-à-dire les praticiens, les opérateurs, ont permis et permettent certainement des avancées perceptibles. J'ose penser que la compétence et la crédibilité de votre commission, donc de l'Assemblée et donc de vous tous y ont contribué.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Soledad MARGARETO.

Madame Soledad MARGARETO, Rapporteur de la commission des Affaires culturelles, de l'Enseignement et de l'Audiovisuel

Merci, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les Sénateurs, Mesdames et Messieurs les Conseillers, je vais procéder à la lecture de la synthèse. J'insiste sur le fait que c'est une synthèse, c'est-à-dire le squelette d'un futur rapport ou d'une partie d'un rapport. Elle prétend reprendre les éléments majeurs des discussions de la commission. Évidemment, elle n'est pas un compte rendu exhaustif des débats.

La Commission des Affaires Culturelles, de l'Enseignement et de l'Audiovisuel s'est réunie les 23 et 24 septembre 2008. Elle s'est intéressée le 23 à l'avenir de l'enseignement français à l'étranger à travers les interventions de : Monsieur Yves AUBIN de la MESSUZIÈRE - Président de la Commission sur l'Avenir de l'enseignement français à l'étranger -, de Madame Anne-Marie DESCOTES - directrice de l'AEFE - et de Monsieur Jean-Luc MASSIN - chef du service des bourses scolaires à l'AEFE.

L'audiovisuel a pris toute sa place le 24 à travers les interventions de Madame Marie Christine SARAGOSSE - directrice générale de TV5 Monde - et de Monsieur Philippe CAYLA - président de Euronews.

1. L'AVENIR DE L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER

Monsieur Yves Aubin de la MESSUZIÈRE, a présenté à la commission son rapport au Ministre des affaires étrangères et européennes sur l'avenir de l'enseignement. Il s'agit d'une étude des différents réseaux, sous tous les aspects - état des lieux et perspectives - qui aboutit à 30 recommandations. Ces recommandations qui ont fait l'objet d'une présentation particulière.

Aussi, après avoir affirmé que ce rapport vient en complément du Livre Blanc d'Alain JUPPÉ et Louis SCHWEITZER - La France et l'Europe dans le Monde (p. 77 à 80). - et du rapport du Sénateur Alain GOUTEYRON, Monsieur Aubin de la MESSUZIÈRE, a-t-il insisté sur : l'attrait du modèle pédagogique français ; l'affirmation de la mixité culturelle ; la nécessité de conserver les 3 apports : État, famille et employeur ; la nécessité de veiller à l'immobilier car il s'agit de l'image de la France ; la nécessité d'une vision à long terme ; une plus grande coordination entre les différents réseaux, notamment avec la Mission Laïque Française et une mise en synergie avec les centres culturels.

Des pistes nouvelles ont été avancées, ainsi s'agirait-il de :

- Donner à l'AEFE une mission de coopération éducative. Ce sera un transfert de la DgCid vers l'Agence ;
- Créer des associations ou des fondations pour mobiliser les entreprises – référence a été faite au cas de Pékin qui pourrait servir de modèle si le projet aboutit. Il s'agit dans ce cas-là d'un mécénat. Il est rappelé à cet effet le rôle essentiel des Ambassadeurs qui se doivent de solliciter localement les entreprises et répondre aux requêtes du ministère ;
- Créer un statut unique des personnels ;
- Examiner les perspectives des filières bilingues comme alternative partielle.

Enfin, la question de la prise en charge et de son incidence sur les niveaux non concernés par cette mesure, a été abordée. À la recommandation de recherche d'un nouvel équilibre et d'une plus grande justice répond, de la part de certains conseillers, un agacement, de crainte d'une remise en cause de la mesure ou d'un plafonnement des revenus.

À l'annonce faite de la tenue des États Généraux, le 2 octobre prochain, qui doivent considérer les différentes recommandations du rapport, les conseillers expriment leur frustration - ils ont été prévenus trop tard pour pouvoir y participer - et leur doute sur la possibilité d'acter en 3h30 des thèmes aussi complexes.

Néanmoins, la Commission, constatant une fois de plus l'absence de toute référence aux enfants handicapés dans le réseau des établissements français de l'étranger, a rédigé un vœu à inclure dans les conclusions des États Généraux.

Madame Anne-Marie DESCOTES, directrice de l'Agence en poste depuis 3 semaines a, quant à elle, dressé un état des lieux qui conserve les deux volets qui apparaissent dans les synthèses et rapports précédents :

La satisfaction de disposer d'un « bel outil qui fonctionne magnifiquement bien » d'une part, et d'autre part l'obligation d'évoluer dans un « contexte contraint ». Les expressions entre guillemets appartiennent bien sûr à Madame DESCOTES et sont significatives.

Satisfaction parce que :

- Le nombre d'élèves augmente : plus 6869 élèves à cette rentrée, dont 3972 Français (1012 lycéens) ; peut-être y a-t-il un hiatus par rapport à ce que nous avons eu de nouveaux chiffres.
- La rentrée a été bonne à quelques exceptions près, même dans les zones difficiles : Géorgie, Cuba, Haïti.
- La réussite au baccalauréat est extraordinaire (93,7 %), plus encore le succès des élèves du réseau au Concours Général (14 % des prix).

Des opérations innovantes sont en cours : sections européennes / double certification ; ouverture de classes préparatoires à Vienne ; nouvelle coopération avec la Chine : après Centrale à Pékin, l'école aéronautique à Tianjin ; projet d'implantation de Louis Le Grand à Abou Dhabi ; mise en place de coordonnateurs régionaux : Santiago du Chili, au Liban. Au Liban notamment, il faut noter la création de cinq conseillers pédagogiques, à raison d'un par établissement, ce qui est particulièrement singulier et preuve d'un effort considérable de la part de l'AEFE.

Les projets immobiliers sont en cours : inauguration à Damas ; Munich est maintenant sur deux sites ; des constructions à Guatemala ; des classes supplémentaires à Alger, Madrid et Barcelone ; le début des travaux à Dakar et Ankara ainsi qu'à Ho Chi Min ville ; et de nombreux projets à l'étude. Bien entendu, la liste n'est pas exhaustive. Elle le sera autant que faire se peut dans le rapport.

Nous voyons là une confirmation de l'excellence du réseau, un enthousiasme certain, un désir et un besoin d'expansion évidents. Mais, l'agence est « confrontée à un besoin de financement croissant » car la stagnation de la subvention sur trois ans représente de fait une baisse ; le transfert de l'immobilier s'est fait sans le transfert financier nécessaire ; la compensation par l'État des obligations de l'Agence liées au décret de décembre est bloquée à 120 M euros alors que les besoins pour 2009 sont déjà de 126 M euros. À ce propos, la solution de la taxe de 6 % (3 % pour la part patronale, 3 % pour l'immobilier) apparaît aux yeux des conseillers comme une mauvaise solution, dès lors qu'elle touche une nouvelle fois les familles, en augmentant les frais de scolarité et par ricochet les bourses.

Des craintes quant au budget des bourses qui pourrait « ne pas suivre » sont émises et allusion est faite à l'expression du Ministre des affaires étrangères et européennes « égalité boiteuse ».

Les prévisions budgétaires pour la prise en charge semblent annoncer un déficit important.

En conclusion, la directrice de l'Agence réaffirme son attachement à la préservation de l'excellence tout en annonçant que le déconventionnement est parfois une solution positive, qu'une réflexion est engagée sur l'homologation et qu'en tout état de cause, nous sommes dans une « logique de libéralisation et d'autofinancement ».

La présentation par Monsieur Jean-Luc MASSIN des chiffres de la prise en charge et des bourses sous un même concept : « l'aide à la scolarité au bénéfice des enfants français résidant avec leur famille à l'étranger » permet d'apporter quelques éléments de réflexion. Dans tous les cas, le cadre réglementaire reste le même. En revanche, l'instruction des dossiers de la prise en charge pourrait devenir locale, du fait de la surcharge de travail du service des bourses de l'Agence.

Pour 2008-2009, l'enveloppe budgétaire globale est suffisante malgré une baisse de la dotation des bourses scolaires (46,96 M euros au lieu de 48,76 M euros) grâce à l'excédent du budget de la prise en charge (20 M euros pour un coût réel à ce jour de 15 622 288 euros)

Le nombre des demandes de bourse reste globalement stable, mais le montant des bourses attribuées est en hausse sensible. J'ai reproduit lui transcrit dans un tableau, les éléments qui montrent à l'évidence cette hausse sensible du coût moyen et des bourses.

Par ailleurs, la diminution du nombre de rejets figurant dans la dernière colonne (le taux de satisfaction passe de 85,2 % à 88,08 % et de 85,2 à 90,12 %) illustre parfaitement la pression exercée sur les bourses, du fait de la mise en place de la prise en charge.

Le rapport actuel entre les deux types d'aide est le suivant. Actuellement, avec le nombre d'élèves concernés, les pourcentages et le montant global, on voit un certain équilibre.

Pour ce qui est des perspectives d'avenir, nombreux sont les paramètres peu maîtrisables : l'évolution des frais de scolarité, la fluctuation des parités entre l'euro et les autres monnaies, l'apparition de nouvelles commissions locales de bourses liées aux écoles d'entreprises (c'est un phénomène nouveau), le nombre croissant d'élèves concernés du fait de l'expansion du réseau (quand je parle d'expansion du réseau, je parle de l'expansion des établissements qui existent déjà, parce qu'il y a la création de nouveaux établissements et l'expansion de ceux qui existent déjà ; or, plus nous avons d'élèves, plus nous avons de boursiers, puisque le pourcentage reste plus ou moins stable, autour de 25 %) et enfin le comportement des entreprises.

Néanmoins, des projections ont été réalisées sur les besoins de financement. Le tableau établi par Monsieur MASSIN montre d'un côté les besoins, de l'autre la dotation fixée en millions d'euros, autorisée par le Premier ministre jusqu'en 2011. À la lecture du tableau, on voit très bien que le déficit se creuse. Comme je l'écris en dessous, ce dernier tableau a suscité une polémique au sein de la commission. Le déficit de moyens de plus en plus patent étant attribué par certains à une vision pessimiste de la réalité. J'ajouterai que certains disent que les chiffres établis par le service des bourses de Monsieur MASSIN sont gonflés.

2. L'AUDIOVISUEL EXTERIEUR

2.1. TV5 Monde

Après les lourdes menaces qui pesaient sur TV5 Monde, après les difficultés intergouvernementales constatées au printemps, Madame Marie-Christine SARAGOSSE, directrice générale de TV5 Monde est venue présenter la chaîne qui n'est pas aujourd'hui, comme cela avait été pressenti, une filiale de la Holding France Monde, mais un partenaire autonome. Elle a en effet affirmé que la chaîne en difficulté jusqu'au printemps dernier, semble aller vers un rééquilibrage du budget et des programmes qui devrait être acté en novembre à Vancouver, par les différents partenaires (France, Canada, Belgique, Suisse).

Les différents pays participants ont déjà annoncé un effort de rééquilibrage de leurs contributions. A noter à ce sujet que la France qui assure déjà 66 % du budget global (80 M euros) avait pris à son compte, sur ses frais spécifiques, des dépenses étrangères à hauteur de 5,5 M euros.

Après la constitution de groupes de travail et la tenue d'un séminaire en juin dernier, un plan stratégique en trois volets a été décidé :

2.1.1. « Du plus petit au plus grand écran vers un média global : consolider et élargir notre audience »

Il s'agit en effet pour TV5 Monde de développer sa présence sur tous les supports (téléphonie mobile, Internet, câble...) à côté de son réseau historique.

2.1.2. « De la diversité des contenus à la cohérence éditoriale : séduire tous nos publics »

Là encore, l'affirmation d'une chaîne plurielle qui défend les valeurs universelles, dans le respect de la diversité culturelle. L'information devrait gagner en réactivité, et les formats de cette dernière se diversifier en donnant à la société civile une place qu'elle avait perdue.

2.1.3. « Une marque globale qui communique localement à tous et à chacun »

La chaîne doit faire face à la révolution numérique d'une part mais aussi à l'explosion des chaînes locales – on nous a parlé par exemple de chaînes au Sénégal en Wolof, en langue locale donc, qui se multiplient - ou à l'émission des audiences. Elle se doit aussi de compléter les interventions à l'antenne par des programmes plus ciblés sur Internet.

TV5 Monde ambitionne, en effet, d'être une chaîne mondiale de proximité.

Face à l'enthousiasme et à la qualité des projets présentés par Madame SARAGOSSE, l'ensemble des conseillers lui exprime ses remerciements et souhaite fortement l'accompagner dans ses actions futures.

2.2. Euronews

Philippe CAYLA, Président d'Euronews, a présenté à la Commission une chaîne de télévision différente, multimédia, qui est, contrairement aux idées reçues, non pas européenne, mais largement française, même si les autorités l'ignorent. Sa couverture est mondiale, elle diffuse en huit langues et sur tous les supports. Ses sources d'informations et d'images sont multiples, d'où son originalité et sa fraîcheur de ton.

À noter pour finir, un site qui permet d'apprendre le français, l'anglais, l'espagnol, l'allemand, l'italien, gratuitement, à partir de ses propres programmes.

J'en ai fini. Merci.

QUESTIONS-REPOSES

Monsieur le Président remercie Madame le Rapporteur. Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean LACHAUD.

Monsieur Jean LACHAUD, membre élu de la circonscription de Washington

Merci, Monsieur le Président.

Madame le Rapporteur, pourriez-vous nous traduire en français, la phrase en bas de la page 8 :

| *Le déficit de moyens de plus en plus patent étant attribué par certains à une vision pessimiste de la réalité.*

Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Soledad MARGARETO.

Madame Soledad MARGARETO

Je croyais écrire en français compréhensible, mais je vais m'expliquer. Quand je parle du déficit de moyens de plus en plus patent, je lis le tableau. Lisez-le avec moi. Je vois que pour 2008, il y a un problème mineur, disons que la différence entre 67,2 M euros et 66,9 M euros est peu de choses. Deuxième ligne, je vois déjà 89 M euros d'un côté, 86 de l'autre : 3 millions de déficits ! Je continue, je vois 126 M euros et 106 M. euros : 20 M euros de déficits ; et la dernière ligne 2001, je vois 161 M euros de besoins estimés et 126 M euros accordés, lettre plafond du Premier ministre. Et là, je vois que le déficit est de 35 M euros. C'est ce qui me permet de dire « le déficit de moyens de plus en plus patent », patent = clair, visible !

Tout le monde sait que je suis un ancien professeur et cela me donne des manies, en quelque sorte une qualité de discours un peu polémique.

En tout cas, je veux dire que pour certains des conseillers, deux groupes – que je ne nomme pas, bien évidemment – ce déficit qui est patent n'est pas une réalité, mais une transcription d'un pessimisme et d'un calcul qui serait « gonflé ». Je dis « gonflé » par l'expression a été employée. Ce que je veux dire par cette phrase, qui vous paraît étrange, c'est qu'il y avait dans la commission, deux visions des choses, qui n'étaient pas le reflet, d'ailleurs, de la vision des deux groupes. C'était plus transversal que cela.

Au vu de ces chiffres et au vu des quelques indices que nous avons dans chacun de nos pays, nous demandons à ce que des mesures d'accompagnement soient sollicitées pour la prise en charge. Au vu du déficit patent, certains s'inclinaient pour des mesures d'accompagnement ; d'autres pas. Une façon de justifier de ne pas les demander consiste à faire en sorte que ces

chiffres, qui ne sont que des estimations en restent là. Or, ce sont des estimations qui tiennent compte de paramètres que nous ne connaissons pas complètement et qui peuvent être en effet diversement appréciées. Voilà ce que je voulais dire.

Monsieur le Président

Monsieur LACHAUD, vous n'avez pas la parole. Vous avez posé une question. Madame le Rapporteur vous a répondu. Nous passons à l'intervenant suivant.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Yves LECONTE.

Monsieur Jean-Yves LECONTE, membre élu de la circonscription de Vienne

Madame le Rapporteur, merci pour ce rapport clair qui met en évidence un certain nombre de choses et de désaccords au sein de la commission. Cela est dommage, parce que l'heure est réellement grave pour l'enseignement du français à l'étranger. Nous le voyons sur des chiffres. Il suffit de regarder le budget prévu pour 2009, qui n'apporte rien de plus alors qu'il y a plus de prise en charge à financer. Il faut regarder le budget entre 2010 et 2011 prévu, mais nous savons que ce seront probablement des chiffres exacts qui soulignent une stagnation totale, alors que nous savons bien que quand l'on prend une classe de plus en prise en charge, cela coûte en plus, que nous savons bien qu'il y a des frais de scolarité en plus. Bref, cela est patent et évident. Le manque de financement est évident. Quand nous voyons les mesures que prend l'AEFE en toute connaissance de cause, quand elle supprime des expatriés, demande aux établissements, durant l'été, de prendre des résidents à part complète, au coût de l'établissement, en remplacement d'expatriés et qu'en complément, on annonce 6 % sur les frais de scolarité, l'un avec l'autre, cela casse une fois de plus la confiance entre l'AEFE et les établissements. Cela va poser des problèmes de déconventionnement possible, parce que les établissements vont essayer de gérer au mieux avec ces nouvelles contraintes.

Monsieur le Président demande à Monsieur Jean-Yves LECONTE d'être plus bref.

Je continue. Tout cela met en évidence le fait que chaque établissement, aujourd'hui, va se poser la question de savoir s'il faut rester dans un réseau où il n'y a plus de solidarité. Parce que ce sont ceux qui paient le plus, ceux qui sont les moins aidés qui vont payer le plus encore, avec ces 6 %. Un réseau qui, au lieu d'être un réseau de compétence et de solidarité, va être un réseau d'établissements franchisés.

Monsieur le Président

Monsieur LECONTE, s'il vous plaît, le temps de parole est limité. Il ne peut pas être illimité.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Non, Monsieur le Président, je continue. Je dis qu'aujourd'hui, il faut rétablir la confiance entre les établissements, entre les établissements gestionnaires, les établissements bénévoles de parents et l'État, l'État qui, aujourd'hui, se comporte d'une manière très simple. Il prend les montres des établissements et il leur promet de leur donner l'heure, mais les budgets sont déjà évidents. Il n'y aura même plus la possibilité pour l'État de donner l'heure aux établissements. L'heure est vraiment grave !

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Michel CHAUSSEMY.

Monsieur Michel CHAUSSEMY

Je vais être beaucoup plus court que mon collègue. Simplement, dans les paramètres peu maîtrisables, il y en a un qu'on a peut-être oublié, c'est l'évolution des revenus des familles en fonction de la crise économique et je pense que nous allons nous en apercevoir très vite dans les réunions de bourses. C'est un paramètre peu maîtrisable qui devrait être en forte augmentation.

Madame Soledad MARGARETO

Cela est déjà vrai.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Monique MORALES.

Madame Monique MORALES

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais une précision sur un des paramètres peu maîtrisables : l'apparition de nouvelles commissions locales de bourses, liées aux écoles d'entreprise, toujours dans le cadre consulaire, bien sûr.

Chers collègues, vous avez réagi violemment aux propos de Jean-Yves LECONTE, mais c'était à peu près les mêmes que j'ai tenus devant le Ministre et tout le monde applaudissait : je ne comprends pas très bien.

Monsieur le Président

Pardonnez-moi, Madame MORALES, c'est quand même différent : devant le Ministre, vous aviez la parole pour une intervention qui devait être assez longue ; ici, en séance, le temps de parole est limité. Souvenez-vous de ce que nous avons dit la dernière fois que nous nous sommes rencontrés en bureau. Vous pouvez continuer. Merci.

Madame Monique MORALES

Merci. Je termine.

À la page 7, quand je lis :

En conclusion, la directrice de l'Agence réaffirme son attachement... [tout le paragraphe et qu'elle dit] nous sommes dans une « logique de libéralisation et d'autofinancement »

Franchement, j'ai froid dans le dos, parce que je ne sais pas où l'on va.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Soledad MARGARETO.

Madame Soledad MARGARETO

Simplement pour les écoles entreprises, en effet, il a été fait référence à certaines écoles d'entreprise qui viennent d'être créées et dont les parents demandent des bourses. C'est un phénomène nouveau. Par exemple, pour parler de l'Espagne que nous partageons, Monique et moi, à Séville, cette école d'entreprise qui est devenue une école de la mission laïque, va être aussi concernée par de nouvelles bourses.

Monsieur le Président

Monsieur NIZET et Madame CARON, vous avez demandé la parole. Seulement, vous faites partie de la commission et nous n'allons pas refaire le débat qui a été fait en commission, en séance plénière. Donc, vous ne pouvez pas prendre la parole.

Madame Marie-José CARON

Ce n'est pas un débat, mais une précision que nous aimerions avoir sur le tableau de la prise en charge. Il me semble que dans ce rapport, il est vraiment nécessaire de noter qu'en 2011, les classes de troisième seront prises en charge. Cela fausse la compréhension pour tous.

Monsieur le Président

Non, non.

Monsieur John MAC COLL

S'il vous plaît, je crois qu'il faut rester calme, il faut rester lucide. Ce que nous avons noté, c'est que sur la ligne budgétaire concernant les bourses et la prise en charge, nous sommes « dans les clous ». Le Gouvernement a fait en sorte que les moyens soient là pour satisfaire les besoins. Après, on peut toujours faire des estimations. Il est vrai qu'il y a un autre développement, la crise économique, etc. Il est vrai que nous risquons d'avoir du nouveau. Nous y serons vigilants, bien sûr. Gardez en tête, quand même, que Monsieur MASSIN fait des projections, mais ce ne sont que des estimations. Nous allons peut-être être obligés de les revoir à la baisse ou à la hausse plus tard. Nous devons être vigilants et faire en sorte que nous ayons toujours les moyens pour répondre aux besoins.

Le problème actuel est plus celui de donner à l'agence des moyens de fonctionner. On va lui attribuer d'autres responsabilités, peut-être aussi d'autres programmes à gérer comme le programme FLAM. C'est là que nous devons être vigilants. Ciblons notre action.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Claudine SCHMID.

Madame Claudine SCHMID

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais revenir sur cette synthèse qui, je le rappelle, est sous la responsabilité du Rapporteur et pas de la commission. J'avais une précision à demander concernant le tableau. Pour 2011, avez-vous pris en compte les classes de troisième et quatrième dans les besoins estimés ? Ensuite, toujours dans la page 8, il me semble que vous avez ajouté – or ce n'est pas écrit - :

Par ailleurs, la diminution du nombre de rejets figurant dans la dernière colonne illustre parfaitement la pression exercée sur les bourses « dues à la prise en charge ».

Si tel est le cas, je voudrais avoir une petite précision, s'il vous plaît.

Madame Soledad MARGARETO

Je réponds très rapidement. Le tableau qui figure avec les déficits dont nous avons parlé précédemment ne m'appartient pas. Ce n'est pas moi qui l'ai fait. C'est un tableau que Monsieur MASSIN nous a donné. Je précise bien entendu des besoins estimés en fonction de la mise en place de la prise en charge, qui gagne une année chaque année. Mais, cela va de soi. À la commission, une question avait été posée par un des conseillers, qui avait eu cet argument : « en fait, il s'agit de souhaits du Président de la République, lorsqu'il va voir les Français de l'étranger ». Ce que je fais figurer là, c'est malgré tout pour 2011, c'est-à-dire la prise en charge, déjà, du collègue. Les 126,9 M euros qui apparaissent font partie d'une autorisation du Premier ministre, d'une lettre plafond, qui est prévue par le Premier ministre. Moi, je n'ai rien à voir là. Je mets noir sur blanc et je pense évidemment qu'un Haut fonctionnaire ne va pas donner des éléments qui sont faux. Cela me paraît évident. L'on m'a dit que c'était une autorisation de dépense du Premier ministre pour les classes évidemment concernées. Cela me paraît clair.

Ensuite, pour cette phrase, je vois que je n'ai pas été suffisamment précise.

Par ailleurs, la diminution du nombre de rejets figurant dans la dernière colonne illustre parfaitement la pression exercée sur les bourses.

Alors, quelle pression exercée sur les bourses ? Tous les conseillers ici présents font partie des commissions de bourse. Vous devez bien sentir combien il est difficile parfois, de refuser une bourse ou des bourses annexes à des familles qui sont dans le besoin, à des familles tangentes, etc., alors que parallèlement – je dis bien parallèlement – à un autre niveau de la scolarité, la scolarité est complètement prise en charge par l'État. Je ne dis pas qu'il n'y ait pas d'instruction. Je dis que je ne suis pas un robot. Je l'affirme, je ne suis pas un robot. Donc, lorsque je suis en commission des bourses, parfois, je me sens quand même très mal à l'aise, je vous le dis et je ne dois pas être la seule. Je ne dois pas être la seule, puisque le tableau – qui ne m'appartient pas, je le répète – met en évidence que le nombre de rejets baisse. Et c'est sûrement le fait, malgré tout, alors que ce soit...

Monsieur le Président demande à Madame le Rapporteur d'être plus brève. Il rappelle qu'il ne s'agit pas ici d'un dialogue.

Écoutez, j'essaie d'expliquer que du fait qu'il y ait deux systèmes d'aide à la scolarisation concomitants, l'un a une incidence sur l'autre. Vous pouvez ne pas être d'accord. C'est mon explication.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur André FERRAND.

Monsieur André FERRAND, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Je suis effectivement moi-même membre de la commission, mais je me permets d'intervenir simplement sur un point précis et très objectif, pour répondre aux questions de Mesdames CARON et SCHMID. J'ai moi-même en commission, posé la

question à Monsieur MASSIN. Je lui ai demandé si dans ses projections, il avait pris en compte la prise en charge de toutes les classes année par année. Sa réponse a été très nette. Oui, il fait des projections jusqu'à la maternelle, année par année, point.

Monsieur le Président le remercie d'être si clair. Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Sénateur Robert DEL PICCHIA.

Monsieur le Sénateur Robert DEL PICCHIA

Selon la bonne formule, tout a été dit, mais pas par tout le monde.

J'ai peut-être une certaine responsabilité, ou je l'ai eue, en ce qui concerne cette mesure qui permet de prendre en charge les trois classes. Rien, aucun document, aucune instruction n'a été donnée pour les classes suivantes. Il ne s'agit bien que de la terminale, la première et la seconde, et j'aimerais avoir la personne en face de moi qui me dit : « Ah oui, faut faire des études pour l'avenir. Mais, attendez, moi, je veux bien faire des études pour l'avenir, pour savoir si les chemins rouleront à 350 km ou à 27 ». On peut faire des études pour l'avenir pour tout.

Monsieur LECONTE, je vous ai entendu assez longuement, je vais être beaucoup plus court, rassurez-vous.

Je voudrais simplement préciser qu'il s'agit de ces trois classes. Jusqu'à présent, que se passe-t-il ? On a moins de prise en charge que ce qui était prévu dans le budget. Nous avons voté le budget et nous allons, dans un mois et demi, voter le budget pour les années suivantes. Il s'agit d'un budget séparé. Cela n'a rien à voir cela n'enlève rien aux bourses. Je suis pour l'augmentation des bourses de 8 millions, je vais le demander dans le budget, mais cela n'a rien à voir. Tout le travail budgétaire est là-dedans. On ne passe pas d'un côté à l'autre, mais en revanche, si l'on dépense moins, on peut utiliser cet argent pour cela. Mais, on ne peut pas dire, et j'en suis désolé, Madame la Rapporteuse, que c'est à cause de la prise en charge que les bourses baissent ou qu'il y a un lien entre les deux. Au contraire, au contraire. Vous pouvez adopter le rapport que vous souhaitez, cela ne changera en rien.

Maintenant, Monsieur le Président, deux phrases et j'en ai terminé, pour vous donner mon point de vue, si vous me le permettez, je pense que cette mesure – on peut discuter sur le fond de la mesure, comment elle a été faite, tant que vous voulez, mais ce serait un autre débat – est maintenant pour les trois classes. Et moi je suppose, et je le dis à tous les niveaux, y compris en haut, qu'il faut d'abord faire un bilan sur ces trois années. Ce bilan devra permettre de voir si les effectifs ont changé, si les engagements financiers sont suffisants, tout ce qui est à revoir. À la suite de ce bilan, nous pourrons alors voir comment adapter cette mesure. Si cela ne marche pas, je suis pour une limitation du plafond si nécessaire des revenus, peut-être aussi une limitation du remboursement pour certains lycées très chers. Des mesures seraient à prendre, mais après le bilan. En attendant, nous avons un budget et nous voterons le budget. Et puis, s'il n'y a pas de telles mesures, l'argent ne figurera pas dans le budget ; ni aux bourses, ni aux constructions, rien du tout. C'est de l'argent spécial, c'est une décision politique.

Madame Soledad MARGARETO

Il y a quelque chose de grave. On ne peut pas me faire dire que j'ai dit que les bourses baissaient. Je n'ai pas dit cela. J'ai dit le contraire. Cela doit apparaître au verbatim.

Monsieur le Président lui indique que cela sera acté et donne la parole à Monsieur Gérard SIGNORET.

Monsieur Gérard SIGNORET, membre élu de la circonscription Mexico

Sur un autre point, je voudrais extérioriser une réelle préoccupation sur une dynamique que prend l'Agence, sur le déconventionnement des lycées dans le réseau. Je considère que c'est une solution facile de la part de l'Agence. Je ne suis pas sûr, néanmoins, que ce soit positif pour le futur de la relation de l'Agence avec le réseau.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Francis NICOULLAUD.

Monsieur François NICOULLAUD

Monsieur le Président, j'aimerais revenir sur les propos de l'honorable Sénateur DEL PICCHIA, disant qu'il n'y a aucune relation entre l'apparition d'une nouvelle dépense pour la prise en charge et les autres taxes ou mesures budgétaires négatives qui interviennent par ailleurs. Malheureusement, de fait, c'est une vision un peu naïve de la façon dont se déroulent les discussions budgétaires. Je les ai vécues personnellement. Je sais très bien comment fonctionnent les fonctionnaires du budget. Ils disent : « Nous avons l'instruction de vous donner vingt millions de plus, alors nous allons rechercher où nous pouvons les prendre ensemble, car il n'est pas question d'augmenter les dépenses générales de l'État, et notamment en ce moment ». En

l'occurrence, dans le budget 2009, les crédits des centres et instituts culturels diminuent de 20 %, par un curieux et malheureux hasard. Et vous savez évidemment que l'Agence pour l'Enseignement du Français à l'étranger crée toute une série de taxes pour arriver à payer une partie des dépenses qui lui sont imposées. Il y a donc malheureusement un phénomène de vases communicants qu'on ne peut ignorer, sauf à se voiler la face.

Malheureusement, je le dis sans polémique, l'on est dans un phénomène où ce que l'on met dans la poche de l'un, on le prend dans la poche de l'autre.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alexandre LAURENT.

Monsieur Alexandre LAURENT

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais revenir au tableau qui se trouve au bas de la page 8 et je vois que :

Par certains, une vision pessimiste de la réalité.

J'aurais bien aimé que ce tableau puisse exister avant la gratuité des frais de scolarité, car vous pouvez remarquer que la dotation fixée à ce jour passe chaque année de plus de vingt millions, vingt millions...

Je vous remercie.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Olivier CADIC.

Monsieur Olivier CADIC

Ce dont je voudrais vous parler, c'est de ce que je ne trouve pas dans le rapport. Les points de vue exprimés sont tout à fait intéressants. Par contre, il semblerait effectivement qu'il y ait un problème de logique, d'où derrière, des résolutions. Il serait intéressant que votre commission écoute l'autre son de cloche. Vous écoutez le son de cloche de l'AEFE, qui exprime avec justesse ses préoccupations et ses craintes pour l'avenir. Je pense que votre commission est fondée à écouter un autre son de cloche, qui est celui du Gouvernement, qui est de dire : « voilà pourquoi l'on oriente les choses comme cela ; voilà pourquoi l'on veut faire le budget comme cela ». À ce moment-là, vous pouvez peut-être intervenir et notre Assemblée aura plus de crédibilité pour porter un avis. Parce que là, quelque part, quand il n'y a qu'un seul son de cloche, personnellement, j'ai l'impression d'être instrumentalisé.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain VALES.

Monsieur Alain VALES

Je ne vois pas de cohérence – ou alors je lis mal – entre les chiffres qui sont dans le deuxième tableau de la page 8 et les chiffres indiqués au dernier alinéa de la page 6. D'un côté, les valeurs de 126 et 106 sont pour l'année 2010 et, semble-t-il, dans la page 6, c'est pour l'année 2009.

Madame Soledad MARGARETO

Il est marqué en effet que c'est pour 2009 et dans le tableau, cela apparaît en 2010. Attendez, ce n'est pas la même ligne budgétaire. Quand je parle de la compensation par l'État des obligations de l'Agence liées au décret, il s'agit de la part patronale. Il est vrai que les chiffres coïncident curieusement, mais il ne s'agit pas du tout de la même réalité.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Claude MAC GAW.

Monsieur Claude MAC GAW

Monsieur le Président, et plus précisément Monsieur le Secrétaire général, je tiens à attirer votre attention sur un fait vraiment regrettable. Quand vous avez une famille qui est dans la précarité totale et qui a pu, grâce au courage de ses enfants, arriver au baccalauréat, ces enfants ne peuvent pas continuer pour étudier à l'université, parce que les parents ne disposent pas de neuf cents euros à avancer pour les premiers mois avant que la bourse n'arrive. J'ai eu une série d'enfants qui ont perdu un

an de scolarité. Encore cette année, sept enfants se sont trouvés dans la même situation. Cette situation devrait être réétudiée. Heureusement pour moi, j'ai un Sénateur et son environnement qui ont bien voulu m'aider pour ces gens. Mais, il n'est pas normal que nous soyons continuellement à quémander une chose due parce que le système veut que les bourses ne soient payées qu'en décembre, alors que le système scolaire commence en septembre. Merci, Monsieur le Président. Merci, Monsieur le Secrétaire général.

Monsieur le Président

Monsieur MAC GAW, la commission, le Président et le Rapporteur plus particulièrement sont conscients de ces difficultés, parce que d'autres familles que celles que vous connaissez sont dans le même cas un peu partout. La commission va se pencher sur ce problème.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel COCCOLI.

Monsieur Daniel COCCOLI, membre élu dans la circonscription de Londres

Pour clore ce débat, je regrette que dans ce rapport, l'on ne voit que des points négatifs et aucun point positif par rapport à la décision présidentielle.

Monsieur le Président

Avant de passer à l'examen des résolutions et du vœu, l'on me demande de faire une annonce : la commission des Lois se réunit à 11 h 30, en salle 203. Les membres de cette commission sont invités à se rendre en salle 203 à 11h30. Merci.

Madame la Présidente invite Madame le Rapporteur à présenter la résolution suivante.

Il n'y a plus de demandes de parole sur le rapport. On peut passer aux résolutions et vœux.

EXAMEN DES RESOLUTIONS DE LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'AUDIOVISUEL

Résolution n° 1/09.08

Madame Soledad MARGARETO donne lecture de la résolution n° 1/09.08 relative à la consolidation des moyens de l'Agence, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de prise de parole. Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Annick BAKHTRI.

Madame Annick BAKHTRI, membre élu de la circonscription de Tunis

Concernant le sixième considérant, effectivement, il se rapporte au considérant précédent, mais je crois qu'il faudrait peut-être expliciter en mentionnant que ce décret, dans le quatrième considérant :

Que des participations supplémentaires seront réclamées aux établissements à partir de septembre 2009.

Madame Soledad MARGARETO

Les participations supplémentaires n'ont pas seulement trait à la part patronale. Il est dit que des 6 %, 3 % sont consacrés ou seront consacrés à la part patronale et 3 % à l'immobilier.

Monsieur le Président

Quelle est la modification que vous souhaiteriez, Madame BAKHTRI, s'il vous plaît ?

Madame Annick BAKHTRI

Que l'on fasse mention de ce décret explicitement. C'est le décret 2007/1796.

Monsieur le Président

Vous voulez que l'on ajoute cette précision ?

Madame Soledad MARGARETO

À quel niveau du texte ? On ne peut pas le faire au niveau 4, puisqu'il y a deux parties. Ce n'est pas simplement lié à ce décret-là. Donc, il faudrait mettre :

Que la compensation par le ministère du Budget, des cotisations des pensions civiles.

C'est là où il faudrait introduire le décret.

Monsieur le Président

Ce n'est pas là. N'est-ce pas au point 5 ? C'est au point 5.

Madame Soledad MARGARETO

Que l'application du décret 2007/1792.

Je répète :

Que l'application du décret 2007/1792 risque d'entraîner certains établissements à résilier leur conventionnement, voire à quitter le réseau AEFÉ.

Cela vous paraît plus net et clair ainsi ?

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain VALES.

Monsieur Alain VALES

Sur un autre sujet, vous allez me dire que je m'accroche aux chiffres : il est marqué ici que l'augmentation des élèves de 6870, dont 2300 Français, alors que sur le document de synthèse, ce sont 3900 et quelques. La différence est quand même un peu forte.

Madame Soledad MARGARETO

Pour les chiffres, nous avons intégré là les chiffres que Madame la Directrice de l'Agence m'a transmis hier soir. Théoriquement, nous avons corrigé ce matin, à la première heure, avant de lancer les photocopies. J'espère que votre document est bien conforme. Ce sont 3972. Le document, là, j'imagine, est celui avant correction.

Monsieur le Président

Sommes-nous d'accord ? Nous pouvons poursuivre ?

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Christian COINTAT.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

Merci, Monsieur le Président, Chers collègues.

Effectivement, certains l'ont dit avant moi, il y a une connotation très négative dans le texte, qui ne reflète pas véritablement la position d'un grand nombre d'entre nous. Il y a beaucoup de choses à faire. Cela est vrai. Il y a une insuffisance de crédits, cela est vrai. Une insuffisance de moyens, sûrement, mais tout ne va pas aussi mal que cela.

Alors, je souhaiterais que l'on soit plus pragmatique et que le dernier point du considérant ne soit pas aussi négatif, parce qu'il est tellement négatif :

Cela ne pourra pas satisfaire aux besoins.

...si j'étais le Gouvernement, dans ces conditions, je dirais : « *Ecoutez, je ne donne rien, puisque de toute façon, cela ne sert à rien* ».

Non, il faut simplement être plus précis et je souhaiterais que l'on change la phrase :

Ne pourra pas satisfaire aux besoins de financement

par

Ne pourra satisfaire entièrement aux besoins de financement.

De telle façon que nous ayons une porte où l'on entend « *Oui, nous avons un certain nombre de crédits. Un effort a été fait, mais celui-ci n'est pas encore suffisant pour répondre à la totalité des besoins* ».

Voilà ce que je vous propose, Monsieur le Président, mes chers collègues.

Monsieur le Président donne la parole à Madame le Rapporteur.

Madame Soledad MARGARETO

Je pense que cela est tout à fait acceptable.

Monsieur le Président

Donc, nous ajoutons :

Ne pourra satisfaire entièrement aux besoins.

Madame Soledad MARGARETO

Nous ajoutons :

Ne pourra satisfaire entièrement aux besoins de financement de ce réseau en croissance permanente.

Monsieur le Président

Deux petites corrections : on cite en référence le décret et on y ajoute « entièrement » au dernier considérant.

En l'absence d'autre demande de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° 1/09.08, relative à la consolidation des moyens de l'Agence. La résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2/09.08

Madame Soledad MARGARETO donne lecture de la résolution n° 2/09.08 relative à l'application du décret 2007/1796 aux centres et instituts culturels, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de prise de parole. Il donne la parole à Monsieur le Sénateur Christian COINTAT.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

Monsieur le Président, Chers Collègues, j'avoue que je ne comprends pas très bien ce vœu, parce que d'un côté, on nous parle de cotisation sociale et de l'autre, on nous parle du rayonnement des centres culturels. En réalité, si j'ai bien compris ce qui se cache derrière ce texte – et je ne suis pas contre, je le dis tout de suite – c'est en fait la pérennité des centres culturels par la présence de fonctionnaires dans ses centres, ou d'agents qui veulent y rester. Donc, en réalité, il faudrait quand même qu'on ait le courage d'annoncer la couleur et de bien dire que l'on défend le personnel de ces centres et non pas le rayonnement de la France à travers les centres culturels. Ce sont des choses tout à fait différentes, donc je préférerais que l'on soit précis dans la rédaction.

Monsieur le Président

Que proposez-vous, Monsieur le Sénateur ?

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

Je ne propose rien parce que je dois quitter la salle pour aller à la commission des Lois, mais je vous faisais part d'une de mes interrogations. Je ne suis pas contre l'idée, mais il me semble que la rédaction devrait être un peu plus précise. Car il faut avoir le courage d'annoncer la couleur. On ne trouve pas normal que ce personnel se situe dans cette situation déplorable, on le dit, on le dit clairement, en n'essayant pas de se cacher derrière le rayonnement de la France. Parce que l'on peut avoir un rayonnement sans qu'il n'y ait forcément des fonctionnaires dans la même situation de contrat.

Est-il possible d'aménager de sorte que les deux choses apparaissent ? Parce qu'il est important de dire quand même qu'actuellement, les centres culturels ont quelques titulaires – très peu nombreux maintenant – qui, ayant travaillé de longues années dans ces instituts, se trouvent subitement dans des situations inextricables. Ils ont contribué et contribuent encore au rayonnement de la France et je pense qu'il y a malgré tout un lien entre l'un et l'autre. Mettre les personnes dans des situations difficiles ne contribue en rien au rayonnement des centres et instituts.

Alors, je veux bien, en effet, que les personnels titulaires concernés apparaissent comme tels dans la rédaction : cela ne me dérange aucunement. Maintenant, il faut trouver une solution. Alors, quelqu'un est-il en mesure de donner une solution satisfaisante.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-Hélène PONTVIANNE.

Madame Marie-Hélène PONTVIANNE

Je proposerais de mettre :

| Afin de maintenir le personnel titulaire détaché... et d'assurer ainsi la ...

Madame Soledad MARGARETO

Est-ce que tu peux répéter ?

Madame Marie-Hélène PONTVIANNE

Afin de maintenir en place le personnel titulaire détaché... nécessaire à la pérennité...

Alors, cela donnerait :

La mise en place de mesures compensatoires de ces cotisations, afin de maintenir le personnel titulaire et assurer ainsi la pérennité d'un outil indispensable au rayonnement de la France et de la francophonie dans le monde.

En l'absence d'autre demande de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° 2/09.08, relative à l'application du décret 2007/1796 aux centres et instituts culturels. La résolution est adoptée à l'unanimité, moins un contre et trois abstentions.

Monsieur le Président

Madame PONTVIANNE, je ne comprends pas, vous l'avez voté en commission.

Madame Marie-Hélène PONTVIANNE

Nous n'avons pas voté le même texte.

Madame Soledad MARGARETO

Celui-là oui.

Madame Marie-Hélène PONTVIANNE

On a changé.

Monsieur le Président

Et c'est vous qui avez fait la proposition. Je trouve cela quand même un peu incohérent. Maintenez-vous votre abstention ?

Madame Marie-Hélène PONTVIANNE

J'aide à la compréhension de ce que veut dire le Sénateur COINTAT, mais j'étais pas d'accord avec lui.

Monsieur le Président

Non, non. Ce sont des arguties Madame. Maintenez-vous votre abstention ?

Madame Marie-Hélène PONTVIANNE

Si cela doit faire un incident diplomatique, je l'enlève, je l'enlève.

Monsieur le Président

Merci Madame.

Madame Soledad MARGARETO

Alors, le vœu ?

Monsieur le Président indique que la résolution est adoptée à l'unanimité, moins un contre et deux abstentions.

Vœu n° 1/09.08

Madame Soledad MARGARETO donne lecture du vœu n° 1/09.08, relatif à l'intégration des enfants handicapés dans les établissements du réseau d'enseignement français à l'étranger, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de prise de parole. Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean BOTTAGISIO.

Monsieur Jean BOTTAGISIO, membre élu de la circonscription de Caracas

Merci, Monsieur le Président.

Je pense que dans le deuxième considérant, on pourrait enlever « au cours de ces dernières années », je ne vois pas ce que cela apporte. Des mesures ont-elles été prises avant le cours de ces dernières années ?

Madame Soledad MARGARETO

Alors, on laisserait :

— *Considérant que trop peu de mesures ont été prises en faveur de ces enfants différents.*

Cela ne change pas grand-chose, en effet.

Monsieur le Président

Tout le monde est d'accord ?

En l'absence d'autre demande de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° 1/09.08, relatif à l'intégration des enfants handicapés dans les établissements du réseau d'enseignement français à l'étranger. La résolution est adoptée à l'unanimité.

Là s'arrêtent les travaux de la commission des Affaires culturelles. Merci aux personnes qui ont travaillé, tous les membres. Mes chers collègues, ne partaient pas. Nous allons examiner les résolutions de la commission temporaire de la Sécurité.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Président et Madame le Rapporteur de la commission temporaire de la Sécurité des Français de l'Etranger, afin de donner lieu à l'examen des résolutions de la commission..

REPRISE DE L'EXAMEN DES RESOLUTIONS DE LA COMMISSION TEMPORAIRE DE LA SECURITE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

Résolution n° SEC/R.1/08.09

Madame Claire DURAND donne lecture de la résolution n° SEC/R.1/08.09 relative aux crédits et moyens affectés à la sécurité des Français de l'étranger, adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de prise de parole. Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain VALES.

Monsieur Alain VALES

Je changerais peut-être le texte du premier considérant. Au lieu de :

— *N'ont cessé de présenter la sécurité des Français*

... de mettre

— *Considérant que les pouvoirs publics présentent la sécurité des Français.*

tout simplement.

Monsieur le Président

Le Rapporteur est d'accord.

En l'absence d'autre demande de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° SEC/R.1./08.09 relative aux crédits et moyens affectés à la sécurité des Français de l'étranger. La résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président invite Madame le Rapporteur à présenter la résolution suivante.

Résolution n° SEC/R.2/08.09

Madame Claire DURAND donne lecture de la résolution n° SEC/R.2/08.09 relative à la mission des Conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger en matière de sécurité.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de prise de parole. Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Bernard ZIPFEL.

Monsieur Bernard ZIPFEL

Juste en ce qui concerne la rédaction :

Qu'une nouvelle instruction exhaustive soit adressée.

Elle ne sera jamais exhaustive, donc je supprimerais « exhaustive ».

Monsieur le Président demande l'accord de Madame le Rapporteur. Celle-ci acquiesce.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT

Merci, Monsieur le Président.

Simplement une suggestion rédactionnelle, au b) de la demande, simplement, au lieu de dire :

Qu'ils se réunissent régulièrement au moins une fois par an.

Dire

Qu'ils se réunissent autant que de besoin à l'initiative du poste consulaire et, au moins une fois par an.

Parce que, Dieu merci, aujourd'hui je vis dans un pays normal, mais j'ai vécu dans des pays difficiles et, croyez-moi, une fois par an, c'est très nettement insuffisant. Et si un chef de poste ne joue pas le jeu, il peut y avoir un problème. C'est la raison pour laquelle je suggère cette rédaction.

Madame Soledad MARGARETO

Il est entendu qu'en période de crise, les réunions sont beaucoup plus fréquentes, bien sûr.

En l'absence d'autre demande de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° SEC/R.2./08. relative à la Mission des Conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger en matière de sécurité. La résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président invite Madame le Rapporteur à présenter la résolution suivante.

Résolution n° SEC/R.3/08.09

Madame Claire DURAND donne lecture de la résolution n° SEC/R.3/08.09 relative à la prorogation du mandat de la commission temporaire de la Sécurité des Français de l'étranger, adoptée en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de prise de parole. Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Maurice COURSIER.

Monsieur Maurice COURCIER

Monsieur le Président, la résolution n'est pas en cause, bien évidemment, mais c'est pour éclairer les membres de l'Assemblée. Cela portait effectivement sur un point relatif à la prorogation. Il s'agit de savoir si cette commission de nature temporaire incitera plus l'Administration à la renouveler que si elle devient permanente. Voilà ce qui a fait l'objet de ce vote un petit peu différent au sein de notre commission, mais sans remettre en cause, bien entendu, l'action qu'a menée cette commission. Merci, Monsieur le Président.

Madame Claire DURAND

Elle peut être temporaire comme la commission des Anciens combattants.

En l'absence d'autre demande de prise de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° SEC/R.3./08.09 relative à la prorogation du mandat de la commission temporaire de la Sécurité des Français de l'étranger. La résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président

Mes chers collègues, je vous remercie. Nos travaux sont suspendus. Ils reprennent à 14h30.

VENDREDI 26 SEPTEMBRE - APRES-MIDI

La séance est ouverte à 14 h 35 sous la présidence de Madame Claudine LEPAGE, vice-Présidente de l'AFE.

Madame la Présidente

L'ordre du jour de cet après-midi appelle la présentation de la synthèse de la commission des Finances et des Affaires économiques. Ensuite, nous attendons Madame Anne-Marie IDRAC, Secrétaire d'État au commerce extérieur qui interviendra. Son intervention sera suivie d'un débat organisé. Après son départ, qui devrait se situer vers 16h15, nous aurons la séance des questions orales et d'actualité.

Je passe sans plus tarder la parole à Monsieur Marc VILLARD, le Président de la commission des Affaires financières et économiques.

PRESENTATION DE LA SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES FINANCES ET AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Monsieur Marc VILLARD, Président de la commission des Finances et des Affaires économiques

Madame la Présidente, Madame la Sénatrice, Chère Claudine, merci.

J'essaie de meubler un peu, parce qu'il n'y a vraiment pas grand monde.

Nous allons vous présenter la synthèse de nos travaux, mais, compte tenu du temps très court qui nous est imparti et pour être sûr que cela puisse être fait, nous allons – à l'inverse de ce que nous aurions dû faire - vous présenter tout de suite le vœu et la résolution qui ont été formulés par notre commission, afin qu'ils puissent être votés et acceptés, ce qui ne serait pas possible si nous étions obligés d'interrompre le déroulement de nos travaux à l'arrivée de Madame IDRAC.

Ces vœux s'inscrivent dans le désir et le souhait de notre commission, d'être un acteur beaucoup plus actif, un acteur concret dans la préparation des éléments du budget qui concernent les actions en direction des Français de l'étranger. Je vous laisse prendre connaissance de ces vœux et résolutions qui s'affichent sur l'écran. Si vous le souhaitez, Radya peut vous les lire, mais je pense que vous pouvez les lire vous-même.

EXAMEN DES RÉSOLUTIONS ET VŒUX DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Résolution n° FIN/R.1/09.08

Madame Radya RAHAL donne lecture de la résolution n° FIN/R.1/09.08 relative à la mise en place d'un indicateur de satisfaction des usagers des services consulaires dans le Projet Annuel de Performance du Programme 151, adoptée à l'unanimité en commission.

Madame la Présidente s'enquiert des demandes de prise de parole. En l'absence de demande de prise de parole, Madame la Présidente met aux voix la résolution n° FIN/R.1/09.08 relative à la mise en place d'un indicateur de satisfaction des usagers des services consulaires dans le Projet Annuel de Performance du Programme 151. La résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame la Présidente invite Madame Radya RAHAL à présenter le premier vœu.

Vœu n° FIN/V.1/09.08

Madame Radya RAHAL donne lecture du vœu n° FIN/V.1/09.08 relatif au budget du programme 151, adoptée à l'unanimité en commission.

Madame la Présidente s'enquiert des demandes de prise de parole. En l'absence de demande de prise de parole, Madame la Présidente met aux voix le vœu n° FIN/V.1/09.08 relative au budget du programme 151. La résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Président de la commission des Finances et des Affaires économiques.

Monsieur Marc VILLARD

Madame la Présidente, je vous remercie.

Très rapidement, je vous fais l'introduction sur la synthèse de nos travaux. Nous vous avons distribué un document que vous trouverez, comme nous l'avions fait lors de la dernière session, très rapidement sur l'Extranet, accompagné des annexes. Il est imprimé recto verso, dans un souci de dépenser le moins de papier possible, parce que notre Assemblée est très « papivore ».

Les travaux de notre commission s'inscrivent toujours dans la même démarche : essayer d'être le plus concret possible dans les domaines où nous intervenons. Nous nous sommes axés, cette fois encore, autour de deux pôles : le pôle des finances et le pôle des affaires économiques.

Sur le premier, nous avons reçu Monsieur Jean ARTHUIS et Monsieur Alain CATTA pour aborder le sujet des budgets qui concernent les Français de l'étranger. Vous le verrez tout à l'heure, deux approches sur le même sujet, assez différentes. Monsieur Jean ARTHUIS a l'approche du contrôleur ; Monsieur CATTA, celle de l'utilisateur du budget.

Le groupe de travail sur le devenir de notre Assemblée et de son budget s'est aussi réuni. Sur le second point, a été abordé la fiscalité, avec le Centre des impôts des non résidents, dont nous voulions apprécier les réponses apportées aux questions soulevées par le Comité des usagers, de façon à améliorer la communication ; et le Bureau des conventions fiscales pour suivre l'évolution des conventions fiscales et entrer sur un ou deux cas concrets, dont un vous sera exposé.

Enfin, l'appui au commerce extérieur avec l'audition du Président de l'Union des chambres de commerce et d'industrie françaises à l'étranger, pour faire un point sur la mise en place de l'accord quadripartite qui a été signé entre l'UCCIFE, la CFCI, les DRCE et Ubifrance.

Une fois encore, nous tenons à souligner l'excellence des rapports que nous avons eus avec les intervenants que nous avons invités et nous remercions Madame RUSSET pour le travail qu'elle a fait en ce début d'année, qui était peu simple, compte tenu de changements intervenus dans différents services.

Notre commission, toujours dans l'esprit de rester le plus concret possible, a émis un vœu et une résolution. Mais, vous le savez déjà, puisque vous venez de les voter à l'unanimité, ce dont nous vous remercions.

Je passe la parole à Radya, pour la présentation de la synthèse.

Madame Radya RAHAL, Rapporteur de la commission des Finances et des Affaires économiques

Mesdames, Messieurs, chers collègues, il vous a été remis un document, donc je serai aujourd'hui très synthétique, dans la mesure où nous avons une invitée, Madame IDRAC.

Trois grands axes ont été travaillés : le budget des Français de l'étranger, la fiscalité – Centre des impôts des non résidents et conventions – et l'appui au commerce extérieur. Il y a également eu un suivi dans les travaux de la sous-commission emploi et du groupe de travail budget de l'AFE.

1. BUDGET DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER**1.1. Intervention de Monsieur ARTHUIS**

Concernant ce budget, deux intervenants. Je commencerai par Monsieur ARTHUIS. Son approche pourrait se résumer dans l'extrait de son intervention, qui s'affiche sur l'écran. Vous y trouvez la légitimité de la demande de notre commission, la description du contexte budgétaire et la philosophie de la LOLF.

Plutôt que de revenir sur des chiffres que vous connaissez tous ou que vous retrouvez dans les documents, voici quelques points qui me paraissent importants.

Selon Monsieur ARTHUIS, la fusion dans un seul et même budget des moyens des réseaux des postes à l'étranger n'est actuellement pas acceptée par le Rapporteur spécial, Adrien GOUTEYRON, qui estime qu'un manque de clarté dans la gestion, ne plaide pas en faveur d'une extension du champ de compétences du programme.

Sur la gratuité, Monsieur ARTHUIS souligne que la mise en place de ce dispositif pose de sérieux problèmes budgétaires, car c'est une mesure qui n'est, selon ses propres termes, pas vraiment pilotée. Il est à craindre une augmentation très sensible des coûts. Je cite :

La gratuité entraînerait un coût de scolarité moyen par enfant supérieur à celui de la scolarisation en France, alors que ceux scolarisés en France paient des impôts en France.

Partant de ce constat, le Rapporteur spécial propose de plafonner la prise en charge selon des modalités à définir. Notons une suggestion intéressante de faire participer les pays qui lèvent l'impôt sur les ressortissants français au financement de nos établissements. C'est le cas du Luxembourg.

En conclusion à l'intervention de Monsieur ARTHUIS, l'on pourrait se dire : que faire avec le programme 151 ? Lui donne-t-on une extension avec le programme 185 ?

1.2. Intervention de Monsieur CATTÀ

Monsieur CATTÀ nous a présenté le projet du budget du programme 151 et rappelle les interactions entre le 151 et le 185.

À partir de l'année 2009, la Loi de Finances sera présentée dans un cadre triennal. Ainsi, celle qui sera votée prochainement constituera le socle budgétaire pour les années 2010 et 2011. Nous ne nous étendons pas sur les chiffres que vous trouverez en annexe de cette synthèse. Mais, il nous a été dit que pour le programme 151, pour 2009, en valeur absolue, il a augmenté.

Nous avons souhaité que notre commission soit associée à l'élaboration d'un budget ou pour le moins, qu'elle puisse donner son avis sur ce point.

Sur ce point, Monsieur CATTÀ nous rappelle :

Il faut rappeler que les artisans de la Loi de Finances restent les parlementaires. C'est à eux qu'il faut adresser la plus grande partie des questions. Les sites du Sénat, de Bercy, du Ministère des affaires étrangères, peuvent permettre de se procurer les documents tels que les rapports annuels de performances, projets annuels de performances des années 2007 puis 2008 – prêts au début de l'année 2009 –.

Enfin, notre commission fait remarquer à Monsieur CATTÀ, qu'il manque d'indicateurs de performances clairs pour évaluer l'action des postes par exemple.

En conclusion, nous avons formulé un vœu et une résolution pour que notre commission puisse travailler de façon concrète sur le budget concernant les Français de l'étranger.

1.3. Intervention de Monsieur GAILLY

Nous souhaitons l'entendre sur la mise en œuvre de la convention quadripartite entre l'AFCCI, l'UCCIFE, Ubifrance et les DRCE sur le redéploiement d'appui au commerce extérieur.

Tout d'abord en France, les conventions sont en train d'être signées entre les CCI et les DRCE. L'ensemble des conventions devrait être finalisé pour la fin de cette année. À l'étranger, ce sera plus long, car il faudra d'abord identifier les signataires côté publics, s'agit-il des missions économiques ou d'Ubifrance ?

Cette réforme devrait amener, si l'on tire les conclusions de l'exemple marocain, à une diminution du coût, de meilleures performances et devait dégager des budgets d'intervention. Pour résumer, citons Monsieur GAILLY.

Nous allons passer d'une politique de dépenses utiles à une politique d'investissements commerciaux.

2. LA FISCALITE

2.1. Le Centre des impôts des non-résidents

Nous souhaitons avoir connaissance des actions menées par le CINR pour améliorer le service des usagers. Vous en trouverez la description dans le document qui vous a été remis. Là aussi, il a été convenu que le CINR nous communiquerait la liste des indicateurs de performance, afin qu'ensemble, nous en examinions la pertinence.

2.2. Les conventions fiscales

La politique conventionnelle est aujourd'hui basée sur le principe d'échange d'informations entre les États souhaitant avoir des conventions de non double imposition avec la France. Les États ne voulant pas se conformer à ces normes selon les principes OCDE se verront refuser de signer les conventions avec la France. C'est une politique qui a des atouts et des inconvénients que vous retrouverez dans le document.

Il fallait signaler une nouveauté et un fait assez exceptionnel : c'est la dénonciation unilatérale par le Danemark, de la convention de non double imposition signée avec la France. On espère que cette convention aura des effets limités sur les ressortissants français, du fait de mesures exceptionnelles prises par la France, pour éviter la double imposition. Ces éléments sont une instruction administrative. Dans le pire des cas, il a été suggéré d'effacer l'impôt français. Pour les recrutés locaux, l'impôt devient danois. Mais, une étude est en cours, afin de maîtriser les conséquences de ce changement pour les recrutés locaux français.

3. L'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT

La commission a reçu Monsieur Jérôme PASQUIER, adjoint de la Direction de la coopération internationale et du développement, qui nous a fait le point sur l'aide publique au développement.

Il a répondu aux questions des membres de la commission. Lors de son exposé, l'invité a mis l'accent sur les objectifs de la politique d'aide, les zones d'affectation de l'aide publique au développement, la modernisation de l'aide publique au développement et les montants de l'aide publique au développement.

4. L'EMPLOI ET LA FORMATION

Monsieur LAMOUREUX a développé trois points dans son intervention. Il nous a rappelé qu'un appel d'offres va être lancé, afin de mandater un prestataire, qui répondra au futur cahier des charges concernant la formation professionnelle hors hexagone.

Dans le cadre de la PFUE, Monsieur CATTÀ, Directeur de la DFAE a convié les 26 représentants des autres pays membres de l'Union, à une réunion, afin de dresser un bilan sur les prestations offertes dans les pays membres, en matière d'emploi et de formation professionnelle.

Troisième axe : réévaluer les priorités de l'action emploi-formation du programme 151, compte tenu du cadre budgétaire restreint. Les critères de performance justifiant l'existence d'une bourse de l'emploi, selon le nombre de placements et leur coût.

Les membres de la commission s'interrogent sur la pertinence de ces indicateurs. L'Europe continue de présenter près de trois quarts des placements, notamment grâce à Londres. Il est alors demandé aux conseillers élus représentant les territoires situés hors d'Europe, d'exprimer à Monsieur LAMOUREUX, leur analyse de la situation locale, pour favoriser son évaluation des besoins.

5. BUDGET DE L'AFE

Dans la perspective d'un changement de statut de notre Assemblée, ce groupe de travail animé par Monsieur VINET, préconise que nous réfléchissions sur les moyens nécessaires pour permettre aux conseillers d'assister aux différentes commissions à l'intérieur de leur circonscription ; le budget annuel forfaitaire de fonctionnement mis à la disposition du conseiller élu pour pouvoir couvrir les dépenses administratives encourues (poste, téléphone, secrétariat) ; l'adhésion à la CFE sans rétroactivité pour tous les conseillers ; la possibilité que les conseillers soient assurés lors de tous leurs déplacements. Ils nous ont rappelé les différentes suggestions faites lors de la dernière assemblée.

Je vous remercie.

QUESTIONS-REponses

Madame la Présidente remercie Madame le Rapporteur et s'informe des demandes de parole. Madame la Présidente donne la parole à Madame Marie-Hélène PONTVIANNE.

Madame Marie-Hélène PONTVIANNE

Merci, Madame la Présidente.

Je n'ai évidemment pas eu le temps de tout lire. Simplement, une remarque : cela est peut-être difficile à organiser, mais je regrette que Monsieur ARTHUIS se soit tellement étendu sur le budget de l'Agence pour l'Enseignement du Français à l'étranger sans que la commission des Affaires culturelles et de l'enseignement soit prise à partie. Ainsi, il a dit certaines choses fausses. Monsieur MASSIN a dit un petit peu le contraire, notamment à propos de la prise en charge, à savoir qu'il s'agit en réalité de 55,82 % des bénéficiaires potentiels et non de 90 % des demandes présentées. Ainsi, il serait utile d'avoir une coordination dans le futur.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Marc VILLARD.

Monsieur Marc VILLARD

Je vous remercie pour cette question et j'en conviens. Sauf qu'au départ, nous ne savions pas que Monsieur ARTHUIS allait s'étendre sur le problème du financement de l'Agence, qu'il a d'ailleurs cité comme étant un « débat théologique ». L'intérêt de cette présentation est de vous montrer l'opinion du Sénat, en tout cas de Monsieur ARTHUIS, sur ce dossier et de voir les divergences qu'il peut y avoir.

Mais, nous nous sommes faits la réflexion au sein de la commission, qu'il serait intéressant, effectivement, de vous faire parvenir les éléments que nous avons pour les croiser et voir quelles étaient les différentes appréciations.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean BOTTAGISIO.

Monsieur Jean BOTTAGISIO, membre élu de la circonscription de Caracas

Merci, Madame la Présidente.

Simplement en ce qui concerne la convention fiscale de non double imposition, dans le paragraphe des nouveautés, vous renvoyez au rapport de la session 2008. Nous sommes en session 2008, alors de quoi s'agit-il exactement ?

Madame Radya RAHAL

Lors de la session 2008, il nous avait déjà été dit que la convention avec le Danemark risquait d'être dénoncée. Nos autorités attendent cette dénonciation depuis plus de six mois. Elle est maintenant dénoncée.

Monsieur Marc VILLARD

En fait, il aurait fallu vous renvoyer au rapport de mars 2008. Cela aurait été plus précis.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Françoise TETU de LABSADE.

Madame Françoise TETU de LABSADE, membre élu de la circonscription de Montréal

Madame la Présidente, je voudrais demander au Rapporteur de bien vouloir développer une fois les acronymes. Quand nous ne faisons pas partie de la commission des Finances, nous n'en connaissons pas le sens.

Madame Radya RAHAL

L'on peut imaginer d'en faire une liste jointe au compte rendu.

Madame Françoise TETU de LABSADE

Cela est valable pour toutes les commissions.

Monsieur Marc VILLARD

Vous avez parfaitement raison. Nous vous ferons le copier-coller de la liste que nous avons mise dans le rapport de mars 2008.

Madame la Présidente

Je vous demande de rester dans la salle. Nous attendons d'une minute à l'autre, l'arrivée de Madame IDRAC.

Monsieur Marc VILLARD

L'AFCCI, c'est l'Association française des chambres de commerce et d'industrie ; l'UCCIFE, c'est l'Union des chambres de commerce et d'industrie françaises à l'étranger ; la DGTPE. Direction générale du Trésor et de la prospective économique - Ils sont tous en train de changer de nom, paraît-il - ; et DRCE, ce sont les Directions régionales du commerce extérieur.

(Arrivée de Madame Anne-Marie IDRAC.)

Madame la Présidente

Chers collègues, nous avons le plaisir d'accueillir aujourd'hui Madame Anne-Marie IDRAC, Secrétaire d'État chargée du commerce extérieur auprès du Ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi – le plaisir et l'honneur, je devrais dire. Vous le savez tous, Madame IDRAC a une double carrière. Nous la connaissons en tant que Dirigeante d'entreprise – SNCF, RATP. Madame IDRAC est également une femme politique. Elle a eu des fonctions électives, des fonctions ministérielles et politiques. Donc, c'est pour nous un grand plaisir et un grand honneur de l'accueillir.

Madame le Ministre, je vous remercie d'être venue jusqu'à nous et sans plus attendre, je vous passe la parole.

**ALLOCUTION DE MADAME ANNE-MARIE IDRAC
SECRETARE D'ETAT AU COMMERCE EXTERIEUR**

Madame Anne-Marie IDRAC, Secrétaire d'Etat au Commerce extérieur

Merci, Madame la Présidente, de cet accueil. Je suis très heureuse et honorée de pouvoir m'exprimer aujourd'hui devant les représentants des Français de l'étranger. Je voudrais vous dire, Madame et Messieurs les vice-Présidents, Mesdames, Messieurs, que pour moi, vous êtes les représentants des forces vives de la Nation hors de nos frontières. Vous contribuez à élargir la France. Élargir la France, c'est l'un des termes selon lesquels s'est exprimé, en me recevant à Shanghai, il y a quelques semaines, l'un des nôtres, l'un des vôtres, terme que l'on retrouve d'ailleurs sur son blog.

Je voudrais aussi, à cette occasion, adresser mes plus sincères félicitations aux quatre Sénateurs élus ou réélus dimanche dernier et que j'ai eu l'occasion de saluer, lors d'une réception organisée au Sénat, il y a quelques jours.

Je voudrais prolonger ce propos sur le fait que vous élargissez la France, en reprenant l'un des propos du Président de la République, selon lequel : « ceux qui partent étudier aux États-Unis ou travailler à Londres ou à Pékin ne laissent pas la France. Ils la servent ». De mon point de vue, vous la servez de bien des manières. Vous servez la France en contribuant globalement à son rayonnement hors de nos frontières. Vous servez la France lorsque vous en êtes les Ambassadeurs et portez nos couleurs. Vous servez la France en accueillant et en aidant nos compatriotes à l'étranger – et je reviendrai tout à l'heure en particulier sur votre rôle vis-à-vis de nos entreprises et notamment des PME.

Une des raisons pour lesquelles j'ai souhaité vous voir, à part cette considération générale, c'est que vous êtes des acteurs de deux des politiques dont j'ai la responsabilité, auprès de François FILLON et du Président de la République, c'est-à-dire développer notre présence commerciale et nos investissements à l'étranger d'une part et favoriser l'investissement étranger en France, en promouvant l'attractivité de notre territoire d'autre part.

Je sais bien que malgré la distance et aussi malgré vos différences d'opinions personnelles – que je connais et respecte parfaitement – vous suivez avec attention le chantier de réformes mises en œuvre depuis seize mois, sous l'impulsion du Président de la République.

C'est pourquoi, avant d'évoquer spécifiquement les enjeux et les modes d'action du commerce extérieur, je voudrais, en ce qui concerne les sujets économiques – j'ai lu, bien entendu, les propos qui vous ont été adressés par Bernard KOUCHNER sur d'autres sujets – je voudrais replacer les sujets du commerce extérieur dans un contexte de réforme économique générale.

1. TROIS MOTS D'ORDRE

Pour ce faire, je me référerai aux propos du Premier ministre François FILLON, s'adressant aux Ambassadeurs, lors de la Conférence des Ambassadeurs il y a quelques semaines, indiquant que la France bouge, pour renforcer et moderniser son appareil productif, avec trois mots d'ordre : travailler plus, investir plus, dépenser moins.

1.1. Travailler plus

Si l'on se réfère à beaucoup de réformes mises en œuvre pour certains depuis longtemps, par un certain nombre de nos amis et concurrents européens, on peut se référer à la notion de flexi-sécurité, donc je citerai quelques exemples. La défiscalisation des heures supplémentaires, aujourd'hui, ce sont quand même six millions de salariés sur le territoire national, dans 560 000 entreprises. Je voudrais évoquer également – même si cela peut paraître un peu administratif – c'est extrêmement important et là encore, d'autres pays l'ont fait avant nous, la fusion de l'ANPE et des ASSEDIC, avec la volonté d'accompagner individuellement les chercheurs d'emploi vers la formation et le retour à l'emploi. Je voudrais évoquer, peut-être plus structurellement encore, le renouveau du dialogue social, avec les accords conclus en janvier sur la réforme du travail, en avril sur la représentativité syndicale.

Ce que vous avez dit de mes responsabilités précédentes, à la tête de très grandes entreprises françaises - qui d'ailleurs étaient fréquemment invitées dans ces lieux, puisque j'ai été vice-Présidente de l'Union des chemins de fer -, je suis convaincue, donc, que la représentativité syndicale et sa réforme, sont des moteurs très importants d'amélioration de ce dialogue et donc de notre capacité à réagir tous ensemble, en collectif, aux enjeux que nous impose notamment la mondialisation.

Viendront après cela la réforme de la formation professionnelle, qui débouchera, nous l'espérons, sur un accord tout aussi ambitieux.

1.2. Investir plus

De ce point de vue-là, je voudrais insister sur un point et un seul : l'investissement dans l'innovation et la recherche, de telle sorte que les entreprises françaises redressent leur compétitivité sur la scène internationale. Là encore, tous les benchmarks nous montrent que c'est dans ce sens qu'il faut aller.

À ce titre, la loi de modernisation de l'économie favorisera le développement de nos PME les plus innovantes et contribuera aussi à améliorer l'attractivité de notre territoire.

Je voudrais attirer votre attention sur un élément que tous mes interlocuteurs étrangers saluent : la réforme du crédit impôt recherche. Il a été mis en place dans le budget 2008 avec un triplement des dispositifs fiscaux, ce qui nous met aujourd'hui dans les tout premiers, parmi les pays de l'OCDE, en faveur de la recherche privée. Tous les classements d'attractivité quels qu'ils soient ont d'ailleurs salué cette initiative et je vous invite à consulter à cet égard, comme sur les sujets concernant la modernisation du marché du travail, les excellents argumentaires qui sont préparés et diffusés par l'Agence pour les investissements internationaux, sous le pilotage de mon ami et collaborateur Philippe FAVRE. Ils sont tout à fait significatifs.

Dans le même ordre d'idée – je veux parler de la recherche et du développement – nous avons mis vraiment le paquet sur les pôles de compétitivité et, pas plus tard que mercredi dernier, François FILLON indiquait que nous étions rentrés, les concernant, dans une nouvelle étape, avec l'allocation, par l'État, de 1,5 milliard d'euros supplémentaires pour les trois ans à venir. J'insiste un peu sur ce point, parce que nous encourageons beaucoup les partenariats entre pôles de compétitivités français et étrangers. C'est le cas par exemple, d'ores et déjà, avec la Chine, la République Tchèque, les Pays-Bas ou encore la Tunisie. Je m'en suis occupée moi-même dans ces différents pays. Vous qui êtes inséré aussi profondément dans les tissus locaux, qu'ils soient industriels ou académiques, je suis sûre que vous pouvez apporter votre pierre à l'édifice, tout comme l'ensemble du Gouvernement le fait.

Dans le contexte budgétaire dont je vais dire un mot après, cette priorité à l'investissement et à l'investissement en particulier dans la recherche et l'innovation, est absolument préservée en tant que priorité nationale.

1.3. Dépenser moins

En sortant du Conseil des ministres, nous avons adopté ce matin, le projet de budget pour 2009, ainsi que le rapport de perspective triennal sur les budgets publics de la France. J'insisterai plus globalement sur l'idée d'assainir nos finances publiques. Il s'agit d'un impératif financier, mais personnellement, je le prends aussi sur le plan moral, éthique, la préservation de l'avenir. Les jeunes générations ont raison de ne plus accepter que leurs aînés – notre génération – vivent à crédit. Et puis, puisque je suis là pour parler du commerce extérieur et de sa compétitivité, si nous voulons une économie compétitive, nous ne pouvons plus lui faire supporter un poids excessif de dépense publique. C'est la raison pour laquelle, non seulement nous assumons, au niveau Gouvernemental, mais nous revendiquons le fait d'augmenter de 0 % en volume les dépenses publiques en 2009, le fait de ne pas remplacer 30600 départs à la retraite en 2009 ou encore l'objectif de redressement de nos finances publiques sur les trois années à venir, avec un plan ambitieux, lucide et responsable, qui vise l'équilibre à la fin de l'actuel quinquennat.

Vous le savez aussi, au-delà de la réforme du marché du travail, au-delà de l'assistance sur recherche et développement, qui me semblent être vraiment les deux piliers importants, quand on regarde la France de l'étranger, le Président de la République a lancé un nouveau chantier très structurant : celui de la réforme des collectivités locales et des taxes qui vont avec, avec l'idée que tous les échelons administratifs qui se sont empilés au fil des années sont devenus facteurs d'inefficacité et également de coûts souvent tout à fait inutiles.

Vous qui vivez aux quatre coins du monde, êtes les mieux placés pour savoir que les pays - en particulier les pays industrialisés – qui ont connu les taux de croissance les plus élevés depuis vingt ans sont ceux qui ont su se réformer et mener une politique responsable. Vous-mêmes et les Sénateurs que vous avez élus au fil des années ont beaucoup stimulé les responsables nationaux, avec les exemples de ces réformes menées à l'étranger. La France a pris ce virage. Certains pensent – d'autres pas – que nous le faisons un petit peu tard. Quoi qu'il en soit, c'est avec une détermination tout à fait ferme et je puis témoigner que le Président de la République le fait avec une vision globale, mondiale, du rôle que peut jouer la France et qu'elle ne pourra jouer que si elle est capable, elle-même, des réformes et des évolutions dont je viens de parler.

2. NOS ENTREPRISES A L'INTERNATIONAL

J'en viens plus directement aux questions de nos entreprises à l'international et là, je voudrais, comme le Président et le Premier ministre, nous en donnent l'exemple, dire les choses de manière tout à fait vraie et lucide. Notre déficit commercial s'est détérioré en ce début d'année. Il a augmenté d'un peu plus de un milliard d'euros au 1er semestre, en s'établissant à 24 milliards. Certes, cela reste modéré par rapport aux déficits britannique et espagnol. Le déficit commercial représente environ 2 % du PIB en France, 6 % au Royaume-Uni, 8 % en Espagne. Mais évidemment, vous le savez, la comparaison est beaucoup moins flatteuse avec l'Allemagne, qui enregistre des excédents records depuis quelques années.

Bien sûr, nos résultats reflètent des évolutions macroéconomiques globales. Sur les importations, essentiellement le coût de la facture énergétique, c'est évident ; sur les exportations, la demande chez nos principaux clients – quand elle chute en Allemagne ou en Espagne alors que l'Union européenne représente les deux tiers de nos exportations, cela se voit dans nos exportations -, mais aussi parce que nos exportations relatent la compétitivité relative de nos entreprises, notre économie, par rapport à celles de nos concurrents.

Pour moi, maintenir notre part de marché, de 4 % selon les statistiques du FMI dans le commerce mondial, c'est surtout par rapport aux concurrents, c'est-à-dire aux autres pays européens, aux pays développés ; moins par rapport aux pays émergents. Par exemple, il est tout à fait normal que la Chine y prenne sa part, surtout depuis son entrée à l'OMC.

Du point de vue de la vérité et de la transparence, les perspectives à venir pour la fin 2008 et pour 2009 ne sont sans doute pas extraordinaires et nous allons avoir à nouveau, malheureusement, à consulter des soldes sur la balance commerciale qui ne seront pas très sympathiques. Raison de plus pour agir sur les causes structurelles de notre déficit, afin d'être en bonne position, lorsque la croissance mondiale repartira. Ce n'est certainement pas le moment de relâcher l'effort de réforme, bien au contraire ; c'est celui de travailler à muscler notre appareil de production, nos dispositifs d'aide au commerce extérieur pour être le plus pertinent possible pendant la tempête et lorsque cette dernière se sera apaisée.

Alors, il ne faut pas, d'ailleurs, être complètement pessimiste, puisque pendant le 1er semestre dont je parlais, or énergie, nous avons un peu amélioré notre déficit commercial. Au premier semestre, il s'était réduit de près de trois milliards d'euros (hors énergie) avec en particulier la bonne tenue de l'agroalimentaire, qu'il ne faut pas négliger, les biens de consommation et d'équipement et, bien sûr, les ventes d'Airbus.

3. DES HANDICAPS STRUCTURELS

Lorsque je parle de questions structurelles, je voudrais attirer votre attention sur deux points, deux handicaps structurels qui grèvent notre compétitivité.

3.1. Le nombre d'entreprises exportatrices

En Allemagne, il y a 350 000 entreprises exportatrices ; en France, seulement 100 000. Et, ce qui est beaucoup plus ennuyeux, c'est que notre nombre d'entreprises exportatrices, non seulement n'est pas formidable, mais il diminue depuis le début des années 2000. Et en particulier pour les entreprises de taille intermédiaire, celles qui sont capables d'aller sur des marchés en forte croissance, des marchés souvent lointains ou difficiles ou celles aussi, qui sont capables d'apporter leur concours en tant que fournisseur, partenaire, aux très grosses entreprises qui, elles, tirent très bien leur épingle du jeu.

Un objectif ambitieux, mais raisonnable, me semble-t-il, en tout cas ambitieux et volontaire, c'est le mien, serait que l'économie française récupère, d'ici à 2012, les 10 000 entreprises exportatrices que nous avons perdues depuis 2000. Nous avons à jouer ensemble.

3.2. Leurs capacités d'innovation

Nos entreprises innovent moins que les entreprises allemandes, quelquefois même que les entreprises italiennes et sont confrontés à des problèmes de positionnement de gammes sur la qualité, pas sur le niveau des technologies, mais sur la qualité, incluant la qualité du service, le service après-vente.

Or, plus une entreprise est innovante et plus elle réussit à l'international. En France, une entreprise sur vingt est exportatrice, alors qu'une entreprise innovante sur deux l'est. Je me réfère à ce que je disais tout à l'heure sur le crédit d'impôt recherche, sur les pôles de compétitivité et sur cet effort d'innovation.

Je voudrais dire un mot sur l'image à ce sujet, parce que bien entendu, il y a les entreprises, mais il y a aussi l'image que nous donnons, tous, collectivement, de notre pays. Et je crois que nous devons être capables de diffuser des messages du genre : « Il n'y a pas que Vuitton, Dior ou d'autres, mais il y a aussi des Vuitton dans les hautes technologies ». J'étais en Inde la semaine dernière, emmener des entreprises de haute technologie, par exemple, sur l'environnement et mon message subliminal était : « Il y a le même niveau de qualité, par exemple dans l'environnement, par exemple dans l'énergie, dans l'agroalimentaire, dans un certain nombre de biens d'équipement, que ce que le monde entier reconnaît – et heureusement – pour le luxe ou encore pour vin ».

Voilà donc deux handicaps. Ils sont sérieux, mais ils sont adressés. Nous y travaillons. Et il me semble important qu'en même temps que le Gouvernement y travaille, que les entreprises, que tous les Ambassadeurs de la France puissent valoriser ce que nous sommes en train de faire dans ces deux directions.

4. LE DISPOSITIF PUBLIC D'APPUI DE NOS ENTREPRISES A L'INTERNATIONAL

Lui aussi se modernise. Nous sommes complètement dans l'objectif général du pays, qui est la RGPP : moins de dépenses, pour plus d'efficacité. Il y a quelques mois, lorsque j'ai pris en charge le dispositif du commerce extérieur, je me suis rendu compte que l'efficacité signifiait plus de lisibilité. C'est dans ce sens que je suis en train de parachever, en tout cas dans les grands principes, la réforme de l'ensemble du dispositif public d'appui à nos entreprises.

L'idée est celle d'une équipe de France soudée pour l'accompagnement des entreprises à l'International. Vous avez suffisamment d'expérience ; beaucoup d'entre vous m'ont raconté suffisamment d'aventures, *success story* ou quelquefois un petit peu moins, pour ne pas souffrir comme moi de ces déperditions d'énergie que représentent quelquefois des guerres de clocher ou de villages gaulois, alors même que nous devrions être – comme le sont beaucoup plus nos partenaires ou concurrents étrangers – ce que j'appelle l'équipe de France. J'ai donc souhaité que la réforme, dans le cadre de la RGPP, s'inscrive dans cette volonté de souder ensemble tous les acteurs au service de l'internationalisation de nos entreprises, en clarifiant l'appui à ces entreprises, avec en tête ce que je disais tout à l'heure, plus de PME – surtout les innovantes – et en utilisant au mieux les atouts de chacun. C'est la règle de base du commerce international, qui est fondée sur les avantages comparatifs ou compétitifs des uns et des autres. C'est ainsi que j'ai parrainé un accord préparé par mes prédécesseurs, entre les chambres de commerce et d'industrie, Ubifrance – dont je préciserai bien le rôle dans un instant – et mon ministère, ainsi que les chambres de commerce en France et à l'étranger.

Il s'agit de rationaliser – rendre plus lisible – l'ensemble des dispositifs existant de soutien aux exportations. Clarifier, donc l'offre publique, éviter la mise en place de dispositifs qui se dupliquent et font perdre à tout le monde beaucoup de temps et d'adrénaline. À la faveur de l'arrivée à la tête de chacun des acteurs du commerce international, de personnalités qui, comme moi, sont portées sur la coopération plutôt que sur la compétition, je crois pouvoir dire que les acteurs – en tout cas de manière stratégique – sont maintenant clairs quant à la répartition des responsabilités.

4.1. Les chambres de commerce

Sur le territoire français, elles ont pour fonction d'identifier les exportateurs potentiels, de les aider dans leur business plan et dans la définition de leur projet stratégique. Parce que nous ne pouvons pas envoyer à l'exportation, des entreprises simplement soit pour faire du tourisme, soit pour malheureusement, prendre des risques qui seraient démesurés par rapport à leurs capacités. En particulier, je suis très attentive à ce qu'on ne soit pas simplement sur du *One shot*, mais à ce que l'on puisse accompagner les entreprises dans un projet de plusieurs années, qui garantisse, de leur point de vue et du point de vue général, la robustesse de leur engagement sur l'international.

4.2. UBIFRANCE

Ubifrance a pour responsabilité la fonction d'accompagnement des entreprises sur les marchés internationaux. La semaine prochaine, je signerai la Convention d'objectifs et de moyens de trois ans avec Ubifrance. C'est l'établissement public pas un établissement, mais l'établissement – décidé par le Gouvernement, dans le cadre de la RGPP, pour accompagner les entreprises françaises et notamment les PME à l'international, par des missions, en particulier par la participation à des salons.

Je suis extrêmement fière et heureuse que dans le cadre d'un budget de l'État, dont j'assume avec l'ensemble du Gouvernement, qu'il soit à 0 % d'augmentation en volume, le Président de la République a souhaité préserver un certain nombre de priorités : la recherche, la politique pénitentiaire, à titre d'exemple. C'est dans le même esprit que l'accompagnement des PME, dans le cadre d'Ubifrance, fera l'objet, pour les trois ans à venir, de crédits d'un montant inégal.

L'idée est de réduire les coûts de structure et que l'on réinvestisse cet argent pour accompagner, en baissant les coûts pour les entreprises, ces entreprises sur les salons ou dans leur programme à l'étranger.

4.3. Les chambres de commerce à l'étranger

Leur rôle est d'accueillir et de faciliter la vie pour les PME qui ont franchi le cap de la prospection et qui sont maintenant en phase d'installation : domiciliation, recherche de partenaires, conseils sur la qualité d'un importateur, voire d'un collaborateur qu'il faudrait recruter. Bref, transmission du bénéfice de l'expérience de ceux qui sont déjà là et qui sont délibérément engagés dans l'idée qu'il faut ouvrir les marchés. Voilà le rôle que le Président de l'association des chambres de commerce à l'étranger et moi-même avons fixé à l'évolution de ces chambres. Tout cela avec des objectifs très précis, qui se synthétisent dans le fait que d'ici 2012, 10 000 nouvelles entreprises non exportatrices ou à peine exportatrices – les touristes ou les intermittents de l'exportation – seront stabilisées dans leur prise en charge de l'exportation, l'accompagnement de 20 000 entreprises par an à l'exportation par le dispositif public et enfin, le doublement du nombre de volontaires internationaux en entreprises, les VIE.

Voilà quelque chose qui est en marche, qui évidemment mettra sur le terrain un peu de temps à se concrétiser. Je sais que beaucoup d'entre vous êtes à des titres divers, soit au titre de Conseiller du commerce extérieur, soit en tant qu'acteur des chambres de commerce françaises à l'étranger, très impliqués là-dedans et je vous en remercie. Les lignes sont claires. Tout le monde veut aller dans le même sens. Bien entendu, il y aura comme toujours un peu de rappel, de frottement, etc. Mais l'heure n'est plus à se disperser. Elle est bien à savoir où l'on va tous ensemble.

Je parle donc bien d'un outil public central, Ubifrance, qui sera progressivement doté de son propre réseau international. Cela veut dire, toujours au titre de la RGPP, le transfert du personnel des missions économiques en charge du commercial, sachant que la partie purement économique auprès des Ambassadeurs est, quant à elle, réaffirmée. Je travaille très précisément, de manière à ce que l'on distingue Mission économique Ubifrance – le commercial d'une part – et Service économique des ambassades d'autre part. Bien entendu, ceci en gardant des ponts entre eux, puisqu'il s'agit bien de la maison France.

Ubifrance sera progressivement dotée de son propre réseau international. Au total 44 pays représentant plus de 80 % de l'ensemble du volume d'affaires auront ainsi été modernisés en termes de structures d'accompagnement commercial d'ici 2010. J'ai voulu accélérer le processus avec un premier lot assez important dès le début de cette année.

5. LE PORTAGE

Nous sommes en train de repenser le dispositif du portage. À quelques jours près, j'aurais aimé pouvoir vous en dire plus, mais la mission que j'ai confiée à ce sujet à Henri LACHMANN, que beaucoup d'entre vous connaissent, Président du Conseil de surveillance de General Electric n'est pas tout à fait terminée. Il m'en rendra compte dans les prochains jours. L'idée est de revitaliser ce système de portage avec une approche « B to B » et donc mutuellement bénéfique. Certes, il y a une part de portage qu'il faut absolument préserver et enrichir, à savoir le portage citoyen, dans lequel il y a de l'assistance, de l'aide, du conseil, un peu dans l'esprit des chambres de commerce françaises à l'international, prêt de locaux, voire mise à disposition de collaborateurs pendant quelque temps. Si l'on veut être structurels et travailler dans le temps, il faut que les grands groupes et les PME trouvent un intérêt bénéfique mutuel à pouvoir travailler ensemble, compte tenu notamment des procédures d'achat qui sont maintenant celles des grands groupes.

Cela est d'autant plus important que, comme vous le savez, les « grands contrats » ont représenté l'année dernière quelque 40 milliards d'euros. Ce ne sont que 10 % du commerce international, mais ce sont aussi 40 milliards en quelques dizaines de contrats, avec derrière, toute cette possibilité de développement pour des PME emmenés dans leurs bagages par les grands groupes. À ce titre, c'est un point tout à fait intéressant.

Les conseillers du commerce extérieur de la France comme les Chambres de Commerce, UbiFrance, les Chambres de Commerce françaises à l'international, les grands groupes ou les conseillers du commerce de la France - je salue les participants qui sont membres de ce réseau devant lequel je me suis exprimée très peu de temps après ma nomination lors des États Généraux organisés par le Président Durieux -, je souhaite les associer complètement à cette démarche avec, là encore, les mêmes objectifs ; des objectifs de noms d'entreprises exportatrices, des objectifs de focalisation particulière sur les entreprises innovantes et des objectifs en termes de VIE. J'ai demandé également à Bruno DURIEUX de me faire des propositions pour organiser, de manière encore plus structurée et professionnelle, le réseau des conseillers du commerce extérieur qui agissent sur le territoire français et qui peuvent rapporter leur expérience aux entreprises après plusieurs années passées dans des entreprises à l'international. Je pense que ce travail de conseil et d'information sur ce qu'est la globalisation et ce que signifient les chances et les défis de l'international pour les entreprises est une fonction très importante et qui doit être faite sur le terrain et à laquelle peuvent contribuer des conseillers du commerce extérieur de la France.

J'en termine, si je puis, dire, avec les Ambassadeurs. J'ai organisé, en accord avec mon collègue Bernard KOUCHNER, il y a quelques semaines à l'occasion de la Conférence des Ambassadeurs, une réunion avec une partie importante du collège des Ambassadeurs et je leur ai demandé deux choses. D'abord, de témoigner, eux aussi – comme l'avait fait le Premier Ministre à l'étranger – du fait que la France est en train de changer et du fait qu'il paraît important d'avoir un discours aussi commun que possible sur ce dynamisme que nous cherchons à retrouver dans les affaires du monde. La deuxième requête que j'ai formulée de manière plus fonctionnelle est qu'ils soient plus que jamais les chefs d'orchestre de ces différents acteurs - UbiFrance, les services économiques des ambassades et les conseillers du commerce extérieur – pour n'être que dans le champ de l'économique. Je crois qu'il est très important qu'avec les autres, les Ambassadeurs contribuent aussi à mettre en valeur les *success stories* de nos entreprises en insistant sur la qualité technologique de tous nos produits.

En tant que représentants de Français à l'étranger, vous avez des positions professionnelles, politiques et personnelles diverses. C'est cela qui fait le rayonnement et la richesse de votre assemblée. Aussi, vous avez des missions particulières comme la défense, sur le plan fiscal ou social, des intérêts des Français de l'étranger. J'ai bien vu ce que Bernard KOUCHNER vous a indiqué à ce sujet, mais je me situe sur un autre terrain. Je crois que quelles que soient les positions des uns et des autres, il existe une responsabilité que vous assumez très bien, comme je peux le constater à travers les contacts que je peux avoir avec vous lorsque je vous rencontre lors de mes différents voyages. Je voudrais que la responsabilité de l'entraide soit aussi précise et professionnelle que possible, en particulier vis-à-vis des PME. En outre, il existe la responsabilité d'être en mesure de se faire l'interprète des volontés de mouvements de notre pays.

6. LE VOLONTARIAT INTERNATIONAL ENTREPRISE

Un point plus particulier concerne le volontariat international entreprise : les VIE. Ils constituent un enjeu majeur, parce que nous n'avons pas énormément de moyens pour contribuer à insuffler la culture de l'international dans notre pays. Il existe tellement d'incompréhensions, de malentendus et de difficultés réelles entre l'opinion publique française et la globalisation, la mondialisation, l'internationalisation ou les délocalisations qu'il est très important que nous puissions insuffler une culture de l'international. De ce point de vue, les VIE représentent un enjeu tout à fait considérable. Ils représentent également un enjeu considérable pour le dynamisme de nos entreprises à l'extérieur. Enfin, sur le long terme, ils constituent un enjeu extrêmement important pour que dans les lieux de décisions des entreprises françaises, européennes et mondiales, puissent être présents des dirigeants ou des cadres français.

Vous savez qu'aujourd'hui, on ne dénombre pas tout à fait 6 000 VIE en poste à l'étranger, ce qui est absolument spectaculaire par rapport à il y a trois ou quatre ans. J'ai donc fixé comme objectif à Ubifrance d'atteindre le chiffre de 10 000 VIE en 2012 puisque cet objectif fait directement partie, au point de vue de l'outillage, de ses responsabilités étant donné qu'Ubifrance gère la bourse des emplois nécessaire pour rapprocher les offres et les demandes en matière de VIE. Je sais bien qu'à l'occasion de cette augmentation assez spectaculaire du nombre de VIE - qui sont d'ailleurs les héritiers des anciens VSNE à l'époque où le service national existait - entraîne l'apparition, ici ou là, de problèmes statutaires, fiscaux ou des problèmes de cotisations sociales. Ceci est très délicat parce que nous avons des difficultés, dans certains pays, à nous insérer dans la législation du travail ou dans la législation fiscale qui sont afférentes aux stagiaires, aux travailleurs étrangers ou aux jeunes. *Mutatis mutandis*, nous aurions éventuellement nous-mêmes des difficultés du même par rapport à nos propres règles sur l'immigration ou sur la Sécurité sociale. Donc, nous pouvons comprendre qu'en développant énormément le dispositif, il existe des endroits où cela suscite des difficultés. Certains d'entre vous m'ont écrit à ce sujet et je les en remercie. Aussi, j'ai choisi une méthode pragmatique et opérationnelle, c'est-à-dire que je ne vais pas en faire un problème général, parce que le remède serait pire ou constituerait une petite difficulté.

7. L'ASSURANCE-PROSPECTION DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

J'ai l'impression que la mise en place de l'assurance-prospection des Français de l'étranger (APFE) n'est pas totalement connue. Comme vous le savez parfaitement, il s'agit d'un dispositif qui est destiné à favoriser le développement, non pas simplement d'entreprises qui sont en France et qui prospectent à l'étranger, mais de l'activité d'entreprises créées par des résidents français qui sont déjà à l'étranger pour commercialiser des produits ou des services français. Pour l'instant, ce dispositif a seulement été expérimenté dans trois pays : le Chili, le Brésil - j'ai salué plusieurs personnalités de ces deux pays tout à l'heure. Je me rendrai au Brésil, où il existe 40 opérations de commerce international prévues pour l'année 2009 - et l'Argentine. Depuis le mois de janvier 2008, le dispositif expérimental a été étendu à l'Australie, à HongKong, au Japon, à la Nouvelle-Zélande et à Singapour. Nous travaillerons à l'expérimenter puis à le développer au-delà en fonction des résultats des expériences. Je crois que nous n'utilisons pas encore ce dispositif de façon optimale et, là aussi, j'aimerais bien avoir votre opinion et vos retours quant à la manière dont cela fonctionne ou la façon dont nous pourrions l'améliorer pour étendre progressivement les expérimentations.

8. LA SITUATION

Aujourd'hui, nous sommes face à une crise mondiale sans précédent. On dit qu'elle est du même acabit que la crise de 1929, sauf que cette dernière a permis une reconstruction *a posteriori*. Aujourd'hui, nous ne savons pas exactement ce que cette crise engendrera. Nous sommes également dans une période de changement profond du monde. J'ai passé douze jours à Genève dans le cadre des négociations de l'OMC et ceci m'a permis de fréquenter des ministres de 153 pays. Ceci, en présidant tous les jours le Conseil de ministres de l'Union européenne. L'émergence des émergents est un élément qui m'a frappée. Aussi, comme le souligne souvent le Président de la République, nous ne sommes pas encore dans un monde organisé leur permettant de se créer une place. Il a raison de vouloir élargir le G8 à un G13 ou à un G14. Le deuxième élément qui m'a frappée est le fait que nous avons des difficultés à articuler les négociations commerciales, les négociations financières, les négociations au titre de l'OMS ou les négociations au titre de la FAO. Le Président de la République a raison et personne ne le contredit quand il dit qu'il veut créer des liens entre ces différentes approches et refonder un système international. Le dernier élément qui m'a frappée est le fait que, aussi importants qu'ils soient, les échanges commerciaux et les investissements dans les deux sens ne suffisent pas à régler les questions de la prospérité et de son partage. Il existe des questions d'investissements, de change, d'environnement, de sécurité alimentaire ou de maîtrise de l'énergie. Tous ces sujets nous amènent à être extrêmement en éveil et extrêmement sensibles et ouverts par rapport à tout ce qu'il se passe.

Personnellement, je trouve extrêmement intéressant et stimulant que - à la faveur de la Présidence française, mais pas simplement - nous puissions avoir, au-delà même des entreprises françaises et de la présence directement française dans le business international, une influence politique sur tous ces grands sujets qui sont ceux du XXI^e siècle. Nous sommes presque à la fin de la première décennie du XXI^e siècle, mais, en fait, peut être bien que le XXI^e siècle, ne commence que cette année du point de vue de chocs structurants comme celui du pétrole, de la finance ou de l'alimentation (food, fuel and finance) et de ce besoin extraordinaire de régulation dans lequel la France peut jouer un rôle d'influence extraordinaire. Je suis frappée, partout où je vais, de l'attente d'Europe et de l'attente de France en termes d'affaires, en termes de business, en termes d'investissements comme alternative aux États-Unis ou à l'Allemagne, mais aussi en termes d'idée, en termes de capacité à aller plus loin, à rassembler et, par exemple, à aller dans le sens d'un capitalisme qui ne soit pas seulement financier. Nous pouvons aussi porter les idées avec plus ou moins d'adhésion à un moment ou à un autre, mais les idées font aussi partie de ce qui fait la force de la France.

Je crois que, au-delà des affaires et du commerce extérieur *stricto sensu*, c'est ce que le Gouvernement et le ministère des Finances – dont je suis aujourd'hui le représentant - espèrent de nous tous. J'étais très fière quand j'ai vu le Premier Ministre, l'année dernière à Davos. J'étais avec lui quand j'étais encore un grand chef d'entreprise français. Aujourd'hui, j'ai une autre mission qui est de dire : *France is in move* comme l'a fait dire le FMI en 2007. Cette année, il s'agit de dire : *France is in move and indeed must accelerate*. Je pense que c'est ce que nous essayons de faire. En tout cas, il s'agit du témoignage que je voulais apporter devant vous au nom du Gouvernement en vous incitant à être aussi amicaux et accueillants que vous l'avez toujours été à l'égard de nos compatriotes qui défendent nos couleurs commerciales, culturelles et politiques à l'international.

Je vous remercie.

QUESTIONS-REPOSES

Madame la Présidente

Je vous remercie, au nom de tous mes collègues, de votre intervention, des informations extrêmement précieuses que vous nous avez fournies. Si vous en êtes d'accord, nous allons organiser un débat. Vous avez parlé de différences parmi les membres de cette assemblée. Ce sera peut-être l'occasion de les entendre. Je propose que nous entendions le Président de la commission des Finances et des affaires économiques. Son intervention sera suivie de celle des deux groupes de l'Assemblée, d'un représentant de l'UFE et d'un représentant de l'ADFE.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Marc VILLARD.

Monsieur Marc VILLARD, membre élu de la circonscription de Bangkok

Madame le Ministre, je vous remercie de votre exposé et de votre intervention, si complète que, au fur et à mesure que je vous écoutais, je me faisais beaucoup de soucis pour ma propre intervention et vous m'avez obligé à revoir certains points sur lesquels vous nous avez apporté un certain nombre de réponses.

Notre commission a choisi comme un de ses axes de travail, le dispositif d'appui au commerce extérieur et vous avez entamé votre discours en parlant des forces vives de la France. Les membres de notre commission ont bien sûr un intérêt tout particulier sur tout ce qui touche à l'économie et sont, pour la plupart, à un titre ou à un autre, des acteurs du développement et de l'appui au commerce extérieur français, soit d'un point de vue professionnel, soit parce qu'ils sont conseillers du commerce extérieur de la France, membres de chambre de commerce.

Pour mener à bien nos travaux et nos réflexions sur le dispositif d'appui au commerce extérieur, nous avons pris connaissance des différents rapports rédigés sur le sujet et nous les avons confrontés à nos expériences de terrain. Alors, nous ne pouvons aujourd'hui que nous réjouir des démarches qui sont entreprises, pour réunifier tout le dispositif d'appui au commerce extérieur en France, et faire travailler ensemble les différents acteurs que vous avez cités tout à l'heure, par la mise en place de la convention quadripartite qui a été signée récemment. Nous nous en réjouissons d'autant plus que nous avons suggéré à l'époque, un certain nombre de modifications. Nous avons eu cependant l'impression que l'essentiel de ce dispositif s'adressait surtout à l'amont du commerce extérieur. Vous l'avez dit tout à l'heure, restructurer et renforcer les PME-PMI, c'était d'ailleurs le but du Pacte Force 5 qui nous avait été présenté par Monsieur NOVELLI. Et nous trouvions que lorsque les entreprises françaises avaient pris la décision de venir à l'étranger, elles se trouvaient un peu isolées, avec manque d'appui, alors que c'est pour elle la phase la plus risquée et la plus onéreuse.

Alors, nous espérons que le regroupement de ces forces se prolongera à l'étranger et que la refonte du dispositif intégrera tous les acteurs. Car, il serait dommage de se priver de l'expertise, d'autant qu'elle ne coûte rien à l'État, des chambres de commerce et des conseillers du commerce extérieur. Mais, permettez-moi, Madame, de souligner quand même une crainte que nous avons, de voir, dans la mise en place de ce nouveau dispositif, les chambres de commerce et d'industrie françaises à l'étranger - qui, je me permets de vous le rappeler, sont des structures privées, contrairement aux chambres de commerce et d'industrie en France - privées de leurs liens naturels avec les chambres de commerce et d'industrie française en France, et se trouver sur le terrain en compétition avec Ubifrance sur l'appui et les missions aux PME-PMI, qui sont l'essentiel de leur ressource, nous avons l'impression qu'avec Ubifrance, nous allons assister à une privatisation de l'aide au dispositif du commerce extérieur qui va se retrouver en compétition avec des structures telles que les chambres de commerce. Nous sommes inquiets pour l'avenir de ces chambres de commerce.

Le second point de mon intervention portera sur les VIE. Longtemps, nous avons critiqué ce dispositif que nous trouvions peu adapté. Aujourd'hui, nous constatons effectivement que les modifications intervenues dans ce dispositif ces dernières

années en font quelque chose de très performant et aujourd'hui adapté aux PME-PMI. Nous avons parlé – et je n'y reviendrai pas – des problèmes fiscaux rencontrés dans certains pays. Nous avons pris bonne note et nous partageons votre approche pragmatique pays par pays. Par contre, nous pensons qu'il serait bon de corriger la communication sur le sujet des VIE, de façon à ce que les employeurs ne croient pas que, systématiquement, les VIE sont exemptés d'impôts dans les pays où ils vont. Je crois que c'est là qu'il y a vraiment un problème.

Une fois ce point clarifié, puisque l'objectif d'Ubifrance est de placer, pardonnez-moi l'expression, 10 000 VIE de plus dans les prochains mois, permettez-nous une suggestion : ouvrir l'accès à ce dispositif à ces sociétés cette fois-ci de service de droit local, mais dirigées par des Français, qui participent par l'appui et les conseils qu'elles peuvent donner aux entreprises qui souhaitent s'implanter, au développement du commerce extérieur.

Vous avez parlé tout à l'heure du rôle des conseillers de l'Assemblée des Français de l'étranger, dans le développement du commerce extérieur. Alors, nous y travaillons, mais je voudrais profiter d'une anecdote, pour vous faire part de ce qui est parfois un peu notre déception ou désillusion. Vous avez parlé de la PFE : en 2000, lors d'une des premières sessions à laquelle je participais, à la commission des Affaires économiques, nous avons formulé le vœu – puisque comme vous le savez, nous travaillons sur des vœux, qui hélas, restent souvent des vœux pieux ! – que les dispositifs d'appui au commerce extérieur tel que la COFACE, les VIE, soient appliqués aux entreprises de droit local, mais dirigées par des Français. Et nous avons eu la surprise, des années après, bien des années après, d'apprendre « par la bande » que ce dispositif avait été mis en place sous l'égide des conseillers du commerce extérieur, quelque part en Amérique du sud et nous n'en avons pas été informés. Alors, il serait quand même mieux de nous informer régulièrement de ce que deviennent nos suggestions et que nous participions plus étroitement à l'élaboration de ces politiques.

Enfin, et bien que cela ne rentre pas dans la seule compétence de votre ministère, permettez-moi de rappeler une suggestion qui avait également été faite par notre commission : étudier un dispositif qui permettrait aux PME-PMI qui embaucheraient pour leur implantation à l'étranger, un chômeur français, de bénéficier pendant quelques mois, d'un soutien financier, qui pourrait être équivalent aux indemnités de chômage que cette personne aurait reçu, si elle était restée à la charge de la communauté.

Madame Anne-Marie IDRAC

C'est le RSA à l'export...

Monsieur Marc VILLARD

Par exemple, et cela éviterait que des personnes qui le font en toute illégalité, puissent le faire de façon légale, pour le bienfait de notre commerce extérieur et de nos statistiques d'emploi en France.

J'en ai terminé, Madame le Ministre, et j'espère que vous me pardonneriez ces remarques, qui n'ont d'autre but, comme vous l'avez souligné au départ, que de participer au développement de la France à l'étranger. Je vous remercie.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole au groupe UFE.

Monsieur le Sénateur Robert DEL PICCHIA

Votre exposé était parfait, parce qu'il a abordé les points principaux et je vous en félicite. Je crois que tout le monde en est satisfait.

Le Président de la commission a soulevé les problèmes très justifiés et nous en attendons des réponses, qui viendront sans doute plus tard. Mais, nous avons le temps, puisque nous avons attendu pas mal de temps pour certaines réponses ; nous pouvons attendre encore quelques mois...

Vous avez attiré notre attention sur la crise financière et je dois dire que là, c'est vraiment quelque chose de très important. Tout ce que nous avons évoqué, tout ce dont nous avons parlé, cela est vrai, cela est bien, il faut le faire. Nous allons le faire. Mais, ne trouvez-vous pas que les petites et moyennes entreprises risquent d'avoir plus de problèmes que les grandes, parce que les grandes, on le sait, ont des réserves financières sur lesquelles elles jouent d'ailleurs quelquefois, pour financer leurs opérations et peut-être même – et je n'en cite aucune – pour spéculer.

Mais, les petites et moyennes entreprises sont confrontées à une position beaucoup plus difficile. Alors, prévoyons-nous quelque chose ? Parce que, le Président de la République a dit à Toulon, hier, qu'il ne fallait pas se faire d'illusion, que la France n'était pas à l'abri de la crise – il a parfaitement raison – qu'elle pourrait nous atteindre, dans quelques mois, de façon importante et qu'elle aurait des conséquences sur la croissance, le chômage, l'emploi, mais aussi vraisemblablement sur les

exportations. Parce que, toujours le même problème, le financement des PME et PMI est un problème qui va être encore plus accru dans quelque temps. Alors, Madame le Ministre, je suppose que vous en discutez avec des responsables de Bercy, mais est-ce que l'on prévoit quelque chose pour ces PME PMI, dans le cadre des problèmes financiers qu'elles risquent d'avoir ? C'est un problème sérieux, parce qu'il est très difficile, pour une PME, d'aller vers l'étranger, puisqu'il n'y a pas la structure d'une grande entreprise. Mais, il faut peut-être aussi les aider dans ce domaine.

Vous avez aussi parlé du blocage de l'OMC. C'est un point grave que vous avez raison de souligner, puisque tant que nous n'aurons pas d'accord à l'OMC, nous ne savons pas très bien où nous allons. Cela dure depuis des mois, des années et Pascal LAMY reste optimiste – heureusement pour lui – mais on n'est pas près d'une solution d'après ce l'on nous rapporte au Sénat sur ces travaux. Peut-être pouvez-vous nous donner quelques espoirs dans ce domaine.

Sans être trop long, je voudrais également vous parler des VIE. Je connais un peu le sujet : j'ai été Rapporteur au Sénat de la loi. Sur les VIE, on a des problèmes, dans certains pays, relativement sérieux. Ce ne sont pas seulement des problèmes de fiscalisation, mais tout simplement d'acceptation des VIE dans certains pays. Avant, l'on mettait cela par Ambassade, en disant qu'il s'agissait de militaires qui font leur service militaire en civil et ils rentraient donc dans le cadre du personnel d'Ambassade. Mais, ce n'est plus le cas. C'est là le problème dans certains pays.

Madame la Présidente donne la parole à un représentant du groupe ADFE.

Monsieur Jean-Yves LECONTE

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Ministre, en vous remerciant d'être venue parmi nous partager nos observations, il est vrai que vous allez devoir travailler dans un contexte difficile : une balance commerciale qui va de record en record, qui est déficitaire depuis 2004 ; une croissance française qui n'est plus tirée par l'exportation ; et depuis quelque temps, une crise financière mondiale. Tel est le contexte dans lequel il nous faut travailler aujourd'hui.

D'abord, l'État doit retrouver le sens du service public. Il n'est pas correct de dépenser l'argent public pour financer les grosses missions économiques, sous prétexte qu'il est possible de faire de la facturation, là où pourtant des chambres de commerce, des entreprises, des consultants indépendants, peuvent accompagner nos entreprises. Nous avons besoin, par contre, de l'accompagnement de l'État là où il n'y a pas ce type d'organisations, là où les économies sont encore étatisées, où l'État de droit n'est pas garanti et où les entreprises françaises doivent pouvoir compter sur un soutien direct de l'État.

Permettez-nous aussi d'exprimer, sur le long terme, notre crainte sur la pérennité d'Ubifrance, en tout cas sur la partie de ses activités concurrentielles, financées par l'État et néanmoins en contradiction avec les règles de la concurrence au niveau de l'Union européenne. Je crois que sur ce point, une grosse inquiétude est née ; elle mérite d'être clarifiée. Quand je pense à l'Asie centrale, qui est l'un de nos nouveaux défis, nous n'avons pas de mission économique de plein exercice dans cette région, qui correspond complètement à ce que je viens de signaler tout à l'heure. Nous devons penser à nos entreprises. Lors des financements, en termes de coopération, l'AFD, pour les fonds communautaires qui vont dans les nouveaux pays de l'Union européenne et qui sont énormes. Nous devons faire en sorte que nos entreprises soient favorisées. Les entreprises et les fournisseurs européens doivent bénéficier d'avantages comparatifs. Il n'est pas logique de prendre l'argent des contribuables français ou européens pour financer l'activité des entreprises chinoises. Il serait logique que les fonds européens dépensés dans l'Union européenne bénéficient, lors de la mise en place des appels d'offres, à des critères qui permettent d'assurer un avantage comparatif aux entreprises, aux fournisseurs, qui respectent des critères environnementaux et sociaux et que l'on ne soit pas systématiquement à la règle du moins-disant. Il faudrait mieux prendre en compte la dimension européenne. Pourquoi, dans certains pays, ne pas envisager des missions économiques européennes ? Pour deux raisons : la première, quelquefois, cela serait mieux sur le plan financier, cela nous coûterait moins cher à nous, en tant qu'État et ce serait quelquefois plus efficace, tant il est vrai qu'il est difficile de tracer la circulation des marchandises d'un pays à l'autre de l'Union européenne. On nous donne quelquefois deux chiffres après la virgule, dans certains pays, et cela est complètement inexact. Vous savez bien que de Croatie, les voitures françaises viennent d'Espagne. Elles viennent de Slovénie. Elles ne viennent plus de France. Comment peut-on continuer à observer tout d'un cap français, alors que tout se traite au niveau de l'Union européenne sur ce plan.

De même, permettez-moi de vous signaler le problème des visas que nous avons dans beaucoup de pays, où il y a des règles sévères et nous ne pouvons pas inviter dans des conditions correctes et rapidement, nos prospects et clients potentiels. Enfin, de manière très concrète, je souhaiterais vous faire part d'une préoccupation croissante de nos entreprises exportatrices, en tout cas de quelques-uns, relatives au prix de transfert à la manière dont les règles de l'OCDE, sur ce point, ont été transcrites par la France. Ceci a été fait en 2004, lorsque le Ministre des finances s'appelait Monsieur SARKOZY. Toute entreprise qui vend à des filiales doit soumettre ses prix de transfert auparavant à la DGI, sous peine de se voir redressée plus tard.

Or, il se trouve qu'actuellement, de nombreuses entreprises françaises qui ont joué le jeu, se trouvent sous le coup de contrôles et que d'autres ayant transformé une partie de leur activité en société indépendante sous pavillon étranger, n'ont pas ce risque-là et ne participent plus à notre commerce extérieur.

Voilà, Madame la Ministre, ce que nous voulions vous dire. Les entreprises doivent pouvoir compter sur l'État. Vous devez avoir confiance en elles. Je vous remercie et vous souhaite bon courage, pour votre mission, dans un cadre difficile. Mais, il y a beaucoup à faire, pour redonner du sens à l'action publique. Merci.

Madame Anne-Marie IDRAC

Je vais peut-être répondre à ce premier lot d'interventions en vous en remerciant.

Je voudrais d'abord, si vous me le permettez, mettre de côté quelques points techniques, sur lesquels je ne suis pas capable de donner des réponses tout de suite et que certainement, le Directeur général aura la gentillesse de me retranscrire, de manière à ce que je puisse y travailler plus avant. À ce titre, ce dernier point évoqué par Monsieur LECONTE, sur les questions fiscales liées au prix de transfert. Honnêtement, je ne connais pas bien cette question, mais je vais la faire regarder. J'imagine qu'entre lutte contre la fraude et lutte pour la compétitivité, il doit y avoir quelque chose à trouver. De même que j'ai bien entendu les suggestions que vous avez faites, Monsieur le Président, Monsieur le Rapporteur, sur des manières de faire évoluer, en particulier les dispositifs COFACE au bénéfice d'entreprises de services ou d'entreprises qui commercialisent des produits français. Je vais faire regarder cela. En ce qui concerne la COFACE, je suis assez satisfaite du dispositif que nous avons mis en place, avec un Comité des usagers auquel je participe personnellement, qui fait évoluer en permanence le dispositif, dans un souci d'évolution du service public. Je parle de la petite partie qui reste de service public de la COFACE, qui a été privatisée au début des années 2000. S'il y a lieu, nous essaierons de faire avancer le dispositif et je serai contente, en relisant votre texte, de bien avoir en tête ce dont il s'agit.

Donc, excusez-moi de mettre des points de côté, c'est pour pouvoir y répondre de manière plus professionnelle.

Sur un certain nombre d'autres sujets : les VIE, nous n'allons peut-être pas y revenir encore plus longtemps, oui, j'ai bien compris que le Brésil et Singapour sont deux des pays auxquels il faut que l'on s'intéresse. Je m'y intéresse d'autant plus que ce sont deux des pays dans lesquels je dois aller le prochain mois. Je sais bien que ce sont des pays que nous devons regarder. Mais, vous êtes comme moi habitués – même mieux que moi – au contact international, il faut se mettre à la place du Monsieur HORTEFEUX local et essayer de pondérer ce que l'on peut faire.

Je reviendrai peut-être un peu plus largement sur l'OMC. Je voyais d'ailleurs un certain nombre de visages partagés sur ce qu'il convient de faire, ce qu'il faut espérer, ce dont il faut avoir envie. Conjoncturellement, cette semaine ou ce mois-ci, franchement, quoiqu'en dise Pascal LAMY, que je connais depuis longtemps, que j'ai vu encore il y a quelques jours, imaginer qu'à quelques semaines des élections américaines et en pleine crise financière, nous allons réussir à trouver un accord politique, alors que nous n'avons pas réussi à l'obtenir après douze jours de réunions de ministre – ce n'est quand même pas rien ! Douze jours pendant lesquels des ministres de l'Économie et des Finances eux-mêmes sont là, à Genève – je n'y crois pas. Mais, plus profondément, que voulons-nous ? Que cherchons-nous ? L'Union européenne – puisque bien entendu, nous avons une approche européenne et c'est une chance de négocier avec un commissaire européen, Peter MANDELSON et de négocier à 27 ; cela fait 500 millions de consommateurs ou d'habitants et cela vaut mieux que si nous étions seuls – était sur la posture suivante : nous avons énormément donné en termes agricole, en baissant les subventions à l'exportation, en ayant prévu de les annuler d'ici 2013 ; en baissant de 60 % les droits de douane sur les produits agricoles et en proposant des baisses de droits de douane industriels. Maintenant, qu'avons-nous en contrepartie ? En particulier sur les produits industriels et notamment sur les produits industriels dit NAMA dans les pays émergents. À l'intérieur de l'Union européenne – dont je crois pouvoir maintenir à peu près la cohésion – un certain nombre de pays considéraient que ce que nous étions en train d'obtenir en contrepartie, cela allait, ou en tout cas que c'était une base possible pour améliorer nos positions en matière industrielle et en matière de services. D'autres – dont la France – qui pensaient qu'il y avait quand même beaucoup de risques de ne pas pouvoir véritablement adresser une baisse de droits industriels ou l'ouverture des marchés du service, notamment vis-à-vis des pays émergents.

Quand je l'ai dit tout à l'heure, une des choses qui est apparue dans ces négociations OMC, c'est que l'on ne peut faire semblant de considérer que le Lesotho et le Brésil, c'est la même chose. Or, les négociations sont parties de telle sorte que finalement, c'est à peu près pareil. Or, ce n'est pas du tout pareil. Le poulet brésilien est exporté vers le Lesotho ou en tout cas le Bénin ; ce ne sont pas du tout les mêmes logiques de développement. Or, c'est un cycle de développement.

Il nous a semblé aussi – et c'est un des propos auquel le Président de la République tient énormément – qu'adresser les problèmes de la sécurité alimentaire, les problèmes du développement rural, les problèmes de la crise financière uniquement par la libéralisation du commerce, c'est quand même un peu court. Ainsi, ce à quoi nous appelons, c'est si possible un accord, selon les termes du consensus européen, dont je suis le garant, en tant que présidence française. Un accord ambitieux, équilibré et global.

C'est ce que nous souhaitons. Pour autant, nous avons l'idée que dans certains cas, des accords bilatéraux peuvent apporter quelque chose, notamment sur les obstacles non tarifaires : pourquoi pas la Corée, l'Inde, le Brésil, le Canada ? Le Japon, avec qui j'ai rendez-vous tout à l'heure, cela va être plus dur, mais enfin, l'on peut toujours rêver !

Nous avons donc à faire des liens entre commerce/environnement, commerce et finance, commerce et sécurité alimentaire, etc. Si bien que sur l'OMC comme sur bien d'autres choses, je pense que nous devons avoir une double approche. Une qui est certes, de souhaiter la libéralisation du commerce ; mais une approche qui est aussi plus moderne, plus XXI^e siècle, qui est de penser que, de même que le capitalisme financier ne suffit pas, le tout commercial ne suffit pas non plus et il y a sans doute à avoir des approches un peu plus sophistiquées, profondes et peut-être humaines, tout simplement.

Sur les questions de la crise financière versus les PME, etc., Monsieur le Sénateur, Cher Ami, aujourd'hui, quand on regarde les chiffres de la Banque de France, il n'y a pas de limitation de la progression des encours de crédit, au bénéfice des PME. Lorsque Christine LAGARDE a réuni les ministres des finances dans le dernier ECOFIN, il y a dix jours, l'un des sujets importants a été l'intervention de la Banque européenne d'investissement, pour le financement des banques en faveur des PME. Il faudra être très attentive, de mon point de vue, à ce que cette décision de la BEI se traduise bien, au bout du compte, chez les PME et que cela ne soit pas capté au passage – non, me dit le Sénateur, membre de la commission des Finances – par les banques. Il est certain qu'il peut y avoir un souci. Cela dit, aujourd'hui, il n'est pas arrivé. Mais, il y a une vigilance et merci d'attirer l'attention là-dessus. C'est clairement la vigilance principale de Bercy en ce moment, qu'il s'agisse de Christine LAGARDE, d'Hervé NOVELLI ou de moi-même. Moi-même ayant évidemment aussi en tête que ce qui fait d'abord le commerce international, ce sont les clients. Et donc, les produits que l'on peut vendre à des clients solvables ou en développement dans la crise que nous connaissons.

J'en viens au sujet qui a été évoqué par divers angles, qui est la question du service public. Elle a été évoquée par vous-mêmes, Monsieur le Président et Monsieur le Rapporteur, en parlant des chambres de commerce françaises internationales et par vous dans une analyse concernant Ubifrance. Il faut être tout à fait clair et je l'ai dit, d'ailleurs, dans différentes assemblées d'Ubifrance, avant que le projet soit adopté, à l'unanimité de son Conseil d'Administration et avec l'avis favorable de son comité d'entreprise. Ubifrance n'est un établissement public et n'est l'établissement public de l'État que parce qu'il y a des missions de service public. Sinon, ce n'est pas la peine. J'ai été chef d'entreprise, j'ai externalisé quand il y avait besoin de le faire. J'ai donc exclu de la convention d'objectifs et de moyens d'Ubifrance, que je signerai dans deux jours, la rémunération au chiffre d'affaires. Ceci devrait vous rassurer l'un et l'autre. Quand on rémunère au chiffre d'affaires, cela fait évidemment de la concurrence avec les chambres de commerce. Mais, ce n'est pas du service public. Quand on rémunère au chiffre d'affaires, il y a effectivement un risque de fragilité par rapport aux crédits publics. Ce n'est pas du service public. Donc, j'ai tout simplement éliminé ce critère de rémunération. Ça, c'est l'ancien manager d'entreprise que je suis. Je sais bien que quand les indicateurs poussent tout le monde à des comportements pervers, du genre faire du chiffre d'affaires en concurrence avec les chambres de commerce ou faire du chiffre d'affaires, cela donne à mon collègue du Budget l'excellent prétexte pour dire « on n'a qu'à réduire les crédits ». Ainsi, j'ai éliminé ce critère des critères d'évaluation de l'agence et des critères d'évaluation des agents de l'agence. Ceux d'entre vous qui dirigent des entreprises savent bien ce que cela veut dire.

Dans le même ordre d'idées, je crois avoir dit tout à l'heure que je fais baisser les coûts de fonctionnement de l'établissement public – comme d'ailleurs au passage de l'AFI – et nous recyclons cet argent pour faire baisser – si vous voulez bien le noter – le coût pour les PME de participation à des salons. Comment ai-je fait ? J'ai regardé ce que faisaient les Allemands et les Italiens. Comme vous, je suis une fana du benchmark. J'ai regardé les coûts ; j'ai vu que les PME françaises – dans certains cas, pas toujours, il ne faut pas tout critiquer, etc. – payaient plus que leurs collègues ou concurrents des autres pays européens. Je me suis donc dit : « Je fais des économies sur les frais de structure et avec ces économies, plus le fait que le Président de la République considère l'aide au commerce international comme prioritaire, nous recyclons cet argent pour faire baisser les prix pour les PME, prime d'accompagnement international. Donc, il me semble que là, nous sommes sur quelque chose d'assez cohérent et d'intérêt général, puisque cela permet non seulement de préserver, mais de permettre le développement auquel je tiens, du rôle des chambres de commerce international.

Pensez bien que j'ai tout avantage à ce que cela se développe. De même que j'ai tout avantage à ce que l'on soit parfaitement clair sur ce à quoi sert le service public. Le service public peut faire des choses, bonifier les coûts pour les entreprises. Il y a d'autres choses qu'il ne peut pas faire et il ne manque pas d'organismes privés pour réaliser telle ou telle prestations. Cela est bien ainsi.

Cela me semble assez important. Cette vision est partagée, au niveau général, par l'ensemble des acteurs. Elle est partagée par les chambres de commerce, qui savent très bien qu'une des justifications de l'argent – sorte de taxe dont ils bénéficient – est d'aider à l'international. Cela est partagé par les dirigeants d'Ubifrance et en tout cas suffisamment partagé par moi, pour être très attentive dans l'évaluation périodique que je fais de leur travail, sur la manière dont ils se positionnent ; cela est partagé par le nouveau Président de l'Association, Monsieur Gailly.

Alors, il y aura forcément des ajustements, mais s'il vous plaît, mettons-nous plutôt tous... - je sais que pour vous, qui êtes ici, c'est le cas – on facilite, on met de la fluidité, on clarifie. On sait bien que les courroies de rappel sur : c'est compliqué, c'est difficile, et on se tire un peu dans les pattes seront suffisamment importantes pour que, honnêtement, tous ceux d'entre nous, comme cet après-midi, qui sommes en responsabilité, nous allions dans le sens du positif, du clair, mais aussi de la remontée de ce qui ne va pas. Parce que quand on est dans une période de réforme, on est dans une période de réforme en permanence ; on ne va pas s'arrêter sous prétexte que l'on est contents, à un moment, d'avoir fait un truc qui a l'air tout propre. S'il n'est pas si propre que cela, en particulier dans l'exécution, nous le reverrons et y remédierons en permanence.

Voilà les messages que je voulais vous passer, non sans avoir à peu près répondu. Aspects européens, peut-être, sur lesquels je n'ai pas assez insisté. J'en ai dit un mot à propos de l'OMC. J'étais récemment à une réunion absolument formidable, organisée par la Chambre de commerce de Hambourg. Il y avait 400 personnes, dont cent Chinois. C'était une manifestation qui s'appelle *China comes to Europe*. C'était intéressant, j'ai fait un petit discours et les Chinois disaient : « que faites-vous là ? ». Je faisais là que j'étais l'Europe. J'ai invité à déjeuner des entreprises françaises et allemandes, y compris des concurrentes. Il ne faut pas se cacher : il y a des sujets sur lesquels nous sommes concurrents. Il y en a d'autres sur lesquels nous avons des intérêts stratégiques encore plus importants : par exemple, la réflexion sur les obstacles non tarifaires. Quand je vais travailler en Chine, où je vais retourner une dizaine de jours, à la fin du mois de novembre, dans différentes villes, je vais travailler avec la Chambre de commerce européenne en Chine. Nous allons d'abord faire une belle opération de participation à la reconstruction de la province de Sichuan et puis, nous travaillons ensemble sur les obstacles non tarifaires et le dialogue entre la Chine et l'Union européenne. Autre exemple sur lequel il y a des intérêts partagés, même si ensuite chacun défend les siens, c'est sur le rythme des transferts de technologie et la manière de gérer intelligemment le coût d'avance que les industriels français doivent garder par rapport aux pays auxquels ils transfèrent nécessairement des technologies, puisque cela est exigé par les réglementations locales et puis après tout, parce que d'un point de vue plus global, il est heureux qu'il y ait une élévation du niveau technologique des pays émergents, pour toutes sortes de raisons allant de l'éthique à la géopolitique.

Donc, voilà le type de sujets sur lesquels il est vrai que nous pourrions travailler encore mieux. Dernier exemple, j'ai réuni mes collègues européens il y a quelques jours, sur un sujet absolument passionnant, à la fois en tant que ministre et en tant que citoyen - Les sujets qui sont vraiment passionnants, c'est quand cela lie les deux - qui était commerce versus environnement, avec : faut-il libéraliser spécifiquement le commerce des biens environnementaux ? Est-ce vraiment bien que les trois quarts des panneaux solaires qui seront installés en Europe prochainement viennent de Chine ? Comment traiter le problème des fuites de carbone, c'est-à-dire des risques de délocalisation hors d'Europe des industriels soumis en Europe à des réglementations européennes particulièrement ambitieuses, sur la consommation énergétique, sur les énergies renouvelables ? Voilà quelques sujets sur lesquels je pense que l'approche européenne est forte. Pendant cette présidence, on essaie de faire avancer avec mes collègues, ces approches. Je n'ai pas cité les approches monétaires, par exemple travailler sur le Yuan, faire entendre la voix de l'Europe sur le Yuan, au sein du G8 ou au sein des instances purement financières. C'est évidemment quelque chose qui se partage et qui n'est pas simplement français, même si la France est importante pour porter encore une fois des idées. C'est quelque chose que nous pouvons partager dans le rayonnement spécifique de notre pays.

Excusez-moi, je vais maintenant rencontrer un Japonais, puis un Indien et je terminerai ma journée avec quelqu'un d'un pays du Golfe, donc je voudrais vous remercier de votre accueil.

Madame la Présidente

Merci, Madame le Ministre, de vos propos passionnants. Au silence qui règne dans l'assemblée, vous avez pu constater l'intérêt de nos collègues.

Nous allons reprendre nos travaux. Avant de passer aux réponses des questions orales, j'aimerais vous faire part d'un message concernant le ravivage de la flamme, ce soir. Ce ravivage est organisé pour les Conseillers de l'Assemblée des Français de l'étranger actuellement en session plénière. Il est demandé aux assistants d'être présents à partir de 19h00, 19h15, la cérémonie du ravivage devant avoir lieu à 19h30. L'autorité présidant la cérémonie peut arriver à 19h20 ou 19h25. Elle sera attendue par le Général COMBETTE, Président de la Flamme, les trois vice-présidents et le Directeur de l'Assemblée des Français de l'étranger. Eventuellement, bien sûr, des Sénateurs présents. Le ravivage de la flamme sera effectué par le Secrétaire général du Ministre des affaires étrangères, les trois vice-Présidents de l'AFE et le Directeur. Une gerbe sera déposée avant le ravivage, par ces mêmes autorités.

SEANCE DES QUESTIONS ORALES ET D'ACTUALITE

QUESTIONS ORALES**Madame la Présidente**

J'ai le plaisir de vous présenter à mes côtés, Madame Anne-Marie DESCOTES, qui est la Directrice de l'Agence pour l'Enseignement du Français à l'étranger, qui répondra donc aux questions concernant plus particulièrement l'enseignement, parmi les questions orales.

Question orale n° 1 de Monsieur Marc VILLARD, membre élu de la circonscription électorale de Bangkok, relative au service de facilitation d'obtention de visas pour hommes d'affaires

Monsieur Marc VILLARD

Madame la Présidente, j'ai effectivement pris connaissance de la réponse. Je suis satisfait et je prendrai contact, comme il m'est conseillé, avec l'Ambassade et le Consulat.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain CATTÀ.

Monsieur Alain CATTÀ

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais ajouter à la réponse qui a été faite à l'intention de Monsieur VILLARD, qu'il faut prendre en compte un élément important. Nous invitons systématiquement les chambres de commerce à l'étranger à présenter à nos services, ambassades ou consulats, une liste d'attention, de notoriété qui permet, une fois qu'elle a été établie et agréée par l'Ambassadeur ou par le Consul, de délivrer des visas de circulation. Là encore, il s'agit d'une facilité très appréciable. Nous souhaitons que la plupart de nos postes arrivent entre 15 et 20 % de visas de circulation. Vous savez de quoi il s'agit : on accorde aux personnes concernées, pour une durée de validité au maximum correspondante à la validité de leur passeport, un visa de circulation, c'est-à-dire un visa d'entrée en France, deux fois trois mois par an, jusqu'à le cas échéant, expiration de la durée de validité de leur passeport, sans donc qu'ils soient obligés, astreints à reprendre le chemin de l'ambassade à chaque fois.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question orale n° 2, de Monsieur Michel TESTARD.

Question orale n° 2 de Monsieur Michel TESTARD, membre élu de la circonscription électorale de Bangkok, relative aux certificats de vie et relations avec les Caisses d'assurance vieillesse

Monsieur Michel TESTARD

Madame la Présidente, merci. J'ai pris connaissance de la réponse et je ne suis pas satisfait, parce que c'est un refus. Je comprends fort bien que la CNAV et les CRAM ne souhaitent pas divulguer de renseignement personnel ou de renseignement secret aux services consulaires. Je voudrais simplement dire à notre assemblée, qu'un certain nombre de retraités vivant en Thaïlande et dans d'autres pays de ma circonscription, attendent jusqu'à trois mois le versement de leur retraite, plus particulièrement à cause de la CRAM de Marseille, qui se montre très indifférente et très négative à nos appels. Nous appelons régulièrement par téléphone la caisse de Marseille. Nous envoyons des mails et des fax et cela ne suffit pas pour faire payer nos retraités. L'un d'entre eux s'est retrouvé avec 50 euros sur son compte en France et l'équivalent de 20 euros sur son compte en Thaïlande pendant trois mois. La caisse de bienfaisance est obligée d'aider ces messieurs en attendant que leur retraite soit payée, ce qui n'est pas tout à fait normal. Merci, Madame la Présidente.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain CATTÀ.

Monsieur Alain CATTÀ

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais dire à Monsieur TESTARD que moi non plus, je ne suis pas satisfait de la réponse de la CNAV. Nous allons ouvrir, j'en ai parlé à Eric LAMOUREUX il y a peu, des pourparlers avec la CNAV, y compris d'ailleurs avec son autorité de tutelle, pour qu'il puisse être remédié à cette carence, selon des modalités qui resteront bien évidemment à définir et ce que nous comptons faire, c'est permettre en effet aux consulats d'intervenir dans la boucle, le cas échéant, pour bien certifier aux caisses de retraites que leurs administrés sont là et bien vivants, fort heureusement. Dès que nous le pourrons, nous adresserons par circulaire aux postes, un *modus operandi* de la nouvelle approche.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Michel TESTARD.

Monsieur Michel TESTARD

Je me permets de rajouter que la suggestion que j'ai faite et la question que j'ai soulevée venait avec l'appui des consuls en Thaïlande. Eux-mêmes sont extrêmement dérangés intellectuellement et physiquement, par la misère de certains de nos retraités. Merci beaucoup.

Madame Brigitte SAUVAGE, membre élu de la circonscription de Montréal

Merci, Madame la Présidente. C'est un problème récurrent, qui a été régulièrement soulevé à la commission des Affaires sociales. Il y a déjà eu des suggestions faites au travers de la commission des Affaires sociales il y a deux ou trois ans et il devait être fait un relevé des attestations possibles. Parce que, certaines caisses acceptent d'autres relevés de présence que consulaires : on pense à des banques, à des organismes dans chaque pays, ayant pignon sur rue et cela est accepté. Donc, nous avons déjà exploré plusieurs hypothèses pour faciliter l'acheminement desdits documents. Peut-être cela vous aiderait dans votre recherche de solution. Merci.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n° 3.

Question orale n° 3 de Monsieur François NICOULLAUD, membre désigné, relative au licenciement de recrutés locaux**Monsieur François NICOULLAUD**

Madame la Présidente, je suis évidemment très satisfait de la première partie de la réponse de l'Administration, puisque l'on s'aperçoit que grâce à la décision personnelle du Ministre, la question est en voie de solution. Mais, je reste insatisfait en ce qui concerne la deuxième partie de ma question, parce que je demandais au ministère de nous indiquer les leçons qu'il tire de cette crise, pour la gestion des recrutés locaux à l'étranger. Et là, il n'y a pas de réponse sur ce point. Pour aller au fond des choses, je voudrais dire les pistes que devrait indiquer cette crise et la façon dont elle s'est déroulée. Ainsi, l'on s'aperçoit qu'à travers le monde et pas simplement au Caire, on licencie les personnes souvent dans une atmosphère de crise, de tension interpersonnelle. La personne fait ses bagages, souvent dans les 24h, etc. et ensuite, l'on va regarder quel est le droit local, qu'est-ce qui s'applique, etc. Et l'on s'aperçoit très souvent qu'on a complètement dérapé par rapport au droit local, dont on sait pourtant que dans beaucoup d'endroits, il est extrêmement sommaire.

Je crois qu'il serait tout à fait indispensable – et vraiment, je prie l'Administration de transmettre ceci aux services compétents – que dans les postes, à l'avance, dans chaque poste, on ait l'obligation, d'abord, de faire une radiographie du droit local, qu'on ait une fiche pour savoir ce que le droit local impose aux employeurs en général et que cette fiche soit détenue à Paris, pour que l'on ne perde pas des semaines à essayer de comprendre quels sont les méandres du droit local, une fois que le licenciement est arrivé, une fois que la crise est déjà lancée, quelquefois hors de contrôle.

Il y a un point auquel on ne répond pas également. Le ministère, par la loi, a l'obligation de faire appliquer les conventions internationales adoptées par la France. Et je note que, à l'occasion d'une réponse à une autre question écrite, le vade-mecum du ministère en ce qui concerne le recrutement local ne donne aucune indication sur les obligations que le droit international nous crée en tant qu'employeur, et la loi française, donc, par ricochet, à travers le monde. Et là, je crois qu'il y a vraiment un vrai travail juridique à faire : les postes, l'Administration centrales doivent mettre noir sur blanc, ce à quoi nous sommes liés par nos engagements à l'égard des conventions de l'OIT.

Et puis, ce sera mon dernier point, sur les circulaires – cela est vrai aussi pour l'AEFE – que plus personne ne lit, il faut faire plus simple et il faut donner aux employeurs, c'est-à-dire à l'ambassade, à l'institut culturel, aux écoles, etc., des modèles. Je ne dis pas des choses qu'il faut appliquer à la lettre, mais des modèles pour tenir un peu la main des gens qui n'ont pas forcément toutes les compétences juridiques pour élaborer des contrats de travail individuels. Il faut qu'il y ait vraiment à la disposition des postes, des modèles de contrats de travail.

Merci beaucoup.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Claude GIRAULT.

Monsieur Claude GIRAULT, membre élu de la circonscription de San Francisco

En ce qui concerne les recrutés locaux, la situation est extrêmement gravissime. Ce sont des personnes qui travaillent pendant des années et des années dans un consulat et puis, après neuf, dix ans, on leur dit qu'on les met dehors. Ces personnes, dans le droit local américain, au bout de trois ans, devraient être permanents. Il s'agirait que cela soit clair, net et précisément indiqué. D'autre part, je profite d'avoir le micro, pour vous dire que les Américains, unilatéralement, ont décidé de demander des rétroactivités en ce qui concerne les impôts, qui avaient été payés, d'après les lois de l'époque, correctement par les recrutés locaux et qui se sont retrouvés doublement imposés. Ceci revient à dire que certains recrutés locaux ont dû faire des emprunts pour payer leurs impôts. De nombreux recrutés locaux m'ont dit qu'ils avaient honte d'indiquer qu'ils travaillaient pour un consulat français. Cela est inadmissible ! Un recruté local qui travaille dans un consulat français doit être fier de son travail. Quand des conditions difficiles, financièrement parlant, pour des personnes qui gagnent très peu d'argent, ne sont pas réunies parce qu'un pays comme les États-Unis demande une rétroactivité, cela est inadmissible. Et je crois que la France se doit envers ces personnes, qui donnent beaucoup de leur temps, de leurs efforts, de leur conscience, reconnaître leur travail et ne pas les jeter à la poubelle après deux ou trois ans, pour quelque raison qu'elle soit. Si ces personnes ont fait un travail sérieux pendant deux ou trois ans, il faut considérer que ces personnes, dans le droit local américain, sont reconnues en tant que telles et deviennent permanentes au sein du ministère des Affaires étrangères ou alors, il faut leur dire tout simplement : « On vous prend, on vous jette, cela coûtera moins cher pour la France ! ». Et cela, Mesdames et Messieurs, c'est vraiment très triste !

Je vous remercie de m'avoir écouté.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain CATTÀ.

Monsieur Alain CATTÀ

Merci, Madame la Présidente.

Je laisserai naturellement le soin à Anne-Marie DESCOTES de défendre la position qui est la sienne en ce qui concerne l'AEFE. S'agissant de la Direction générale de l'Administration, qui est compétente pour appliquer en effet lois et règlements, y compris les conventions internationales, dans le domaine du droit du travail, je laisserai le soin à DGA de répondre ; nous lui transmettrons naturellement vos préoccupations.

S'agissant de la dernière intervention, celle de Monsieur GIRAULT, je serai heureux, puisqu'elle ne figure pas sous forme de question orale, qu'il veuille bien la formuler sous forme de question d'actualité. Nous lui répondrons de façon argumentée dans ce cadre.

Monsieur Claude GIRAULT

Je tiens à vous remercier, Monsieur.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n° 4.

Question orale n° 4 de Monsieur François NICOULLAUD, membre désigné, relative aux recrutés locaux dans la mouvance de l'AEFE

Monsieur François NICOULLAUD

Madame la Présidente, merci à l'AEFE, merci à sa directrice, que je salue, de la réponse qu'elle nous apporte. En effet, je voudrais quand même prolonger ce que j'ai dit tout à l'heure. Bien sûr, l'Agence a mis en place des règles qui s'appliquent de façon impérative aux établissements en gestion directe, qui ne sont qu'indicatives, bien sûr, pour les établissements conventionnés. Mais, pour ces derniers, je voudrais dire que nous pouvons faire un plus grand effort que d'envoyer des circulaires administratives, là encore, que tout le monde a oublié depuis longtemps. Il y a vraiment des situations à faire dresser les cheveux sur la tête, sur le plan juridique, en ce qui concerne la gestion par les associations parentales de leurs employés locaux, des enseignants locaux et de tous les personnels des établissements. Mais, nous ne pouvons pas leur jeter la pierre. Les personnes qui sont projetées à la tête de ces associations parentales : conseils d'Administrations, bureaux, n'ont aucune expérience de ces matières. Or, ce sont des matières complexes, tant que le plan juridique que sur le plan de la relation humaine. Il faut absolument leur tenir la main et l'AEFE devrait intervenir, non pas a posteriori, quand la crise est ouverte, comme au Pakistan ou au Soudan où je suis passé récemment, mais avant. Avant, en ayant vraiment une cellule de soutien juridique. Là encore, non pas pour imposer des règles, parce que les personnes en ont marre des circulaires, etc. Mais pour leur dire, voilà, voilà des modèles, voilà des modèles de contrats. On est à votre disposition pour les affiner et pour vous aider juridiquement, avant toute décision importante que vous serez amenés à prendre. Il faut leur tenir la main ; on ne peut pas leur en vouloir. Mais, encore faut-il mettre en place ces structures d'appui, notamment aux associations parentales, qui font vraiment d'énormes bêtises, qui font des dégâts considérables et, une fois de plus, quand on les prend individuellement, ce ne sont pas de mauvaises personnes, des tyrans, mais voilà, voilà comment les choses se nouent, faute d'expérience, faute de préparation psychologique et juridique.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Anne-Marie DESCOTES, Directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

Madame Anne-Marie DESCOTES, Directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Merci, Monsieur NICOULLAUD, pour votre question. J'ai bien pris note de vos remarques et nous en tiendrons compte dans notre travail au quotidien. Je me permets de rappeler que nous sommes bien conscients de la nécessité de faire mieux et plus. Nous avons mis en place, au sein de l'Agence, une cellule d'audit et de conseil et j'insiste sur cet aspect de conseil, qui intervient dans des missions auprès des comités de gestion, pour donner un certain nombre de conseils en matière de gestion, y compris des personnels. La question que vous soulevez est évidemment très pointue et nous veillerons à y porter une plus grande attention. Nous sommes bien conscients qu'il serait préférable, en tout état de cause, d'intervenir de manière préventive et avant les crises plutôt qu'après. Ce n'est pas toujours possible. Lorsque nous travaillons sur de nouvelles conventions, il est plus facile de voir en amont quel problème pourrait se poser et y apporter une solution par avance. Mais, dans beaucoup de cas, il y a une situation historique constituée et il est difficile d'intervenir avant la crise. Mais, nous en avons bien le souci et nous essayons de le faire autant que possible. En tout cas, j'ai bien pris note de vos remarques et nous en tiendrons compte.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Richard YUNG.

Monsieur le Sénateur Richard YUNG

Ne pourrait-on imaginer que le MAE et l'AEFE élaborent une liste de contrat type – mais le terme contrat est probablement un peu fort -, mais au moins de clauses a minima couvrant les aspects évoqués de méthodes de rémunération, de protection sociale, de retraite et peut-être de fiscalité qui seraient ce que l'on appelle les clauses de sauvegarde, c'est-à-dire le minima envisageable et qui pourrait servir de guide pour les différentes Administrations qui ont à élaborer des contrats de droit local. Il me semble d'ailleurs que l'idée en avait circulé au MAE il y a un certain temps. Mais, peut-être est-elle partie dans les brumes de l'Atlantique ?

Madame Anne-Marie DESCOTES

Monsieur le Sénateur, je tiens à votre disposition les éléments que nous avons transmis par écrit à Monsieur NICOULLAUD pour ne pas prendre plus de votre temps. Nous avons indiqué qu'il existait bien des circulaires dans lesquelles

nous donnons un certain nombre de recommandations extrêmement précises, qui vont tout à fait dans le sens que vous indiquez, concernant en particulier les conditions de rémunérations et les éléments à respecter.

Ensuite évidemment, se pose le problème des moyens que nous avons de les faire respecter. Cela est plus facile dans les EGF que dans les établissements conventionnés, mais ces règles existent.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n° 5.

Question orale n° 5 de Monsieur le Dominique DEPRIESTER, membre élu dans la circonscription électorale de Rome, relative au dysfonctionnement de la procédure d'affectation dans un établissement scolaire, au retour d'une expatriation

Monsieur Dominique DEPRIESTER, membre élu de la circonscription de Rome

Merci, Madame la Présidente.

Je me réjouis de savoir que les couacs observés cet été, dans l'affectation des élèves qui étaient dans le réseau AEFÉ et qui rentraient à Paris, notamment en Lycée, ont pu trouver une solution et se résoudront à l'avenir beaucoup plus facilement.

Une remarque tout de même : la justification en est que le rectorat avait tout simplement omis de répertorier les lycées français à l'étranger, ce qui démontre quand même que notre Agence a encore besoin de se faire davantage connaître, peut-être dans l'Administration.

Dernier point également : cette procédure d'affectation pose également parfois des problèmes au moment du dépôt des dossiers, parce que la date, cette année, de la limite de dépôt des dossiers à Paris était le 8 juin et souvent les conseils de classe, etc., ne sont pas faits à cette date, ce qui fait que les élèves n'ont pas pu déposer leur demande d'affectation et se sont retrouvés ainsi bloqués.

Cela a une conséquence : des élèves pour lesquels on a mis en place un service public d'enseignement à l'étranger, ont dû rentrer et s'inscrire dans un lycée d'enseignement privé, parce qu'ils avaient été refusés dans le système public. Je le déplore.

Dernier point également : Merci, Madame la Directrice, car vos services, au cours de l'été, sur les cas particuliers qui se sont posés, ont su trouver aussi des solutions individuelles.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n° 6.

Question orale n° 6 de Madame Annick BAKHTRI, membre élu de la circonscription électorale de Tunis, relative à l'avance sur frais de scolarité pour les demandeurs de bourses

Madame Annick BAKHTRI

Cette réponse me satisfait. Cependant, en ce qui concerne la dernière phrase de la réponse, je me demande comment il convient de la prendre. Effectivement, il est dit que l'Agence veille dans toute la mesure du possible et en particulier s'agissant des établissements de Tunisie en gestion directe, au respect de cette règle. C'est-à-dire d'après laquelle l'on ne doit pas exiger des familles potentiellement boursières, le règlement des frais d'écologie, alors que c'est précisément en Tunisie que le cas s'est produit. Je me demande comment cela se passe ailleurs.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Anne-Marie DESCOTES.

Madame Anne-Marie DESCOTES

Merci, Madame. Cette phrase visait simplement à compléter la réponse générale qui était faite et à vous répondre sur le cas particulier de la Tunisie. Cela veut dire aussi que nous faisons effectivement tout ce qu'il est possible pour faire respecter les règles, mais l'on ne peut exclure qu'ensuite, sur le terrain, une erreur soit commise. Nous avons bien pris note de ces erreurs et nous veillons, dans toute la mesure du possible, à éviter qu'elle ne se reproduise. Nous avons bien conscience de la survenance de ces problèmes en Tunisie. Nous avons fait passer les informations aux personnes qui suivent ces questions sur place, dans les postes, les consulats et les établissements.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n° 7.

Question orale n° 7 de Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo, relative à l'avantage familial pour les personnels « résidents » des établissements scolaires de l'AEFE

Monsieur Francis NIZET

Oui, Madame la Présidente, Madame la Directrice.

Je suis d'un naturel toujours très satisfait. Donc cette réponse me satisfait. La question était très technique et corporatiste. Pour mes collègues, depuis quelques mois, l'agence sert un avant familial qui permet – à moins que Madame la Directrice ne me déjuge – d'homogénéiser les pratiques des différents établissements selon leur statut et surtout au personnel en contrat résident d'avoir les écolages payés, donc l'école gratuite. La prise en charge, finalement, de ces écolages, par le lycée français dans lequel ils scolarisent leurs enfants. Je me satisfais que l'Administration ait bien relevé les faits. Il y a une différence entre ce qui est servi et ce qui est demandé par les établissements, qui, par le jeu des prélèvements sociaux ne correspondent pas exactement. Par ailleurs, cette réponse indique la procédure de réclamation. Simplement, il serait peut-être bon de demander aux chefs d'établissements de signaler eux-mêmes à leurs personnels qu'il existe une possibilité de recours, en tout cas de signaler la différence. Cette réponse suscite chez moi une future question orale, que je poserai certainement à la prochaine session, invitant l'Administration à faire en sorte que la discrimination n'existe pas et que l'on commence à penser à la même pratique pour les contrats locaux, puisque, après tout, ceci constitue, comme vous le savez, je le crois, deux tiers du personnel en activité à l'agence et que eux, malheureusement, selon les établissements, et très souvent pas du tout, n'ont pas leurs écolages pris en charge.

Madame la Présidente annonce la question numéro 8.

Question orale n° 8 de Monsieur Pierre GIRAULT, membre élu de la circonscription électorale de Mexico, relative au recouvrement des impôts des non résidents et aux difficultés voire à l'impossibilité d'effectuer un virement bancaire à partir de l'étranger sans communication par l'Administration afférente des coordonnées

Madame la Présidente indique qu'elle ne demandera pas à Monsieur Pierre GIRAULT s'il est satisfait de la réponse, puisque celle-ci est en attente, mais elle lui donne la parole.

Monsieur Pierre GIRAULT

Vous êtes trop aimable, Madame la Présidente.

Pour une fois et une fois n'est pas coutume, je me préoccupe des versements d'impôts, au lieu de chercher à la réduire... Je suis très jaloux de mon collègue FRASSA, qui vient d'être appelé par Le Canard, « Bouclier fiscal à deux pattes ». À supposer que Le Canard, un jour, s'intéresse à moi, je ne sais pas ce qu'il pourra trouver.

Plus sérieusement, j'ai quand même obtenu deux réponses, Madame la Présidente, mais de façon parallèle.

Une première en étant inondée, deux jours après avoir déposé cette demande, de mails de toute sorte en provenance de partout, me donnant mes coordonnées bancaires. Mais, ce n'est pas à votre serviteur qu'il fallait les donner, mais aux usagers...

La deuxième, c'est qu'en commission des Finances, nous avons pu avoir un dialogue très constructif avec le Centre des impôts des non résidents. Le responsable était un peu embêté et m'a dit : « Oui, c'est une très bonne question... Nous allons l'étudier ». D'après la façon selon laquelle il répondait, j'ai cru comprendre qu'il y avait beaucoup de réticence – pourquoi je n'en sais rien – dans certaines directions régionales.

Il m'a dit : « Oui, on va donner un petit coup de hiérarchie » - j'ai cru comprendre cela – que cela allait peut-être être mis en place en 2009 et certainement en 2010. Pour une mesure qui ne coûte rien et qui facilite la vie de tous, je suis peut-être un peu surpris.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n° 9.

Question orale n° 9 de Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative à la prise en compte par les services fiscaux français des taux d'invalidité reconnus dans l'Union Européenne

Madame la Présidente salue ici la persévérance de Monsieur CHAUSSEMY.

Monsieur Michel CHAUSSEMY

Cette persévérance n'a pas abouti à une solution, en fin de compte, mais je me rends compte qu'il est très difficile d'obtenir un tableau d'équivalence et je continuerai à suivre l'évolution des procédures administratives alternatives.

Question orale n° 10 de Madame Claudine SCHMID, membre élu de la circonscription électorale de Genève, relative au Centre de Crise et la sécurité des personnes**Madame Claudine SCHMID**

Merci, Madame la Présidente.

Il me semble que la réponse qui m'a été apportée par rapport à la question mériterait d'être complétée.

Monsieur Alain CATTA

Merci, Madame la Présidente.

Je me suis expliqué devant la commission temporaire de Sécurité de la préoccupation de la Présidente SCHMID, qui est effectivement de constater que le Centre de Crise, récemment créé, qui rassemble les actions dans le domaine humanitaire et celles de la sous-direction des personnes en matière de crise consulaire, rassemblées sous un seul toit reste cependant en termes de gestion, séparée, puisque les crédits en question seront, à compter du 1er janvier de l'année prochaine, inscrits sur deux programmes de la loi de Finances du ministère des Affaires étrangères : le 105 pour les crédits concourants à la sécurité des personnes, alors qu'ils le sont aujourd'hui sur le programme 151 géré par la DFAE ; le programme 209 pour les crédits de l'action humanitaire. Alors, comment la synthèse des flux des deux programmes se fera à l'occasion d'une seule et même crise ? Je n'en sais rien. En l'état actuel des choses, ce sera au Directeur général de l'Administration de proposer au Secrétaire général, dans les premières semaines de l'année prochaine et, en tout état de cause, à compter de la loi de Finances pour 2010, une solution, car on voit mal en effet, pour reprendre l'exemple de la crise du Tchad, qu'un avion parte chargé de sacs de riz payés sur le 209 et revienne avec des Français ou d'autres, d'ailleurs, sur le 151 : imaginez le désordre administratif et budgétaire que ceci ne manquerait pas créer !

Le manque d'unicité dans le domaine de la gestion peut conduire à de sérieux dysfonctionnements, y compris sur le terrain. Donc, je comprends parfaitement cette inquiétude et je pense que la Direction générale de l'Administration aura à cœur de la traiter, puisque, comme vous le savez, au moins pour l'instant et en attendant que le vœu qui a été pris par la commission temporaire de Sécurité soit suivi par le Ministre, ces crédits ne sont plus gérés par la DFAE.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question numéro 11.

Question orale n° 11 de Madame Denise REVERS-HADDAD, membre élu de la circonscription électorale de Beyrouth, relative à la revalorisation de l'aide sociale au regard du coût de la vie**Madame Denise REVERS-HADDAD**

Merci, Madame la Présidente.

J'ai bien pris note effectivement et j'attends donc mars 2009 pour voir comment vont être réévalués les taux de base des allocations propres à chaque circonscription consulaire. Merci.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n° 12.

Question orale n° 12 de Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative au projet de loi de Finances pour 2009**Monsieur le Sénateur Richard YUNG**

Sur la partie budget, merci de la réponse : vous l'aviez d'ailleurs explicitée devant la commission des Finances et donc je crois que nous avons là les informations dont nous avons besoin. Il reste, comme souvent *in coda*, la dernière partie, qui est de savoir si l'aide de l'État à la subvention pour ce que l'on appelle la 3^e catégorie aidée, dont nous avons souhaité qu'elle passe

de 33 à 50 %, est d'abord maintenue pour ce qui est des 33 % et si elle va ensuite être augmentée pour permettre de passer de 33 à 50 %. J'avais cru comprendre que le ministère du Budget était en rétro-pédalage sur cette question et se tournait vers la caisse en disant : « Si vous souhaitez le faire, financez-le vous-même ». Pourriez-vous nous dire quelques mots sur ce point ?

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain CATTÀ.

Monsieur Alain CATTÀ

Madame la Présidente, merci.

Monsieur le Sénateur, à dire vrai, il n'y a jamais eu de rétro-pédalage de la part de Bercy, puisqu'au fond, nos amis de Bercy n'ont jamais enfourché la bicyclette... Pour parler sérieusement, disons simplement que le ministère des Affaires étrangères a élaboré un projet d'arrêté interministériel pour porter à 50 % le montant de la part financée par l'État, pour ses cotisations de la troisième catégorie. Nous n'avons pas été suivis, ce que je viens de rappeler. Il est en effet souhaitable qu'un jour nous le soyons. Mais, avons-nous une chance de l'être ? À très franchement parler, pour le triennum et sauf amendement parlementaire, Monsieur le Sénateur, qui viendrait abonder les crédits du programme 151 pour ce faire – mais pour cela, je m'en remets à vous – je ne vois pas, en effet, que nous puissions faire autre chose, l'année prochaine, que nous engager à maintenir à 33 % le concours de l'État.

Vous le savez, je m'en suis du reste expliqué devant la commission des Finances, pour l'an prochain, l'aide de l'État à la CFE a été ramenée à 500 000 euros. Nous sommes en train de l'ordonnancer auprès de la Caisse, entre 750 000 et 800 000 euros qui viendront s'ajouter aux quelque 2,5 millions qui ont d'ores et déjà été ordonnancés pour la Caisse cette année. De sorte que, évidemment et sans qu'il ne soit nécessaire de rappeler que les réserves de la caisse s'élèvent aujourd'hui à 74 millions d'euros, je pense pouvoir vous rassurer pleinement, Monsieur le Sénateur, sur la pérennité de cette aide.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY

Je me permets d'intervenir suite à ce que vient de nous dire le Sénateur YUNG. J'ai cru comprendre que la réponse qui aurait été faite par Bercy était de dire qu'il fallait payer. Qui aurait dû payer, Monsieur le Sénateur ? Parce que si l'on pense que c'est la Caisse qui doit payer, je tiens à dire, pour ceux qui ne le savent pas, mais je crois que tout le monde est au courant, que quand la loi de 2002 n'a pas été promulguée et que l'on a commencé à parler de la troisième catégorie aidée, l'État, le Gouvernement français, en prenant cette décision, a eu un besoin financier et c'est la Caisse qui s'est portée en avant et a avancé 7,2 millions d'euros pour aider la filiation à des personnes en difficultés afin qu'elles adhèrent à la Caisse des Français de l'étranger en troisième catégorie. C'est ensuite l'État qui s'est substitué au financement de cette troisième catégorie aidée.

Monsieur le Directeur a donc raison de dire que le nécessaire a été fait depuis l'année dernière. Cette somme qui avait été avancée par la Caisse des Français de l'étranger a été résorbée et c'est l'État qui a pris en charge cet « avantage donné » aux personnes en difficultés. Maintenant, les choses sont claires, Monsieur le Directeur et tout en place. Mais, il ne faut quand même pas dire que c'est de l'argent versé à la CFE. C'est dans le cadre de la solidarité que l'État permet à ces personnes d'entrer à la CFE avec une cotisation diminuée de 33 % - bien entendu, ce serait mieux à 50 %. Cela a permis à beaucoup de rentrer à la CFE et de bénéficier de sa protection sociale. Mais, il ne faut pas penser un seul instant que la Caisse des Français de l'étranger équilibrée devra par la suite, venir en lieu et place de l'État, même en cas d'augmentation à 50 % de la prise en charge de l'État.

Je vous remercie.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Monique MORALES.

Madame Monique MORALES

Merci, Madame la Présidente.

Sur ce point, Monsieur le Directeur, en tant que vice-Présidente de la Caisse, j'ai ressenti quelque inquiétude dans vos dernières paroles. En effet, vous avez parlé des réserves de la Caisse, en disant que cet avantage de 33 % semblait pouvoir se prolonger à l'avenir, compte tenu de ses réserves. Or, l'on reviendrait sur la loi de 2002 s'il fallait payer cet avantage sur les réserves de la Caisse. Et, pour l'instant, l'ensemble du conseil d'Administration de la Caisse ne sera pas d'accord. Il faut respecter la loi. La loi prévoit que c'est l'État qui prend en charge ces 33 %.

Je sais bien que la situation est difficile, mais nous sommes pour le respect de la loi.

Madame la Présidente ajoute que personne ne met cela en doute et indique que l'on passe à la question n° 13.

Question orale n° 13 de Monsieur Jean-Jacques RATEAU, membre élu de la circonscription électorale de Bruxelles, relative à la diffusion de l'annuaire diplomatique

Monsieur Jean-Jacques RATEAU

Merci, Madame la Présidente.

Cette réponse est tout à fait insatisfaisante, même inacceptable. Certains collègues estimeront peut-être que la question est d'un intérêt secondaire. Mais, la réponse ne l'est pas. Elle traduit tout le mépris et la méfiance de certains fonctionnaires, au service du ministère des Affaires étrangères à notre égard.

Tout d'abord, l'on dit que cela n'était pas prévu. Or, la distribution de l'annuaire diplomatique – et là je fais appel à la mémoire des plus anciens d'entre nous – a été acceptée et effectuée trois ans durant, dans les années 2000 ou un peu avant, peut-être 2003, la dernière année, me dit-on.

Monsieur Alain CATTÀ

Si j'ai dit « quand ? », ce n'est pas par hasard, parce que j'étais à l'époque Directeur général de l'Administration.

Monsieur Jean-Jacques RATEAU

Alors, vous devez probablement vous en souvenir.

La raison qui avait été acceptée à ce moment-là, c'était parce que nous figurions dans cet annuaire et qu'il est d'usage que les personnes qui figurent dans un annuaire soient destinataires de cet annuaire.

D'autre part, ce qui est écrit est incomplet, parce que l'on indique : « hors d'un nombre très réduit de grands partenaires ». Alors, j'aimerais savoir à combien d'exemplaires cet annuaire est-il tiré et quels sont ces grands partenaires. D'autre part, l'on parle de coûts de production et de logistique. On pourrait peut-être nous indiquer quel est le coût de la production et de la logistique et peut-être nous faire une proposition, en ce qui nous concerne, de pouvoir l'acquérir moyennant paiement. Pour ma part, je serais disposé à cela. Ensuite, savoir à qui ces documents sont adressés.

En plus, ce qui est tout à fait inacceptable et qui traduit le mépris et la méfiance de certains fonctionnaires au service, c'est quand on lit ensuite : « D'autre part, en raison de leur confidentialité [des données qui figurent] certaines données contenues dans l'annuaire diplomatique et consulaire n'ont pas vocation à circuler librement dans le domaine public ». Si je comprends bien, nous sommes maintenant partie du domaine public et je pense que notre statut d'élu est tout à fait ignoré par l'Administration.

Cette réponse est inacceptable et je confirme ma demande. Merci beaucoup.

Monsieur Alain CATTÀ

Monsieur le Conseiller,

Je ne peux pas répondre pour mon collègue, Directeur général de l'Administration. Cela dit, je ne voudrais pas manquer à la solidarité qui sied entre fonctionnaires, mais je crois pouvoir dire que je partage largement votre propos, notamment sur les points suivants. Les informations qui sont contenues dans l'annuaire diplomatique sont de notoriété publique, dès lors que cet ouvrage existe, qu'on le lise dans un café ou dans une officine du Quai d'Orsay, cela revient au même.

Deuxièmement, je reconnais parfaitement que les élus que vous êtes peuvent et doivent même avoir besoin de savoir qui est qui. Donc, je réinterviendrai auprès du Cabinet et du Directeur général de l'Administration, pour qu'un effort soit fait en la matière. Cela ne me semble pas complètement inutile.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Marie-Hélène PONTVIANNE.

Madame Marie-Hélène PONTVIANNE

Merci, Madame la Présidente.

Je voulais dire, au minimum, qu'on l'ait disponible par Internet, sur l'Extranet de l'Assemblée – qui marche très mal. Je comprends que l'on doit faire des économies et l'annuaire est coûteux à imprimer, mais au moins par Internet.

Madame la Présidente

Je crois que cela est bien noté, Madame PONTVIANNE.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Bernard ZIPFEL.

Monsieur Bernard ZIPFEL

Une question qui n'a rien à voir avec le Who's who. Au cours de nos travaux, il a plusieurs fois été fait allusion aux différents programmes et pour une meilleure compréhension, serait-il possible d'avoir une petite note sur l'intitulé de ces programmes et surtout, quels sont les programmes dont dépendent les Français de l'étranger ? Je vous remercie.

Monsieur Alain CATTÀ

Oui, nous allons vous donner cela. Il n'y a aucun problème. Simplement, pour la bonne marche de tout le monde, sur le programme 151 Français de l'étranger, deux programmes sont gérés par la GDCID, le 209 englobe toute la diffusion culturelle, le 185 rassemble essentiellement les crédits de l'AEFE, le 105, lui, rassemble l'ensemble des crédits afférents à la gestion du réseau diplomatique et consulaire, ainsi qu'aux contributions internationales.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n° 14.

Question orale n° 14 de Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative aux démarches administratives dans une zone frontalière

Monsieur le Sénateur Richard YUNG

Merci à Monsieur le Directeur d'avoir été à Strasbourg, d'avoir vu le Préfet et de l'avoir vaincu, si j'ai bien compris. Mais, cela ne dépend pas uniquement de vous, parce qu'il faut être deux et j'ai cru comprendre que le ministère de l'Intérieur est rien moins qu'enthousiaste sur la mise en place du système. Nous souhaiterions qu'il soit généralisé à ces longues frontières qui sont celles de notre pays, qui couvrent la Belgique, l'Italie, l'Espagne, etc.

Merci d'avoir fait l'Europole de Strasbourg. Nous voudrions pousser, peut-être au ministère de l'Intérieur, pour que ces conventions soient généralisées ailleurs.

Madame la Présidente indique que l'on passe aux questions n° 15 et 16.

Question orale n° 15 de Madame Martine SCHOEPPNER, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative à l'inscription au registre

Question orale n° 16 de Madame Martine SCHOEPPNER, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative aux permanences et à la délivrance des CNIS

Madame la Présidente demande à Madame SCHOEPPNER si elle est satisfaite de la réponse donnée.

Madame Martine SCHOEPPNER

Non ! Surtout dans cette réponse, quand on écrit :

Pour les Français qui ne souhaitent pas se rendre.

Excusez-moi, ce n'est pas qu'ils ne souhaitent pas se rendre dans les consulats, c'est qu'ils ne peuvent pas, tout simplement. Je vous donne l'exemple d'une femme avec trois enfants en dessous de sept-huit ans, prendre le train pour aller à Berlin, à

Francfort ou à Munich, selon l'endroit où elle habite, ce n'est pas évident. Beaucoup de gens travaillent aussi, etc. On peut faire l'effort, vous allez me dire. Après, l'on me dit que l'on peut s'inscrire au registre par courrier. Mais, la question que je soulève, c'est que l'état du consulat à Munich – je donne l'exemple de Munich, mais c'est la même chose pour Francfort et sûrement pour beaucoup d'autres, où il y a maintenant des consulats à gestion simplifiée – c'est que les agents, malgré toute leur bonne volonté, ne peuvent pas répondre à la demande, à l'afflux de lettres et les lettres ne reçoivent bien souvent, malheureusement pas de réponse. Donc, ce n'est pas la bonne volonté des agents qui est mise en cause, c'est simplement qu'on n'y arrive plus. Donc, me répondre que l'on peut le faire par courrier, évidemment, puisque je vous le dis dans ma question, que l'on peut le faire par courrier, mais que justement, cela ne fonctionne pas. Cela est peut-être lié, on en revient au même problème, dans la réponse de la question 16, au niveau des permanences. J'en ai parlé avec Monsieur FAVRET hier également, oui, il y a eu un petit peu plus d'argent pour payer. Mais, il ne s'agit pas simplement de payer le déplacement en train et la nuit d'hôtel ; s'il n'y a pas d'agent pour envoyer, comment voulez-vous qu'on y arrive ? On a réduit à une demi-journée, au lieu de deux demi-journées deux fois. On envoie que deux agents au lieu de trois, etc. Nous n'y arrivons plus. C'est le problème.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain CATTA.

Monsieur Alain CATTA

Madame la Présidente, je remercie Madame SCHOEPPNER de ses interrogations. Dans le cadre de la programmation 2009 des ETP des postes d'Allemagne, nous verrons cela. Il est possible, en effet, que les chefs de postes consulaires eux-mêmes attirent notre attention sur les goulots d'étranglement dans tel ou tel secteur et nous verrons ce qui peut être fait.

Rendez-vous au mois de janvier.

Monsieur Michel CHAUSSEMY

Monsieur le Directeur, serait-il possible de faire lire la réponse à la question n° 16, par le rédacteur de la réponse à la question n° 14, parce qu'ils n'ont pas l'air tellement au courant de ce qu'il se passe, l'un et l'autre.

Madame la Présidente

Monsieur CHAUSSEMY, pouvez-vous préciser votre intervention ?

Monsieur Michel CHAUSSEMY

Dans la réponse au vœu n° 14, on explique que l'expérience va démarrer au mois de janvier, pour les Français qui habitent dans l'eurodistrict. Dans la réponse n° 16, on dit qu'il n'est pas envisageable que les Français se rendent dans les préfectures pour y faire leur demande.

Monsieur Alain CATTA

Merci, Madame la Présidente.

Le ridicule n'est pas aussi patent qu'on le croit entre les deux réponses. Il y a d'abord une question d'emplacement géographique des Français concernés. Encore une fois, ce qui a été fait concerne un certain nombre de communes, parfaitement répertoriées et identifiées de l'eurodistrict d'Ortenau. Pour les autres, le problème n'est pas réglé et j'en donne volontiers acte au Sénateur YUNG, qui souhaitait qu'il le soit dans un délai raisonnable.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n° 17.

Question orale n° 17 de Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo, relative à la célébration du XIV juillet à l'étranger

Monsieur Francis NIZET

Madame la Présidente, Monsieur le Directeur, la réponse me satisfait dans la mesure où j'ai déjà découvert qu'il y avait une sous-direction de la déconcentration au MAE, ce que je ne savais pas. Je suggérerais – le jeu de mots est quelque peu facile – d'appeler plutôt cette sous-direction celle de la déconcertation, puisque c'est bien ce dont il s'agit pour les Français de l'étranger à l'occasion des célébrations du XIV juillet 2008, puisque comme vous le savez, unanimement, quoiqu'en dise la réponse, les Français de l'étranger ont été extrêmement déçus par la façon de faire, déjà, puisqu'il y a eu un silence radio,

malgré les nombreuses relances des Sénateurs et des Conseillers, de la part de l'Administration. J'ai fait noter à certains de mes collègues, qu'il y avait même une réponse type de l'Administration puisque moi-même, mais aussi mon collègue Tanguy LE BRETON et même le Sénateur COINTAT avons reçu exactement la même lettre standard, à des lettres qui étaient adressées au Ministre des affaires étrangères, pour attirer son attention sur ce sujet.

La réponse est satisfaisante dans la mesure où nous avons enfin des chiffres. L'économie réalisée en « sabrant » - si vous me permettez cette expression un peu excessive - les célébrations est de 530 000 euros. Alors, évidemment, c'est une somme énorme pour nos poches personnelles ; au regard du budget du ministère des Affaires étrangères et surtout au regard de l'image extrêmement dégradée que nous avons donnée à nos partenaires - puisqu'il faut savoir quand même que nos partenaires dans les postes sont extrêmement attentifs à notre déclin : pour ne prendre que l'exemple de Pékin, à quelques semaines de l'ouverture des Jeux Olympiques, de l'inauguration par Georges BUSH, le 8 août de la flamboyante ambassade des États-Unis à Pékin, qui se trouve à dix mètres de l'autre côté de la route de ce terrain en friche qui attend depuis dix ans notre Ambassade de France. Quelques semaines avant, il y avait cette célébration qui, jusqu'à maintenant était ouverte à tous. Elle n'a pas eu lieu. Elle accueillait 1500 Français et il y a eu une petite « sauterie » réservée à une nomenklatura convenue et dont étaient exclus les Français lambda de Pékin. Si l'on divise ce chiffre de 530 000 euros par les quelques centaines - Monsieur CATTÀ me donnera certainement le chiffre exact - de postes consulaires et diplomatiques qui existent dans le monde, on arrive donc à une économie sur dépenses de quelques milliers d'euros. Donc, finalement, je m'interroge sur l'adéquation entre la réduction apparente et réelle des célébrations, par rapport à cette dépense effective, au niveau des caisses de l'État.

La réponse suggère également des financements innovants. Je crois que les postes n'ont pas attendu cette réponse, pour évidemment faire appel, entre autres aux chambres de commerce et au mécénat privé pour se faire relayer. Ceci étant, à Pékin comme ailleurs, les chambres de commerce font très bien leur travail. Personne des Français de l'étranger n'est opposé au fait que les entreprises profitent de l'occasion pour se faire connaître et avoir un retour d'image. Pour autant le XIV juillet organisé par la chambre de commerce, ce n'est pas vraiment, souvent, l'événement républicain, rassembleur et populaire que les Français attendent.

Donc, du mécénat privé, évidemment ; il ne faut pas que celui-ci « mange » le côté républicain de l'organisation de cette célébration.

Je suis content de voir que la réponse se conclut par une volonté de l'Administration de faire le point. Sachant, une fois encore, que les postes et également la centrale, a fortement minoré les retours extrêmement énervés de nos ressortissants. Vous avez noté, Monsieur CATTÀ, que lors de la séance inaugurale de notre session, une petite manifestation d'espièglerie et que beaucoup de nos conseillers arboraient un petit badge pour rappel « touche pas à mon XIV juillet », pour rappeler les bonnes années de SOS Racisme. Sachez que les Français de l'étranger sont toujours mobilisés et que nous tenons absolument à ce que le XIV juillet 2009 prenne véritablement l'allure qu'il aurait dû prendre et qu'il n'aurait jamais du quitter, en 2008 en tout cas.

Je vous remercie.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain CATTÀ.

Monsieur Alain CATTÀ

Merci, Madame la Présidente.

J'avais envie, Monsieur NIZET, de commencer mon intervention par le mot suivant : « Touche pas à mon 14 juillet », mais moi, en tant que contribuable, « Touche pas à mon portefeuille ». Alors, parlons clairement. Le Ministre a en effet décidé une réduction de ces crédits pour l'exercice 2008, qui n'est pas, contrairement à ce qui vient d'être dit, totalement indifférente. Je parle là au nom de mon collègue Directeur général de l'Administration, puisque, il convient de le rappeler, les crédits de représentation des consuls généraux ne sont pas concernés par votre question et les réceptions qui ont été organisées par les consuls généraux, là où elles l'ont été, n'ont pas fait l'objet d'amputation de crédits sur le programme 151.

S'agissant du programme 105 en effet, nous avons eu un besoin de financement d'environ quinze millions d'euros pour l'ensemble de l'année, qui concerne toutes les lignes de fonctionnement des postes diplomatiques et cette affaire est remontée au niveau le plus élevé. L'on ne peut pas dire que 550 000 euros d'économie constituent une goutte d'eau insignifiante, en tout cas pas dans le budget du ministère des Affaires étrangères et européennes.

Deuxièmement, nous avons effectivement à hiérarchiser nos dépenses en fonction des priorités qui nous sont assignées par les ministres. Je ne suis pas gestionnaire de ces crédits de réception. Mais, si à la tête d'un cabinet, l'on m'avait demandé de choisir entre les crédits du XIV juillet et ceux de la solidarité sociale pour les Français de l'étranger, j'aurais bien évidemment choisi les seconds et pas les premiers.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Olivier CADIC.

Monsieur Olivier CADIC

Merci à Monsieur NIZET pour permettre de porter le débat sur cette question. Grâce à votre réponse, j'ai appris un certain nombre de choses. Effectivement, cette volonté de faire participer tout le monde au financement de cette manifestation qui nous regarde tous me semble aller dans le bon sens, quand on connaît l'état des finances publiques. Ainsi, cela va dans le bon sens de ne pas dire, tout le temps, que tout doit venir de l'État, surtout pour faire la fête.

Simplement, une petite précision : il serait bien d'aller jusqu'au bout de l'association, c'est-à-dire que les Conseillers puissent avoir accès, par exemple, au partage pour la liste des invités, que dans l'organisation, cela aille aussi sur certaines invitations. Travailler en équipe, c'est travailler en équipe complètement. Aller dans ce sens me semble prometteur.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Oui, merci. En Allemagne, en général, on ne va que dans les consulats, puisque l'ambassade est beaucoup trop loin. Je ne parlerai que sous le couvert de Madame la vice-Présidente et Monsieur CHAUSSEMY, qui étaient avec moi au XIV juillet de Stuttgart. Si l'idée du consul général d'associer les handicapés était quelque chose de très bien, faire des économies est bien également, mais j'aimerais savoir dans ce cas, pourquoi l'on invite 90 % d'Allemands et 10 % de Français ? C'est là que l'on peut se poser peut-être la question. Que l'on réduise, très bien, il n'y a rien à dire contre, mais que l'on équilibre peut-être les invitations...

Madame la Présidente

Je ne peux me faire l'avocate de l'Administration, mais il me semble que quand il y a cinquante ou soixante mille Français dans notre circonscription, il semble difficile de tous les inviter.

Madame Martine SCHOEPPNER

Cela est clair, mais nous devons être une quinzaine de Français, en tout et pour tout, y compris les élus.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Claude MAC GAW.

Monsieur Claude MAC GAW

Merci, Madame la Présidente.

Après ce que j'ai entendu, je ne peux pas m'empêcher de parler. A Madagascar, l'Ambassadeur a réuni tous les conseillers au cours d'un repas privé, pour parler de l'événement du XIV juillet. Les dix ou quinze années dernières, un monde fou était invité au XIV juillet, beaucoup plus de Malgaches que de Français. L'Ambassadeur nous a expliqué que les crédits avaient été réduits et qu'en définitive, cette réduction permettait à l'ambassade d'inviter autant de personnes que l'ambassade d'Allemagne, celle d'Italie, etc. Nous n'étions pas en disproportion par rapport aux ambassades étrangères. Ensuite, nous avons eu la réception officielle à l'ambassade le matin à 11h et le soir, nous avons fait un bal populaire, invité tous ceux qui voulaient venir, moyennant une petite cotisation. Ce qui nous est arrivé n'est peut-être pas terrible, mais nous avons eu quand même plus de 1200 personnes qui sont venues assister à cette soirée. Là, il s'agit de la capitale.

Sur la province, Majunga par exemple, mon collègue Michel DUCAUD s'est occupé, avec le Consul de Majunga, d'organiser la chose et tout le monde était satisfait de ce qui a été fait sur le terrain, parce que cela a permis à tous les Français de Majunga de fêter, en communion avec la France, le XIV juillet.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n° 18.

Question orale n° 18 de Madame Monique MORALES, membre élu de la circonscription électorale de Madrid, relative au fichier Edvige

Madame Monique MORALES

Merci, Madame la Présidente.

Depuis que j'ai déposé la question, les choses ont eu l'air d'évoluer dans le bon sens. Attendons la suite des événements. Cependant, je continue à poser la question sur ce qui nous concerne plus particulièrement, nous, les Conseillers des Français de l'étranger, la dernière partie de ma question. Je vous remercie.

Madame la Présidente

Nous attendons donc une réponse.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n° 19.

Question orale n° 19 de Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription électorale de Munich, relative à la brigade franco-allemande

Monsieur Michel CHAUSSEMY

Simplement, la réponse ne me satisfait pas trop, parce que les réflexions actuelles nous les connaissons : rapatrier deux régiments en France et avoir une brigade franco-allemande avec des régiments en France et des régiments allemands en Allemagne. Que restera-t-il de franco-allemand ?

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n° 20.

Question orale n° 20 de Monsieur Louis SARRAZIN, membre élu de la circonscription électorale de Vienne, relative à la Maison de la France

Monsieur Louis SARRAZIN

J'ai posé cette question, parce que j'ai rencontré des employés de la Maison de la France, qui se faisaient du souci sur leur avenir. Cette réponse est en attente. J'espère qu'elle ne le restera pas longtemps, pour que nous puissions rassurer les personnels, qui devront signer de nouveaux contrats à partir du premier janvier. Ils ne savent rien sur la retraite, sur la protection sociale et ce genre de choses. J'ai cru comprendre qu'une réunion devait avoir lieu cette semaine à Paris. J'espère avoir une réponse rapide.

Merci.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain CATTÀ.

Monsieur Alain CATTÀ

Il s'agit de Vienne ? J'ai cru comprendre qu'il y avait un Ambassadeur à Vienne, depuis peu.

QUESTIONS DIVERSES

Madame la Présidente

Nous avons terminé l'examen des questions orales. Y a-t-il des questions diverses ?

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Fwad HASNAOUI

Monsieur Fwad HASNAOUI

Merci, Madame la Présidente.

Il me semblait qu'il était convenu que les questions transformées en questions écrites seraient inscrites au registre des questions orales. Cela n'a pas été fait et c'est à déplorer puisque nos collègues auraient pu être au courant des questions qui ont été posées par leurs collègues. Merci.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Cela concerne le nouveau règlement intérieur, qui n'est pas encore en vigueur, puisqu'il faudra le voter demain.

Madame la Présidente

Des questions d'actualité ont été transformées en questions écrites, parce qu'elles sont arrivées trop tard. Selon les informations qui me parviennent du Secrétaire général, ceux qui ont posé des questions orales transformées en questions écrites en avaient reçu la réponse par email.

Vous souhaitez que ces questions soient annexées à la synthèse des questions orales. Cela me semble tout à fait possible.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Eric GRANRY.

Monsieur Eric GRANRY, membre élu de la circonscription de Nairobi

Pour information, toutes les questions écrites ou questions orales transformées en questions écrites parce qu'elles concernent un pays particulier n'ont pas eu de réponse. J'en avais posé une sur le Malawi qui n'a pas encore eu de réponse. Je suis peut-être le seul, mais toutes n'ont pas eu de réponse pour la session de l'Assemblée.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Marc VILLARD.

Monsieur Marc VILLARD

Merci, Madame la Présidente.

Cela rejoint un peu la question de mon collègue et ami Fwad HASNAOUI. J'ai posé une question sur les permis de conduire. Elle n'apparaît pas dans les questions orales, mais je n'ai pas reçu de mail disant que cette question avait été soit en attente ou qu'elle avait reçu réponse. Que dois-je faire ? Est-elle perdue quelque part ou une procédure m'a-t-elle échappé ?

Madame la Présidente

Monsieur VILLARD, je suggère que vous vous rapprochiez du Secrétaire général, pour voir ce que votre question est devenue.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

J'avais posé la dernière fois, une question orale qui avait été transformée en question écrite. J'ai reçu entre temps la réponse et je me suis également renseignée par ailleurs. Cela concernait les problèmes de nom de famille qui peuvent différer selon les pays, puisque les pays n'ont pas forcément la même loi. L'on me répond que c'est la loi française qui s'applique, sauf que, entre temps, et au moment de la réponse, j'ai regardé les dates, la loi européenne était parue. Désormais en Europe, à partir du moment où un pays a accepté un nom de famille, les autres pays sont obligés de le reprendre. Or, cela n'apparaît pas dans ma réponse. Je voudrais éviter de reposer la question la prochaine fois.

Monsieur Alain CATTA

Je ne voudrais pas dire une bêtise. Je ne suis pas spécialiste du droit européen, mais encore faut-il que la loi ou directive, en tout cas la norme européenne en question soit transcrite dans le droit interne français.

Madame Martine SCHOEPNER

Cette directive existe depuis longtemps. Je me suis aperçue qu'il y avait eu une condamnation de l'Allemagne dans un cas.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean LACHAUD.

Monsieur Jean LACHAUD

Merci, Madame la Présidente.

C'est juste un petit point technique avec le Secrétariat général. Est-ce que, quand les élus envoient une question orale, le Secrétariat général pourrait nous en donner un accusé de réception ? Quand on les envoie, sans doute comme moi, par email, elles partent dans le vide, on ne sait pas si elles ont été reçues.

Madame la Présidente demande à Monsieur le Secrétaire général s'il souhaite répondre. Elle lui donne la parole.

Monsieur Alain BRICARD

Lorsque nous recevons une question par mail, nous répondons par mail et, normalement, si c'est votre cas, vous avez dû recevoir une réponse. Je tiens cependant à remarquer que certains conseillers ne regardent pas nécessairement chaque jour leur boîte mail.

Madame la Présidente s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de prise de parole, Madame la Présidente clôt la séance.

Monsieur Alain CATTA

Mes Chers Amis, Madame LEPAGE m'annonce qu'elle vient de clore la dernière séance qu'elle a présidée. Je m'associe pleinement à vos applaudissements, en lui souhaitant d'en susciter autant à la Haute assemblée.

(Applaudissements) *La séance est levée 18 h 00.*

SAMEDI 27 SEPTEMBRE 2008 - MATIN

*La séance est ouverte à 10 h 00 sous la présidence de Madame Claudine SCHMID,
Vice-Présidente de l'AFE.*

**POINT D'INFORMATION SUR LA REUNION
DU COLLEGE DES VICE-PRESIDENTS ELARGI****Madame la Présidente**

Le premier point à l'ordre du jour est le compte rendu de la réunion du collège des vice-présidents élargi.

Je vous rappelle que le bureau de décembre se tiendra les 19 et 20 décembre dans ces locaux. Au mois de mars, la plénière se tiendra du 2 au 7 mars, également ici.

Il a aussi été question, lors de cette réunion, de l'assurance des membres de l'Assemblée des Français de l'étranger dans l'exercice de leur fonction. Une étude extensive sera faite par la CFE et sera présentée au bureau du mois de décembre. Nous aurons donc plusieurs propositions.

Il nous a été remis le dossier de présentation de la journée du 30 septembre, où nous espérons que vous y serez nombreux. Le document sera mis en ligne sur le site Internet de l'Assemblée.

Concernant les États Généraux de l'Enseignement, l'ordre du jour vous en sera communiqué sur vos messageries AFE. Les personnes intéressées sont priées de consulter leur messagerie.

Il a été également fait le point sur cette session, notamment des locaux. Un satisfecit est apporté au Secrétariat général, qui s'est très bien organisé, vu surtout le déplacement des dates au mois de juin. Nous avons noté toutes les difficultés et nous y apporterons des solutions, pour nos bureaux de décembre et de mars.

Concernant l'ordre du jour du bureau de décembre, Antoine VALENZA vous le communiquera tout à l'heure, en réunion de bureau.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT

Merci, Madame la Présidente.

Il est essentiel, pour la commission des Finances, que nous ayons des micros dans notre salle. Nous avons été très handicapés pendant deux jours, par l'absence de possibilité de communiquer et cela nous a beaucoup gênés, d'une part lors de nos travaux et surtout lors des auditions. Merci, Madame la Présidente.

Madame la Présidente

Merci. Cela est bien noté dans les améliorations à apporter pour le mois de mars.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Robert DEL PICCHIA.

Monsieur le Sénateur Robert DEL PICCHIA

Madame la Présidente, ce matin, nous avons évoqué la présence en commission et il serait bon, dans une des communications des vice-présidents, de rappeler qu'il y a aussi, le samedi matin, une réunion de l'AFE. Il serait bien qu'il y ait un peu plus de personnes. Peut-être certains l'ont-ils oublié, je ne sais pas, mais il serait peut-être bien de le leur rappeler.

Madame la Présidente

Le collège des vice-présidents en parlera et peut-être que nous ferons signer la liste de présence de la plénière le samedi matin à l'avenir.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Charles PRETET.

Monsieur Jean-Charles PRETET, membre élu de la circonscription de Dakar

Bonjour à tous. J'ai remarqué, finalement, que nous avons certains soucis avec des rapports de commission. Je pense que pour une raison pratique et éviter des débats qui n'en finissent pas, il serait peut-être intéressant que les rapports soient lus devant les membres de la commission, avant d'être présentés en Assemblée générale.

Madame la Présidente

En ce qui concerne cette session, ce sont des synthèses qui ont été présentées. Nous vous rappelons que le rapport est sous la responsabilité du rapporteur, donc à voir avec lui.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Claude MAC GAW.

Monsieur Claude MAC GAW

Je m'excuse de vous déranger, Madame, mais je n'ai pas entendu la date du bureau de décembre ; est-ce 19 et 20 décembre ?

Madame la Présidente

19 et 20.

Monsieur Claude MAC GAW

J'avais entendu 22, excusez-moi.

Madame la Présidente

Excusez-moi, ce sont les 19 et 20 décembre.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Christophe FRASSA, Président de la commission des Lois et Règlements.

PRESENTATION DE LA SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES LOIS ET RÈGLEMENTS

Monsieur Christophe FRASSA, Président de la commission des Lois et Règlements

Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, avec cette neuvième session de l'Assemblée des Français de l'étranger, la commission des Lois et Règlements est parvenue au terme de son long et minutieux travail de réforme de nos textes. Vous avez vu et adopté les modifications à la loi de 1982 et au décret de 1984 en mars. Il ne manquait plus que le Règlement intérieur. Ce sera fait aujourd'hui, si vous l'adoptez.

Nous avons travaillé d'arrache-pied, puisque nous avons mis de côté, pendant plusieurs sessions, les autres thèmes de prédilection de la commission des Lois, pour uniquement nous concentrer sur la réforme de ces textes. Cela n'a pas été toujours facile, puisque ce sont des textes fondamentaux pour le fonctionnement de notre Assemblée.

Mais, ce qui vous est présenté, comme cela a été le cas en mars, est le fruit d'un consensus entre tous les membres de la commission et donc, les deux groupes de notre Assemblée. Nous aurons à vous soumettre le projet de Règlement intérieur qui sera, si vous l'adoptez, transmis pour approbation, par arrêté du Ministre des affaires étrangères, qui est le Président de l'Assemblée. Nous avons également un avis, que nous allons rendre sur un projet de décret soumis par l'Administration, qui est le résultat d'une concertation entre l'Administration et la commission des Lois sur les propositions de modifications que nous avons faites au décret de 1984. Il en reste encore, qui devront entrer en vigueur et, pour cela, vous verrez, est mis en place un comité de suivi au sein de la commission des lois, chargé des dispositions récentes à examiner dans l'avant-projet de décret que nous avons adopté au mois de mars.

Nous avons également deux résolutions, une sur la mise en place de la commission prévue à l'article 25 de la Constitution et l'autre sur les députés des Français de l'étranger.

Pour la bonne marche de nos travaux – et je parle sous l'autorité de la Présidente – nous examinerons la résolution sur le règlement intérieur, qui donnera à mon avis lieu à un plus long débat, à la fin.

Dernier point que je voulais aborder devant vous : j'ai fait part à la commission des Lois de mon souhait d'en quitter la présidence d'ici la fin de l'année. Je resterai toujours au sein de la commission des Lois. Par anticipation, puisqu'il n'y a pas de réunion de la commission des Lois avant le mois de mars en session, nous avons adopté hier le changement par vote au sein de la commission des Lois. Un appel à candidature a été lancé. Le groupe UFE a présenté Monsieur Gérard MICHON. Il n'y a pas eu d'autre candidat. Celui-ci a été élu et me succèdera comme Président de la commission des Lois, à la fin de l'année.

Par ailleurs, comme Monsieur MICHON était déjà membre du bureau en tant que Secrétaire de la commission, il a fallu pourvoir ce poste. Madame Madeleine KATENDE sera donc Secrétaire de la commission des Lois pour la fin de l'exercice, c'est-à-dire jusqu'à la constitutive de septembre 2009.

Madame la Présidente, j'en ai terminé.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER, Rapporteur de la commission des Lois et Règlements

1. LA REPRESENTATION DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Après avoir adressé leurs félicitations pour son élection au Sénat à leur Président, les membres de la commission ont abordé l'ordre du jour par une réflexion, d'abord sur la représentation des Français à l'étranger à l'Assemblée Nationale. Cette représentation est prévue à l'article 25 de la Constitution et le Gouvernement a déposé un projet de loi organique portant application de cet article 25 et un projet de loi ordinaire qui, entre autres, prévoit la création de sièges des députés des Français de l'étranger et qui fixe que cette élection devrait intervenir lors du prochain renouvellement de l'Assemblée nationale, au scrutin majoritaire.

Vous avez entendu les assurances de notre Président de l'Assemblée, le Ministre des affaires étrangères, qui a affirmé que cela se ferait en concertation approfondie avec notre Assemblée. La commission compétente s'est donc saisie du sujet et vous propose deux résolutions pour réagir au point déjà avancé, à savoir la base de calcul qui sera constituée par les inscrits au registre mondial. Il s'agirait d'un scrutin uninominal à deux tours. Il y aurait huit sièges – ce chiffre n'est pas fixé, mais c'est celui que l'on entend. Ce chiffre ne correspond aucunement à un ratio équitable et le Gouvernement ne semble pas avoir pris la mesure des problèmes d'un scrutin à deux tours. La commission a également évoqué très brièvement, une conséquence à terme de la mise en place des députés des Français de l'étranger, à savoir que les Français de l'étranger, justement, ne pourraient plus, à terme voter dans les circonscriptions en France, pour les législatives.

Nous devons donc convaincre le Gouvernement de modifier le projet de loi sur ce qui est déjà présenté et la commission vous soumet pour cela les résolutions R1 et R2.

2. LE SUIVI DES TEXTES ADOPTÉS EN MARS 2008

Le second sujet de la commission fut le suivi des textes adoptés ici, en mars 2008, avec comme invités Madame SOUPISON qui est parmi nous ce matin, et Monsieur GALLAIS. Lors de la réunion du bureau de juin, il est clairement apparu que le calendrier ne permettrait pas le vote du projet de loi (loi de 1982).

Par contre, le Bureau a demandé à l'Administration de prendre en considération les modifications des dispositions réglementaires du décret et l'Administration nous a donc présenté un premier texte. À la lecture de ce texte, la commission a fait part de son immense déception. Après une discussion intense, l'Administration a bien voulu revoir sa position et nous a présenté un nouveau texte que la commission a donc examiné en séance complémentaire hier.

Loin de nous apporter totale satisfaction, ce texte propose tout de même des avancées. L'Administration a choisi de modifier le texte *a minima* et de ne pas réécrire le décret, comme nous l'avions proposé, dans un souci juridique et pour ne pas introduire d'insécurité aussi près des élections. Nous avancerons donc en deux étapes et cela permet d'attendre d'éventuels éléments à intégrer, qui pourraient résulter de la concertation et de la réflexion engagées par le ministère de l'Intérieur, sur l'élection des députés des Français de l'étranger à l'Assemblée nationale.

Les principales modifications qui ont été acceptées sont, en bref :

2.1. En matière non-électorale

- L'ajout du Président dans la composition du Bureau ;
- La possibilité pour l'Assemblée de proposer la création de commissions temporaires. Jusqu'à présent, c'était uniquement le Ministre qui en avait la possibilité. À présent nous pouvons proposer, mais il faudra bien entendu passer par le Ministre.
- La tenue de deux assemblées plénières ;
- Que l'Assemblée élabore son Règlement intérieur sur proposition de sa commission compétente et non plus sur proposition du bureau ;
- Qu'il y ait consultation des élus pour fixer les dates des commissions, comités consulaires dans les différentes circonscriptions, pour que l'on n'ait pas deux commissions de bourses en même temps par exemple.

2.2. En matière électorale

Ont été acceptés :

- L'allongement des délais ;
- L'information par voies postale et électronique des électeurs ;
- La création de bureaux de vote dans d'autres locaux que ceux des ambassades ou postes consulaires, avec évidemment l'information des électeurs ;
- La possibilité d'avancer ou de reculer l'heure d'ouverture et de clôture du scrutin et l'information des électeurs en la matière ;
- La possibilité pour chaque électeur – c'est bien une demande sur laquelle nous avons insisté - d'utiliser le vote par correspondance, tous recevront donc le matériel électoral et les enveloppes.

Des précisions sont apportées dans le décret sur ce vote par correspondance. Les délais de réception de ce vote sont fixés au plus tard le deuxième jour précédant le jour du scrutin en concordance avec la pratique du vote électronique. Un accusé de réception sera envoyé à chaque électeur ayant voté par correspondance. Un registre des votes par correspondance sera tenu.

Par ailleurs, les résultats du scrutin seront publiés sous huitaine. Les recours pourront être déposés à toute ambassade ou poste consulaire de la circonscription électorale – jusqu'à présent, cela se faisait au poste principal.

Après discussion, l'Administration a également accepté l'envoi, avec le matériel électoral, d'une enveloppe d'expédition (malheureusement non affranchie) et un ajout concernant la conservation des votes par correspondance dans un lieu sécurisé (pour des raisons de constitutionnalité).

Cela est bien sûr insuffisant, mais des avancées sont là. Prenons ces modifications. C'est l'avis numéro 1 que la commission vous demande de bien vouloir voter et adopter.

D'autres mesures pourront être revues après que les ordonnances d'adaptation concernant les élections des députés aient été avancées. Cette réflexion est actuellement menée par le Ministère de l'Intérieur.

3. REFONTE DU REGLEMENT INTERIEUR

Le troisième point est consacré à la refonte du règlement intérieur, dans le but de le clarifier en scindant les articles selon les différents domaines, de préciser un certain nombre de procédures permettant de mettre en œuvre les principes définis et de transférer dans ce règlement, des mesures contenues dans le décret de 1984. C'est l'objet de la résolution R3.

4. DIVERS

Tout d'abord, elle a pris acte de la décision de l'Assemblée, après l'adoption du rapport de la commission temporaire de la Participation électorale, et elle désigne le comité de suivi du vote électronique précédemment nommé, qui continuera évidemment ses fonctions. Il sera également comité de suivi pour la participation électorale. Il change de nom.

Ensuite, la commission des Lois nomme un comité de suivi de la Réforme de la loi du 7 juin 1982 et du décret 1984, notamment du projet qui nous a été soumis. Ce comité est composé de Christophe FRASSA, Martine SCHOEPPNER, Christian COINTAT, François NICOUILLAUD, Pierre-Yves LE BORGN', Georges Francis SEINGRY, Joëlle GARRIAUD-MAYLAM, Bernard CARIOT. Il faut y ajouter le nouveau Président de la commission des Lois, Gérard MICHON.

Ensuite, nous avons procédé à l'élection dont vous a parlé notre Président actuel. Monsieur Gérard MICHON sera le prochain Président. Madame KATENDE sera la future Secrétaire.

Nous avons eu également un point sur différentes questions que nous ont posées des membres de la commission, mais également d'autres commissions. J'en ai noté au moins ici, à titre de rappel puisque nous aurons bientôt des élections, qui concerne la consultation des listes électorales consulaires. Tout électeur peut consulter la liste électorale sur laquelle il est inscrit et uniquement celle-ci ; tout élu ou candidat peut avoir communication des listes électorales des différents bureaux de vote de sa circonscription ; les partis et associations reconnues d'utilité publique peuvent avoir communication de l'ensemble des listes électorales.

Vous voici donc au fait des travaux de la commission, presque entièrement consacrés à nos textes. Je vous remercie de votre attention.

QUESTIONS-REPOSES

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain NAEDER.

Monsieur Alain NAEDER

Lorsqu'on expose :

Après discussion, l'Administration a également accepté l'envoi avec le matériel électoral, d'une enveloppe d'expédition,

... je ne vois là rien de nouveau, si ce n'est la précision selon laquelle l'enveloppe d'expédition serait « non affranchie ». Je pense qu'il y a là une erreur d'expression, parce que, affranchie signifie avec un timbre et évidemment, on ne va pas envoyer à chaque électeur une enveloppe timbrée. Par contre, le prépayé, c'est autre chose et au prépayé ne coûtent que ceux qui ont répondu. Or, c'est un des moyens les plus utiles pour amener les électeurs à voter en plus grand nombre, ce que nous recherchons tous et je ne comprends pas que l'Administration n'ait pas accepté ce moyen.

Madame la Présidente

Monsieur NAEDER, cela concerne l'avis. Donc, je vous redonnerai la parole. Nous allons prendre la discussion sur l'avis.

Monsieur Alain NAEDER

Alors, je reprendrai la parole.

Madame la Présidente approuve et donne la parole à Monsieur Jean LACHAUD.

Monsieur Jean LACHAUD

Merci, Madame la Présidente.

J'ai trois questions, qui sont plutôt des demandes de clarification sur le rapport. Premièrement, en bas de la page 5, l'ajout du Président dans la composition du bureau, à moins que j'aie mal suivi la rapporteuse, je ne le comprends pas. Deuxièmement, à la page suivante, sur :

La création de bureaux de vote dans d'autres locaux que ceux des ambassades ou postes consulaires

Il me semble nécessaire de préciser s'il s'agit de bureaux de vote supplémentaires, comme il y en a eu l'an dernier, ou s'il s'agit simplement de déplacer les bureaux de vote.

Troisièmement, je voudrais faire remarquer que quand on demande qu'un accusé de réception soit envoyé à chaque électeur ayant voté par correspondance, compte tenu de la surcharge de travail causée par les élections dans les consulats, cela me paraît totalement irréalisable. Merci, Madame la Présidente.

Madame la Présidente

Cela concerne aussi l'avis, donc nous vous répondrons au moment de l'avis. Madame le Rapporteur, pourriez-vous nous lire l'avis, que nous puissions commencer les débats ?

Madame Martine SCHOEPPNER

Nous allons directement à l'avis, en page 33.

Madame la Présidente

Je rappelle que les membres de la commission ne peuvent pas participer au débat.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

(Hors micro) Je proteste. Madame la Présidente, je suis désolé. Il n'y a aucun élément dans le règlement qui l'interdit. Ce serait contraire à toute idée démocratique dans les Assemblées. Il est recommandé, au moment des commissions, de ne pas refaire le débat, pour ne pas faire perdre du temps. Mais, je suis désolé, ils doivent s'exprimer et je peux vous dire que je vais m'exprimer tout à l'heure.

Madame Martine SCHOEPPNER et Monsieur Christophe FRASSA donnent lecture de la proposition de décret de l'administration modifiant le décret n° 84-252 du 6 avril 1984 portant statut de l'Assemblée des Français de l'étranger et fixant les modalités d'élection de ses membres.

Madame Martine SCHOEPPNER

Ce texte, bien entendu, est normalement à étudier avec ce que vous avez adopté la dernière fois. Je ne lis pas le début, puisque c'est le rappel de tous les textes sur lesquels ce décret va s'appuyer. L'article 1er :

Le dernier alinéa de l'article 1er du décret du 6 avril 1984 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes : « Le bureau est constitué, pour une durée de trois ans, du président et du collège des vice-présidents de l'assemblée, des présidents, des rapporteurs généraux, des vice-présidents et des secrétaires des commissions permanentes, ainsi que du président de chaque groupe. »

C'est la première page du décret, qui est tout à fait au bout, en page 34. C'est ce que nous avons demandé, puisque dans le décret, le Président, Ministre des affaires étrangères et européennes, avait été complètement oublié. Donc, cela répond à la première question de Monsieur LACHAUD.

Madame la Présidente s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de prise de parole, Madame la Présidente demande que l'on poursuive la lecture.

Madame Martine SCHOEPPNER

Article 2 :

Le dernier alinéa de l'article 3 du décret du 6 avril 1984 susvisé est complété par les mots : « le cas échéant sur proposition de l'assemblée. »

Monsieur Christophe FRASSA

Nous n'allons peut-être pas les lire. Non, en fait, l'article 2 prévoit que, outre le Ministre des affaires étrangères et européennes, qui est Président de l'Assemblée, désormais, l'on peut créer des commissions temporaires sur proposition de l'Assemblée.

Madame la Présidente s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de prise de parole, Madame la Présidente demande que l'on poursuive la lecture.

Madame Martine SCHOEPPNER

L'article 3, c'est donc la consécration sur le papier de nos deux assemblées plénières, puisqu'il n'y en avait qu'une dans le texte du décret. L'Assemblée siège deux fois, au moins une. Là, ce sera :

...deux fois par an et chaque fois que le ministre le juge nécessaire.

C'était ce que nous avons adopté à la dernière session.

Madame la Présidente s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de prise de parole, Madame la Présidente demande que l'on poursuive la lecture.

Madame Martine SCHOEPPNER

L'article 4, c'est le problème du règlement intérieur, qui était autrefois élaboré sur proposition du bureau.

Monsieur Christophe FRASSA

Il était dit, dans la formule actuelle, que le décret de 1984 prévoyait que le Bureau de l'Assemblée rédigeait le règlement. Or, ce n'a jamais été le cas et, dans toutes les assemblées, c'est la commission des Lois qui propose le règlement à l'Assemblée. C'est donc une remise dans le droit chemin, de ce qui s'est toujours fait au sein de notre Assemblée. L'on remplace les termes « Bureau » par « commission compétente ».

Madame la Présidente s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de prise de parole, Madame la Présidente demande que l'on poursuive la lecture.

Madame Martine SCHOEPPNER

L'article 5, les organismes sont les différentes commissions et comités dont nous sommes membres de droit, pour qu'ils ne se réunissent pas en même temps quand il y a en a plusieurs dans une circonscription. Les élus seront consultés pour en fixer la date.

Madame la Présidente s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de prise de parole, Madame la Présidente demande que l'on poursuive la lecture.

Madame Martine SCHOEPPNER

L'article 6, c'est donc la première – nous allons en avoir toute une série – modification, concernant les délais de dépôt de candidatures, etc. Nous avons rallongé tous les délais de dix jours. C'est la première modification. Avant, c'était le soixantième, nous aurons soixante-dixième.

Madame la Présidente s'informe des demandes de parole. Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Robert DEL PICCHIA.

Monsieur le Sénateur Robert DEL PICCHIA

Pour la prochaine fois, je suggère d'avoir une colonne gauche et une colonne droite avec les deux textes, pour voir ce que l'on modifie.

Madame Martine SCHOEPPNER

Il aurait presque fallu avoir les trois textes pour que vous vous rendiez compte de ce que nous avons demandé. Cela est extrêmement lourd.

Monsieur Christophe FRASSA

Vous l'avez tous reçu au mois de mars.

En l'absence d'autre demande de prise de parole, Madame la Présidente demande que l'on poursuive la lecture.

Madame Martine SCHOEPPNER

Article 7 : c'est dans les circonscriptions à scrutin majoritaire, la rédaction était :

Les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste

Nous avons remplacé « sur une liste », par « conjointement ».

Monsieur Christophe FRASSA

Pour ne pas faire de problème avec les scrutins de liste dans le scrutin proportionnel.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Francis NICOULLAUD.

Monsieur François NICOULLAUD

Nous sommes tous d'accord, évidemment, sur le but à atteindre, mais la rédaction qui nous est proposée n'aboutit pas à ce résultat. En insérant tout simplement « isolément », cela nous amène à la rédaction suivante :

Soit isolément, soit conjointement, soit sur une liste.

Il faut donc mettre quelque part que l'on raye « soit sur une liste ».

Monsieur Christophe FRASSA

Vous avez tout à fait raison.

Madame Martine SCHOEPPNER

Je vous ai lu ce qui était actuellement et je vous ai dit que nous avons remplacé « sur une liste » par « conjointement ».

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain CATTÀ.

Monsieur Alain CATTÀ

Merci, Madame la Présidente.

Je tiens à rassurer Monsieur NICOULLAUD : l'ajout de « conjointement », c'est « soit conjointement sur une liste ».

Monsieur Christophe FRASSA

Non, l'idée de la commission n'était absolument pas celle-là, Monsieur le Directeur.

Monsieur François NICOULLAUD

Alors, je me permets de reprendre la parole, parce que précisément...

Monsieur Alain CATTÀ

« Soit isolément, soit conjointement sur une liste ».

Monsieur Christophe FRASSA

Point.

Madame Martine SCHOEPPNER

Non, pas sur une liste.

Monsieur François NICOULLAUD

Non, il faut intervenir là-dessus précisément, parce que cela a été évoqué à la commission. Le scrutin majoritaire n'est pas un scrutin de liste. Il y a une scorie dans la rédaction actuelle, qui apparaît à plusieurs reprises, une sorte de confusion mentale entre le scrutin majoritaire, qui est un scrutin nominal, uninominal ou plurinominal – binominal dans le cas qui nous intéresse – et le scrutin de liste. Il n'y a donc pas de liste et il est très clair que dans un scrutin majoritaire, par rapport à chez nous, quand deux candidats se présentent, il n'y a pas d'ordre de préséance. L'un ne suit pas l'autre. C'est pour cela que nous souhaitons la disparition du mot « liste ». Et là, franchement, c'est une question de droit qui ne souffre aucune contestation. Merci.

Monsieur Christophe FRASSA

Cela est purement rédactionnel.

En l'absence d'autre demande de prise de parole, Madame la Présidente demande que l'on poursuive la lecture.

Madame Martine SCHOEPPNER

L'article 8, ce sont de nouveau les délais. Le premierement, c'est le délai pour le dépôt des textes circulaires. Le deuxièmement, c'est un ajout : le chef de poste doit se prononcer sur le texte dans les soixante-douze heures. Le troisièmement, c'est le dépôt des exemplaires en nombre suffisant. C'est donc toujours l'ajout de dix jours.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.

Monsieur Gérard MICHON

Cet article 8 porte modification de l'article 29. Cet article 29 est à l'origine d'une source majeure de contentieux et j'ai vérifié très soigneusement. C'est le seul endroit où serait mentionné ce qui avait été décidé, proposé, même suggéré par l'Administration, que la couleur puisse être utilisée dans la profession de foi. Je suggère que l'Administration, comme elle avait proposé de l'étudier en commission hier, ajoute un alinéa à son article 8, qui pourrait se rédiger de la façon suivante :

Au 3ème alinéa de l'article 29, les mots imprimés en caractère noir sont remplacés par les mots imprimés en noir ou en couleur

Cela irait également dans le sens de la jurisprudence de métropole. Après vérification, je pense qu'il n'y aucune objection à ceci et c'est un motif majeur de contentieux. Nous pourrions avoir des candidats qui respecteraient à la lettre le texte actuel et nous serions, de fait, pénalisés, alors que le consensus était précisément que la couleur soit autorisée. Je vous remercie.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain CATTÀ.

Monsieur Alain CATTÀ

Merci, Madame la Présidente.

L'Administration, effectivement, n'a aucune opposition de principe contre cette précision ou modification. Le fait est que comme il a été répété d'abondance en commission et ici, nous sommes dans l'attente des révisions prochaines du Code électoral. Je pense qu'il est en effet raisonnable, pour les couleurs, de ne rien changer. Je vous rappelle que l'article R27 du Code électoral dispose ce qui suit :

Les affiches et les circulaires ayant un but ou caractère électoral qui comprennent une combinaison des trois couleurs bleu, blanc, rouge, à l'exception de la reproduction de l'emblème d'un parti ou groupement politique sont interdites.

Donc, en attendant que d'éventuelles précisions soient apportées sur ce point par le futur code électoral, le statu quo s'impose, sinon, nous pourrions avoir des difficultés, lors des prochains scrutins.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François NICOULLAUD.

Monsieur François NICOULLAUD

Si le statu quo s'impose, à tout le moins, il serait souhaitable que l'Administration, dans sa circulaire aux électeurs, à l'occasion de la prochaine élection, dise les choses clairement. Nous avons vécu des épisodes vraiment extrêmement pénibles et désagréables, avec des jurisprudences flottantes d'un poste à l'autre et – ce n'est pas le pire – avec des jurisprudences flottantes dans le même poste. On disait aux personnes : « vous avez droit à la couleur » ; ces personnes imprimaient leur profession de foi et une semaine après, on leur disait : « Non, non, on s'est renseigné, vous n'avez plus le droit à la couleur ». On détruisait les professions de foi et on en imprimait d'autres. C'était des situations ubuesques. Il faut donc absolument que l'on clarifie ce point.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.

Monsieur Gérard MICHON

Monsieur le Directeur, vous avez cité l'article 87, qui ne s'adresse pas au même sujet. Il interdit en France l'utilisation du tricolore. Pour harmoniser par avance, si vous souhaitez préciser l'interdiction du tricolore, bien évidemment. Nous parlons simplement là du fait qu'il y a actuellement un texte ambigu, que certains ont utilisé pour mettre des photos en couleur, alors que le texte précise que les professions de foi sont imprimées en caractères noirs. En utilisant ce simple vocabulaire ambigu, certains ont jugé que la couleur pouvait être autorisée pour les photographies. Alors, soit vous mettez photographies en couleur, soit vous mettez en couleur avec la précision que le tricolore est interdit. Mais, d'après ce que j'ai compris, nous aurons peut-être les choses en deux temps, mais le décret sera opérationnel pour les prochaines élections de décembre et cette ambiguïté doit être levée d'une façon ou d'une autre. J'ai entendu des suggestions pour l'utilisation de deux couleurs. Il faut quelque chose, parce qu'actuellement, les candidats sont dans un très grand embarras.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain CATTÀ.

Monsieur Alain CATTÀ

Merci, Madame la Présidente.

Encore une fois, si nous réussissons – et c’est bien notre but – à faire publier, à l’issue du cheminement normal, le projet de décret que vous avez sous les yeux, il ne faudrait pas que dans les quelques mois qui viennent, le Code électoral sur ce point vienne nous contredire. Donc, encore une fois, l’Administration maintient sa position, en prenant bien en compte ce qu’a dit François NICOULLAUD, à savoir que, effectivement, il ne serait pas souhaitable, ni même admissible que les postes disposent d’une jurisprudence, en tout cas d’une attitude différente d’un poste à l’autre et a fortiori dans le même poste. Donc, ceci sera bien évidemment clarifié par circulaire.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Christian COINTAT.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

Il s’agit d’un sujet extrêmement délicat et qui doit être réglé avant les élections de 2009. Car, il y a eu une inégalité de traitement entre candidats, lors des dernières élections : certains ayant pu utiliser la couleur ; d’autres pas. Car, vous savez, l’imagination n’a pas de limite. Et cela est très bon, d’ailleurs, pour la réflexion. Partant du principe que si l’on dit, les caractères, c’est du texte, et pas forcément des photos, moi, je vous fais des photos qui comprennent aussi du texte. Mais, il ne s’agira pas des caractères, puisque ce sera une photo. Alors, à ce moment-là, l’on peut tout faire et son contraire. Et cela n’est pas bien.

Alors, que vous ayez quelque inquiétude sur la suite, je n’en ai pas, parce que c’est le droit commun qui va s’appliquer, forcément. Il sera donc très difficile de revenir en arrière – et nous connaissons les pratiques dans les élections locales. Mais, quand bien même vous ne voudriez pas prendre ce risque - et il est tout à fait naturel que vous nous l’exprimiez et il en va de votre responsabilité – vous ne pouvez pas prendre non plus le risque de laisser une ambiguïté. Donc, il faudrait au moins une circulaire claire, qui dise :

Quand on parle de caractère, cela veut dire les écrits, mais cela ne veut pas dire, les photos qui ne comportent pas de caractères.

Comme cela, on est tranquille et l’on saura qu’il y aura la possibilité de prendre des photos en couleur, mais d’avoir le texte en noir, si l’on ne change rien. Mais, il faut le dire. Il faut que cela soit très clair.

Alors, évidemment, il y a aussi un autre élément et là, je reconnais que c’est peut-être ce qui sous-tend votre position, c’est qu’à partir du moment où dans le décret, l’on dit bien que l’on peut mettre de la couleur, cela signifie que vous devez tenir compte du coût de la couleur pour le remboursement des professions de foi. Cela aussi, il faut y songer, Monsieur le Directeur.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain CATTÀ.

Monsieur Alain CATTÀ

Merci, Madame la Présidente.

Je retiens volontiers la suggestion qui vient de m’être faite par Madame SOUPISON, qui consiste à présenter au Bureau du mois de décembre, le projet de circulaire auquel le Sénateur COINTAT vient de faire allusion.

Cela dit, Madame la Présidente, j’aimerais ajouter un mot : encore une fois, nous n’avons pas de « voyance » dans notre Direction des Français de l’étranger mais imaginez ce que donnerait, alors même que le texte, Monsieur le Sénateur, est bien en noir, la photo d’un candidat qui apparaîtrait muni d’une veste bleue, d’une chemise blanche et d’une cravate rouge !

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François NICOULLAUD.

Monsieur François NICOULLAUD

Sur l’article 29 qui est modifié par l’article 8, il est un point sur lequel nous étions intervenus en commission et sur lequel j’avais pensé que l’Administration accepterait de considérer, à savoir la possibilité pour les candidats de déposer leur liasse de profession de foi et de bulletins en un seul lieu. À l’heure actuelle, le texte oblige les candidats à déposer bulletins et professions de foi en nombre suffisant dans l’ensemble des centres de vote où le vote va se dérouler.

Dans les circonscriptions comprenant plusieurs pays et dans des régions où la Poste est incertaine – et nous entrons dans une élection où la Poste sera incertaine (en Afrique, en Amérique latine, en Amérique du sud) – l'on crée vraiment des situations extrêmement difficiles et pratiquement insurmontables pour les candidats.

Nous avons demandé à ce que les candidats puissent déposer leur documentation, enfin le matériel de vote et les professions de foi en un seul endroit, à charge pour le ministère de les diffuser, lui qui dispose d'un moyen de transport sécurisé (la valise diplomatique) de les diffuser. Il serait dommage de se priver de cette possibilité.

Autre solution très pratique et qui arrangerait tout le monde dans un certain nombre de cas, ce serait de déposer – d'ailleurs, cela a été accepté dans certaines circonstances – cela à Paris, qui l'expédie dans les différents postes.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain CATTÀ.

Monsieur Alain CATTÀ

Madame la Présidente, je crois que nous sommes en train de reprendre des travaux qui ont déjà eu lieu en commission. Il me paraît inutile d'alourdir le débat. L'Administration a déjà expliqué que pour des questions d'organisation générale des postes, nous ne pouvons pas, à notre grand regret, donner satisfaction sur ce point à certains membres de la commission. Dans ces conditions, je maintiens le retrait de cet ajout, comme il a été d'abondance expliqué.

En l'absence d'autre demande de prise de parole, Madame la Présidente demande que l'on poursuive la lecture.

Madame Martine SCHOEPPNER

L'article 9, il s'agit d'un ajout à l'article 30, qui est donc :

« Toute information utile à l'électeur pour voter lors du scrutin peut lui être adressée par voie postale ou courrier électronique. Cet envoi est effectué par le Ministre des affaires étrangères, l'ambassadeur ou le chef de poste consulaire. »

Madame la Présidente s'informe des demandes de parole. Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Francis HUSS.

Monsieur Francis HUSS

Pourquoi « peut lui être adressé » et non pas « lui est adressé » ? On a l'impression qu'on donne une possibilité de ne pas l'adresser.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain CATTÀ.

Monsieur Alain CATTÀ

Monsieur, il s'agit simplement de la reprise du texte d'application de la loi organique portant organisation de l'élection du Président de la République. Donc, je ne pense pas que l'Administration puisse faire mieux que ce qui a été fait pour le Président de la République.

Madame la Présidente

Merci. À partir de l'article 10, je vous demande de prendre les deux feuilles qui vous ont été distribuées tout à l'heure, afin que nous travaillions tous sur le même document.

En l'absence de demande de prise de parole, Madame la Présidente demande que l'on poursuive la lecture.

Madame Martine SCHOEPPNER

L'article 10 est l'article 31. C'est la convocation des électeurs : les délais sont allongés à quatre-vingt-dix jours au lieu de quatre-vingts.

Madame la Présidente s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de prise de parole, Madame la Présidente demande que l'on poursuive la lecture.

Madame Martine SCHOEPPNER

Article 11 : une nouvelle rédaction :

« Les bureaux de vote sont ouverts dans les locaux des ambassades ou postes consulaires. Ils peuvent l'être dans d'autres locaux désignés par arrêté du Ministre des affaires étrangères. »

C'est donc la création de bureaux de vote supplémentaires. Nous avons demandé que cela puisse l'être par les chefs de poste. L'Administration a retenu simplement « par arrêté du ministre », ce qui nous prive bien entendu d'une réaction locale et immédiate en cas de besoin.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean LACHAUD.

Monsieur Jean LACHAUD

Merci, Madame la Présidente.

Je suis content des explications de Madame le Rapporteur, mais ne pourrions-nous pas rédiger le texte ainsi :

Ils peuvent aussi l'être dans d'autres locaux désignés.

De la manière dont il est rédigé actuellement, cela ne précise pas du tout qu'il s'agit de bureaux de vote supplémentaires. Je le comprends comme « à la place ».

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT

Merci, Madame la Présidente.

Simplement, dans certains endroits, ni à l'ambassade, ni au poste consulaire, on ne peut ouvrir de bureau, pour des raisons pratiques. Ces bureaux sont donc ouverts dans d'autres locaux : lycées, écoles, etc., avec l'accord des autorités locales compétentes. Ce qui m'interpelle, c'est le fait qu'il n'y a aucune concertation avec l' élu qui soit prévue, quant à l'organisation des bureaux de vote. Or, cela est très important, j'en veux pour preuve les problèmes que j'ai rencontrés dans ma circonscription, pour le premier tour de la présidentielle, où j'avais alerté le consul quant à la faiblesse de l'organisation. Il n'en avait pas tenu compte. Nous avons eu de très gros problèmes pour le premier tour. Bien évidemment, pour le second tour, il en a été tenu compte.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Olivier CADIC.

Monsieur Olivier CADIC

Bien évidemment, pour Londres, j'appuie totalement et je conforte les propos de Monsieur GIRAULT. Les bureaux de vote sont au lycée Charles de Gaulle. Cela faisait d'ailleurs le 13h00 lors de la campagne présidentielle pour les deux tours, pour y voir toute cette file d'attente. Pour vraiment appuyer ce qui est dit, j'avais effectivement demandé à ce qu'il y ait d'autres bureaux de vote, par exemple dans le Kent, où l'on sait que se trouvent près de 20 % des Français du Royaume-Uni. Il est important que les élus puissent venir en amont pour déterminer le lieu des bureaux.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Odile SOUPISON.

Madame Odile SOUPISON

Merci, Madame la Présidente.

Sur la question des bureaux de vote, la formulation retenue tient compte du fait que dans la loi relative à l'Assemblée des Français de l'étranger, les postes diplomatiques et consulaires sont systématiquement bureaux de vote. Il nous paraissait inutile de prévoir un arrêté systématique pour lister à la fois les bureaux de vote qui sont, de droit, bureau de vote par la loi et les bureaux de vote décentralisés. L'article concerne donc uniquement les bureaux de vote décentralisés qui sont ouverts pour chaque élection, par arrêté du Ministre des affaires étrangères, puisqu'il n'y a pas de pouvoir réglementaire de l'ambassadeur.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Nous en avons en parlé en commission, quand de nouveaux bureaux de vote sont créés, de l'information en amont des électeurs, justement pour les problèmes de procuration.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Robert DEL PICCHIA.

Monsieur le Sénateur Robert DEL PICCHIA

Je voudrais citer un exemple et vous verrez qu'il a de son importance, sur la consultation des élus. Aux dernières élections, au Liban, nous avons mis le bureau de vote au nord Liban, en milieu musulman, où les chrétiens ne se rendaient pas. Or, la plupart des membres de la liste électorale étaient en territoire chrétien. Cela posait vraiment des problèmes de participation. Peut-être une consultation des élus aurait conseillé de le mettre avant la frontière.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Claudine LEPAGE.

Madame Claudine LEPAGE

J'aimerais réagir à la proposition de consultation des élus. En règle générale, je suis tout à fait favorable à la consultation des élus. Sur ce point particulier, je ne suis pas sûre que cela soit une bonne idée. C'est à l'Administration, qui est neutre par définition de s'occuper de l'organisation des scrutins. Imaginez une circonscription où il n'y ait qu'un élu d'une sensibilité – peu importe laquelle – qui organise le scrutin en fonction, peut-être, de ses électeurs potentiels. Cela ne me semble pas très sain. Ou alors, peut-être, ne vous ai-je pas bien compris, Monsieur GIRAULT.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain CATTÀ.

Monsieur Alain CATTÀ

Merci, Madame la Présidente.

C'est une question un peu délicate. Je suis enclin à penser que Madame LEPAGE a raison.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT

Je pense effectivement que le souci avancé par notre collègue est tout à fait logique et je comprends aussi la position de l'Administration. Cela étant, pour la Belgique, si les délégués n'étaient pas intervenus dans le choix des bureaux de vote, nous aurions connu, au moment des élections présidentielles, une cacophonie incroyable. Heureusement que nous sommes venus et que nous avons-nous mêmes fait des propositions concrètes qui ont permis au consulat général de débloquent la situation, que nous avons déjà connue dans le scrutin du référendum où Bruxelles avait été cité comme mauvais exemple dans le monde entier.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER

Madame Martine SCHOEPPNER

Je vous rappelle que nous sommes en train de voir un projet de décret modifiant le décret portant statut de l'Assemblée des Français de l'étranger et fixant les modalités d'élection de ses membres. Il n'est aucunement question de l'élection présidentielle, de référendum ou autres.

Madame la Présidente demande que l'on poursuive la lecture.

Madame Martine SCHOEPPNER

L'article 12 : deux alinéas sont insérés :

« Toutefois, pour faciliter aux électeurs l'exercice de leur droit de vote, le Ministre des affaires étrangères peut, par arrêté, avancer l'heure d'ouverture ou retarder l'heure de clôture du scrutin dans certains bureaux de vote.

Ces arrêtés sont affichés à l'intérieur des locaux de l'ambassade ou du poste consulaire, en un lieu accessible au public, au plus tard le cinquième jour précédant le scrutin, à 18 heures (heure légale locale). »

Ensuite, ce sont des changements de numération.

Madame la Présidente s'informe des demandes de parole. Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Francis HUSS.

Monsieur Francis HUSS

Il se passe à peu près la même chose qu'avant. D'ailleurs, les consuls généraux, très souvent nous consultent, mais cela ne sert à rien, il faut le savoir. Ainsi, en Espagne, les habitudes électorales des Espagnols sont de fermer le scrutin à 20h00. Nos amis français compatriotes pensent également que l'on peut fermer à 20h00. Pourquoi 18h00 quand les habitudes du pays consistent à voter tard ?

Madame la Présidente donne la parole à Madame Monique MORALES.

Madame Monique MORALES

Merci, Madame la Présidente.

En effet, je suis tout à fait d'accord avec Francis HUSS. De mon expérience des élections précédentes, on a retardé exceptionnellement la fermeture des bureaux de vote en 1994, lorsqu'on a fait coïncider l'élection à l'Assemblée des Français de l'étranger, alors CSFE, avec les élections européennes. Une circulaire imposait 22h00 comme fermeture du scrutin.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Je vous réponds directement : lisez le texte. Justement, c'est ce que l'Administration dit, que l'on pourra retarder ou avancer selon les pays, l'heure. C'est l'affichage qui doit être fait cinq jours avant, au plus tard à 18h00.

En l'absence de demande de prise de parole, Madame la Présidente demande que l'on poursuive la lecture.

Monsieur Christophe FRASSA

En matière électorale, on ne peut consulter les élus, uniquement les candidats.

Madame Martine SCHOEPPNER

L'article 13 : l'on écrit « chaque électeur » et plus seulement « ceux qui avaient choisi le vote par correspondance » :

Chaque électeur inscrit sur une section de liste électorale gérée par une ambassade ou un poste consulaire reçoit par voie postale, en même temps que les circulaires et les bulletins de vote des candidats, l'enveloppe d'expédition, l'enveloppe d'identification et l'enveloppe de scrutin opaque et non gommée lui permettant de voter par correspondance.

L'électeur adresse sous pli fermé à l'ambassadeur ou au chef de poste consulaire l'enveloppe d'identification, renfermant elle-même l'enveloppe de scrutin contenant le bulletin de vote. Il peut également déposer personnellement, à l'ambassade ou au poste consulaire auquel il est rattaché, l'enveloppe d'identification. Dans tous les cas, cette dernière doit parvenir à destination au plus tard le deuxième jour précédant le jour du scrutin à 18 heures (heure légale locale). Les enveloppes parvenues en retard ne sont pas ouvertes et sont incinérées en présence de l'autorité compétente.

Il faut donc que les votes arrivent le vendredi soir au plus tard, et non plus le samedi soir.

Chaque électeur ayant envoyé ou déposé une enveloppe d'identification reçoit un accusé de réception de l'ambassade ou du poste consulaire.

C'était une demande de l'Assemblée.

Il est tenu un registre du vote par correspondance sous pli fermé, composé de pages numérotées. Il est fait mention au registre des enveloppes d'identification reçues ou déposées au fur et à mesure de leur arrivée. Sur chaque enveloppe est aussitôt apposé un numéro d'ordre. Doivent être inscrits au registre sans délai le numéro d'ordre, la date, l'heure d'arrivée de l'enveloppe à l'ambassade ou au poste consulaire concerné, les nom et prénom de l'électeur, son numéro d'inscription sur la liste électorale et le nom du fonctionnaire ou agent ayant procédé à cet enregistrement. En cas de dépôt manuel, l'électeur doit également apposer sa signature sur le registre. Après la clôture du scrutin, ce registre est coté et paraphé par le président du bureau de vote assisté de ses assesseurs.

Un arrêté du ministre des affaires étrangères précise en tant que de besoin les modalités d'application du présent article. »

Ce registre est également une demande de l'Assemblée.

Madame la Présidente s'informe des demandes de parole. Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Bernard ZIPFEL.

Monsieur Bernard ZIPFEL

Je voudrais deux précisions :

En ce qui concerne le registre des votes par correspondance, peut-il être consulté, par qui et dans quelles conditions ?

Est-il possible que des employés du consulat aillent récupérer et chercher des votes par procuration ?

Madame Martine SCHOEPNER

Par procuration, sûrement pas, puisqu'il n'y a pas de vote par procuration.

Madame la Présidence indique qu'une réponse sera donnée à la fin des prises de parole. Madame la Présidente donne la parole à Madame Marie-José CARON.

Madame Marie-José CARON

Etant donné les coûts de l'organisation des élections en général, j'aurais voulu savoir si l'enveloppe de vote par correspondance pouvait être préaffranchie. Cela faciliterait les choses.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain NAEDER.

Monsieur Alain NAEDER

Merci, Madame la Présidente.

Je reprends donc ce que j'avais dit tout à l'heure, puisque maintenant, vous m'avez fixé que c'était le moment. Je proteste donc sur le refus de l'Administration, de prévoir une enveloppe préimbrée. La raison qui m'a été donnée en commission est que celle-ci pourrait créer des inégalités. Je n'ai pas très bien compris, puisque comme tous les électeurs reçoivent le même matériel et sont invités à choisir entre les différents modes pour donner leur vote. C'est peut-être seulement une question de coût. Il faudrait peut-être le revoir et ne pas refuser cette enveloppe par principe, cette enveloppe non pas préimbrée, non pas affranchie, mais prépayée.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT

Merci, Madame la Présidente.

À l'aune de l'expérience, j'attire l'attention de l'Assemblée sur la question du dépôt. Des boîtes aux lettres existent, mais elles ne sont pas forcément à l'extérieur des consulats ou des ambassades - c'est le cas au Luxembourg – et la boîte n'est pas forcément relevée. En d'autres termes, quelqu'un vient un jeudi ou un vendredi déposer le document et s'en va ; on lui dit par la suite qu'il n'a pas voté. Il est donc très important que ce trou rédactionnel soit réparé au sujet des dépôts. Car, un peu plus loin, se pose la question du dépôt manuel. L'électeur se fait connaître, dépose son document et signe son registre. Mais, là aussi, cela doit-il être l'électeur en personne ou simplement un commis voyageur ? Quand une personne est handicapée, un voisin vient déposer la lettre. Il y a là des précisions à apporter.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Christian COINTAT.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

Merci.

Madame la Présidente, Chers Collègues, en ce qui concerne, bien sûr l'enveloppe prépayée, nous en avons longuement discuté à la commission des lois et j'ai très bien compris – et je pense que tous les membres de la commission l'ont compris aussi - que pour l'instant – je dis bien pour l'instant – l'Administration n'avait pas l'intention d'aller dans cette direction. Ceci nous montre à quel point il serait temps que nous soyons maîtres du budget. Car, en réalité, elle a tout le pouvoir, puisqu'elle détient le porte-monnaie. Et, c'est celui qui tient le porte-monnaie, qui peut ou non s'en servir. Donc, sur ce plan, notre tâche sera de convaincre l'Administration. Mais, nous avons du temps devant nous. Cela ne sera pas pour 2009. Nous verrons encore, trois ans après, qu'il en va de l'intérêt de tous d'avoir une forte participation et que cet élément est finalement l'un des éléments les moins coûteux pour avoir le meilleur rendement électoral. À nous de faire preuve d'imagination et de conviction.

Mais, le texte tel qu'il est rédigé, avec les termes « enveloppe d'expédition », ne l'interdit pas. Voilà pourquoi je dirais à nos collègues, maintenant que les choses sont claires de la part de l'Administration, comme le texte le permet éventuellement si nous arrivons à les convaincre, il nous reste à les convaincre.

En revanche, deux points ont été soulevés, qui me paraissent importants : celui qui a le droit de regarder le registre – et il me paraîtrait normal que ce registre des correspondances sous pli fermé soit au moins ouvert aux candidats ou à leurs représentants, pour que l'on puisse contrôler ce qui se passe. Et le point soulevé par Monsieur GIRAULT n'est pas anodin, parce que tel que cela est écrit – et je comprends pourquoi on l'a mis dans le texte :

Le dépôt manuel entraîne obligatoirement la signature de celui qui le dépose

Signifie que le dépôt manuel ne peut se faire que pendant les heures de bureau et qu'auprès d'un agent du consulat et non pas dans la boîte aux lettres, comme dans un certain nombre de postes, la pratique a eu lieu. Nous devons être conscients que ce changement est un élément de sécurité juridique supplémentaire dont je reconnais le bien-fondé. Mais, il faut aussi que nous prenions conscience que ceux qui déposeront le bulletin dans la boîte aux lettres, comme ils le font par exemple à Luxembourg, ne pourront plus le faire, sous peine de nullité. Mais, il faudra que cela soit clairement expliqué.

Dernier point, enfin, il faudrait que l'on aille aussi vite que possible, parce que nous devons examiner beaucoup de points avant la fin de la matinée.

Madame la Présidente

C'est pour cela, Monsieur le Sénateur, que je prends maintenant toutes les demandes de prise de parole et il n'y a plus d'orateur qui intervienne une fois que la demande de prise de parole est terminée. Nous répondrons d'un seul bloc.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Gérard SIGNORET.

Monsieur Gérard SIGNORET

Ce sera très rapide, puisque ma question va tout à fait dans le sens évoqué par Monsieur GIRAULT et Monsieur le Sénateur COINTAT, au sujet du dépôt manuel.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Robert DEL PICCHIA.

Monsieur le Sénateur Robert DEL PICCHIA

Je ne voudrais pas rallonger, mais à propos du dépôt manuel, que se passera-t-il lorsque vous avez des messageries (DHL ou autres) qui viennent déposer l'enveloppe ? Accepte-t-on la signature ? Il faudra le préciser. On peut avoir un DHL qui a collecté une dizaine d'enveloppes et qui vient les déposer. Je suis un peu gêné pour l'Administration sur l'accusé de réception. Il va s'agir d'un travail long et fastidieux pour l'Administration. Je ne sais pas s'il est vraiment indispensable de le maintenir. Il faut faire assez confiance à l'Administration, pour ne pas être obligé d'envoyer l'accusé de réception. Mais, si vous voulez le maintenir, peut-être faudrait-il préciser que l'Administration peut également le faire par Internet, pour ceux qui ont des adresses Internet. Cela devrait suffire largement. Sans cela, ce travail prendra beaucoup de temps. Il valait mieux l'enveloppe prépayée.

Autre remarque : le scrutin à 18h00 le deuxième jour précédent le jour du scrutin : quid des pays où le week-end est le jeudi, vendredi ?

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François NICOULLAUD.

Monsieur François NICOULLAUD

Je suis désolé d'intervenir pour un débat qui aurait dû avoir lieu en commission. Mais, il faut que vous vous rendiez compte aussi que ces textes nous ont été présentés hier après-midi en commission, quand nous avons déposé notre propre projet au mois de mars dernier. C'est un point de clarification : il faut absolument que nous sachions exactement comment l'Administration interprète les textes. C'est en effet la question de l'envoi des enveloppes. Il peut y avoir trois possibilités : l'envoi par la Poste ou par une messagerie, le dépôt dans les boîtes aux lettres présentes dans les consulats, de façon informelle ou le dépôt manuel auprès d'un fonctionnaire. Est-ce que la rédaction actuelle est interprétée par l'Administration comme la disparition, la fermeture des boîtes aux lettres présentes dans les consulats et ambassades ou est-ce que ceci demeure ? Cela pose des questions pratiques redoutables, qu'il faut quand même régler maintenant, Madame la Présidente, je le regrette. Si l'on scotche les boîtes aux lettres des consulats, il faut alors absolument que l'on introduise une possibilité de faire déposer son enveloppe – quand on est souffrant, vieux, malade – par quelqu'un.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

En commission, nous avons évoqué tous ces points et nous regrettons surtout le refus du contrôle du registre par les candidats.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain CATTÀ.

Monsieur Alain CATTÀ

Merci, Madame la Présidente.

Les travaux de la commission passionnent l'assemblée plénière et un certain nombre de précisions sont nécessaires.

S'agissant de la possibilité offerte à tout électeur ou tout candidat, de cosigner les observations, nous sommes d'accord, pour ce qui n'avait pas été fait – y compris dans le texte envoyé hier matin – pour insérer la proposition de la commission ainsi rédigée et qui, par conséquent, sera apportée à l'article 40 du décret :

Tout électeur, tout candidat ou membre de liste, ou leur délégué dûment mandaté, peuvent consigner sur le registre leurs observations relatives aux opérations de vote par correspondance.

S'agissant maintenant du débat sur le port payé de l'enveloppe, nous avons accepté que les accusés de réception soient adressés à chaque électeur, dès lors qu'il y avait vote par correspondance. Si vous souhaitez que ceci ne soit pas le cas – le Sénateur DEL PICCHIA nous a dit que cela serait délicat -, bien volontiers. Nous avons pensé en effet que cela constituait une sécurité juridique supplémentaire, quelles que soient les difficultés que ceci pouvait occasionner pour l'Administration – nous en sommes conscients – et c'était une suggestion de la commission des Lois. Donc, nous l'avons reprise.

Le port payé pour le retour de l'enveloppe, relève d'une question de principe également, pas seulement d'une question de coût. Peut-être un jour le législateur reviendra-t-il sur cette question, mais pour l'instant, nous maintenons le statu quo sur le sujet.

Monsieur François NICOULLAUD

J'ai posé une question à l'Administration, je n'ai pas de réponse.

Madame la Présidente

Les travaux ont eu lieu en commission, Monsieur NICOULLAUD et vous en êtes membre.

Monsieur François NICOULLAUD

Non Madame. Je regrette, Madame, excusez-moi d'insister pour avoir la parole, mais une fois de plus, si le texte a été apporté ici hier matin, il n'est parvenu aux membres de la commission l'après-midi. Il est certain que les choses ne sont pas satisfaisantes. Je suis le premier à le regretter, mais il faut absolument clarifier ces points avant que nous nous séparions. J'ai posé la question à l'Administration : est-ce que la rédaction actuelle élimine le vote dans des boîtes aux lettres des ambassades et consulats ou non ? Il nous faut une réponse claire.

Monsieur Alain CATTÀ

Cela est clair.

Monsieur François NICOULLAUD

Cela l'élimine.

Monsieur Alain CATTÀ

Oui.

Monsieur François NICOULLAUD

Cela n'a pas été dit. Je le regrette profondément. Mais, nous le savons maintenant.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.

Monsieur Gérard MICHON

C'est sur le point précédemment évoqué, concernant les accusés de réception. Je vous rappelle qu'une étude de coût avait été faite à l'occasion du premier essai de vote par Internet. Il s'agissait d'acheminer de façon sécurisée et il avait été envisagé qu'un accusé de réception soit demandé. Le coût aux États-Unis est d'environ 6 \$ et doit être fait manuellement ; sur plusieurs centaines de milliers d'électeurs, le coût est extraordinaire, pour un résultat que ne l'est pas. C'est une économie qu'il conviendrait de faire.

Je profite de ce que j'ai le micro, j'ai entendu de la part de mes collègues, des choses qui voulaient suggérer que l'Administration avait traîné des pieds, ceci, cela ; pour ma part, je tiens à rendre hommage à Madame SOUPISON, qui, dans des conditions difficiles est venue et revenue deux fois en commission. Je crois savoir qu'elle a fait lever ses collaborateurs tôt le matin, pour être en mesure de nous donner un projet qui vaut ce qu'il vaut, mais il a le mérite d'exister et aura sans doute celui de débloquent la situation.

Madame la Présidente demande que l'on poursuive la lecture.

Madame Martine SCHOEPPNER

L'article 14 concerne l'article 41 du même décret.

Les plis contenant les votes par correspondance sont conservés dans un lieu sécurisé par l'ambassadeur ou le chef de poste consulaire jusqu'au jour du scrutin et apportés dans la salle de vote au commencement des opérations de vote. Ils sont remis avec le registre prévu à l'article 40 au président qui en donne décharge.

Dès l'ouverture du scrutin, le président du bureau de vote dépose dans l'urne les enveloppes contenant les votes par correspondance, après avoir vérifié l'identité des électeurs en comparant leur signature à celle enregistrée à la faveur de l'accomplissement d'une formalité administrative antérieure.

En cas de réception ou de dépôt de plusieurs enveloppes d'identification au nom d'un même électeur, il en est fait mention spéciale au registre prévu à l'article 40 ; les bulletins de vote sont réputés nuls et les enveloppes ne sont pas insérées dans l'urne. »

Madame la Présidente s'informe des demandes de parole. Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean LACHAUD.

Monsieur Jean LACHAUD

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais revenir sur une discussion qui a déjà eu lieu à l'occasion d'autres sessions. Si je suis bien entendu, par principe, favorable à la conservation des votes par correspondance dans un lieu sécurisé, il est bien évident – et je le regrette – que dans un certain nombre de consulats, il n'y a pas de lieu sécurisé. Il s'agirait d'une armoire blindée qui ne pourrait contenir plusieurs centaines, voire plusieurs milliers de votes. Beaucoup de consulats n'ont pas d'emplacement pouvant répondre à cette appellation de lieu sécurisé.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Christian COINTAT.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

J'interviens sur le deuxième alinéa, qui me pose un très gros problème et que je ne pourrai pas voter en l'état. Car, vous le savez, le vote par correspondance, quand on le met dans l'urne, pour des questions de sécurité juridique, quand on commence, on ne peut plus s'arrêter. Il doit avoir lieu sans désespérer, c'est-à-dire sans interruption. Cela signifie, si on le fait en début de scrutin, que les bureaux de vote ne pourront pas recevoir les votes physiques tant que le vote par correspondance n'aura pas été terminé. Je vous prédis une belle pagaille...

Alors, je sais bien que certains parmi nous le souhaitent. Mais, pour que cela puisse se faire, il faudrait qu'il y ait des bureaux de vote réservés au vote par correspondance. Cela signifie que ceux qui votent par correspondance ne pourront plus voter physiquement en personne s'ils se présentent, sinon, nous serions obligés de répartir autrement les bureaux de vote.

Je sais que le faire à la fin de la journée de vote prend du temps et retarde les opérations de dépouillement ; mais, si vous le faites avant, vous allez faire fuir les électeurs. Voilà pourquoi, je vous le dis tout de suite, je ne veux pas prendre la responsabilité d'avoir des protestations justifiées, de la part d'électeurs qui vont venir à 8h00 le matin pour voter et auxquels on demandera de repasser vers 14h00, parce qu'on n'aura certainement pas terminé avant. Voilà pourquoi cette disposition ne me

convient pas. Je préférerais le texte de l'article 14 précédent, avec juste le mot « dans un lieu sécurisé », sachant qu'il ne s'agit pas d'une chambre forte, mais simplement qu'on ne laisse pas les bulletins à tout vent et que l'on prenne quelques précautions pour en protéger l'accès. Ainsi, je préférerais le texte de l'article 14 tel qu'il est dans le rapport initial et non la version corrigée.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Robert DEL PICCHIA.

Monsieur le Sénateur Robert DEL PICCHIA

Christian soulève un problème qui pourrait peut-être trouver une solution. Le vote par correspondance postal, effectivement et il a raison, une fois commencé, doit être terminé. Parce que les personnes peuvent venir voter, puis dire non, ce que j'ai voté par correspondance ne me plaît pas, j'ai été convaincu par un autre candidat et je veux voter. C'est là le problème. Or, je ne suis pas complètement d'accord avec mon collègue Sénateur, parce que, lorsque l'on a voté par Internet, on n'a plus le droit de le modifier, puisqu'on arrête. Donc, pourquoi ne pas décider que les votes par correspondance postale sont arrêtés au moment où l'on a la limite de dépôt des votes par correspondance postale. Le problème n'existerait plus. On ne pourrait plus le modifier, mais rien n'empêcherait, à ce moment-là, comme pour le vote par Internet, d'arrêter le vote par correspondance postale et donc, l'on pourrait mettre les enveloppes dans l'urne.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

Oui, mais dans un bureau spécialisé, sinon, on empêchera les gens de voter.

Monsieur le Sénateur Robert DEL PICCHIA

Les personnes qui ont voté par correspondance postale, effectivement, n'auront pas le droit de voter le jour du vote.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain CATTÀ.

Monsieur Alain CATTÀ

Messieurs les Sénateurs, merci Madame la Présidente, je pense qu'une façon élégante de supprimer le problème serait de biffer les termes dès l'ouverture du scrutin, à l'article 14.

Madame la Présidente demande que l'on poursuive la lecture.

Madame Martine SCHOEPPNER

L'article 15, c'est ce que je vous disais tout à l'heure, la publication est complétée par les mots :

Au plus tard huit jours après la date du scrutin.

C'est la publication des résultats. Jusqu'à présent, le Ministre n'avait aucune date limite pour le faire.

Monsieur Christophe FRASSA

En fait, c'était une volonté, puisque la publication au Journal officiel de l'arrêté publiant la liste des membres élus ouvre la période d'un mois pour les recours. Comme il n'y avait pas avant, d'obligation de publier dans une période qui suivait l'élection, maintenant elle est fixée au plus tard à huit jours et ouvre à partir de sa publication, au moins un délai correct.

Madame la Présidente s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de prise de parole, Madame la Présidente demande que l'on poursuive la lecture.

Madame Martine SCHOEPPNER

L'article 16 concerne les recours :

Le recours devant le Conseil d'État est déposé auprès de toute ambassade ou poste consulaire de la circonscription électorale ou adressé au Conseil d'État.

On donne ici une possibilité plus élargie au candidat qui veut faire recours.

Madame la Présidente s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de prise de parole, Madame la Présidente demande que l'on poursuive la lecture.

Madame Martine SCHOEPPNER

Article 17 : l'article 52 du même décret, les mots :

du conseil

sont remplacés par les mots

de l'assemblée.

Monsieur Christophe FRASSA

C'est très simple : lors de la modification du décret en 2004, ce mot avait tout simplement été oublié dans les modifications.

Madame la Présidente s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de prise de parole, Madame la Présidente demande que l'on poursuive la lecture.

Monsieur Christophe FRASSA

Cet article n'a pas à être évoqué.

Madame la Présidente

Excusez-moi.

Monsieur Christophe FRASSA

Avant de procéder au vote de l'ensemble du texte, je propose un amendement oublié de la commission. Dans le dispositif, il est marqué :

Émet un avis favorable sur le projet de décret ci-après annexé

Il y a un deuxième qui a sauté :

Nomme un comité de suivi chargé d'examiner avec l'Administration, les dispositions adoptées lors de la 8^e session et restant à être modifiées.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François NICOULLAUD.

Monsieur François NICOULLAUD

Au moment de passer au vote, Madame la Présidente, je dois donner une brève explication, en disant que je regrette profondément, et je crois que notre groupe tout entier regrette profondément, que le texte qui est présenté par l'Administration désormais soit véritablement discriminant à l'égard des personnes handicapées, âgées, qui seront dans des situations très difficiles pour pouvoir voter.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

Je ne comprends pas. Il y a un rapport écrit. Où sont les textes ? La commission est pour nous incapable de présenter les textes écrits.

Monsieur Christophe FRASSA

La commission fait ce qu'elle peut, Monsieur COINTAT, avec le temps qu'on lui donne.

Madame Martine SCHOEPPNER

Il s'agit de l'avis A1, il est bien dedans.

Monsieur Christophe FRASSA

Ce moment de mauvaise humeur étant passé, passons au vote.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

Je regrette, j'ai pris la peine de vous donner un amendement écrit tout à l'heure.

Monsieur Christophe FRASSA

Oui, mais seule la commission l'a. Donc, comme c'est un amendement de la commission, elle vous le propose. À vous de l'écouter.

Madame Martine SCHOEPPNER

Ce n'est pas pour cet avis, Monsieur COINTAT, votre amendement.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

Non, mais j'ai pris la peine de le faire par écrit.

Monsieur Christophe FRASSA

Mais, moi aussi, j'ai pris la peine de le faire par écrit.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Pierre GIRAULT.

Monsieur Pierre GIRAULT

Je suis désolé, je suis incapable de voter, comme mes collègues, sur quelque chose de verbal. Je voudrais quelque chose d'écrit. Je crois, Monsieur le Président de la commission des Lois, et je suis désolé de vous interrompre, que c'est une demande légitime.

Monsieur Christophe FRASSA

Normalement, quand le Président de la commission des Lois dicte un amendement, il est écrit en temps réel sur l'écran. Si ce n'est pas fait, ce n'est pas de ma faute.

L'amendement prévoit juste l'insertion d'un deuxième avec un comité de suivi. Je ne pense pas que la face du monde puisse en être changé, voilà. Maintenant, j'aimerais que nous avancions, car il est 11h30, Madame la Présidente.

Madame la Présidente

Nous attendons que l'amendement soit écrit et affiché.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François NICOULLAUD.

Monsieur François NICOULLAUD

Simplement, en ce qui concerne la composition du comité de suivi, j'ai eu le Sénateur YUNG au téléphone, qui n'avait pas pu être des nôtres hier et n'a pas pu s'inscrire. Serait-il possible de le rajouter à la liste du comité de suivi.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Christophe FRASSA.

Monsieur Christophe FRASSA

Il n'y a pas de souci, cela est noté et sera modifié dans la synthèse du Rapporteur.

Madame la Présidente

Monsieur le Président, l'amendement est-il correctement inscrit ?

Monsieur Christophe FRASSA

Je le crois.

Madame la Présidente

Maintenant vous l'avez tous sous les yeux, il est affiché.

Madame la Présidente met aux voix l'approbation de l'amendement. Celui-ci est adopté.

Madame la Présidente met aux voix l'approbation de l'avis. Celui-ci est adopté.

EXAMEN DES RESOLUTIONS DE LA COMMISSION DES LOIS ET REGLEMENTS**Résolution n° LOI/R.1/08.09**

Madame Martine SCHOEPPNER donne lecture de la résolution n° LOI/R.1/08.09 relative à la concertation avec l'Assemblée des Français de l'étranger pour la mise en œuvre de la représentation des Français de l'étranger à l'Assemblée Nationale, adoptée à l'unanimité en commission.

Elle ajoute que deux amendements ont été déposés depuis :

Que les Sénateurs représentant les Français établis hors de France soient étroitement associés par le Gouvernement, à la préparation des projets de texte législatifs relatifs à la création de ces nouveaux sièges de députés ;

Monsieur Christophe FRASSA présente le dernier amendement :

Que parmi les membres de la commission prévus à l'article 25 de la Constitution, soit désigné un expert des Français de l'étranger.

Madame la Présidente s'enquiert des demandes de prise de parole. Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.

Monsieur Gérard MICHON

C'est simplement un petit problème rédactionnel qui a échappé à notre vigilance, Madame le Rapporteur.

Considérant que le gouvernement a déposé un projet de loi organique et un projet de loi ordinaire.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François CHAPPELLET

Monsieur François CHAPPELLET, membre élu de la circonscription de Dakar

Oui, Madame la Présidente, c'est également un problème de rédaction.

On demande que :

L'Assemblée des Français de l'étranger soit saisie pour avis dans les plus brefs délais quant à la mise en œuvre

Il y a des limites à l'étranglement du français qu'il ne faut pas transgresser. Il faut trouver autre chose que « quant à la mise en œuvre ».

Monsieur Christophe FRASSA

« Concernant ». « Sur la mise en œuvre ».

Madame la Présidente indique que Madame le Rapporteur procède à une nouvelle rédaction et donne la parole à Monsieur Christian COINTAT.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

Madame la Présidente, je voudrais quand même présenter l'amendement que j'ai déposé tout à l'heure et qui concerne les Sénateurs. En effet, vous le savez, je suis très sensible et quand j'ai lu ce texte, mes tripes se sont nouées, parce que je me suis dit : « Ils ne nous aiment plus. Il n'y a même plus la référence aux Sénateurs. Cela y est, ils se tournent vers de nouveaux amours, les députés ». Alors que je pensais que nous aurions quand même jouer un rôle utile, connaissant le terrain, notre expérience, vous connaissant, vivant avec vous, pour essayer d'éclairer le Gouvernement dans ces choix. C'est le but de cet amendement, pour espérer que vous continuez à nous aimer. Merci.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CANTEGRIT.

Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT

Je voudrais dire que je suis bien entendu, tout à fait favorable à ce que les Sénateurs représentant les Français établis hors de France soit étroitement associés à la préparation des projets de textes législatifs relatifs à la création de nouveaux députés. J'y suis favorable. Cela étant, je voudrais rappeler à l'Assemblée que depuis la Constitution de la V^e République, et bien avant, il y a un accord non écrit, qui existe. Aux termes de cet accord, chaque assemblée, l'Assemblée nationale, est maître de la création du nombre de députés qu'elle entend, de tout ce qui touche à son fonctionnement et le Sénat a les mêmes exigences et ne souhaite pas que l'Assemblée nationale intervienne en ce qui concerne le choix des Sénateurs, les pouvoirs des Sénateurs, etc. Donc, je dis à Christian COINTAT que j'approuve son projet. Je crois d'ailleurs qu'il l'avait présenté en commission des Lois du Sénat. On ne manquera pas de nous dire que l'Assemblée nationale est souveraine en ce qui concerne, etc. Et pourtant, je redis que l'expérience que les Sénateurs ont dans le domaine des Français de l'étranger mériterait d'être consultée.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Tout simplement pour rassurer Monsieur COINTAT, nous n'avions pas mentionné expressément les Sénateurs, tout simplement parce que nous avons parlé de l'Assemblée des Français de l'étranger et que nous considérons que vous étiez membres de l'Assemblée. Nous ne vous avons pas oubliés.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Françoise TETU de LABSADE.

Madame Françoise TETU de LABSADE

Pourrais-je revoir le premier considérant à l'écran ? À la mention « traitant entre autres », il faut un « s » à autres.

Madame Martine SCHOEPPNER

Effectivement. Merci.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Robert DEL PICCHIA.

Monsieur le Sénateur Robert DEL PICCHIA

Je partage l'avis de Christian COINTAT, mais aussi celui de Jean-Pierre CANTEGRIT en ce qui concerne effectivement le problème. Nous ne devrions pas trop nous occuper de ce qui se passe à l'Assemblée, lorsque l'Assemblée parle des députés ; la même chose pour les sénateurs. Il est vrai qu'au moment de la réforme de la Constitution, chacun s'est un peu occupé de l'autre, en ce qui concerne le nombre de sénateurs et le nombre de députés, puisque, on en a parlé dans les deux assemblées et les deux ont dérogé au principe traditionnel. On peut aussi le faire pour la création de ces députés.

Alors, bien sûr, il faut rester prudent, mais ce que nous demandons, à travers cet amendement, c'est d'être associés ou en tout cas interrogés. François FILLON a déjà prévu de recevoir les Sénateurs des Français de l'étranger sur ce point. Nous pouvons le faire. En revanche, je m'interroge sur l'expert des Français de l'étranger. Parce que moi, je suis un expert qui s'étonne des experts. Parce qu'un expert, il n'y a pas de diplôme, pas de preuve de rien du tout, l'on se déclare expert en quelque chose et l'on passe pour expert. Et l'on engage des experts, on les paie, etc.

Mais, il faut rester prudent et je serai contre ce point, parce que j'estime que toutes les personnes dans cette salle sont des experts des Français de l'étranger. Comment allons-nous désigner quelqu'un ? Qui va le désigner ? Et puis, cela est insultant pour les autres membres de cette commission. Il faut y faire très attention. Je serai contre cet amendement, Madame la Présidente, et je souhaite voter contre.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Je vous rassure, Monsieur le Sénateur, pendant que vous parliez, le quatrième amendement a été retiré par son auteur.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.

Monsieur Gérard MICHON

Je ne sais pas si l'amendement est d'actualité, c'était un commentaire à son appui. D'un point de vue strictement général, je voudrais simplement vous dire que nous sommes en période de transition. Nous sommes en train de corriger une anomalie qui était que les Français de l'étranger n'étaient pas représentés à l'Assemblée nationale. Pour ce qui est du fonctionnement de l'Assemblée nationale, concernant les Français de l'étranger, nous devrions et devons avoir au moins des représentants, que ces représentants soient des Sénateurs. Lorsque nous aurons des députés représentant les Français de l'étranger, il est bien évident que ce sont eux qui s'occuperont du fonctionnement de l'Assemblée nationale en ce qui concerne les Français de l'étranger. Pour le moment, nous corrigeons l'anomalie. Il faut bien, dans cette période de transition, qu'elle soit corrigée, d'une façon ou d'une autre, que ce soit les sénateurs, des représentants ou les deux. Mais, enregistrons cette anomalie.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Christian COINTAT.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

J'interviens en réponse à l'intervention de Monsieur CANTEGRIT pour le rassurer. Tous les amendements que j'ai déposés à la commission des Lois sur les Français établis hors de France ont été acceptés, mon cher collègue. Aucun n'a été refusé. Celui-ci, je ne l'ai pas présenté à la commission des Lois et pour cause, puisque cela ne la concernait pas. Pour l'instant, cela nous concerne nous, ici. Mais, je voudrais quand même dire à mes deux collègues, qu'il ne faut pas se laisser emporter par des soi-disant cloisonnements entre l'Assemblée nationale et le Sénat. On ne se préoccupe pas de ce qu'il se passe à l'Assemblée nationale, comme ils ne doivent pas se préoccuper de ce qu'il se passe chez nous. Mais là, cela ne se passe pas à l'Assemblée

nationale. Cela se passe en France et avec les Français de l'étranger. C'est la raison pour laquelle il est de notre devoir, et je le dis de notre devoir, de nous intéresser à ce dossier, de nous accrocher sur ce dossier et ne pas nous réfugier derrière soi-disant des accords qui nous permettraient de vivre chacun dans sa maison, parce que c'est l'avenir des Français de l'étranger qui est en cause et cet avenir, nous en avons la responsabilité, comme parlementaires aujourd'hui. Nous sommes les seuls parlementaires, aujourd'hui, qui les représentons, il en va de notre responsabilité de faire en sorte que l'évolution se fasse conformément aux souhaits des Français établis hors de France.

Lorsque nous aurons des députés des Français établis hors de France, alors effectivement, nous pourrions leur laisser la responsabilité de ce qu'il se passe à l'Assemblée nationale. Mais, pour l'instant, nous n'en avons pas. Je rejoins ce que tu disais tout à l'heure, cher Robert Denis, c'est toi qui as dit que tu étais d'accord avec Jean-Pierre CANTEGRIT sur ce point. Moi, je ne suis pas d'accord. Je ne suis pas d'accord, parce qu'il est essentiel que nous continuions à nous préoccuper des Français établis hors de France et de veiller à ce que leur représentation à l'Assemblée nationale soit aussi parfaite que possible.

Après, bien entendu, lorsque les députés seront élus, ils prendront en main les affaires internes à l'Assemblée nationale, comme nous garderons les affaires internes au Sénat. Mais, pour l'instant, nous nous occupons de tout et nous devons nous occuper de tout, car c'est l'intérêt général.

Avant de mettre aux voix l'amendement, Madame la Présidente demande à Madame le Rapporteur de le relire tel qu'il doit être affiché.

Madame Martine SCHOEPPNER

Que les Sénateurs représentant les Français établis hors de France soit étroitement associés par le Gouvernement, à la préparation des projets de texte législatifs relatifs à la création de ces nouveaux sièges de députés.

Madame la Présidente met aux voix l'approbation de l'amendement. Celui-ci est adopté.

Madame la Présidente demande à Madame le Rapporteur de lire la résolution finale ainsi modifiée. En l'absence de demandes de prise de paroles, Madame la Présidente met aux voix la résolution n° LOI/R.1/08.00. La résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° LOI/R.2/08.09

Madame Martine SCHOEPPNER donne lecture de la résolution n° LOI/R.2/08.09 relative aux députés des Français de l'étranger, adoptée à l'unanimité en commission.

Madame Martine SCHOEPPNER

C'était ce que nous vous propositions. J'ai reçu un amendement, qui viendrait au deuxième tiret après demande :

Que le scrutin à la proportionnelle avec l'application de la plus forte moyenne soit retenu pour l'élection des députés Français de l'étranger ou le scrutin uninominal à un tour pour les circonscriptions qui ne permettraient pas l'acheminement du matériel électoral pour un second tour.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Olivier CADIC.

Monsieur Olivier CADIC

L'amendement était partagé en deux :

Que le scrutin à la proportionnelle avec l'application de la plus forte moyenne ou le scrutin uninominal à un tour soit retenu pour l'élection des députés Français de l'étranger dans les circonscriptions qui ne permettraient pas l'acheminement du matériel électoral pour un second tour.

Il est évident qu'à partir du moment où on a le temps matériel d'acheminer le matériel électoral, la réflexion précédente ne tient pas forcément.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean LACHAUD.

Monsieur Jean LACHAUD

Merci, Madame la Présidente.

Juste une petite remarque : dans l'hypothèse où le deuxième alinéa ne serait pas amendé, dans la deuxième ligne, le « û » doit s'écrire « u ».

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.

Monsieur Gérard MICHON

Cet amendement proposé sur le scrutin uninominal à un tour me choque profondément. Je sais bien que dans certains pays de l'Union européenne, ce scrutin est retenu. Je rappelle ce qu'il veut dire : vous avez un siège, douze listes, le moins mauvais des douze passe avec dispersion des voix etc. Cet amendement n'a pas été discuté en commission. Je m'y oppose avec tous les mots que je pourrais utiliser. Je suis résolument contre.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Francis HUSS.

Monsieur Francis HUSS

Deux observations de forme : quand une phrase ou un paragraphe commencent par une minuscule, on ne peut mettre un point dans le deuxième paragraphe. Ensuite, je fais état d'un abus de majuscule dû à l'origine de Madame le Rapporteur, les adjectifs prennent toujours une minuscule.

Madame Martine SCHOEPPNER

Je transmettrai aux secrétaires qui l'ont tapée.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François NICOULLAUD.

Monsieur François NICOULLAUD

J'interviens à l'appui de Monsieur MICHON. L'idée de recommander nous-mêmes un scrutin totalement étranger à la tradition républicaine est un acte grave. Je crois pouvoir dire que derrière Monsieur MICHON, c'est la commission des Lois et des règlements toute entière qui est prête à s'opposer à ce projet d'amendement.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Robert DEL PICCHIA.

Monsieur le Sénateur Robert DEL PICCHIA

Je me joins à Monsieur NICOULLAUD pour m'opposer à cet amendement, mais je voudrais faire une petite remarque.

Que soient utilisés le vote par correspondance, par voie postale et par Internet.

Il faut utiliser ce qui est dans la loi :

Par correspondance postale et électronique.

Cela serait beaucoup mieux, d'autant que bien souvent, l'Internet affole les gens.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François CHAPPELLET.

Monsieur François CHAPPELLET

Il s'agit du quatrième alinéa de la demande et je pose la question à Monsieur le Directeur des Français de l'étranger. Est-il bon que l'on énumère des fonctionnaires qui sont soit sous l'autorité du Ministre des affaires étrangères, soit de départements ou d'institutions extérieurs au ministère des Affaires étrangères et européennes et qui peuvent très bien les servir en diffusion ?

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Francis NIZET.

Monsieur Francis NIZET

Madame la Présidente, c'est la question d'un candidat. Je comprends très bien que dans les grandes circonscriptions, le scrutin majoritaire à deux tours séparé par une semaine entre les deux scrutins soit difficile à organiser, en particulier en ce qui concerne le vote par correspondance. Mais, et là je m'adresse aux spécialistes du droit constitutionnel, organique, législatif ou réglementaire, pour faire en sorte que le premier tour soit avancé de façon qu'il y ait deux ou trois semaines entre les deux tours ?

Monsieur Christophe FRASSA

C'est déjà le cas, Monsieur NIZET où le premier tour est distant de quinze jours par rapport au second.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Olivier CADIC.

Monsieur Olivier CADIC

Merci beaucoup. Je vais répondre à la soi-disant unanimité de la commission des Lois par rapport à la proposition d'amendement. Je voudrais simplement faire remarquer une chose : un scrutin comme je le lis, « à la proportionnelle, avec application de la plus forte moyenne » est un scrutin, quand il n'y a qu'un siège à pourvoir, uninominal à un tour. Ainsi, si cela vous fait plaisir, j'accepte que l'on retire le début de la phrase d'amendement :

Ou le scrutin nominal à un tour

Puisque de toute façon, s'il n'y a qu'un siège à pourvoir, cela sera cela. Je suis donc d'accord pour que l'on modifie légèrement l'amendement et que l'on ne retire que cette partie.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François NICOULLAUD.

Monsieur François NICOULLAUD

Je ne sais plus très bien où nous en sommes. Je propose qu'on ne modifie pas le texte affiché, qui est celui de la commission, par des propositions d'amendement tant que ceux-ci n'ont pas été adoptés. Sinon, l'on ne sait plus quel est le texte original, quelle est la proposition faite.

En revanche, en réponse à Monsieur CADIC, il va de soi qu'à partir du moment où nous posons le principe du scrutin à la proportionnelle, cela entraîne automatiquement un découpage de circonscription avec au moins trois sièges. Le scrutin proportionnel s'associe à un scrutin de liste et exige un minimum de trois sièges, à moins que nous ne voulions faire des percées juridiques et constitutionnelles, dans notre Assemblée, qui vont bouleverser l'ordre de la République.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Olivier CADIC.

Monsieur Olivier CADIC

À la lecture des travaux de la commission, vous avez effectivement dit que ce qui justifiait qu'il y ait un scrutin proportionnel, c'est qu'il n'y ait pas le temps matériel pour envoyer les éléments aux électeurs entre les deux tours. À partir du moment où l'on a ce temps matériel, il est important que la volonté expresse du Gouvernement soit respectée. Cela crédibiliserait l'Assemblée des Français de l'étranger plutôt que de vouloir en permanence s'opposer aux présentations du Gouvernement.

Alors, je demande, si cela est possible, que l'on supprime

Ou le scrutin uninominal à un tour

Uniquement, et que l'on garde

Pour les circonscriptions qui ne permettraient pas l'acheminement du matériel électoral pour un second tour.

Il est important pour moi que l'on respecte la volonté affichée par le Gouvernement dans ce domaine.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Francis NIZET.

Monsieur Francis NIZET

Je propose un amendement. Est-ce que la procédure le permet.

Madame la Présidente lui répond qu'il est indispensable de faire parvenir un amendement écrit à Madame le Rapporteur.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Christian COINTAT.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

C'est un sujet très sensible et je ne pense pas que nous pourrions le traiter aussi rapidement. Nous en avons longuement débattu en commission des Lois. Nous sommes arrivés à cette solution, qui a le mérite d'être cohérente avec celle que nous avons déjà prise précédemment, quand nous nous sommes prononcés sur les députés. Lorsque cela devient un peu difficile et sensible sur le plan politique, il convient de rester dans la cohérence. Nous savons bien que le Gouvernement a, pour l'instant en tout cas, opté pour le scrutin majoritaire à deux tours. Mais nous donnons un avis. L'avis doit être cohérent avec nos positions. Ensuite, le Gouvernement en fera ce qu'il voudra, étant entendu que le Parlement devra aussi se prononcer, puisque cette loi lui sera soumise. Aussi, compte tenu de la difficulté et surtout de notre cohérence par rapport à l'extérieur, je propose de ne rien changer.

Madame la Présidente indique qu'une demande d'amendement étant intervenue, cet amendement sera soumis au vote.

Madame Martine SCHOEPPNER

On vient de me remettre un autre amendement, dont nous avons déjà parlé en commission. Il est demandé qu'il soit envisagé, en cas de difficultés, d'organiser un premier tour anticipé d'une semaine supplémentaire. Nous avions un alinéa de prévu à ce sujet, que nous avons retiré pour que cela ne fasse pas trop lourd. Cela aurait, pour près d'un million d'électeurs, une influence sur le choix de l'électeur. Nous ne pouvions pas nous le permettre.

Monsieur Christophe FRASSA

Je vous appelle à la sagesse. Le texte qui a été longuement débattu et qui vous est soumis a reçu l'unanimité de la commission des Lois. Ne refaisons pas un débat qui, de toute façon, n'ira jamais jusqu'au fond du problème. Adoptons le texte tel qu'il est, je vous en remercie.

Madame la Présidente demande à Madame le Rapporteur de procéder à la lecture de l'amendement déposé par Monsieur CADIC.

Madame Martine SCHOEPPNER

Que le scrutin à la proportionnelle avec application de la plus forte moyenne soit retenu pour l'élection des députés des Français de l'étranger dans les circonscriptions qui ne permettraient pas l'acheminement du matériel électoral pour un second tour.

Madame la Présidente met aux voix l'amendement. L'amendement est rejeté.

Madame la Présidente demande à Madame le Rapporteur de procéder à la lecture du deuxième amendement déposé.

Madame Martine SCHOEPPNER

Que pour pallier les difficultés d'organisation d'un scrutin majoritaire à deux tours séparés d'une semaine dans les vastes circonscriptions, il soit envisagé d'organiser un premier tour anticipé d'une semaine supplémentaire.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Christian COINTAT.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

Madame la Présidente, compte tenu du vote précédent qui a rejeté le système avec possibilité de scrutin majoritaire, cet amendement tombe. On ne peut le discuter, puisque l'on a retenu le scrutin proportionnel.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain CATTÀ.

Monsieur Alain CATTÀ

S'agissant de la partie de la résolution qui souhaite que le Secrétaire général de l'Assemblée face parvenir dans le délai la présente résolution, etc. nous nous en remettons à la sagesse de l'Assemblée. Effectivement, cela va de soi.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François NICOULLAUD.

Monsieur François NICOULLAUD

J'aurais un amendement de clarification, qui me semblait avoir été adopté en commission. Je vous demande de vous reporter au 4b, en haut de la deuxième page :

La superficie trop étendue...

Il faut être très pédagogique à l'égard de personnes qui vont lire ce texte et qui en perçoivent mal les enjeux. Aussi, je propose de rajouter

...entre les électeurs amenés à se déplacer à deux reprises.

Cela avait été dit.

Madame Martine SCHOEPPNER

C'est ce que je cherchais tout à l'heure dans le texte.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Robert DEL PICCHIA.

Monsieur le Sénateur Robert DEL PICCHIA

Pour mettre tout le monde d'accord, se déplacer à deux reprises, tout le monde le fait à Paris, Marseille ou ailleurs. Il faut donc préciser :

se déplacer à deux reprises sur de longues distances.

Madame la Présidente indique que cette résolution est à nouveau à la rédaction. Il sera procédé plus tard à son vote.

Résolution n° LOI/R.3/08.09

Madame Martine SCHOEPPNER donne lecture de la résolution n° LOI/R.3/08.09 relative au règlement intérieur, adoptée à l'unanimité en commission.

Madame Martine SCHOEPPNER

Je rappelle que tous les membres de l'Assemblée ont pu recevoir ce Règlement. Il était sur l'espace collaboratif. Nous n'avons pas changé grand-chose depuis. Nous avons demandé à ce que chacun puisse s'exprimer. Nous n'allons donc pas refaire la commission. Vous avez eu largement le temps de vous exprimer en amont. On peut en reprendre quelques détails, parce que nous en avons modifié quelques points, mais pas en refaire l'ensemble. D'autant que vous aviez également l'ancien

règlement et les corrections apportées sur l'espace collaboratif du site.

Madame la Présidente propose une suspension de séance de quelques minutes.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Président de la commission des Lois et Règlements.

Monsieur Christophe FRASSA

Chers collègues, devant l'ampleur du travail qui reste encore à faire, c'est-à-dire l'examen du projet de Règlement intérieur, je vous propose et je propose à la Présidente de vous soumettre ceci : nous renvoyons cet examen à la session de mars, puisque de toute façon il n'y a pas d'urgence. Ce règlement intérieur n'entrera en vigueur qu'après le renouvellement de 2009, donc en septembre 2009.

Ainsi, vous avez le temps de le lire jusqu'en mars. Toute l'Assemblée pourra le lire. Vous pourrez chacun apporter vos remarques et nous aurons un débat plus large, que nous prévoirons.

En conséquence, je vous propose de passer simplement au vote de la résolution numéro 2 qui a été corrigée.

Madame la Présidente donne la parole à Madame le Rapporteur.

Madame Martine SCHOEPPNER

Je vais relire les modifications à cette résolution. Dans le premier « considérant »

A déposer un projet de loi organique et un projet de loi ordinaire,

Dans le deuxième considérant,

Entre autres

De la même façon, je l'ai dit également en lisant le texte, il faut enlever le « s » à intérêt.

Le b est rédigé :

Les déplacements, s'ils devaient être faits à deux reprises, dans des circonscriptions très étendues, risqueraient de porter gravement atteinte au principe d'égalité entre les électeurs et réduirait la participation. Que soient utilisés le vote par correspondance postale et électronique. Que le Secrétaire général de l'Assemblée fasse parvenir.

Dans l'énumération, les collectivités territoriales avec un « t » minuscule. Enfin, dans le deuxième tiret, après

Français de l'étranger ; rien ne s'oppose en effet.

Monsieur Christophe FRASSA

Il s'agit des projets de loi organique, il faut enlever « même » et rajouter « organique », à la dernière ligne.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Christian COINTAT.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

Toujours sur le dernier tiret, pourquoi l'article premier du projet de loi ? Le connaissez-vous ? Il vaut mieux quelque chose de beaucoup plus simple.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Françoise LINDEMANN.

Madame Françoise LINDEMANN

Que le Secrétaire général de l'Assemblée fasse parvenir...

On parle du Ministère des affaires étrangères, du Ministre de l'Intérieur et du Directeur de Cabinet du Premier ministre. Au Premier ministre, on ne lui envoie rien ?

Monsieur Christophe FRASSA

Au Premier ministre.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François NICOULLAUD.

Monsieur François NICOULLAUD

Pour répondre à Madame LINDEMANN, la liste qui est élaborée vise à l'efficacité. Il faut agir vraiment très vite. Tout cela va se cristalliser dans les jours qui viennent. Il faut donc essayer de trouver, chaque fois, le meilleur interlocuteur, celui qui lira notre papier. Si nous l'envoyons au Premier ministre et que cela reste dans une masse de courrier indistinct, nous ne savons pas très bien ce qu'il en arrivera. Cela partira et arrivera au sixième sous-conseiller technique du cabinet. Quand on l'envoie au Directeur de Cabinet, c'est déjà beaucoup plus ciblé. Le Directeur de Cabinet, Madame, sait faire son travail et le fera lire au Premier ministre, s'il juge que cela est digne de la lecture du Premier ministre et en tout cas, il orientera ce document vers les conseillers qui travaillent sur le sujet.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Christophe FRASSA.

Monsieur Christophe FRASSA

Dans le dernier tiret de la demande, on conserve Président de l'Assemblée, on supprime les présidents de la commission des Lois, puisque le Président de l'Assemblée transmettra au président de la commission des Lois concerné ; on met le Premier ministre, le Ministre des affaires étrangères, le Ministre de l'intérieur ; on supprime le Secrétaire général du Gouvernement, puisque le Premier ministre le lui transmettra ; je pense que le Ministre des affaires étrangères et européennes transmettra aussi au Directeur des Français à l'étranger.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François NICOULLAUD.

Monsieur François NICOULLAUD

Autant, je suis d'accord, Madame la Présidente, pour que l'on fasse des corrections en direct quand il s'agit d'amendements de clarification, autant là, on touche au fond. Et une fois de plus, ce texte a été adopté en commission. Je vois que le Président de la commission lui-même semble avoir des repentirs sur le texte qu'il a récemment adopté. On peut faire tout ce que l'on veut. C'est le principe des belles oranges pas chères, supprimer tous les mots les uns après les autres et l'on peut dire que l'on

envoie le texte au Premier ministre, qui bien évidemment, s'il fait son travail, le diffusera à tout le monde. Le problème, c'est que cela va arriver en retard. Il faut voir comment fonctionne l'Administration. Si vous l'envoyez au Président d'une Assemblée, du Sénat par exemple, en comptant sur lui pour l'envoyer au Président de la commission, puis au Rapporteur, chaque fois, vous rajoutez trois, quatre, cinq, six, sept jours de délais pour passer d'un bureau à l'autre. L'intérêt de faire une diffusion multi-cible, c'est de toucher directement et immédiatement toutes les personnes que cela intéresse.

Monsieur Christophe FRASSA

Nous votons sur le texte tel qu'il est présenté par la commission.

Madame la Présidente met aux voix la résolution numéro 2. Elle rappelle que le quatrième tiret est tel qu'il a été remis dans les versions papier ce matin, sans modification autre que les fautes d'orthographe. 8 voix contre ; aucune abstention ; 69 voix pour. La résolution est adoptée.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Je voudrais profiter de ce qu'il s'est passé tout à l'heure en cours de séance, avec les mauvais documents, etc., pour demander à Monsieur le Directeur, que les rapporteurs et les secrétaires qui sont là haut, les jeunes femmes qui nous aident, aient de meilleures conditions de travail. Nous travaillons sur plusieurs ordinateurs ; j'ai fait ajouter une table qui manquait pour poser nos documents. Je ne parle pas seulement en mon nom, autant pour les rapporteurs que pour les jeunes femmes qui travaillent là-bas. Cela est absolument épouvantable.

Ainsi quand vous dictez, que vous voulez vous concentrer pour corriger quelque chose : avoir une photocopieuse qui, deux heures d'affilée, tire à côté, cela est effroyable.

Madame la Présidente clôt les travaux de l'assemblée plénière. Elle indique que l'on va passer en formation de bureau, sous la présidence de Monsieur Antoine VALENZA.

EN FORMATION DE BUREAU

La séance reprend sous la présidence de Monsieur Antoine VALENZA, Premier vice-Président de l'AFE.

PROJET D'ORDRE DU JOUR DU PROCHAIN BUREAU DE DECEMBRE 2008

Monsieur le Président

Ce bureau a un seul point à son ordre du jour : l'examen du projet d'ordre du jour du bureau qui se tiendra au mois de décembre, plus exactement les 19 et 20 décembre. Le 19 décembre étant un vendredi, nous travaillerons toute la journée. Le 20 décembre étant un samedi, nous nous limiterons à sa matinée.

Pour le vendredi 19 décembre, à 8 h 30, simultanément, se tiendront :

- La réunion du collège des vice-Présidents
- La réunion des commissions

À partir de 10 h 30, selon l'usage, le bureau examinera :

- Le Verbatim de la session de septembre 2008 ;
- Les Mouvements au sein de l'assemblée ;

- Les Commissions administratives.

Ensuite, à partir de 11 h 00, le collège des vice-présidents élargi a souhaité inviter Monsieur Alain MARLEIX, qui est Secrétaire d'État à l'Intérieur et aux collectivités territoriales pour qu'il nous fasse un exposé sur l'avancement des textes relatifs à l'élection des députés des Français de l'étranger.

Ensuite, nous avons pensé inviter une personnalité qui nous ferait le bilan sur la présidence française de l'Union européenne et/ou une personnalité pour traiter d'un sujet d'actualité.

La journée se terminera par l'examen des questions orales. Pour le samedi, à 8 h 30 se tiendra la réunion du collège des vice-Présidents élargi.

À 10 h 00, l'examen du projet d'ordre du jour de la session de mars 2009.

Avez-vous des observations à formuler concernant cet ordre du jour qui vous est proposé et qui s'adaptera, en fonction des réponses que nous recevrons, de la part des personnalités que nous solliciterons.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Je trouve cela un peu léger que le samedi matin, si on n'est pas vice-Président, on a le simple projet d'ordre du jour. Faire rester tout le monde une nuit supplémentaire, plus une matinée entière.

Monsieur le Président

Madame SCHOEPPNER, vous n'avez pas écouté. La journée du vendredi est extrêmement chargée et j'ai dit que nous adapterions en fonction des réponses. Il est évident que compte tenu du programme prévu pour la journée de vendredi, celui-ci va déborder sur la matinée du samedi.

Y a-t-il d'autres observations ?

En l'absence d'autres demandes de prise de parole, Monsieur le Président clôt la séance en remerciant les membres de l'Assemblée d'avoir été fidèles et d'être restés jusqu'au bout des travaux et souhaite à chacun un bon retour dans sa circonscription.

(Applaudissements.)

La séance est levée à 12 h 50.